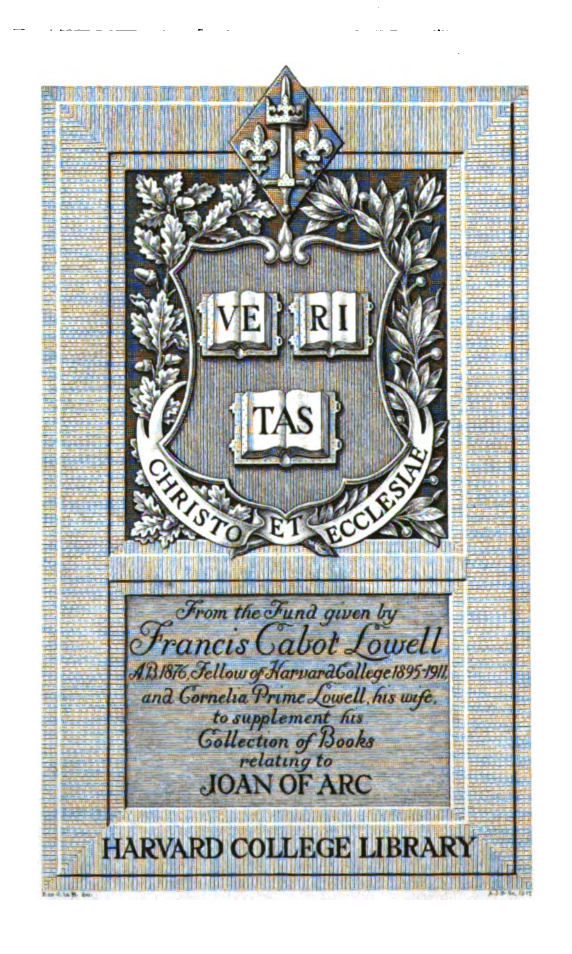
Histoire du siège d'Orléans, 1428-1429

François Noël Alexandre Dubois


VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B.1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



HISTOIRE

DU

SIÈGE D'ORLÉANS

1428-1429

MÉMOIRE INÉDIT DE M. L'ABBÉ DUBOIS

PUBLIÉ PAR

M. PAUL CHARPENTIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR

PAR M. CH. CUISSARD

Sous-Bibliothécaire de la ville d'Orléans



ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

1894

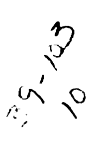
HISTOIRE

DU

SIÈGE D'ORLÉANS

1428-1429

ORLÉANS. — IMP. G. JACOB. P. PIGELET, SUCCESSEUR



HISTOIRE

DU

SIÈGE D'ORLÉANS

1428-1429

MÉMOIRE INÉDIT DE M. L'ABBÉ DUBOIS

PUBLIÉ PAR

M. PAUL CHARPENTIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR L'AUTEUR

PAR M. CH. CUISSARD

Sous-Bibliothécaire de la ville d'Orléans



ORLÉANS

H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

17, RUE JEANNE-D'ARC, 17

1894

NOTICE

SUR L'ABBÉ DUBOIS

La période la plus désastreuse de l'histoire de France fut assurément celle qui fut témoin de sa lutte contre l'Angleterre, de 1328 à 1429. Quatre-vingt-dix ans de guerre avec l'étranger n'avaient pas été perdus pour le peuple français, qui ressentait au fond de son cœur l'humiliation du pays. Le sentiment national s'était développé dans le malheur et avait donné naissance au patriotisme moderne. C'était le moment où, dans un pamphlet politique, Alain Chartier, personnifiant la France sous une vive allégorie, conjurait avec larmes et supplications ses trois enfants, le clergé, la chevalerie et le peuple, de mettre fin à leurs querelles intestines et d'unir toute leur force vitale pour sauver leur mère commune. Aussi, lorsque commença le siège d'Orléans, vit-on les villes de France prouver qu'elles comprenaient l'importance des intérêts, qui s'attachaient au salut de cette cité. Orléans

NOTICE

SUR L'ABBÉ DUBOIS

La période la plus désastreuse de l'histoire de France fut assurément celle qui fut témoin de sa lutte contre l'Angleterre, de 1328 à 1429. Quatre-vingt-dix ans de guerre avec l'étranger n'avaient pas été perdus pour le peuple français, qui ressentait au fond de son cœur l'humiliation du pays. Le sentiment national s'était développé dans le malheur et avait donné naissance au patriotisme moderne. C'était le moment où, dans un pamphlet politique, Alain Chartier, personnifiant la France sous une vive allégorie, conjurait avec larmes et supplications ses trois enfants, le clergé, la chevalerie et le peuple, de mettre fin à leurs querelles intestines et d'unir toute leur force vitale pour sauver leur mère commune. Aussi, lorsque commença le siège d'Orléans, vit-on les villes de France prouver qu'elles comprenaient l'importance des intérêts, qui s'attachaient au salut de cette cité. Orléans

semblait être devenu la patrie tout entière. Les villes envoyèrent des vivres, des munitions, des secours d'argent ; les seigneurs y conduisirent des troupes à leur solde. Quant aux Orléanais, ils sentaient que leur ville était le dernier boulevard de la nationalité française et leur héroïsme alla jusqu'à l'exaltation. Tous les citoyens, rivalisant de dévouement et de sacrifices, offrirent généreusement, d'eux-mêmes, leur sang et leur fortune. Une taxe générale fut décrétée et payée avec enthousiasme, pour solder les gens d'armes ; un vaste faubourg, qu'on ne pouvait défendre, fut détruit par les habitants ; les campagnes furent rasées une lieue à la ronde. En même temps, chacun se fit soldat, pour repousser les attaques de l'ennemi, et les femmes elles-mêmes se mêlèrent aux combattants. Confiants dans leur courage et animés par les renforts, qui arrivaient chaque jour, les Orléanais bravèrent pendant sept mois les bastilles anglaises. Leurs efforts fussent demeurés stériles, sans l'arrivée de Jeanne d'Arc qui, le 8 mai 1429, délivra Orléans, rendit au roi sa couronne et au peuple français sa patrie et sa nationalité.

Cependant, cette merveilleuse victoire s'oubliait avec le danger passé ; l'enthousiasme s'était éteint, et, au commencement de notre siècle, personne ne songeait plus à Jeanne d'Arc, sauf Orléans. Quand

Napoléon résolut de rétablir la procession, que les mauvais jours avaient seuls interrompue, cette fête rappela le souvenir du siège d'Orléans. On voulut en connaître les détails et les péripéties ; le nom de Jeanne d'Arc retentit dans toutes les bouches et, depuis cette époque, chaque jour produit un hymne de reconnaissance.

Le premier chant de ce vaste poème est dû à la plume d'un Orléanais, qui, pour faire revivre les échos affaiblis des historiens contemporains et postérieurs, résolut de raconter la gloire de sa ville natale, en reconstituant, pour ainsi dire, Orléans, tel qu'il était en 1429. Cette tâche laborieuse fut entreprise par l'abbé Dubois, homme savant et modeste, dont le nom ne figure pas dans la *Biographie orléanaise*. Ses matériaux, amassés avec beaucoup de peine, ont été employés, sans qu'on ait songé à lui en reporter la gloire ; depuis près d'un siècle, orateurs, historiens, conférenciers, journalistes puisent à pleines mains dans ce trésor inépuisable ; nous avons cru qu'il était temps de rendre justice à cet homme, de lui restituer son bien et de réparer un aussi long oubli (1).

(1) Ch. Aufrère-Duvernay a publié une notice historique et biographique sur M. l'abbé Dubois, dans les *Mémoires de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. VII, 1846, avec cette devise : « *Antiqua homo virtute ac fide.* »

François-Noël-Alexandre Dubois naquit à Orléans le 9 septembre 1752. Ses parents, d'une modeste aisance, ne négligèrent aucun sacrifice, pour donner à leur fils une éducation soignée, et réussirent à lui inspirer de bonne heure cet esprit d'ordre et de méthode, qui devait le guider toute sa vie. Il fit ses classes au Petit Séminaire, sous l'habile direction de maîtres éclairés, et bientôt son assiduité au travail, sa vigoureuse énergie et sa volonté ferme lui méritèrent, avec les premiers prix, l'estime de ses professeurs et l'affection de ses condisciples. Il avait à peine achevé ses études, qu'on le jugea capable d'enseigner les mathématiques, la physique et l'histoire naturelle, et depuis dix ans il remplissait les fonctions de professeur de sciences, lorsqu'en 1787, Louis Sextius de Jarente, évêque d'Orléans, récompensa ses services et son zèle en le nommant chanoine titulaire de la cathédrale. Il n'avait que trente-cinq ans. Personne ne fut surpris de cet honneur, confié d'ordinaire aux ecclésiastiques, qui ont blanchi dans le sacerdoce et passé de longues années dans le ministère paroissial. Cette nomination devint pour l'abbé Dubois, non pas un encouragement, car le courage ne manque pas à la vertu, mais une exhortation à faire plus et mieux qu'auparavant. Il travailla dès lors avec un zèle nouveau à l'accomplissement du devoir, que lui avait imposé l'obéissance, et

dépensa toutes les forces vives de sa jeunesse à former des élèves, dignes de leurs noms et surtout capables de supporter les terribles épreuves, que leur réservait un avenir rempli d'inquiétudes.

La Révolution arrivait, menaçant d'engloutir ce qui existait et de renverser tout ce que les siècles avaient élevé de gloire, de noblesse, de science et de vertu. Les événements, qui se succédèrent avec rapidité, ne surprirent pas l'abbé Dubois. L'esprit d'analyse, qui constitua le fond de sa vie, lui avait fait pressentir les effets de cette crise unique dans notre histoire.

Au moment où le mot redoutable d'États généraux fut prononcé dans quelques bureaux des notables de l'Assemblée de 1787, et lorsque l'idée de la convocation des États généraux, devenue puissante, envahit peu à peu tout le peuple français, le roi, qu'effrayait cette manifestation publique, témoigna le désir de connaître les formes observées dans les provinces pour la convocation des anciens États et invita, par une circulaire, toutes les Sociétés savantes de France à lui communiquer les pièces qui pouvaient répandre quelque jour sur cette matière. Dubois fut chargé par la Société des sciences d'Orléans, dont il était membre, de répondre à cet appel royal ; dans ce but, il dépouilla soigneusement les archives du greffe du bailliage et

de l'Hôtel de Ville d'Orléans, compulsa les pièces imprimées et manuscrites, et, en moins de trois mois, parvint à réunir un grand nombre de documents, concernant les États généraux de 1484, 1588, 1614, 1649 et 1651. Il communiqua à la Société le résultat de ses recherches ; et, de l'ensemble de ses notes, il concluait que, dans la province de l'Orléanais, lors de la convocation des États généraux, les lettres du roi étaient notifiées par l'évêque d'Orléans aux corps ecclésiastiques de son diocèse, et que le clergé s'assemblait au palais épiscopal, pour dresser un cahier de doléances et une liste des députés, qui devaient être envoyés à l'assemblée générale.

Le 12 juillet 1788, Chapt de Rastignac, abbé de Saint-Mesmin, fit savoir à l'abbé Dubois, par un billet très poli, que le duc de Luxembourg, se trouvant dans son abbaye de Micy, désirait « conférer avec lui sur les découvertes qu'il avoit faites relativement aux États généraux et qu'il le recevroit avec plaisir. » Cinq jours après, Dubois envoyait à Paris un intéressant mémoire, où il résumait, avec preuves à l'appui, les coutumes de notre province.

Le 18 juillet, De Lamoignon lui écrivait : « J'ai reçu, Monsieur, votre lettre avec les papiers qui y étoient joints. Je vous en remercie et je vous loue

autant que le méritent l'activité et le zèle que vous avez montrés dans cette occasion pour le service du roi. » Au bas de cette lettre, l'abbé Dubois mettait cette remarque : « Je voulois savoir si effectivement le gouvernement désiroit se procurer les renseignements qu'il demandoit ; car, dans ce cas, on m'auroit engagé à continuer mes recherches. J'ai vu, par la lettre insignifiante de M. De Lamoignon, qu'il ne désiroit pas les renseignements qu'il feignoit de demander aux savants (1). »

A quoi lui auraient-ils servi ? Le flot révolutionnaire montait et devait emporter la monarchie.

L'abbé Dubois ne quitta qu'avec regret le séminaire, lorsque sonna l'heure fatale de la séparation ; au lieu de chercher, comme tant d'autres prêtres, son salut dans l'exil, il resta courageux et inébranlable dans la ville qu'il aimait tant. Fidèle aux convictions religieuses, qui l'avaient consolé

(1) Ces renseignements sont puisés dans le ms. 427 de la bibliothèque d'Orléans. — Le 27 février 1789, l'abbé Dubois était chargé de « comparoir à l'Assemblée générale des Trois États du bailliage du Châtelet d'Orléans » comme « procureur de Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, évêque de Chartres, conseiller du Roi en tous ses conseils, premier aumosnier de feue Madame Sophie de France, et ce en sa qualité d'évêque de Chartres, seigneur du fief de Tournoisy et dépendances dépendant de l'abbaye de Saint-Père en Vallée de Chartres réunie audit évêché. » *Ibid.*

et nourri depuis quarante ans, il refusa de prêter le serment exigé des ecclésiastiques, et, sans se préoccuper des événements, qui se passaient autour de lui, semblable au sage de l'antiquité, tranquillement assis sur le rocher de la science, au milieu de l'océan en furie, il ne voyait pas la vague mugissante qui menaçait de l'engloutir. Pouvait-il croire que la méchanceté des hommes l'arracherait à ses études favorites? Un ami dévoué l'avertit et la prudence lui fit trouver un refuge chez une dame pieuse, parente de l'illustre Fénelon. Ce fut dans cette demeure paisible qu'il entendit gronder la tempête et passa l'époque de la Terreur, en la compagnie d'autres prêtres, charmant ses loisirs forcés par « l'étude des hautes mathématiques, de l'architecture et surtout de la construction, science selon lui la plus difficile de toutes. »

Quand le calme se fut rétabli, l'abbé Dubois, quittant sa retraite, comprit que sa mission commençait et qu'à de nouvelles aspirations, il lui fallait apporter des idées nouvelles. « Dans cette première partie de mon existence, disait-il plus tard, en parlant des années de son professorat, je n'ai appris qu'à apprendre. » Aussi sa vie sera-t-elle désormais consacrée à la réalisation de trois grandes pensées : régénérer la jeunesse par l'éducation, rehausser l'intelligence par la culture des

sciences et surtout de l'histoire naturelle, enfin ranimer le sentiment de l'amour de la patrie par des recherches sur l'Histoire d'Orléans.

Tel fut le triple idéal qu'il poursuivit avec une ardeur qui n'avait d'égale que son opiniâtreté et la fermeté de ses convictions.

Les terribles épreuves, auxquelles la Révolution avait soumis son dévouement et son zèle, inspirèrent à l'abbé Dubois une pensée généreuse et vraiment sacerdotale. Les collèges étaient fermés, les écoles sans maîtres; qu'allait devenir la jeunesse, espoir des générations futures?

Animé de nobles sentiments, Moret avait ouvert un pensionnat qui, après quelques succès, succomba sous les difficultés de l'époque (1). Dubois voulut essayer à son tour, il fit appel à toutes les bonnes

(1) « Moret avait établi son pensionnat rue des Anglaises. En venant se fixer à Orléans, il avait amené avec lui une vingtaine de jeunes gens, dont les parents étaient dans l'émigration; la plupart furent élevés gratuitement. Après quelques années d'exercice, il fut obligé de renoncer à son entreprise, laissant dans le cœur de tous ses élèves un profond souvenir de ses bienfaits. » Cette pension se trouvait dans l'ancien bâtiment des Carmélites.

Le 1er septembre 1796, la municipalité avait ouvert six écoles primaires gratuites pour les garçons et autant pour les filles, et le maître ne devait être ni prêtre ni ex-religieux. L'ouverture de l'école centrale avait été fixée pour le 11 novembre de l'année 1797. (Lottin, *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, t. IV, p. 101.)

volontés, réunit autour de lui un certain nombre d'ecclésiastiques dévoués et savants et annonça dans les journaux qu'il avait l'intention d'établir une pension, dans la rue de la Rose, près Saint-Euverte. Les parents de ses anciens élèves répondirent à son appel.

Cultiver l'esprit des jeunes gens, enrichir leur mémoire de connaissances utiles, leur inspirer des principes d'honneur et de probité, et surtout régler et perfectionner les vertus du cœur par les enseignements du christianisme : tel fut le système d'éducation qu'il s'efforça d'établir. Pour réussir dans cette difficile entreprise, il employa la méthode préconisée par Rollin : se faire craindre sans punir, se faire respecter sans commander, se faire aimer sans imposer : crainte, respect, amour, voilà les trois mobiles qui dirigèrent l'abbé Dubois. Il prodiguait à tous ses élèves les mêmes soins et le même dévouement ; il se serait cru coupable de s'attacher seulement à ceux dont l'intelligence était prompte et les succès rapides.

L'application de principes semblables pouvait-elle ne produire pas d'excellents résultats ? Aussi son pensionnat prit-il bientôt une grande extension ; les chefs des familles les plus honorables d'Orléans et des villes voisines n'hésitèrent pas à faire profiter leurs enfants d'une éducation et

d'une instruction si nécessaires, après les malheurs de l'époque révolutionnaire. Ces succès inspirèrent des idées généreuses à l'abbé Dubois. Il voulut élever gratuitement quelques fils d'artisans, chez lesquels il avait reconnu de l'intelligence et un grand amour du travail. Récompensé dans ces nobles sentiments, il alla plus loin encore. « Toutes les fois que le nombre de ses élèves s'augmentait de dix, il se chargeait de l'éducation d'un enfant pauvre, comme pour payer la dîme de la charité (1). »

Pendant que le maître de pension s'occupait avec ardeur de l'instruction de ses enfants, secondé dans sa tâche par le dévouement de plusieurs ecclésiastiques, qui trouvaient une occasion favorable de déployer, avec leurs talents, l'amour des âmes, un grand mouvement se produisait dans les systèmes d'éducation. On ouvrait des collèges pour les hautes intelligences. L'abbé Dubois, avec son expérience, osa proposer un plan qui ne manquait pas d'une certaine originalité. « Est-il possible d'établir dans tous les chefs-lieux de département un collège royal, dans lequel l'éducation serait gratuite, chrétienne et religieuse, en procurant en même temps au Gouvernement une économie

(1) Aufrère-Duvernay, *op. cit.*

annuelle de plus d'un million et en diminuant d'environ 600 fr. la dépense, que font les parents pour chacun de leurs enfants, qui étudient comme externes dans les collèges royaux (1) ? » Ce projet, ou plutôt cette utopie, que lui avaient inspiré son caractère sacerdotal et les succès de son pensionnat, ne mérite pas d'arrêter un moment notre attention.

Mais tout autre est la lutte qu'il soutint pour l'enseignement à donner dans les écoles. L'abbé Dubois multiplia les brochures, répondit éloquemment à ses adversaires et ne cessa le combat que lorsqu'il eut vu le triomphe de ses idées (2).

Joseph Lancaster, né en 1771, venait d'appliquer, en Angleterre, le système d'enseignement mutuel, que Bell avait préconisé le premier en ce pays, sans qu'on y attachât une grande importance. La politique européenne, bouleversée par les multiples événements de la Révolution, se préoccupait fort peu des méthodes d'enseignements ; mais, lorsque le calme revint, les esprits sérieux furent frappés des immenses succès de la récente méthode. En 1805, le roi Georges manda le nouvel

(1) Orléans, février 1818, 64 p. in-8.

(2) Toutes les brochures de l'abbé Dubois se trouvent à la bibliothèque d'Orléans, fonds Desnoyers.

instituteur et lui dit : « Je désire que, dans mes États, tout enfant pauvre puisse être capable de lire la Bible. » Ces paroles royales retentirent jusque sur le continent.

La France possédait les Frères des Écoles chrétiennes, qui tenaient les écoles avec un dévouement reconnu par le premier Consul lui-même; mais la nouveauté plaît à notre esprit mobile et changeant. Plusieurs philanthropes français, frappés de la promptitude avec laquelle les enfants, en Angleterre, apprenaient à lire, à écrire et à calculer, voulurent faire profiter la patrie des mêmes avantages. Dans ce but, ils formèrent une association qui ne tarda pas à compter, parmi ses membres, un grand nombre d'hommes, distingués autant par l'éclat de leur naissance que par l'éminence des places qu'ils occupaient. Après quelques timides essais, le résultat sembla dépasser leurs espérances. Voici, en peu de mots, l'esprit général de l'enseignement mutuel, appelé lancastrien. « Les enfants sont instruits par d'autres enfants de la même école, qu'on nomme moniteurs. On choisit ces derniers parmi ceux qui ont été reconnus plus instruits, ou, pour parler plus juste, un peu moins ignorants. On écrit sur des tableaux presque tout ce qu'on veut enseigner ; ces tableaux sont attachés sur les murs de l'école, de façon à attirer l'attention

des enfants. Les sentences, qui y sont contenues, se gravent facilement dans leur mémoire, et, comme on prend soin de les varier, l'élève arrive sans peine à les retenir et à se former de la sorte un code de morale. Tous les écoliers, même les commençants, s'exercent, pendant une partie de la classe, à l'écriture ou au calcul. Pour la lecture, ils se rendent vis-à-vis des tableaux qui contiennent ce qu'ils doivent lire, et forment des groupes de neuf ou dix, dont chacun est commandé par un moniteur. Pour l'écriture, les commençants forment les lettres avec leurs doigts sur du sable fin ; les plus avancés écrivent sur des ardoises avec des crayons ; enfin les autres se perfectionnent sur le papier avec des plumes et de l'encre. Tous les mouvements des élèves se commandent et s'exécutent comme des évolutions militaires. En pratiquant une semblable méthode, les enfants arrivaient à lire, écrire et calculer en moins de trois ans (1). »

Si le succès de cette méthode était aussi réel qu'on se plaisait à le répéter partout, ne devait-on pas mettre tout en œuvre pour la propager ? ne convenait-il pas de la répandre dans toutes les écoles publiques de France ?

Cette question passionna vivement les esprits

(1) *Journal d'Éducation*, t. II, p. 13.

sérieux. L'abbé Dubois osa le premier élever la voix contre l'admission de cet enseignement et il apportait à l'appui de sa thèse l'autorité de sa longue expérience. « Si je me suis déterminé à écrire sur l'instruction publique, disait-il à ses adversaires, c'est que j'ai présumé que quarante-cinq années, consacrées non seulement à enseigner, mais encore à étudier les meilleures manières d'enseigner, pouvaient donner quelque poids à mes leçons. » Et aussitôt il fait imprimer une petite brochure de 27 pages avec ce titre : « *De la nécessité de réorganiser l'éducation de la jeunesse et de la manière dont on pourrait effectuer cette réorganisation, en rendant l'instruction publique gratuite ou à peu près gratuite.* »

C'était en 1814. Dubois devançait son temps ; l'idée qu'il émettait ne devait se réaliser que bien des années après et nous savons au prix de quels sacrifices.

Le *Journal d'éducation*, d'illustres professeurs de l'Université, de savants académiciens entrèrent dans la lutte, avec une courtoisie aimable qui leur fit honneur. L'éducateur orléanais répondit à tous leurs arguments avec une logique inexorable : il parvint à démontrer que cette méthode prétendue anglaise n'était qu'un emprunt déguisé fait à l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Puisque,

disait-il, ce système appartient à la France et qu'il réalise, dans son application chez nous, des résultats identiques à ceux que l'on constate en Angleterre, laissons donc les Frères continuer leur enseignement et ne cherchons pas à leur imposer une méthode nouvelle, qui est déjà vieille dans leur Institut.

Son bon sens lui fit découvrir le but caché que poursuivaient avec tenacité les partisans de Lancaster. L'abbé Dubois ne cessa, durant les années 1817, 1819 et 1822, de démontrer, dans ses écrits, que les propagateurs de la méthode lancastrienne, sous prétexte d'éducation, s'attaquaient à la religion et aux intérêts dynastiques. Ils voulaient d'abord « empêcher que les enfants du peuple ne reçussent une éducation chrétienne ; en second lieu leur communiquer insensiblement et comme nécessairement du goût pour cette égalité chimérique, qui conduit par l'anarchie au despotisme ; leur inspirer enfin les sentiments les plus opposés à la Charte qui est l'égide tutélaire de tous les Français. »

Sur ce terrain, la cause défendue par l'abbé Dubois triompha. Lancaster vit périr son œuvre ; chassé d'Angleterre pour ses opinions religieuses, il s'enfuit en Amérique, proclamant hautement que la méthode des Frères l'emportait sur la sienne, et mourut dans la misère et l'oubli. Villemain écrivait

dans son rapport au roi : « Seul l'abbé Dubois s'est nommé dans cette mémorable lutte. »

Cette victoire le trouva modeste et sans orgueil et ne l'empêcha pas de poursuivre son second but, qui consistait à inspirer aux jeunes gens un grand amour des mathématiques et surtout de l'histoire naturelle.

« Passionné pour les sciences, l'abbé Dubois parcourut avec fruit et compara les théories des auteurs les plus célèbres, marcha à pas de géant dans cette étude, qui bientôt alluma dans son cœur une noble émulation, et âgé de vingt-cinq ans à peine, il avait créé une méthode nouvelle, dont le mérite est attesté par ses propres élèves. Son cours de mathématiques ne fut jamais imprimé, il est en notre possession, et nous souhaiterions vivement qu'une personne exercée pût retoucher ses leçons manuscrites et les livrer à la publicité. » Ainsi s'exprimait son neveu, Ch. Aufrère-Duvernay, en 1846. C'est que l'abbé Dubois faisait tout avec méthode et une incomparable rectitude de jugement; il se pénétra des doctrines de Mallebranche, de Descartes et de Pascal, et, imbu de l'esprit de ces grand maîtres, il se consacra tout entier à l'analyse, science qui exige une volonté ferme et une vigueur d'âme extraordinaire. Arriver de l'inconnu

au connu, du général au particulier, et, après avoir tout décomposé, reconstituer tout par la synthèse : tel est le but qu'il poursuivit durant son existence. Avec quel amour il étudiait les phénomènes de la nature ! Franklin venait de dérober la foudre au ciel; l'application de la vapeur par Fulton allait bouleverser le monde. Ces découvertes passionnaient l'abbé Dubois et son amour des mathématiques prouvait que le caractère orléanais, quoiqu'il semble moins tenace que celui des peuples voisins, peut, quand il le veut, aborder les hautes sciences et se plonger dans les profondes abstractions. D'ailleurs n'est-ce pas à l'abbé Jean Hautefeuille, fils d'un boulanger d'Orléans, qu'il faudrait rapporter l'invention du principe des moteurs à gaz (1) ?

Une science surtout charmait l'abbé Dubois. « Les plantes, dit-il, se présentent en foule pour nous offrir leurs services ; partout nous les trouvons dociles et toujours fidèles à dédommager généreusement celui qui les cultive. Lorsqu'on se promène dans la campagne durant les beaux mois de l'année, les plantes attirent tous les regards par la noblesse et l'élégance de leur port, la variété et

(1) Witz, *Traité théorique et pratique des moteurs à gaz*, Paris, 1892, 3e édit., analysé dans la *Revue Rose*, t. XLIX, p. 663, 21 mai 1892.

la vivacité de leurs couleurs charment notre vue ; elles nous forcent d'une manière douce et irrésistible à nous approcher d'elles par les parfums exquis qu'elles exhalent au loin. Peut-on rester insensible à tant d'attraits séducteurs? Qui d'entre nous n'aime pas les fleurs (1)? »

Ce culte de Dubois pour les fleurs n'était point une nouveauté pour notre ville.

Dès les premières années du XVI[e] siècle, le pharmacien orléanais, Noël Capperon, découvrait, sur les bords du Loiret, la jolie fritillaire, à laquelle Camerarius voulut donner le nom de *Narcissus Capperonius* (2). Guillaume Delaroue cultivait dans son jardin les simples, dont son fils nous a laissé un traité (3). L'artiste orléanais Robert peignait sur vélin les fleurs de Gaston de Blois, au XVII[e] siècle (4). Les âges suivants virent dans notre province une pléiade d'illustres botanistes, dont la science n'avait d'égale que leur modestie.

Dubois hérita de leur amour pour l'histoire naturelle. Son grand plaisir était d'emmener ses

(1) Préface de la *Méthode éprouvée.*

(2) Caroli Clusii, *Rariorum plantarum historia*, l. II, p. 153. Anvers, 1601.

(3) Ms. 360 d'Orléans.

(4) Boreau, *Flore de la France centrale*, introduction.

élèves à la campagne ou dans la forêt, de cueillir des fleurs, de les analyser sous leurs yeux et de leur en indiquer les propriétés médicinales, dont il faisait souvent l'épreuve sur de pauvres malades. Voulant plaire aux jeunes gens et aux savants, que cette science intéressait, il écrivit sa *Méthode analytique*. « Pour en connaître les défauts, disait-il en la préface, je l'ai mise entre les mains d'un grand nombre de personnes, qui désiroient apprendre la botanique, et j'ai eu soin de la corriger toutes les fois qu'elle les avoit égarées. Ce sont ces corrections multiples qui m'ont donné le droit de l'intituler : *Méthode éprouvée*. Ceux qui s'en sont servis ont été si agréablement surpris de se trouver en état de découvrir le nom d'une plante, sans avoir été obligés de prendre les leçons d'un maître, que tous me pressent, depuis plusieurs années, de faire imprimer mon ouvrage. Il y a même un grand nombre de personnes qui, voyant que je ne me rendois pas assez promptement à leurs désirs, l'ont copié ou fait copier. Je n'ai pas cru devoir résister plus longtemps à des instances si réitérées et j'espère que le public, à l'impatience duquel je me suis rendu, voudra bien me juger avec indulgence. »

Il venait d'être nommé démonstrateur au jardin de botanique, établi sur les ruines de l'ancienne

porte Saint-Laurent. Son ouvrage parut en 1803 et fut dédié « à M. Bernier, évêque d'Orléans, l'un des ministres plénipotentiaires de la République françoise pour les négociations avec le Saint-Siège. »

La *Flore* de Dubois fut longtemps entre les mains des élèves. L'application qu'il fit, l'un des premiers, dans une *Flore* locale, de la méthode analytique, empruntée au savant de la Marck, constitua le principal élément du succès de cet ouvrage, qu'imita l'illustre de Candolle (1). Livré à ses propres ressources, Dubois commit des erreurs assez nombreuses; les noms des plantes ne sont pas toujours vrais et justes; la plupart des espèces qu'il donne comme nouvelles avaient été déjà décrites par Guettard ou n'étaient que de légères variantes d'autres espèces déjà connues, et son livre, loin d'énumérer toutes les plantes de l'intérieur de la France, ne présente qu'un tableau incomplet de celles de l'Orléanais (2).

(1) « Je me fais un devoir de reconnoître que de La Mark est l'inventeur de cette méthode, mais je l'ai simplifiée et généralisée. Cette manière de traiter la botanique a paru si naturelle à M. de Candolle, qu'il l'a suivie dans sa *Flore française.* » Note 1, p. 45 de l'ouvrage de Dubois, intitulé: « *Seconde question importante : Est-il possible d'établir un Collège royal*, etc. » Orléans, 1818.

(2) Observations sur les plantes, d'après le ms. de Descurain, d'Étampes, par Guettard. Paris, 1747. Cet auteur dit, préface,

Malgré ces défauts, Dubois n'en fut pas moins un botaniste fort estimable. On doit lui tenir compte des difficultés qu'il eut à vaincre ; seul, n'ayant à sa disposition qu'un nombre d'ouvrages fort restreint, à une époque agitée où la science était abandonnée, pour faire place aux théories politiques, il était difficile, pour ne pas dire impossible, qu'il fit mieux ; peut-être même doit-on s'étonner qu'il ne se soit pas trompé plus souvent. En un mot, ce livre, à part les erreurs involontaires de l'auteur, doit être rangé dans le petit nombre des bons traités de botanique et des ouvrages véridiques et consciencieux (1).

Dubois peut être considéré comme un des plus grands vulgarisateurs de la botanique ; aussi Robert Brown donna-t-il le nom de *Duboisia* à

p. XXXIX, qu'il a eu entre les mains un ms. de M. de Cambray, maître des eaux et forêts de la généralité d'Orléans, sur les plantes de l'Orléanais.

(1) Après la mort de Dubois, un libraire de Paris, ayant acquis sa *Flore*, la présenta comme une nouvelle édition, avec un faux titre sous la date de 1825. L'ouvrage étant entièrement épuisé, on en donna une 2e édition en 1833, sans y faire d'autre changement que celui du nom des mois du calendrier républicain remplacés par ceux du calendrier grégorien. — Dubouché présenta à la Société des sciences d'Orléans un supplément à la *Flore* de Dubois qui resta manuscrit, croyons-nous. Mémoires de cette Société, t. XI, p. 194. Le t. I, p. 314, de ces mêmes Mémoires contient une petite étude de M. de Tristan sur la « situation botanique de l'Orléanais. »

un genre de plantes de la famille des scrofulariacées.

Ce zèle pour les sciences et ce talent pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse se manifestèrent encore dans ses recherches historiques et archéologiques.

La Société littéraire de l'Orléanais ayant résolu de donner au public une histoire d'Orléans, plusieurs savants avaient recueilli des matériaux de toutes sortes, dans l'espoir d'en tirer parti et de former une œuvre collective et utile aux générations futures. Jousse, Perdoulx de la Perrière et D. Gérou firent la Bibliothèque des auteurs orléanais, que continua l'abbé Pataud. Hubert s'était depuis longtemps, avant la création des Sociétés savantes de la province, occupé de généalogies et avait fait des recherches sur les châtellenies et seigneuries relevant de l'évêché et du Châtelet. Dom Fabre avait mis en ordre les inscriptions recueillies par Polluche. L'histoire des paroisses se poursuivait sous la direction de ce dernier, aidé de Beauvais de Préau, pendant que D. Verninac copiait les chartes des abbayes ou extrayait de leurs cartulaires les pièces les plus propres à éclairer les points principaux de l'histoire locale. Pataud feuilletait les archives de la mairie et compilait les

éphémérides orléanaises et les historiens de France, pour en composer ses annales littéraires, historiques et religieuses, et même ébauchait l'histoire de notre lycée.

Malgré ces travaux considérables, dont nous ne donnons qu'une faible esquisse, il restait encore beaucoup à faire, et l'abbé Dubois se choisit une place honorable parmi ces savants moines, laïques et ecclésiastiques de tout âge. Il n'avait que trente et un ans (19 novembre 1783), lorsqu'il se passionna pour la liturgie et l'archéologie locale (1).

Pour réussir dans cette entreprise nouvelle alors, il se mit à étudier la paléographie. La connaissance des textes anciens, la lecture des manuscrits, les formes des lettres sont indispensables à celui qui veut aborder le moyen âge. L'abbé Dubois fit une étude approfondie de la *Diplomatique* de Mabillon, se pénétra des règles précises, si clairement exprimées dans cet ouvrage qui fait encore l'admiration des savants, et, avec l'aide de son esprit analytique, il entra dans le champ des investigations nouvelles.

La liturgie, un peu négligée aujourd'hui, offrait, au siècle dernier, une étude de tous points intéres-

(1) Les documents qui suivent sont empruntés au ms. 451 *bis*.

sante. N'est-il pas utile, indispensable même de connaître ce que nos pères ont cru, la forme des cérémonies que revêtait l'extérieur du culte, les noms des saints qu'ils ont vénérés, auxquels ils ont élevé des autels, bâti des églises ? Ces recherches ne constituent-elles pas aussi une partie de l'histoire locale ? Et si les faits militaires indiquent la vie extérieure d'un peuple, la liturgie ne devient-elle pas l'expression la plus vraie de sa croyance, de sa morale et de ses plus sublimes aspirations ?

Ces pensées dirigèrent l'abbé Dubois dans l'étude des rites de nos églises orléanaises. Le calendrier, les litanies, les bréviaires excitèrent son attention ; il recueillit tout ce qui concernait les coutumes et usages de chaque paroisse, et puisa de curieux renseignements dans les procès-verbaux des visites épiscopales, faites au XVIIe siècle par de Coislin et Fleuriau. Il nota toutes les variantes d'un évangéliaire, de l'année 698, qui appartenait au séminaire, et s'attacha même à la forme des lettres qu'il examinait au point de vue paléographique. Ayant trouvé un cérémonial et un processionnal de l'antique collégiale de Jargeau, remontant le premier au XIIIe siècle (1285) et le second au XVIe, il s'empressa d'indiquer les cérémonies particulières à cette église, cérémonies qui constituent le plus

ancien document connu sur la liturgie orléanaise (1).

Si le prêtre se révèle dans ces recherches d'un moindre intérêt, nous ne tarderons pas à rencontrer l'archéologue patriote. C'est le caractère le plus intéressant à étudier dans l'abbé Dubois.

Le 23 août 1771, les rhétoriciens du collège d'Orléans avaient célébré dans une petite pièce de vers latins la Pucelle d'Orleans (2). Le 12 janvier 1775, l'abbé de Saint-Léger décrivait les portraits connus de Jeanne d'Arc, et annonçait à D. Fabre, au mois de septembre de la même année, l'envoi de seize pièces fort curieuses concernant le siège de 1429, qu'il avait fait copier sur des originaux conservés à Saint-Martin-des-Champs (3). Le 8 mai 1777, le prieur de Saint-Barthélemy de Noyon « venait à Orléans prêcher la Pucelle », et ravivait avec le nom de Jeanne le souvenir de la grande héroïne du XVe siècle. Sans doute, quelques esprits légers et incrédules l'appelaient « fille-soldat, pucelle porte-étendard, paysanne de Saint-Remy-sur-Meuse », et ne craignaient pas de dire avec une mordante ironie que saint Michel

(1) Ces deux ouvrages sont conservés dans la bibl. d'Orléans, mss. 92 et 120.

(2) Ms. 410, no 6.

(3) Autographes de la bibl. d'Orléans, et ms. 410, no 1.

était « descendu pour combattre les Anglois et les vaincre au fort des Tourelles. » Ces plaisanteries, qui n'auraient jamais dû souiller la langue française, inspirèrent à l'abbé Dubois une savante dissertation sur « la mission divine de la Pucelle. » Pour lui, Jeanne d'Arc a été véritablement l'envoyée de Dieu, une femme inspirée d'en haut ; la délivrance d'Orléans un vrai miracle, l'expulsion des Anglais de notre patrie un coup d'état de la Providence. Le premier il osa soutenir cette thèse au milieu de gens qui ne se nourissaient que des doctrines de l'Encyclopédie et se délectaient de la Pucelle de Voltaire. Il fallait du courage pour affirmer le miraculeux au moment où l'opinion publique, sourdement travaillée par l'influence des philosophes, refusait de croire à cette mission surnaturelle, où un prêtre instruit, mais imbu du pur molinisme, écrivait : « Le divin dans les actions de la Pucelle doit être entendu dans le sens étendu ordinaire, c'est-à-dire qu'il y avoit de l'admirable dans ses actes, sans qu'on y reconnut du miraculeux, comme on dit tous les jours qu'une chose est divine, sans croire pour cela qu'elle soit surnaturelle (1). »

(1) Bordas, *Histoire du Dunois*, p. 220. — L'abbé de Choisy disait à son tour : « Le jugement des théologiens et du Parlement, séant à Poitiers, qui attestèrent « qu'il y avoit je ne sçais quoy de surnaturel

L'abbé Dubois remontait donc le cours de trois siècles et s'inspirait des nobles pensées qui animaient les historiens français, dans leurs récits des actions héroïques de Jeanne d'Arc. Vivifié par cette douce atmosphère du XVe siècle, il songea, le premier encore, à diriger l'opinion publique sur le procès de Rouen.

Morel avait fait don au chapitre de Sainte-Croix, en 1717, d'un manuscrit précieux renfermant ce procès inique (1). Deloynes de Talsi, vicaire général d'Orléans, n'avait trouvé dans ce document précieux, écrit entre les années 1505 et 1515, qu'une « sorte de version historique arrangée au gré du compilateur (2). »

Dubois alla plus loin ; il prouva que ce manuscrit était la minute française du procès dont on ne possédait qu'une traduction latine (3). Sa dissertation fit sensation ; les preuves qu'il accumula, les arguments dont il se servit frappèrent les esprits

dans cette Pucelle », déchargea leur conscience de l'obligation d'y en reconnoître. » *Histoire de l'Église*, t. VIII, p. 221. — Cf. *Journal des savants*, mai 1716.

(1) Ms. 411 d'Orléans.

(2) *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. III, 1790.

(3) « Minute françoise du procès de condamnation de Jeanne d'Arc, copiée sur le manuscrit d'Orl. 411, avec des notes par l'abbé Dubois, 1823. » On prouve que ce ms. contient la minute françoise même du procès. Copie exécutée par Régnier sous les yeux de l'abbé Dubois. Ms. 411 *bis*.

clairvoyants, pour lesquels cet ouvrage semblait une révélation, et plusieurs collections de mémoires accueillirent ses conclusions avec enthousiasme (1). Quicherat démontra que l'abbé Dubois s'était laissé égarer par son amour pour Jeanne d'Arc et que, loin d'être la minute française originale, ce manuscrit, d'après son titre, n'offrait qu'une « compilation abrégée des grandes et générales chroniques, où se trouve le procez de la Pucelle ou de Jeanne d'Arc, fait en la ville de Rouen pour ses démérites (2). »

Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Dubois ne fut pas inutile ; elle lança l'opinion publique dans une direction nouvelle, les savants se préoccupèrent de Jeanne, et la Pucelle d'Orléans devint l'objectif de bien des recherches.

Poursuivant son but avec cette ténacité que secondent de fortes convictions, Dubois s'attaqua au siège d'Orléans lui-même. Si Jeanne avait reçu une mission divine, si son procès était entaché de la plus criante injustice, la délivrance d'Orléans étant son œuvre, ne devait-on pas faire la lumière la

(1) Buchon, t. IX de *Monstrelet*, p. 191 ; *Panthéon littéraire*, volume de Mathieu de Coucy et de la Pucelle, préliminaires, p. 28 ; nouvelle collection des Mémoires de Michaud et Poujoulat, t. III, 1re série.

(2) *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 411-418.

plus complète sur ce glorieux épisode de nos annales nationales ?

Lenglet-Dufresnoy et Lebrun-Desmarettes (1) avaient écrit sur Jeanne d'Arc des pages émues ; le siège d'Orléans y était raconté avec des détails, qui semblaient avoir été puisés aux sources les plus vraies. Dubois voulut montrer que, dans ces deux ouvrages, l'erreur se glisse souvent à côté de la vérité, et que, pour écrire une histoire authentique du siège, il fallait avoir habité longtemps Orléans, en connaître les annales et interroger les habitants eux-mêmes. Or, quels témoignages plus éloquents que les Comptes de ville et de forteresse, où se trouvent notés jour par jour les détails les plus minutieux du siège, où se reflète, comme prise sur le vif, l'existence de nos ancêtres, pendant ces longs mois d'abandon, où chaque ligne révèle l'arrivée des renforts et le courage indomptable des assiégés !

Dubois venait d'être nommé archiviste de la mairie. Cette place lui offrait une excellente occasion de secouer la poussière de nombreux volumes, que n'avait jamais feuilletés aucune main savante ; leur lecture excita son intérêt, il les copia en partie ou en fit de précieux extraits, qui nous ont été

(1) Le ms. 410, nº 8, contient des observations de Septier sur cette histoire.

conservés (1). En outre, voulant recueillir tous les plans de la ville, il fit appel à la bonne volonté de ses concitoyens, des amateurs, des ingénieurs, des savants ; les monastères lui ouvrirent leurs archives ; les terriers du duché d'Orléans et les censives des communautés religieuses fournirent des documents ignorés sur l'emplacement des maisons, les noms des rues, les murs d'enceinte. Il interrogea les souvenirs des anciens, consulta les ouvriers qui avaient démoli les vieilles tours, descendit dans les caves, pour y retrouver les restes enfouis par les années ou par la main des hommes, et finit par reconstituer la ville d'Orléans, telle à peu près qu'elle était en 1429. Si l'esprit d'analyse avait inspiré jusqu'ici ses travaux, de quelle utilité ne devait-il pas être en ce moment, qu'il s'agissait d'établir une synthèse archéologique ? De tant de monuments épars, ou à moitié détruits, ou même oubliés, faire sortir un monument unique, n'était-ce pas la renaissance d'Orléans ?

Le résultat de ces recherches multipliées fut l'« *His-*

(1) Le même ms., nº 10, renferme un « Extrait du compte de Hemon Raguier, trésorier des guerres du Roy, depuis le 1er mars 1424 jusqu'au dernier septembre 1433 » ; nº 13, un « Extrait du registre des minutes de Guillaume Girault, notaire au Châtelet d'Orléans, en 1428, concernant la levée du siège par les Anglais », avec des notes de l'abbé Dubois, qui le premier découvrit ce document. *Cuique suum;* enfin, nº 16 un « Extrait des comptes de la ville, de 1458 à 1478, au sujet des parents de Jeanne d'Arc. »

toire authentique et critique du siège mis devant Orléans en 1428 et 1429 », que nous publions (1). Cet ouvrage ne semble être à première vue que la relation des événements militaires accomplis en notre ville ; il n'en est rien. Le lecteur y trouvera la reconstitution complète d'Orléans au milieu du XV[e] siècle, sa première enceinte avec tous les forts, bastilles, portes et poternes ; ses rues anciennes et nouvelles avec leur origine certaine ; le pont, les monuments divers, les églises, les couvents, les maisons curieuses ; une abondance de preuves, de textes qui ne laissent rien à la probabilité, à l'incertitude ; en un mot toute l'archéologie d'Orléans.

Le plan se développe dans une grande simplicité. La ville étant décrite avec la plus scrupuleuse exactitude, les bastilles anglaises placées, il ne reste plus qu'à faire manœuvrer les troupes ennemies et françaises, à dire leurs positions respectives, le nombre des assiégeants et des assiégés, à montrer le courage et l'activité des Orléanais,

(1) Une édition de l'*Histoire d'Orléans*, par Symph. Guyon, contient des notes manuscrites de Beauvais de Préau sur Orléans, le siège de 1429, les enceintes de la ville et les portraits de Jeanne d'Arc. E 662 *bis*.

Petit-Semonville, bibliothécaire d'Orléans, a dressé un catalogue de tous les ouvrages manuscrits ou imprimés, dans lesquels il est parlé de Jeanne d'Arc. Orléans, 1836. Ms. d'Orl., E 4006 *bis*.

leur gaieté au milieu des longueurs du siège, enfin à saluer l'arrivée de Jeanne d'Arc et l'enthousiasme qu'excite sa présence. La victoire sourit à tous leurs efforts; les Anglais quittent à regret Orléans, abandonnent Jargeau, Meung et Baugency, et Patay achève leur défaite. Telles sont les péripéties variées de ce grand drame, dû à la plume patriotique de l'abbé Dubois, et écrit avec une lucidité qui ne laisse rien dans l'ombre. Cet ouvrage indique dans son auteur une étonnante promptitude à s'assimiler les moindres détails et à tirer les conclusions les plus simples et en même temps les plus démonstratives (1).

Est-il besoin de louer l'œuvre de l'abbé Dubois, après les éloges que lui ont donnés Jollois, Colas de la Noue, Boucheron des Portes et Vergnaud (2)? D'ailleurs, le grand mérite de cette histoire est d'avoir fourni des arguments à nombre d'auteurs et de n'avoir presque jamais été citée; les trésors qu'elle renferme ont enrichi bien des disserta-

(1) L'abbé Dubois publia une « Notice historique et description de l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans. » Darnault, sept. 1818.

(2) Vergnaud avait été le collaborateur et ami de Dubois. Cf. *Annales de la Société des sciences, arts et belles lettres d'Orléans*, t. XI, p. 225, 1830. Cet auteur a publié une « Notice historique sur le fort des Tourelles de l'ancien pont d'Orléans et sur la découverte de ses restes en 1831. » *Ibid.*, t. XII, p. 153, 1832.

tions; sa publication fera connaître tous les plagiaires.

Aufrère-Duvernay disait avec amertume: « Nous devons déplorer, dans les manuscrits de Dubois, la suppression de plusieurs cahiers soustraits avec l'intention coupable de s'emparer de ses recherches et de les publier, sans en indiquer l'auteur, et surtout de ses travaux sur les rues. » Ce dernier recueil nous a été conservé.

Tant de travaux si variés ne firent jamais oublier à l'abbé Dubois les promesses de son ordination sacerdotale.

En 1814, une terrible épidémie sévissait à l'hôpital. les salles étaient remplies de malades de toutes sortes et surtout de soldats; l'abbé Dubois se constitua leur aumônier, prêchant aux uns la vertu, la résignation aux autres, à tous l'amour de la patrie, et ne prenant de repos que dans la copie des Chartes de l'Hôtel-Dieu (1).

L'année suivante, il fit des conférences pendant le carême; parlant plusieurs fois par jour, il n'épargnait aucune fatigue, et ne cessait, dans ses sermons au style un peu négligé, d'exhorter ses auditeurs à la pratique de la morale chrétienne.

(1) Ms. 451 *bis*, t. IV, fol. 273.

En 1824, il voulut prêcher une retraite à la suite de la mission ; mais le déclin de ses forces lui présageait la fin de ses travaux. Septembre m'a vu naître, disait-il à ses amis, septembre me verra mourir. De cruelles souffrances, supportées avec une résignation chrétienne, amenèrent sa mort, qui arriva le 2 septembre 1824.

Par son testament, il léguait au Séminaire ses livres de théologie, et à la bibliothèque de la ville ses ouvrages de science et tous ses manuscrits.

Telle fut en abrégé la vie de l'abbé Dubois, homme modeste, prêtre ignoré, dont l'existence s'écoula dans le calme de son pensionnat et le silence des archives. Passionné pour l'éducation de la jeunesse, il consacra une grande partie de sa vie à enseigner et à instruire, et si parfois sa voix s'éleva, ce ne fut que pour défendre les intérêts de la religion ; il était prêtre. L'amour de l'étude le poussa vers l'histoire naturelle, science si peu cultivée au commencement de notre siècle, et il put se glorifier d'avoir dirigé vers elle un grand nombre de ses élèves, qui lui en conservèrent, durant de longues années, une vive reconnaissance. Enfin le culte de Jeanne d'Arc lui inspira la pensée généreuse de faire revivre le souvenir de cette héroïne, en disant sa mission divine et en racontant

l'enthousiasme, qui salua l'arrivée de cette présidentielle libératrice devant Orléans assiégé par les Anglais.

Puissions-nous avoir réussi à faire mieux connaître l'abbé Dubois par la publication de son œuvre la plus importante, l'*Histoire authentique et critique du siège de 1428-1429.*

Lorsque les manuscrits de l'abbé Dubois eurent été, en vertu de son testament, déposés à la Bibliothèque de la ville, Petit-Semonville, qui était le conservateur de cet établissement, comprit aussitôt l'importance des recherches sur le Siège, et voulut les mettre à la disposition du public. Mais il n'était pas facile de lire l'écriture de Dubois ; son texte, hérissé de notes et de renvois et surchargé de ratures et de corrections, semblait présenter un obstacle insurmontable à la foule des lecteurs ; des redites sans nombre, des répétitions fréquentes, des dissertations savantes assurément, mais vrais hors-d'œuvre, sur les *Couillarts*, sur les canons dont on fit usage au siège, pour ne citer que les principales, devaient fatiguer les curieux, qui aiment la besogne toute faite et fuient le moindre travail.

Pour obvier à ces inconvénients multiples, le zélé bibliothécaire fit un choix des meilleures disser-

tations et sollicita de la ville un crédit pour obtenir une copie nette et facile. Havard, curé de Marigny, fut chargé de la transcription. M. de Rocheplatte, maire d'Orléans, entra dans ces vues, et, en accordant le secours demandé, laissait entrevoir l'espérance de publier un jour cette histoire, lorsque les finances de la ville lui permettraient d'entreprendre cette publication.

Les années se sont succédé ; d'autres préoccupations détournèrent les esprits de la réalisation de ce projet, qui eût fait honneur à Orléans, puisque c'était ressusciter la gloire de ses habitants. Nous avons cru qu'il convenait de mettre un terme à ces hésitations.

Notre but est des plus modestes : publier intégralement la copie exécutée en 1825, après l'avoir collationnée avec le plus grand soin sur l'original, retrancher un certain nombre de passages faisant double emploi, respecter entièrement le style, quels qu'en soient les défauts. Il nous eût été facile d'enrichir le texte de notes et d'additions, empruntées aux savants mémoires des membres de la Société archéologique de l'Orléanais ; nous n'avons pas voulu grossir démesurément notre volume. Nous avons préféré laisser à l'ouvrage sa physionomie, à l'auteur tout son mérite, sans même songer à relever quelques erreurs inévitables au milieu des difficultés qu'il eut à surmonter.

En second lieu, notre intention a été de faire mieux connaître à nos concitoyens la topographie d'Orléans au XVe siècle, les noms de nos vieilles rues, qui tendent à disparaître chaque jour, avec leurs souvenirs et leurs histoires ; de rappeler un passé, riche de gloire et d'honneur, une page de nos *Annales* si pleines de dévouements et de grandeurs, et le souvenir de nos ancêtres qui, par leur noble héroïsme, ont rendu la France au peuple français ; d'élever enfin un nouveau monument à la vierge de Domrémy, à celle qui, dans la mémoire reconnaissante de la nation, s'appellera toujours la Pucelle d'Orléans.

HISTOIRE

AUTHENTIQUE ET CRITIQUE

DU SIÈGE MIS DEVANT ORLÉANS

EN 1428 ET 1429

LÉGENDE

Du Plan d'Orléans en 1428

Les Numéros et les Lettres du plan correspondent aux indications suivantes:

Nos 1. Tour Neuve.
2. Tour Blanche.
3 Tour d'Avalon.
4. Tour Saint-Flou.
5. Vieille Porte-Bourgogne.
6. Tour Saint-Étienne.
7. Tour du Champ-Hégron.
8. Tour Messire Baudes, anciennement Tour Aubilain.
9. Tour de la Cour de Mgr l'Evêque ou de la Fauconnerie.
10. Tour du Plaidoier de Mgr l'Evêque.
11. Tour de l'Église de Sainte-Croix.
12. Tour Salée.
13. Porte Parisie.
14. Tour de Jean Thibaut.
15. Tour Saint-Mesmin.
16. Tour des Vergers Saint-Samson.
17. Tour Saint-Samson.
18. Tour du Heaume.
19. Porte Bernier ou Bannier.
20. Tour de feu Micheau-Quanteau.

Nos 21. Porte Renart.
22. Tour nommée l'Eschiffre Saint-Paul.
23. Tour André.
24. Tour de la Barre-Flambert.
25. Tour Notre-Dame.
26. Tour et Porte de l'Abbreuvoir.
27. Porte de la Herse ou de la Faux.
28. Porte du pont avec pont-levis de l'Allouée ou Pont Jaquin-Rousselet.
29. Le Châtelet ou la Cour le Roi avec un Grand Couillard.
30. Tour feu maître Pierre Lequeux.
31. Tour de la Croiche de Meuffroi et cette Croiche avec son boulevart.
32. Poterne Chesneau.
33. Tour Aubert.
34. Tour à huit pans ou Tour Quarrée.
35. Tour d'Aoust, ou Tour des Tanneurs.

Nos 36. Chapelle Saint-Antoine sur le pont.
37. Aumône Saint-Antoine.
38. Bastille Saint-Antoine.
39. La Belle-Croix.
40. Boulevart de la Belle-Croix.
41. Les Tourelles.
42. Turcie Saint-Jean-le-Blanc.
43. Rue de Guigny, actuellement des Anguigny.
44. Portereau Saint-Marceau.
45. Saint-Marceau.
46. Portereau de Tudelle.
47. Pressoir de la Favière sur la Turcie de Saint-Jean-le-Blanc.
48. Église de Saint-Jean-le-Blanc.
49. Levée de Saint-Jean-le-Blanc et de Saint-Denis.
50. Port Saint-Loup.
51. Église et couvent des Augustins.
52. Levée de Saint-Privé.
53. Église de Saint-Privé.
54. Champs de Saint-Privé.
55. Isle de la Madeleine.
56. Isle Charlemagne vis-à-vis la maison appelée Sanitas.
57. Maison appelée actuellement Sanitas.
58. Une Isle peu éloignée de la Barre-Flambert.
59. Motte des Poissonniers.
60. Motte Saint-Antoine.
61. Le Duit.
62. Isle aux Toiles ou Isle vis-à-vis la Croiche des Moulins Saint-Aignan.

Nos 63. Grande Isle aux Bœufs.
64. Isle Charlemagne au-delà de Saint-Loup.
65. Monastère de Saint-Loup.
66. Grève qui séparoit l'Isle aux Bœufs des Terres qui étoient au bas du coteau.
67. Petit-Ruisseau venant de Saint-Jean-de-Brai.
68. Ruisseau qui passe devant l'égouttier.
69. Endroit où ces deux ruisseaux se réunissoient pour se perdre dans les grèves ou dans la Loire.
70. L'Orbette.
71. La Borde aux Mignons.
72. Saint-Marc.
73. Saint-Gervais et Saint-Protais vulgairement Saint-Phallier.
74. Chapelle Saint-Aignan, dans la suite Notre-Dame du Chemin.
75. Moulins de Saint-Aignan.
76. Puits des Forges.
77. Rue de l'Ételon.
78. Chapelle Saint-Michel.
79. Chemin qui conduisoit à Saint-Aignan.
80. Église et cloître Saint-Aignan.
81. Saint-Victor.
82. Rue qui conduisoit de la Tour Neuve à la Tour de la Fauconnerie et à Saint-Vincent.
83. Rue des Ormes-Saint-Victor.
84. Rue Saint-Euverte.
85. Saint-Euverte.

Nos 86. Rue du Bourgneuf qui conduisoit à Saint-Marc.

87. Rue des Fossés Tournices, actuellement de l'Évêché.

88. Grand Cimetière avec Chapelle du Martroy aux Corps.

89. Saint-Avit.

90. Rue des Bons-Enfants.

91. Saint-Vincent.

92. Chapelle de Saint-Vrain et ensuite de Sainte-Anne.

93. La Croix de Fleury.

94. Chemin de Chanteau.

95. Chemin de Fleury.

96. Ancienne route de Paris.

97. L'Étape.

98. Église paroissiale de Saint-Michel.

99. Couvent des Jacobins.

100. Rue de la Bretonnerie.

101. Couvent des Cordeliers.

102. Rue qui conduisoit de l'Étape à Saint-Pierre.

103. Rue des Maillets ou Sainte-Anne.

104. Faubourg Bernier ou Bannier.

105. Aumône Saint-Poair.

106. Église Saint-Poair ou Saint-Paterne.

107. Église Saint-Ladre où a été construit dans la suite le monastère des Chartreux.

108 Rue du Colombier de Turpin.

109. Hôpital des aveugles et Chapelle Saint-Mathurin.

Nos 110. Rue qui conduisoit de la Porte Bernier à la Porte Renart.

111. Faubourg de la Porte Renart, actuellement rue des Carmes.

112. Couvent des Carmes.

113. Rue qui conduisoit à la rue d'Angleterre et à la rue Saint-Laurent.

114. La Croix-Morin.

115. Chemin de l'Orme de la Banlieue ou de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

116. Chemin qui conduisoit au Pressoir Ars ou Brûlé.

117. Pressoir Ars.

118. Clos des Douze-Pierres.

119. Grange de Cuiveret.

120. Saint-Jean-de-la-Ruelle.

121. Chemin qui conduisoit à la Croix-Boissée ou Buisée et à la Madeleine.

122. La Madeleine.

123. Rue qui conduisoit de la Porte Renart à la Tour de la Barre-Flambert et à la Rivière.

124. Rue du Bourg-Comtat, actuellement Pourpointel.

125. Rue d'Angleterre.

126. Grande Rue Saint-Laurent.

127. Cours aux Anes.

128. Saint-Laurent.

Nos 129. Croix-Boissée ou Buisée.

130 Porte Dunoise.

131. Rue qui conduisoit de la vieille Porte Bourgogne à la Porte Dunoise.

132. Rue des Petits-Souliers.

133. Rue qui conduisoit de la Poterne Chesneau à la Porte Parisie.

134. Rue de la Charpenterie.

Nos 135. Murs de la ville qui faisoient un double retour d'équerre pour renfermer le pont dans la première enceinte.

136. Rue des Hôtelleries.

137. Rue de l'Aiguillerie.

138. Rue de la Barillerie.

139. Rue de la Porte Dunoise à la Porte Renart.

140. Rue de la Vieille-Poterie.

A. Bastille Saint-Laurent.

B. Boulevart de la Croix-Boissée ou Buisée.

C. Boulevart de la Grange de Cuiveret, ou des 12 Pierres, ou du Colombier, ou de Londres.

D. Boulevart du Pressoir Ars ou de Rouen.

E. Bastille Saint-Poair ou de Paris.

F. Bastille Saint-Loup.

G. Bastille Saint-Jean-le-Blanc.

H. Bastille des Augustins.

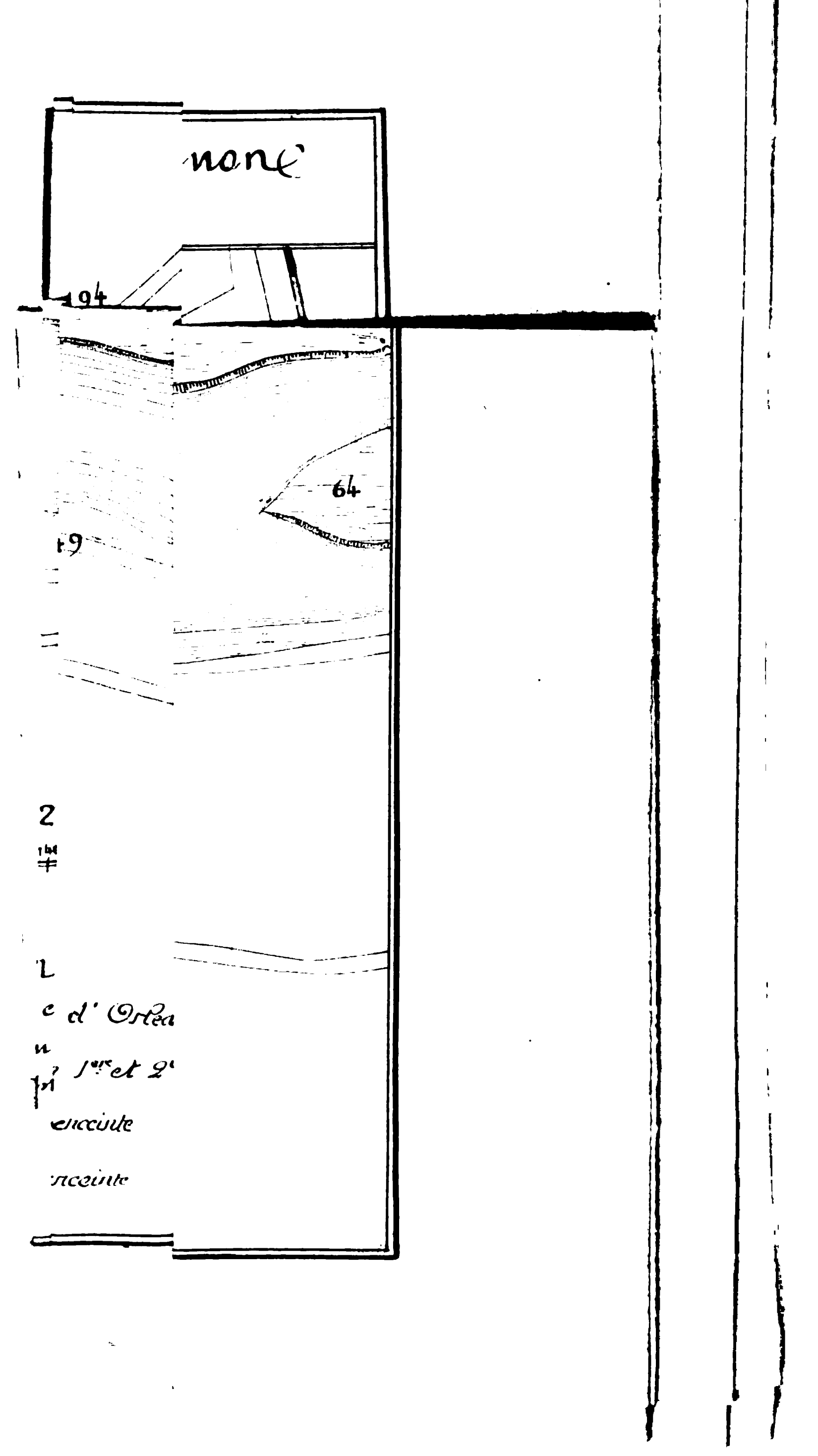
I. Bastille des Tourelles.

K. Boulevart des Champs de Saint-Privé.

L. Boulevart de l'Isle Charlemagne.

M. Fossé allant de la Croix-Boissée à Saint-Ladre.

Le Signe ★ indique les ouvrages avancés nommés **Barrières,** *disposés sur tous les chemins qui conduisoient à Orléans.*



none
194
64
19
2
L
c d' Orléa
1er et 2e
enceinte
nceinte

HISTOIRE AUTHENTIQUE ET CRITIQUE

DU

SIÈGE MIS DEVANT ORLÉANS

EN 1428 ET 1429

PRÉFACE

Le siège, dont j'entreprends de donner l'histoire, est un de ces événemens, d'où dépend le sort des empires. Son issue devoit décider si les descendans de saint Louis continueroient à être assis sur le trône de leurs ancêtres, ou si les François seroient condamnés à gémir sous le joug pesant des Anglois.

Ce siège, si intéressant par lui-même, l'est devenu bien davantage par le moyen extraordinaire, dont Dieu s'est servi pour le faire lever. Il a appelé, des confins de la Lorraine, une jeune paysanne de dix-sept ans, pour la mettre à la tête des armées, quoi qu'elle ne sût ni lire ni écrire, et qu'elle n'eût été exercée qu'aux travaux de la campagne; et cette jeune guerrière a su triompher des ennemis de la France, confondre leur orgueil, et mettre un terme à leurs conquêtes.

Il n'est donc pas étonnant que Mézeray ait regardé le siège d'Orléans, comme le plus mémorable, qui ait été



fait pendant le quinzième siècle, et qu'il n'ait pas hésité de dire (1) qu'il mériteroit une histoire tout entière.

Qu'auroit-il donc pensé, s'il avoit su que toutes les villes du midi de la France, persuadées que leur conservation dépendoit de celle d'Orléans, avoient spontanément envoyé à ses habitans toutes sortes de secours? Que celles de Poitiers, de la Rochelle leur avoient fait passer des sommes d'argent, celles d'Albi et de Montpellier des munitions de guerre, celles de l'Auvergne et du Bourbonnais de l'acier, pour faire des arbalètes, et celles de Bourges, de Tours et d'Angers, des vivres de toute espèce.

Nous avons un journal du siège d'Orléans écrit dans le temps même, par ordre des officiers municipaux, ou du moins sous leurs yeux. L'Auteur de *l'Histoire de la Pucelle*, publiée par Godefroi, a parlé fort au long de ce siège; et il est certain qu'il a écrit en 1429. Son autorité est donc du plus grand poids. D'ailleurs Jeanne d'Arc, dans ses interrogatoires, et un grand nombre de militaires et d'autres particuliers, dans leurs dépositions juridiques, nous ont appris les principales circonstances du siège d'Orléans. Il est donc naturel de croire qu'il n'est pas difficile d'en composer une histoire exacte et détaillée.

Cependant ce sont ces auteurs contemporains eux-mêmes, qui ont presque désespéré les écrivains modernes, qui ont essayé de nous en faire connoitre les détails. Ils ont écrit dans un temps, où tous leurs lecteurs connoissoient l'enceinte de la ville, dont ils parloient;

(1) *Histoire de France*, in-fol., t. I, p. 9.

la manière dont étoient construits les boulevards et les tours, qui la défendoient; les canons et les autres armes, dont on se servoit ; la position des bastilles des Anglois ; le nombre de leurs combattans; celui des habitans qui portoient les armes et celui des troupes qui étoient venues à leur secours, etc., etc..... Ils se sont donc abstenus d'entrer dans des explications, qu'ils regardoient comme inutiles et sans lesquelles il est impossible que nous nous formions une idée juste des opérations de ce siège important. Aussi, les historiens, qui en ont parlé, sont-ils tombés dans des erreurs si grossières, que jamais on ne pourroit s'en former une idée juste, si je n'entrois pas dans quelques détails.

Monstrelet prétend que les Anglois avoient construit soixante redoutes autour d'Orléans (1). Selon Villaret (2), il y avoit dix grandes bastilles, qui communiquoient entr'elles par soixante redoutes moins considérables. Baudot, dans son *Histoire de Charles VII*, compte cinquante forts et six bastilles (3). Selon Smollet, il y en avoit seize (4). Le P. Daniel (5) dit qu'on avoit élevé, de distance en distance, un grand nombre de bastilles et qu'il y en avoit trois principales. D'après des autorités si respectables, pourroit-on croire que les Anglois, qui ont assiégé Orléans, n'ont jamais occupé plus de onze bastilles ? C'est cependant un fait que je prouverai d'une manière incontestable. Pourroit-on croire

(1) T. II, fol. 42.
(2) *Histoire de France*, t. XIV, p. 362.
(3) T. I, p. 299 et 300.
(4) *Histoire d'Angleterre*, traduite par Targe, t. VII, p. 60.
(5) *Histoire de France*, t. VII.

que M. Berriat-Saint-Prix, qui a signalé (1) les erreurs dont je viens de parler, nous a donné un plan (2) visuel du siège d'Orléans, dans lequel il a placé deux boulevards anglois qui n'ont jamais existé? Pourroit-on croire que M. Lebrun des Charmettes, qui a écrit après M. Berriat-Saint-Prix, et qui a fait quelques recherches relativement au siège d'Orléans, s'est aussi trompé sur le nombre et la position des bastilles des Anglois et qu'il en compte treize, indépendamment d'un poste fortifié (3)? Il croit que celle, qu'on appeloit la bastille de la Croix-Boisée, tire son nom de la Croix de bois, et cette rue n'est connue sous ce nom que depuis cent ans. Il prétend que la bastille Saint-Loup tiroit son nom d'une maison, sise rue Saint-Euverte, qu'on appelle le petit Saint-Loup, et ce bâtiment ne porte ce nom que depuis 1655, que l'abbaye de Saint-Loup en a fait l'acquisition.

Les historiens ne sont pas exacts sur le nombre des troupes qui ont fait le siège d'Orléans. Rapin-Thoyras (4) et Smollet (5), qui se contente ordinairement de l'abréger, prétendent que l'armée angloise, qui assiégeoit cette cité, s'est élevée jusqu'à 23,000 hommes, lorsqu'elle a eu reçu tous les renforts que le duc de Bedfort ne cessoit de lui envoyer.

Villaret (6) est du même sentiment. Le P. Daniel (7)

(1) Dans son ouvrage intitulé *Jeanne d'Arc*, p. 166.
(2) *Ibid.* p. 345.
(3) *Histoire de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 440.
(4) *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 49.
(5) *Ibid* , t. VIII, p. 59 et 61.
(6) T. XIV, p. 362.
(7) *Histoire de France*, t. VII, p. 45.

pense qu'au commencement du siège, l'armée angloise étoit de 10,000 hommes, et qu'elle augmenta beaucoup dans la suite. M. Berriat-Saint-Prix rapporte le sentiment de Rapin-Thoyras, de Smollet et de Villaret, sans le réfuter (1), ce qui semble une approbation tacite. On peut faire le même reproche à M. Lebrun des Charmettes (2). Néanmoins je prouverai que jamais les Anglois n'ont réuni 10,000 hommes devant Orléans. Quelle énorme disproportion entre 10,000 hommes et 23,000 hommes !

Ce qui intéresse ceux qui lisent l'histoire, c'est le droit qu'ils s'arrogent de citer les généraux à leur tribunal, pour applaudir à leurs talents, ou pour leur reprocher sans ménagement les fautes qu'ils ont commises. Ils exigent donc, lorsqu'il s'agit d'un siège, que l'historien leur donne une description exacte de la place et de ses environs, et qu'il leur fasse connoitre les forces des assiégeans et des assiégés, connoissances sans lesquelles ils ne pourroient porter que des jugemens faux. Je viens de convaincre les historiens modernes d'avoir ignoré le nombre des troupes angloises, qui ont fait le siège d'Orléans ; ils ne connoissent pas mieux le nombre des habitans, qui ont pris les armes, et celui des troupes, qui se sont jointes à eux. Il a donc été impossible jusqu'à présent, à ceux qui ont lu l'histoire du siège d'Orléans, de pouvoir pleinement satisfaire leur curiosité, encore moins d'exercer leur malignité ; ne connoissant ni les difficultés que les assiégeans

(1) P. 162.
(2) T. I, p. 185.

avoient à vaincre, ni les dangers qui menaçoient les assiégés, ni le nombre des Tours qui défendoient leur ville, ni les armes offensives et défensives qui étoient en usage, etc..... En effet quel est l'historien du siège d'Orléans, qui puisse se glorifier d'avoir eu ces connoissances? Nous n'avons aucun plan qui représente cette ville telle qu'elle étoit, en 1428. Il y avoit dans la Loire plusieurs îles, qui ont disparu. Il ne reste plus de vestiges de l'ancien pont. La plupart des Tours sont démolies. Quelques murs de la première et de la seconde enceinte ont résisté à l'injure des temps; mais, pour les observer, il faut entrer dans les maisons, qui les recèlent. En 1428, la partie septentrionale de la ville étoit environnée de vastes clos de vigne, qui permettoient difficilement d'en approcher; et à ces clos ont succédé des îles de maisons, qui sont séparées par des rues, qu'on a ouvertes dans tous les sens. Un auteur, qui n'habite pas Orléans, peut-il débrouiller ce chaos? Aussi, je ne suis pas surpris que M. Berriat-Saint-Prix nous ait donné un plan visuel du siège d'Orléans, qui ne représente pas l'enceinte de cette cité, telle qu'elle étoit en 1428. Il a beau nous assurer qu'il n'est aucune circonstance du siège d'Orléans, exposée au texte de son ouvrage ou aux notes (1), qui ne cadre parfaitement avec les localités, les dates, les circonstances antérieures et postérieures. S'il se transportoit à Orléans, on lui feroit voir des murs de la seconde enceinte, qui existent encore et qui lui prouveroient que son prétendu plan d'Orléans est une vraie fiction de son imagination. De

(1) *Jeanne d'Arc*, p. 208.

pareils monumens sont des témoins qu'il ne pourroit récuser. Il a imaginé, qu'en faisant la seconde enceinte, les murs, qui partoient de Saint-Samson, ont suivi la direction du sud-ouest, et on les a prolongés vers le nord. Il apprendroit de tous nos anciens plans que l'île, qui est dite vis-à-vis Saint-Aignan, n'étoit pas aussi près de la rive droite de la Loire qu'il l'a représentée, et qu'au contraire elle n'étoit séparée de la rive gauche que par un canal très étroit.

Je ne veux pas relever, dans ce moment, toutes les erreurs qui ont échappé à M. Berriat-Saint-Prix et à M. Lebrun des Charmettes. Je me contente d'observer que ces deux auteurs, ayant fait des recherches sur le siège d'Orléans, tous ceux qui en parleront dans la suite croiront n'avoir rien de mieux à faire que de les copier ou de les abréger (1), et que par ce moyen leurs erreurs se perpétueront, si on ne rétablit la vérité des faits. J'ai donc cru qu'il étoit nécessaire de remonter jusqu'aux sources, et j'ai entrepris de donner au public une histoire du siège d'Orléans, uniquement appuyée sur le témoignage des auteurs contemporains, ou sur des pièces authentiques, ou sur d'anciens monumens ; et de traiter, dans plusieurs dissertations, tout ce qui a quelque rapport avec le siège et qui mérite d'être discuté et éclairci. C'est par cette raison que j'ai donné à mon ouvrage le titre d'*Histoire authentique et critique du siège d'Orléans*.

(1) C'est ce qu'ont fait M. Lemaire, dans la *Vie de Jeanne d'Arc*, Paris 1819, et l'auteur de l'*Histoire des victoires remportées par les François*, Paris 1822.

Je ne me suis pas dissimulé les difficultés, que j'aurois à vaincre; mais j'ai espéré, qu'avec beaucoup de patience et de travail, je pourrois les surmonter. Non content d'avoir consulté les auteurs contemporains, j'ai lu tous les comptes de la mairie, qui ont échappé à la fureur révolutionnaire, ainsi que les manuscrits de notre bibliothèque publique, qui contiennent quelques détails sur Orléans. Je me suis procuré un grand nombre d'anciens plans de cette ville et de plans partiels des quartiers, où se trouvoient, il y a cinquante ou soixante ans, les murs de la première et de la seconde enceinte : en un mot, j'ai fait tant de recherches depuis quatre ou cinq ans, j'ai soumis mon travail à l'examen de tant de personnes instruites, que j'ose espérer que, si on peut me reprocher quelques fautes d'exactitude, le nombre n'en sera pas considérable.

Etant forcé souvent de réfuter des auteurs très graves, qui m'ont précédé, je m'abuserois grossièrement, si je pensois qu'on me croira sur ma parole ; c'est pourquoi je citerai textuellement les autorités qui attestent ce que j'avance, à moins qu'elles ne soient tirées de livres imprimés, que tout le monde peut consulter.

PREMIÈRE DISSERTATION

PIÈCES AUTHENTIQUES; AUTEURS ET PLANS SUR LESQUELS EST APPUYÉE L'HISTOIRE DU SIÈGE D'ORLÉANS; DEGRÉ D'AUTORITÉ QUE JE LEUR AI ATTRIBUÉ.

Il est certain que le témoignage des historiens modernes ne peut constater des faits, qui ont précédé, de deux ou trois cents ans, l'époque de leur naissance; leur suffrage tire donc tout son mérite des auteurs contemporains, qu'ils sont censés avoir consultés. Il suit de là que, voulant remonter jusqu'aux sources, je n'ai pas dû citer ces historiens comme autorités, à moins qu'ils ne nous aient fait connaître des monumens anciens, que nous ignorerions, s'ils n'en eussent pas parlé. On ne doit donc pas s'étonner de ne pas trouver les noms de leurs ouvrages dans l'énumération, que je vais faire des pièces, sur lequelles est appuyée, comme sur un fondement inébranlable, l'histoire du siège d'Orléans, que j'offre au public.

I. *Les anciens comptes de la ville d'Orléans.*

Ces comptes sont une mine extrêmement riche, qui n'a pas encore été exploitée. On imaginera difficilement combien il m'en a coûté, pour rechercher tous les filons de cette mine, que couvroit un amas énorme de vieux

parchemins ; mais, si ce travail a été extrêmement long et pénible, j'ai été abondamment dédommagé de mes peines par les faits curieux et nouveaux, que ces comptes m'ont appris, et par la certitude des documens qu'ils m'ont procurés.

En effet, ces comptes sont des actes authentiques, puisqu'ils étaient rendus devant le bailly d'Orléans ou son lieutenant général, en présence de deux notaires, et qu'ils sont revêtus de la signature de ces officiers publics, et en second lieu, puisque le receveur ne payoit pas la moindre somme, sans y être autorisé par plusieurs procureurs de la ville, qui vérifioient tous les mémoires. Il est donc certain que toutes les dépenses, relatées dans ces comptes, ont été faites pour les objets qui y sont désignés.

Mais, ces sommes n'étant payées que lorsque les marchands et les ouvriers présentoient leurs mémoires, il arrive souvent que les anciens comptes ne donnent pas des dates précises. Ils offrent encore un autre inconvénient ; presque toujours le maçon, le serrurier, le charpentier, travailloient au même ouvrage et dans des temps différens ; on ne peut donc avoir une idée exacte de ce qu'ils ont fait, sans réunir plusieurs détails qui errent, pour ainsi dire, dans 15 ou 20 articles du même compte ou dans des comptes de plusieurs années ; je me suis efforcé de rapprocher tous ces documens partiels : heureux si j'ai pu réussir.

Pour faire comprendre ce que je dirai des comptes de la ville d'Orléans :

J'observerai que ces revenus étoient partagés en deux parties inégales, le quart étant employé aux *Dépenses de*

la commune et les trois quarts aux *Dépenses de forteresse*, c'est-à-dire, à l'entretien des fortifications, à l'achat des munitions de guerre, etc.

Depuis 1400 jusqu'en 1590, on a rendu deux comptes séparés, appelés, l'un *Compte de commune*, et l'autre *Compte de forteresse*. Jusqu'en 1590, ils offrent des renseignemens extrêmement curieux, parce qu'on y inséroit tous les mémoires des fournisseurs et des ouvriers. Mais, dans la suite, ils ont cessé d'être aussi intéressants, parce qu'on s'est contenté de déclarer qu'on a payé telle somme à telle personne, pour les objets détaillés dans son mémoire, sans rien spécifier.

Tous les deux ans, au mois de mars, on choisissoit douze notables bourgeois, pour administrer les revenus publics. Ils étoient connus anciennement sous le nom de procureurs de la ville; ils ont pris celui d'*échevins*, environ l'an 1500. Ils entroient en fonction, le 23 mars, après avoir nommé un d'entre eux receveur. C'étoit celui qui présidoit à toutes les assemblées. En 1568, le roi a ordonné qu'il y auroit un maire. Depuis cette époque, le premier échevin a toujours été receveur des deniers. On a continué, jusqu'à la Révolution, à installer les échevins le 25 mars, et le receveur a constamment reçu les revenus de la ville pendant deux ans (1).

(1) Jusqu'environ l'an 1600, on donnoit, par an, au receveur 40 livres tournois, pour ses peines; on lui a encore accordé deux deniers pour livre ou le cent-vingtième. Pour éviter les brigues dans l'élection des procureurs de la ville, nos ancêtres avoient recours à une double élection. On assembloit les habitans aux halles, près le grand marché; ils choisissoient pour électeurs sept notables bourgeois. Ceux-ci, séance tenante, se retiroient sous la *halle aux tanneurs*, qui

Les procureurs de la ville régloient seuls les dépenses de la commune ; mais, pour ordonner celles qui étoient relatives à la fortification, on leur associoit trois ecclésiastiques, qu'on nommoit les *commis du clergé* ou les *gens d'église*. Ils étoient choisis par les ecclésiastiques de la ville et des faubourgs, réunis dans le chapitre de la cathédrale. Il y avoit toujours parmi eux un chanoine de Sainte-Croix et quelquefois deux, lorsque le receveur rendoit ses comptes de forteresse ; on en expédioit trois copies, on en délivroit une au receveur pour sa décharge, la seconde étoit déposée dans les archives de la ville, et la troisième dans celles de la cathédrale.

Avant 1400 et jusqu'en 1563, l'année, par rapport aux actes et à la date des événemens, ne commençoit qu'à Pâques, quoique, dans le commerce de la vie, elle fut censée commencer au 1er janvier. Nous en avons la preuve dans le *Journal du siège*, où le 1er janvier est nommé le premier jour de l'an (1). On voit aussi dans les comptes de la ville que c'est au premier janvier qu'on donnoit les étrennes et qu'on payoit aux clercs de notaire leur *Auguilanleu* (2). J'aurai soin de rap-

étoit au midi de la place qu'on voit auprès des halles. Ils procédoient à la nomination des procureurs de la ville et venoient en faire part à l'Assemblée. Mais ils ne pouvoient nommer ni leurs enfans, ni leurs frères, ni leurs gendres, ni leurs oncles, ni leurs neveux. Les actes de nomination des procureurs de la ville et du receveur se trouvent à la tête de tous les comptes.

(1) Page 72, en parlant du 31 décembre il est dit : « Ce vendredi, dernier jour de l'an » et ensuite le « samedi en suivant premier jour de l'an. »

(2) Payé 4 sols au fils de Jehan Cailly, notaire, pour son haguilanleu, pour advencer le mendement du receveur. Compt. 1428.

porter toutes les dates à notre manière de compter les années, en les commençant au premier de janvier, parce qu'il est désagréable de voir dans l'*Histoire de Jeanne d'Arc*, de M. Lebrun des Charmettes, le 31 décembre 1428 suivi du premier janvier 1428, quoique, dans une note, il avertisse que l'année ne commençoit qu'à Pâques (1).

Le nombre des officiers municipaux d'Orléans, connus sous le nom de procureurs de la ville, a été fixé à 12 en 1385. Cependant, le plus ancien compte, qui existe actuellement, ne remonte qu'en 1399.

Voici la liste des comptes antérieurs à 1430 ayant échappé aux Vandales qui ont exercé tant de ravages dans les Archives pendant la Révolution.

1399-1400. — Compte de Commune de Jehan Lebreton.

1401-1402. — Compte de Commune de Girard Goussart.

1403-1404. — Compte de Forteresse de Jehan Asset.

1405-1406. — Comptes de Commune et de Forteresse de Pierre de Essaie.

1407-1408. — Compte de Commune de Jehan Boislève.

1409-1410. — Compte de Commune de Pierre de Mareau.

(1) Quand l'année commençoit à Pâques, il arrivoit quelquefois que le premier jour de l'an répondoit au 22 mars et d'autres fois au 25 avril; ainsi il y avoit des années plus longues les unes que les autres. Ce fut, pour éviter cet inconvénient, que nos ancêtres réglèrent que les officiers municipaux entreroient tous les ans en fonction, le 22 mars. Ainsi toutes les dépenses, faites avant le 22 mars 1429, se trouvoient dans le compte de 1427 et de 1428.

1411-1412. — Compte de Forteresse de Berthault-Mignon.

1413-1414. — Comptes de Commune et de Forteresse de Jehan Chiefdail.

1415-1416. — Comptes de Commune et de Forteresse de Jehan Martin.

1417-1418. — Comptes de Commune et de Forteresse de Gilet-Baudry.

1419-1420. — Compte de Forteresse de Jacquet-Deloynes.

1421-1422. — Comptes de Commune et de Forteresse de Jehan Martin.

1423-1424. — Néant.

1425-1426. — Compte de Forteresse de Jacquet-Deloynes.

1427-1428. — Compte de Commune d'Estienne de Bourges.

1429-1430. — Compte de Forteresse de Jehan Hillaire (1).

Ayant lu quelques comptes postérieurs à 1429, j'y ai trouvé tant de documens propres à éclairer l'histoire des siècles précédens, que j'ai cru devoir lire tous les comptes de la ville jusqu'en 1750; et j'ai tout lieu de m'applaudir d'avoir eu le courage de l'avoir fait.

(1) On ne pouvoit pas faire sur les habitans d'Orléans la moindre levée de deniers sans y être autorisé par le roi, qui n'accordoit ordinairement cette permission que pour trois ans, après lesquels on obtenoit une nouvelle ordonnance. On les trouve toutes à la tête des comptes de la ville. Ainsi ils fourniroient un grand nombre de pièces à ceux qui voudroient réunir ces lettres patentes de nos rois.

II. *Les anciens comptes du pont d'Orléans et de l'hôpital Saint-Antoine.*

Presque au milieu de l'ancien pont d'Orléans, on voyoit deux îles, vis-à-vis l'une de l'autre. Dans l'une d'elles, on avoit établi un hospice, connu sous le nom d'hôpital Saint-Antoine, dans lequel on donnoit à coucher aux pauvres étrangers qui passoient. Il y avoit des biens destinés à l'entretien du pont et de l'hôpital Saint-Antoine. Les procureurs de la ville nommoient, pour les administrer, trois notables bourgeois, qui rendoient leurs comptes tous les trois ans. Ils sont connus sous le nom de *Comptes du Pont*. Le cartulaire de l'hôpital du pont se conserve dans les archives de l'hôpital général. Je l'ai lu et je le cite quelquefois.

III. *Les comptes des maitres des chaussées d'Orléans.*

Les procureurs de la ville chargeoient trois bourgeois de veiller à l'entretien du pavé des routes voisines d'Orléans. On les nommoit *Maitres des chaussées*. Ils rendoient leurs comptes tous les trois ans. On en conserve un grand nombre dans les archives de la mairie ; j'en ai consulté quelques-uns.

IV. *Plusieurs actes intéressants, déposés dans les archives de la ville d'Orléans.*

Parmi ces actes, on doit distinguer deux procès-verbaux de M. Yvon d'Illiers et de M. Jehan de Gourville, vicomte de Machaut, dans lesquels ils indiquent

les endroits de la quatrième enceinte, où ils ont fait ouvrir des rues, et les noms qu'ils leur ont donnés. Ils y déterminent aussi la direction que doivent suivre les murs de la quatrième enceinte.

V. *Les actes du procès de condamnation de la Pucelle.*

Jeanne d'Arc, ne sachant pas le latin, ne pouvoit ni être interrogée ni répondre qu'en françois. On dressoit une minute françoise des questions, qui lui avoient été proposées, et de ses réponses; on les traduisoit ensuite en latin. Ainsi les actes latins du procès de la Pucelle, quoique revêtus de la signature des notaires et de celle de l'évêque de Beauvais, ne sont qu'une traduction plus ou moins fidèle de la minute françoise. Celle-ci est donc bien plus curieuse et bien plus importante que les actes latins. M. de l'Averdy a fait les plus grandes recherches pour la découvrir : il n'en a trouvé qu'un fragment. Nous avons à la bibliothèque publique d'Orléans un manuscrit qui renferme cette précieuse minute (1).

VI. *Les actes du procès de réhabilitation de la Pucelle.*

Le procès a été instruit, en 1455 et 1456, à la requête de la mère et des frères de Jeanne d'Arc et en vertu d'une Bulle de Callixte III, du 11 juin 1455, et

(1) Ms. 411. Le ms. 411 *bis* contient une copie du précédent avec des notes de l'abbé Dubois.

dans laquelle il nomme l'archevêque de Reims, les évêques de Paris et de Coutances, et Jehan Brehal, inquisiteur de France, pour faire la révision du procès de Jeanne d'Arc. Leur sentence a été prononcée le 17 juillet 1456.

Dans le cours du procès, on a entendu quarante témoins à Orléans, vingt à Paris, trente-trois dans le pays, qui avoit vu naître la Pucelle, et dix-huit à Rouen, indépendamment de ceux qui avoient été interrogés, en 1452, par ordre du cardinal d'Estouteville. Tous ces témoins, dont les dépositions sont celles de témoins oculaires, consignées dans des actes authentiques, offrent la plus grande garantie. On ne peut donc pas recourir à une source plus pure, pour connoître les principales actions de Jeanne d'Arc. Cependant, ces témoins n'ayant été interrogés que vingt-cinq ans après la mort de cette héroïne, il est possible qu'ils se soient trompés sur quelques circonstances que leur mémoire ne leur rappeloit pas fidèlement.

VII. *Plusieurs pièces curieuses qui se trouvent à la bibliothèque publique d'Orléans.*

Elles ont été copiées, en 1775, par M. Mercier, abbé de Saint-Léger de Soissons, sur les originaux, qui étoient à Saint-Martin-des-Champs. Il en a fait don à la ville d'Orléans après les avoir certifiées véritables (1).

(1) Ms. 410. Ces pièces, au nombre de seize, ont été publiées par Quicherat.

VIII. *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes vel communitates, ab anno* 1101 *ad nostra usque tempora, habita et nactata, accurante Thoma Rymer.*

On trouve dans ces actes un petit nombre de pièces relatives au siège d'Orléans.

IX. Histoire d'un auteur inconnu, contenant partie du règne de Charles VII, savoir depuis l'an 1422 jusqu'à la fin de septembre 1429, communément appelée l'*Histoire de la Pucelle d'Orléans*. Cet ouvrage se trouve dans l'*Histoire de Charles VII*, par Denys Godefroi, p. 481 et suivantes.

M. Lebrun des Charmettes cite cet ouvrage sous le nom de *Chronique* sans titre, parce qu'il a craint qu'on ne le confondît avec son *Histoire de Jeanne d'Arc*. Cependant, ce titre étant différent de celui d'*Histoire de la Pucelle d'Orléans*, il me semble qu'il auroit dû laisser à ce dernier ouvrage le nom, sous lequel il est généralement connu. On y trouve un grand nombre de particularités intéressantes sur la Pucelle, sur le siège d'Orléans et sur les opérations militaires de Charles VII, jusqu'à la fin de septembre 1429, époque à laquelle il paroit que la mort a enlevé l'auteur. Car il met tant d'importance à nous faire connoître les actions héroïques de Jeanne d'Arc, que, s'il avoit vécu plus longtemps, il auroit certainement continué son histoire

jusqu'à la mort injuste et cruelle, qui a terminé sa noble carrière.

Il est certain que l'*Histoire de la Pucelle* a été écrite par un auteur, qui étoit, à la vérité, contemporain, mais qui n'avoit pas été présent au siège d'Orléans; car il rapporte les principales circonstances de la prise du boulevart, comme les ayant apprises des *plus grands capitaines françois* (1). On peut assurer qu'il a écrit dans l'année 1429, puisque le récit, que nous lisons dans le *Journal du Siège*, des événemens qui ont eu lieu, depuis le 15 août 1429 jusqu'à la fin de septembre, a été copié dans l'*Histoire de la Pucelle*, ainsi que je le prouverai dans la seconde dissertation. Ce fait suffit pour prouver quel cas on a fait de cet ouvrage, aussitôt qu'il a paru. Je crois que celui qui en est l'auteur n'a jamais demeuré à Orléans ; car il lui est échappé quelques inexactitudes, qui prouvent qu'il ne connoissoit pas les localités. Je conjecture que, lorsqu'on lui a rapporté les principales circonstances du siège d'Orléans, il a confondu quelquefois les dates, les endroits, les personnes. Mais en consultant d'autres auteurs, il est facile de corriger ces légères fautes. Il y en a qu'il a lui-même rectifiées. Voici celles qui m'ont le plus frappé:

P. 500. Il prétend qu'à l'arrivée des Anglois près d'Orléans, « le 12 octobre 1428, saillirent contre les

(1) Il est étonnant que Godefroi conclut de ce passage que l'auteur parle de la prise du Boulevart des Tourelles, comme ayant été présent à l'action. Ce passage prouve précisément le contraire. Car s'il y avoit été présent, il n'en auroit pas parlé sur le rapport d'autrui.

Anglois le Bastard d'Orléans, les nobles et bourgeois, qui auparavant avoient abattu une partie des faubourgs du Portereau. » Et, p. 502, il dit que « le Bastard d'Orléans et autres nobles vinrent, le lundi après la prise des Tourelles, ou le 22 octobre, en grande compagnie de bonnes gens d'armes, dont ceux d'Orléans furent fort réjouis. »

P. 503. Il parle des bastides des Douze-Pierres et du Colombier comme étant distinguées l'une de l'autre, quoique ce soit la même, qui lui avoit été désignée sous des noms différens.

Suivant cet auteur, il y avoit des bastides ou des boulevards « sur tous les chemins passants, pourquoi la cité d'Orléans fut réduite en telle détresse qu'elle ne put avoir secours de vivres par eau ni par terre, » p. 503, et cependant, on verra, dans la suite, que les bastilles, dont il parle, laissoient libre toute la partie du Nord-Est. La Loire étoit également libre entre Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Loup, et encore même au-dessus de ce monastère. La bastille de Saint-Jean-le-Blanc ne fut construite qu'à la fin du siège, le 20 avril 1429.

En lisant l'*Histoire de la Pucelle*, on croiroit que toutes les bastilles angloises ont été construites dès le commencement du siège, et cependant, je prouverai qu'elles ne l'ont été que successivement. On y lit aussi que la puissance du siège du côté des Anglois fut nombrée de dix mille hommes, ce qui se doit entendre, non du commencement du siège, mais du temps où tous les renforts, qu'on leur envoya à plusieurs reprises, eurent rejoint leur armée.

P. 509, il est dit que, lorsque la Pucelle arriva de Blois, les Anglois « désemparèrent une bastille qu'ils avoient faite en un lieu, nommé Saint-Jean-le-Blanc, et ceux qui étoient dedans s'en vinrent en une autre bastide, que les Anglois avoient faite aux Augustins, auprès le bout du pont. »

Cependant ce n'est pas le jour, où la Pucelle arriva de Blois, que la bastille de Saint-Jean-le-Blanc fut évacuée. C'est le 6 mai, veille de l'attaque du boulevart des Tourelles. C'est aussi ce que nous apprend la même Histoire, p. 512, en la même année 1429. « Le vendredi, sixième jour de may, les François passèrent outre la Loire, avec grande puissance, à la vue de Glacidas, lequel aussitôt fit désemparer et brûler la bastide de Saint-Jean-le-Blanc, et fit retirer ses Anglois, avec ses habillemens, en la bastide des Augustins. » Ces deux passages sont en contradiction; ainsi l'auteur s'est trompé : à la p. 509, il avoit confondu les dates, et il rapporte deux fois le même événement qui n'a eu lieu que le 6 mai.

P. 509. L'auteur de l'*Histoire de la Pucelle* prétend que, lorsqu'elle fut arrivée sur les bords de la Loire, au-dessus d'Orléans, on envoya dans cette ville, pour demander des bateaux; il ajoute qu'on ne pouvoit les faire arriver, à moins que le vent n'enflât leurs voiles, et que, par malheur, il étoit contraire; qu'on en avertit Jeanne d'Arc, qui conseilla d'attendre un peu, assurant que tout le convoi entreroit dans Orléans, et qu'aussitôt le vent changea. Ce récit est conforme à la déposition du comte de Dunois et doit être regardé comme incontestable; mais l'auteur ajoute que la Pu-

celle et ses gens vinrent vers Orléans, au-dessous de la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, à l'endroit du dit lieu de Saint-Jean-le-Blanc, et cette circonstance est inexacte.

Il devoit dire, avec le *Journal du Siège*, que la Pucelle, avec le convoi qu'elle escortoit, arriva sur les bords de la Loire, à Saint-Jean-le-Blanc, vis-à-vis Saint-Loup, et par conséquent au port Saint-Loup ; que les bateaux, partis d'Orléans, arrivèrent à cet endroit; qu'on avoit commencé à y embarquer une partie des vivres pour les faire arriver par eau à Orléans, mais qu'on changea bientôt de résolution, parce qu'on craignit que les Anglois ne s'emparassent du convoi; qu'on fit alors mettre à la voile et qu'on remonta vis-à-vis Chécy, où l'on fit traverser la Loire au convoi, qui arriva par terre à Orléans, à la faveur d'une attaque qu'on fit à la bastille de Saint-Loup, et qu'on continua jusqu'à ce que le convoi fût entré dans la ville. Si la Pucelle s'étoit arrêtée à Saint-Jean-le-Blanc, on se seroit contenté de faire traverser la Loire au convoi, ce qui auroit été très facile, parce que les habitans d'Orléans avoient toujours des bateaux auprès de Saint-Aignan, pour passer, quand il le falloit, dans l'île aux Toiles, située près de Saint-Jean-le-Blanc. Quand des bateaux traversent la Loire, rien n'est plus facile que de les faire arriver à un point de la rive opposée, un peu au-dessus de l'endroit d'où ils sont partis.

L'*Histoire de la Pucelle* rapporte, p. 508, que Jeanne d'Arc avoit un étendard blanc, sur lequel elle avoit fait portraire la *Présentation* du Saint-Sauveur. On auroit dû dire l'*Annonciation*, c'est ce qu'atteste le

Journal du Siège; c'est aussi ce que la Pucelle a déclaré dans un de ses interrogatoires.

P. 511, il est dit que la Pucelle vouloit qu'on attaquât les Anglois, le jour de l'Ascension; cependant Louis de Contes, page de la Pucelle, et Paquerel, son confesseur, ont déposé qu'elle leur avoit dit qu'elle ne livreroit point de combat le lendemain, qui étoit la fête de l'Ascension, par respect pour la solennité, et que ce jour-là elle se confesseroit et communieroit.

L'auteur a attribué à la Pucelle une résolution prise par les généraux, sans la consulter. Ils vouloient qu'avant de s'emparer des forts, que les Anglois avoient construits au delà du pont, on fît une fausse attaque à la bastille de Saint-Laurent, afin que les Anglois fissent venir au secours de cette bastille une partie des troupes, qu'ils avaient au delà de la Loire, ce qui rendroit la prise du fort des Tourelles plus facile. Cependant la Pucelle s'opposa à cette résolution, qui n'eut point d'effet. Ce fait est constaté par Jean Chartier, chantre de l'église de Saint-Denis en France, et *chroniqueur* dudit royaume, à ce faire commis et ordonné par le roi son souverain seigneur.

Dans la huitième dissertation, je citerai un autre passage de l'*Histoire de la Pucelle* qui prouve jusqu'à l'évidence, que l'auteur qui l'a composée n'avoit pas vu Orléans.

X. *Histoire de Charles VII*, par Jean Chartier.

Denis Godefroi, qui a fait imprimer cet ouvrage en 1661, conjecture que Jean Chartier a eu entre ses mains l'*Histoire de la Pucelle* et qu'il en a tiré plu-

sieurs passages « *voire les propres termes et les mêmes paroles.* »

Jean Chartier vivoit, à la vérité, dans le temps du siège d'Orléans; mais il ne s'est attaché à Charles VII qu'après la prise de Saint-Denis ; ainsi il n'a pas assisté au siège d'Orléans; il n'en a donc parlé que sur le témoignage d'autrui, ce qui expose à un grand nombre d'omissions et à quelques inexactitudes.

XI. Suite de l'*Histoire de Charles VI*, commençant en 1402, et finissant à la mort de Charles VII, par Berry, premier hérault d'armes ou roi d'armes de France.

Cet ouvrage est un de ceux que Denis Godefroi a fait imprimer dans son *Histoire de Charles VII.* Son auteur est Gilles le Bouvier ; il ne parle du siège d'Orléans qu'en peu de mots. Il compte constamment une année de plus qu'il ne devroit ; il n'a écrit qu'après 1460.

XII. *Aurelianæ Urbis Anglicana obsidio, et simul res gestæ Joannæ Darciæ, vulgo Puellæ Aurelianensis, autore Joanne Lodoico Micquello, juventutis Aurelianæ moderatore.* In-8° Aureliæ 1560, apud Trepperel et Parisiis apud Wechel. *Idem opus recognitum et in quinque Libros distinctum, summariis illustratum auctumque variis testimoniis ac decreto Callixti III summi Pontificis innocentiam puellæ rite comprobantibus.* Lutetæ Parisiorum, apud Jac. Dugast, in-12, 1632.

M. Chapelas, qui a approuvé la seconde édition, nous

apprend que c'est un (1) médecin qui l'a donnée au public, j'ignore quel est le nom de ce médecin (2).

Micqueau, jaloux d'avoir le suffrage de Gentien Hervet, savant distingué, né à Olivet et alors chanoine de Rheims, lui avoit envoyé son ouvrage. Hervet lui répondit qu'il l'approuvoit en général, mais qu'il lui faisoit passer une page d'observations. Un extrait de cette lettre se trouve sur le verso du frontispice de la première édition ; mais on s'est bien gardé de nous faire connoître les *observations d'Hervet, qui eussent été fort intéressantes.*

Lenglet Dufresnoy (3) dit de l'ouvrage de Micqueau qu'il est exact, curieux et peu commun, surtout de la dernière édition.

Actuellement, la première édition est bien plus rare que la deuxième. J'ai vu, à Orléans, plusieurs exemplaires de celle-ci, et je n'en connois qu'un de la première. Je prouverai incessamment que Micqueau n'est rien moins qu'exact.

Il nous avertit, dans son épitre dédicatoire, adressée au cardinal de Lorraine, qu'il a composé son ouvrage sur des manuscrits écrits en françois, à la suite du siège, et qui existoient de son temps. Il faut en conclure que le fonds de sa narration est vrai. Mais, pour la rendre plus agréable, il l'a revêtue de tant de cir-

(1) « *Hoc opusculum pene inter mortuum insignis medicus magistra manu nunc vivere jussit.* »

(2) L'ouvrage de Micqueau a été traduit, en 1631, sous ce titre : *Histoire du siège d'Orléans et de la Pucelle*, par le sieur Dubreton, Paris 1631. Voyez Lenglet et le P. Lelong.

(3) *Méthode pour étudier l'histoire*, p. 969.

constances puisées dans son imagination, qu'il lui a fait perdre la majeure partie de son mérite.

1° Il met dans la bouche de la Pucelle un discours adressé à Charles VII, pour l'exhorter à aller se faire sacrer à Rheims. On lit, à la suite du *Journal du Siège* (1), un discours de Jeanne d'Arc sur le même sujet. Or, ces deux discours sont tout à fait différens. Ils ont donc été composés par ceux qui les ont fait imprimer.

2° Il prétend qu'après la perte de la bataille de *Rouvray Saint-Denis* et le départ du comte de Clermont, qui sortit d'Orléans, avec 2,000 hommes, pour se retirer à Blois, les habitans vouloient se rendre aux Anglois. La conduite, qu'ils avoient tenue jusqu'à ce moment, et celle qu'ils tinrent jusqu'à la fin du siège, suffisent, pour détruire une pareille calomnie. Micqueau ne l'avoit inventée, qu'afin de mettre un discours dans la bouche du *Bastard d'Orléans*.

3° Il suppose que les Orléanois avoient pris la résolution de livrer leur ville au duc de Bourgogne. « *Major pars meliorum vicit. Itaque, non ad Anglos, sed ad Philippum Burgondionem, qui de deditione cum eo agant, legatos decernunt.* »

Cependant, ce qu'il dit, dans le cours de la même page, prouve qu'il ne s'agissoit pas de soumettre la ville au duc de Bourgogne, mais seulement de la mettre comme en dépôt entre ses mains.

4° P. 85. Il place une bastille angloise dans le *champ Turpin*, à la distance d'un jet de pierre de la porte Bannier. Il s'est trompé ; il y avoit, à la vérité, une bas-

(1) Édit. de 1431.

tille dans la rue du Colombier de Turpin, mais elle étoit à l'extrémité occidentale de cette rue, un peu au-delà de la porte Saint-Jean actuelle, à l'endroit où la rue du Colombier se réunissoit à la grande route de la porte Saint-Jean. C'est le champ Turpin, et non la bastille, construite à l'extrémité de la rue du Colombier-Turpin, qui n'étoit éloigné que d'un jet de pierre de la porte Bannier.

XIII. *Histoire de la Pucelle d'Orléans* extraite d'un ancien livre écrit à la main et contenant le procès de Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans.

Cette Histoire a été imprimée à la tête du *Journal du Siège d'Orléans*, de l'édition de 1629. Il paroit que M. Lebrun des Charmettes ne l'a pas connue, quoique l'auteur dise qu'il l'a composée par ordre de Louis XII, et par conséquent, avant l'an 1515. Cependant M. Berriat-Saint-Prix l'appelle le continuateur de Trippaut, qui n'a écrit que sous Henri III.

Le manuscrit, d'où cette Histoire a été tirée, existe encore à la bibliothèque d'Orléans. Il est bien conditionné, relié en peau fauve et doré sur tranche avec dentelures. Il est inscrit dans le catalogue des manuscrits sous le nº 411.

Il porte le nom de M. Thiballier, avocat du roi à Orléans, à la fin du XVIe siècle et au commencement du suivant.

Il a été copié, environ l'an 1590, sur un exemplaire, qui ne commençoit qu'à la fin de la préface, le reste avoit été déchiré. On y trouve la minute françoise du procès de la Pucelle et plusieurs pièces curieuses sur

les circonstances, qui ont suivi son arrestation, et sur le procès de sa réhabilitation.

Je citerai cet ouvrage sous le nom d'*Histoire abrégée* de la Pucelle. L'auteur n'a écrit que 80 ans après le siège d'Orléans. Il vivoit à la Cour ; il a donc connu quelques seigneurs, qui avoient assisté au siège d'Orléans, et un grand nombre, qui avoient vécu avec d'anciens militaires, ayant servi sous Jeanne d'Arc. Son témoignage est donc d'un assez grand poids. Il entre dans peu de détails sur le siège d'Orléans.

Mais, la copie, qu'il nous a donnée de la sommation, que la Pucelle a faite aux Anglois, de sortir du royaume, est plus exacte que celle qu'on trouve dans le *Journal du Siège* dans M. de l'Averdy.

Il atteste qu'après la perte de la *battaille des Harengs*, les capitaines, qui étoient dans Orléans, convoquèrent les principaux bourgeois, pour leur représenter qu'ils ne voyoient point de moyen de pouvoir longtemps défendre leur ville, et les prièrent de déclarer ce qu'ils vouloient faire ; à quoi tous ensemble répondirent qu'ils aimoient mieux mourir que de se soumettre aux Anglois.

Enfin, il donne les détails les plus curieux et les plus circonstanciés sur le secret que Jeanne d'Arc a découvert au Roi.

XIV. *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, gouverneur de Cambray, contenant l'histoire des choses advenues de son temps, depuis l'an 1400 jusques en l'an 1467. 3 vol. in-fol., Paris, 1516.

Ce n'est pas dans Monstrelet, quoiqu'auteur contem-

porain, qu'il faut chercher des renseignemens exacts sur le siège d'Orléans, parce qu'il n'y a pas assisté et qu'il n'en a appris les circonstances que par des Anglois et des Bourguignons, au milieu desquels il vivoit, et qui étoient souvent intéressés à déguiser la vérité.

XV. *Notice des manuscrits de la bibliothèque du roi*, in-4°, par M. de l'Averdy.

Dans ce volume, M. de l'Averdy a donné au public une notice très intéressante des manuscrits, qui contiennent les actes des procès de condamnation et de réhabilitation de la Pucelle. Il y a joint une Histoire abrégée de ces deux célèbres procès, appuyée sur des extraits authentiques qu'il cite textuellement. L'ouvrage de M. de l'Averdy est donc nécessaire pour ceux qui n'ont pas les actes entiers de ces procès. Mais, quand M. de l'Averdy s'éloigne du texte des manuscrits qu'il cite, il tombe quelquefois dans de grandes inexactitudes. Ainsi, il prétend que, lorsque la Pucelle partit de Blois, pour venir à Orléans, on embarqua le convoi qu'elle escortoit. Je réfuterai cette opinion dans ma douzième dissertation.

XVI. *Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Lenglet-Dufresnoy, 3 vol. in-12. 1753.

M. Lenglet a inséré, dans cet ouvrage, plusieurs pièces authentiques, qui sont de la plus grande importance.

XVII. *Histoire de Jeanne d'Arc*, par M. Lebrun des Charmettes, 4 vol. in-8, Paris, 1817.

On trouve, dans cet ouvrage un peu trop volumineux, une grande partie des actes du procès de condamnation de la Pucelle. En parlant de cet ouvrage estimable, qu'il me soit permis de regretter que son auteur n'ait pas eu entre les mains une description exacte de la ville d'Orléans, telle qu'elle étoit en 1428.

XVIII. M. de la Saussaye, dans son ouvrage intitulé : *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, in-4°, 1615.

Hubert, grand chantre de Saint-Aignan, dans ses *Antiquitez de l'église de Saint-Aignan d'Orléans*, un vol. in-4°, 1661, et dans ses *Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire civile et ecclésiastique d'Orléans* (ms. 435 d'Orléans).

Polluche, dans différens manuscrits, entre autres dans ceux inscrits au catalogue de notre bibliothèque publique, sous les n°s 431 et 434, et dans ses *Remarques sur la description topographique d'Orléans* par Dom Toussaint Duplessis, in-8°, Orléans, 1736.

M. Beauvais de Préau, dans ses *Essais historiques sur Orléans*, un vol. in-8°, Orléans, 1778.

Ces historiens ont cité un grand nombre d'actes authentiques qui ont disparu depuis la Révolution et qu'ils avoient vus dans les archives des chapitres, abbayes et monastères d'Orléans et des environs.

XIX. Je me garderai bien d'associer Lemaire aux auteurs que je viens de citer, quoiqu'il nous ait donné plusieurs pièces intéressantes dans l'*Histoire et les antiquités de la ville et duché d'Orléans*, in-4° 1645 et in-folio, 1648, parce que je l'ai presque toujours trouvé en opposition avec les documens certains que j'avois entre les mains. Aussi Lenglet-Dufresnoy reproche-t-il à l'ouvrage de Lemaire d'être plein de digressions ennuyeuses, de bévues grossières et de fréquens anachronismes.

XX. *Histoire de l'Eglise et Diocèse, Ville et Université d'Orléans, jusqu'en 1650*, par Symphorien Guyon, in-fol. 1650.

Quoiqu'on reproche à Symphorien Guyon un peu de crédulité, cependant, dans ce qu'il dit du siège d'Orléans, il est plus exact que Lemaire, parce qu'il avoit consulté le *Journal du Siège*. On trouve, dans son ouvrage, des renseignemens utiles sur les changemens survenus à différentes époques dans la ville d'Orléans.

Je vais maintenant faire connoitre les plans que j'ai eus entre les mains, et le jugement que j'en porte.

XXI. *Vrai pourtrait de la ville d'Orléans, comme elle étoit lors du siège des Anglois.*

Un pareil titre promettoit de précieux renseignemens; mais on trouve, dans ce plan, des fautes si grossières, que je suis surpris qu'on ait osé le publier à Orléans et que plusieurs curieux l'aient fait copier.

J'observe d'abord que ce plan est fort mal gravé sur bois ; mais on passeroit ce défaut, s'il étoit exact.

Il n'est pas de 1428, comme le croient plusieurs personnes; le titre qu'il porte dit seulement qu'il représente la ville d'Orléans, telle qu'elle étoit en 1428, sans nous dire en quelle année il a paru. A un des angles de ce plan, on a imprimé le nom de plusieurs objets en caractères romains, dont on ne s'est servi que dans le XVI[e] siècle.

Il est dit que la maison de M. Boucher, dans laquelle la *Pucelle* a demeuré, en arrivant à Orléans, étoit occupée par M. Colas Desfrancs. Cette indication m'a fait connoître, à peu près, l'année dans laquelle ce plan a paru. En effet, la maison de M. Boucher, dite de l'*Annonciade*, devoit 8 liv. de rente à la ville d'Orléans. On voit par les anciens comptes, qu'en 1556, cette rente a encore été payée « par Michelle Sevin, veuve du sieur d'Oinvilliers. » M. Colas n'étoit donc pas encore possesseur de la maison de l'Annonciade. D'un côté, la généalogie de la famille Colas, imprimée en 1768, nous apprend que M. Colas Desfrancs est mort en 1598 (1). Le plan, dont je parle, a donc paru entre 1556 et 1598. Je présume que le *Journal du siège d'Orléans*, ayant été imprimé en 1576, et cet ouvrage ayant été géné-

(1) M. Colas Desfrancs avait tant de respect pour la Pucelle, qu'il a fait reconstruire le bâtiment qu'elle avoit occupé. Le premier étage et le rez-de-chaussée sont voûtés en pierre et les voûtes sont ornées de sculptures d'un bon goût qui conviennent au XVI[e] siècle. Pour s'associer en quelque sorte à la gloire de Jeanne d'Arc, M. Colas Desfrançs a fait sculpter ses armes sur la clef de voûte du premier étage, qu'on appelle improprement la chambre de la Pucelle.

ralement accueilli, un artiste ignorant a cru, qu'en annonçant un plan d'Orléans, tel qu'il étoit en 1428, il auroit un prompt débit de sa gravure. Il paroit qu'il a trouvé des acheteurs, puisque plusieurs exemplaires de ce plan sont venus jusqu'à nous.

Le fort, qui étoit à la tête du pont, y est nommé le fort des Tourelles, nom que l'on ne connoissoit pas à Orléans, avant l'édition du *Journal du Siège*. Ce plan est donc postérieur à 1576.

Je vais entrer dans quelques détails qui prouveront combien ce plan est inexact.

1° L'ancienne porte Bannier répondoit à l'endroit du Martroi, où l'on vend le bled, et étoit peu éloignée de la rue Royale. Elle étoit à une grande distance de l'aumône Saint-Pouair, située auprès de la pointe, où la rue de la Bretonnerie se réunit à la rue Bannier. Cependant, cet hospice, ainsi que l'église paroissiale de Saint-Paterne, sont représentés près de l'ancienne porte Bannier.

2° La Croix Boisée ou Buisée a toujours existé un peu à l'ouest de la porte Madeleine actuelle. Elle est représentée auprès de la porte Renart, qui étoit dans la rue du Tabourg.

3° Le monastère de la Madeleine, qui est à une demie lieue de la Croix Buisée, est représenté très près de cette croix, et l'église de Saint-Laurent, qui en est peu éloignée, est placée à une distance considérable.

4° Le monastère de Saint-Loup paroit vis-à-vis Saint-Jean-le-Blanc, quoiqu'il fût à une demie lieue de distance, vers l'est.

5° On ne voit dans le plan ni l'île aux Toiles ni l'île de Charlemagne, dans laquelle les Anglois avoient

construit un fort, ni le boulevart des Douze-Pierres, ni celui du Pressoir-ars, ni celui de la porte Parisis, ni celui de la porte Bourgogne ; mais on voit, près de l'évêché, une porte de ville, qui n'a été ouverte qu'en 1481 (1). On y voit aussi, sur les mottes Saint-Antoine et des Poissonniers, des batteries de canons, qui n'y ont jamais existé, etc. Ce que je viens de dire de ce plan est suffisant, pour prouver qu'il n'a d'autre mérite que celui d'être ancien et rare, et qu'il ne peut offrir aucun renseignement sur le siège d'Orléans.

XXII. *Carte visuelle du siège d'Orléans en 1428 et 1429.*

Cette carte se trouve à la page 246 de l'ouvrage de Berriat-Saint-Prix, intitulé *Jeanne d'Arc*. Ce plan d'Orléans ne représente pas cette ville, telle qu'elle était en 1428. Il lui donne la forme d'un trapèze et elle formoit un rectangle.

Il représente une bastille angloise dans le faubourg Saint-Vincent, et une entre le faubourg et celui de la porte Bannier, quoique ces bastilles n'aient jamais existé.

Il suppose que l'île aux Toiles, située près de Saint-Jean-le-Blanc, étoit peu éloignée de la rive droite de la Loire, quoiqu'elle ne fût séparée de la rive gauche que par un canal si étroit, que Daulon dit, dans sa déposition (2), qu'il ne fallut que deux batteaux pour établir une communication entre cette île et la Turcie Saint-Jean-le-Blanc.

(1) *Répertoire des archives de Sainte-Croix*, 2 vol. in-4°. Manuscrits déposés dans la bibliothèque de l'Évêché.

(2) De l'Averdy, p. 373.

La bastille des Augustins est représentée au sud-est des Tourelles et assez éloignée de ce fort, quoiqu'elle fût au sud des Tourelles et qu'elle ne fût séparée de leur boulevart que par le chemin qui conduisoit au Portereau Tudelle.

Le n° 8 n'indique pas l'emplacement de la poterne de la Tourneuve, mais celui de la Tour d'Aoust, ou de la porte des Tanneurs, qui étoit murée en temps de guerre.

Il suppose qu'en descendant de l'ancien pont, on pouvoit se rendre sur les quais, à droite et à gauche, sans entrer dans la ville, quoiqu'il n'y eût aucune communication entre le pont et les quais. Du côté de l'est, le Châtelet touchoit presque au pont, et il n'y avoit aucun quai en face de cet ancien palais de nos rois. La Loire en baignoit les murs.

Il n'y a pas plus de cinquante ans qu'on a fait un chemin entre la Loire et le Châtelet; depuis la Révolution, on a démoli cet ancien monument, pour donner au quai une largeur plus commode. Du côté de l'ouest, le pont étoit terminé par deux maisons; d'ailleurs le quai n'alloit que jusqu'à la porte de la Faux et ne s'étendoit pas jusqu'au pont; il falloit entrer du pont dans la ville et sortir par la porte de la Faux, pour retourner sur le quai.

L'église de Saint-Loup est représentée hors de la bastille des Anglois. Cependant, elle y étoit renfermée, puisqu'après la prise de la bastille, plusieurs Anglois s'étoient retirés dans le clocher pour s'y cacher.

Le monastère des Carmes est représenté au midi de

la porte Renard, quoiqu'il fût à l'ouest, entre cette porte et la Croix Morin.

L'auteur de ce plan représente un chemin entre les Tourelles et leur boulevart, tandis qu'il n'y avoit entre eux deux qu'un bras de Loire, qu'on traversoit sur un pont, pour se rendre du boulevart aux Tourelles. C'est ce pont qui s'est écroulé, ou plutôt que la *Pucelle* a fait sauter, lorsque les Anglois ont voulu se retirer dans les Tourelles. C'est dans ce bras de la Loire qu'ils ont été noyés.

La grande Ile aux Bœufs, qui étoit entre Saint-Aignan et Saint-Loup, ne se voit pas dans la carte de M. Berriat-Saint-Prix. La chapelle du Martroi-aux-Corps et l'église Saint-Avit ne sont pas à leur place, car la première étoit plus près des murs de la ville que la seconde.

Les Portereaux de Tudelle et de Saint-Marceau sont très mal représentés ; car le premier ne prend pas sa direction vers le midi, mais vers l'ouest, et le second étoit à l'est des Augustins et non à l'ouest.

L'inspection de quelqu'un des anciens plans d'Orléans auroit suffi à M. Berriat-Saint-Prix pour lui faire éviter la plupart des inexactitudes qui lui ont échappé.

XXIII. Plan extrêmement curieux, qui représente le fort des Tourelles et leur boulevart de deux manières, tels qu'ils étoient en 1676, en 1500, et, très probablement, en 1428.

Ce plan, sur parchemin, a été levé, en 1676, par Fleury, arpenteur à Orléans, par ordre des Dames du

couvent de la Madeleine. Une note de Fleury, qui y est jointe, nous apprend que ces Dames avoient une censive, qui s'étendoit anciennement jusqu'au boulevart des Tourelles. En 1589, du temps de la Ligue, on y avoit fait un ravelin, c'est-à-dire, qu'au boulevart on avoit joint une grande explanade, environnée d'un large fossé, dans lequel couloit l'eau de la Loire, de manière qu'on ne pouvoit entrer dans le ravelin ni en sortir, sans passer sur un pont, dont la tête étoit fortifiée. Ce ravelin s'étendoit beaucoup à l'est et au sud, de manière qu'il renfermoit plusieurs maisons, qui étoient dans la censive des Dames de la Madeleine. Pour l'établir d'une manière péremptoire, Fleury fut chargé de lever un plan du boulevart et du ravelin des Tourelles, tels qu'ils étoient en 1676, et d'y joindre un plan, qui représentàt la même censive telle qu'elle étoit, avant qu'on eùt fait le ravelin. Il en trouva un dans les archives des Trésoriers de France. En 1543, ces Messieurs avoient fait lever le plan de toutes les censives d'Orléans, telles qu'elles étoient en 1500, et ils avoient réuni ces plans précieux dans un volume, qui a disparu pendant la Révolution. Fleury a donc copié sur ce plan la censive des Dames de la Madeleine, telle qu'elle étoit en 1500, et, comme elle touchoit au boulevart des Tourelles et au couvent des Augustins, il a donné le plan de ce boulevart et du couvent des Augustins, tels qu'ils étoient en 1500. Or, les comptes de la ville m'ont appris que le seul changement, qu'on ait fait au boulevart des Tourelles, entre 1429 et 1500, a été de l'environner de murs, au lieu qu'auparavant il étoit en terre, consolidée par des fascines, et fortifié par des

pieux pointus, enfoncés obliquement dans la terre. J'ai donc raison d'offrir ce plan comme représentant le boulevart des Tourelles en 1429.

XXIV. Un ancien tableau, appartenant à la mairie et représentant la vue d'Orléans, près de la rive gauche de la Loire, à l'est des Tourelles.

On ne peut nier que ce tableau soit antérieur à 1562, puisqu'on y voit la Belle-Croix et le monument de la Pucelle, tels qu'ils étoient, avant qu'ils fussent détruits par les protestants, en 1562. Ce qui rend ce tableau extrêmement précieux, c'est qu'on ne connoît ni tableau ni gravure qui représente ces deux anciens monuments. Dans celui de la Pucelle, on voit, non une simple croix, mais un Christ, avec la Vierge debout auprès de la croix. Charles VII à genoux d'un côté et Jeanne d'Arc de l'autre. Elle tient son étendard. C'est ainsi que Pontus Heuterus (1) décrit le monument, qu'il avoit vu de ses propres yeux : « *Vidi ego meis oculis in ponte Aureliano erectam hujus Puellæ æneam imaginem utroque genu flexo coram æneo crucifixi Christi simulacro.* »

Dans ce tableau, on voit, sur la pointe de l'île aux Toiles, un homme qui tire sur des canards avec une arquebuse. Or, cette arme n'est devenue commune qu'environ l'an 1540. Ce tableau a donc été peint entre 1540 et 1562.

Il est encore précieux parce qu'il représente les

(1) Hordal *Heroinæ nobilissimæ Joannæ d'Arc vulgo Aurelianensis Puellæ historia*, p. 122, in-4°. Ponti Mussi, 1612.

églises d'Orléans, telles qu'elles étoient, avant qu'elles fussent détruites par les protestants.

On y voit : 1° l'ancien clocher de Sainte-Croix.

2° Les anciennes tours de la cathédrale, dont l'une étoit terminée par une flèche, et l'autre par un toit à deux eaux.

3° La tour de Saint-Pierre-en-Pont, terminée par une flèche très élevée.

4° Les deux tours de Saint-Pierre-le-Puellier, dont une étoit plus grosse que l'autre.

5° L'église de Saint-Jacques, dont le clocher étoit terminé par une statue de ce saint.

6° La tour de l'Hôtel de Ville, sur le haut de laquelle il y avoit une lanterne fort délicate, surmontée par une statue de saint Michel terrassant le démon. Elle étoit de cuivre et pesoit 459 livres ; elle avoit été fondue, en 1496, par Jacques le Roux (1).

7° Les deux tours de la porte Bannier ; elles saillent beaucoup trop. En général, les règles de la perspective ne sont pas observées dans ce tableau.

8° Un chanoine à genoux regardant la Belle-Croix. Il porte une aumusse brune d'un côté et de l'autre couverte de plusieurs bandes de petit gris de différentes couleurs.

9° Un Cordelier habillé en gris (avant la Révolution il

(1) Dans le compte de Commune de 1498, on voit qu'on avoit livré à Jacques le Roux, fondeur en cuivre, 505 livres de cuivre, pour fondre une statue de saint Michel terrassant le démon, pour mettre sur l'aiguille de la tour de ville. Cette statue n'ayant pesé que 459 livres, le fondeur tint compte de 79 s. 9 d., pour le prix de 45 livres et demie de cuivre, qui étoient restées.

y avoit dans le midi des couvents, où ces religieux portoient des habits de cette couleur).

10° Plusieurs habitans avec un peu de barbe, une robe sans manches et un pourpoint, orné de manchettes et de collerettes, ce qui convient au siècle de François Ier (1).

XXV. *Plan d'Orléans*, dans la *Cosmographie universelle* de Belleforest, t. I, p. 325, éd. de 1575.

Ce plan d'Orléans est le plus ancien que je connoisse. Il est le seul qui représente la citadelle, qui a été construite en 1563, et qui n'a subsisté que jusqu'au 31 janvier 1589. Il est assez exact, et a été gravé par Rancurel.

Belleforest l'avoit envoyé à Orléans pour en lever le plan. Il y a demeuré pendant trois mois. Léon Tripault l'a logé et nourri pendant tout le temps. C'est une anecdote que nous apprend Hector Desfriches dans ses notes manuscrites sur les Antiquités de Le Maire (2). « M. Léon

(1) M. Moiret, percepteur des impositions de Saint-Denis-en-Val et de Saint-Cyr, possède aussi un ancien tableau, qui représente Orléans, vu du côté des Capucins, et une foule de citoyens, réunis auprès de la tourelle, qui regardoit Saint-Privé. Cette circonstance suffit pour nous faire connoître que le tableau est postérieur à 1636. Car ce n'est qu'à cette époque qu'on a commencé à attacher l'oiseau qui se tiroit la seconde fête de la Pentecôte ; en effet, on lit, dans le compte de la ville de 1636 : « Le 3 juin 1636, payé 45 livres à Boisenier, charpentier, pour avoir posé un mât sur le haut des tourelles pour tirer l'oiseau par les arquebusiers, à l'occasion du refus fait par Messieurs du Chapitre de Saint-Aignan qu'il fut mis sur la tour de leur église, ainsi qu'il étoit accoutumé. »

(2) Ms. d'Orléans n° 531. M. Beauvais (*Essais historiques sur Orléans*, p. 198), s'est trompé en plaçant la mort d'Hector Desfriches en 1647, puisqu'il a fait des notes sur la seconde édition des *Antiquités de Le Maire*, édition qui n'a paru qu'en 1648.

Tripault, conseiller au bailliage et siège présidial d'Orléans, s'est acquis une réputation immortelle, au siècle précédent, parce que, outre ses doctes écrits, pour honorer sa patrie, et, par une magnificence toute extraordinaire, il reçut dans sa maison, logea et traita pendant trois mois entiers, à sa table, François Rancurel, graveur et tailleur le plus expert de son temps, à lui envoyé par le grand historiographe royal, le sieur de Belleforest, pour tailler et réduire au petit pied, le plan de cette ville, toutes ses églises, places et rues, sur le récit qu'on lui en avoit fait de l'honnêteté et libéralité et amour de sa patrie dudit sieur Tripault. Lequel en outre fit un honnête présent au tailleur, et le chargea de mémoires, antiquités et aultres choses remarquables de cette ville. »

On voit, dans le plan de Rancurel : 1° la Citadelle, construite en 1563 à la porte Banier.

2° Le chemin, qui établissoit une communication entre cette citadelle et la porte Saint-Jean.

3° La porte de l'Évangile, qui avoit été ouverte dans la tour de Bellevau, laquelle étoit la première, en allant de la porte Banier à la porte Saint-Vincent. Il n'y avoit point de chemin qui communiquât de la rue de la Bretonnerie à cette porte, comme quelques personnes l'ont supposé.

4° Le duict prolongé jusqu'à l'île aux Toiles.

5° L'église de Saint-Paul, avec deux clochers, d'une hauteur inégale, et placés de chaque côté de la porte principale.

6° Les deux tours qui accompagnoient la porte de ville, construite anciennement dans la rue Saint-Jacques.

Il est fâcheux que Rancurel ait représenté la ville d'Orléans un peu en perspective, ce qui empêche qu'on ne puisse connoître les vraies dimensions des rues, surtout de celles qui sont dans la partie septentrionale de la ville.

Belleforest a témoigné sa reconnaissance à Tripault; car il reconnoît qu'il a tiré, tout ce qu'il a dit d'Orléans, des mémoires qu'il a reçus de « très docte, très grand rechercheur d'antiquités, le seigneur Léon Tripault. Duquel bon et courtois juge royal, je ne veux, ami lecteur, que vous ignoriez et la diligence et la suffisance, tant en tout genre de savoir qu'en ce qui concerne les antiquités de sa ville, desquels il a fait un petit livret qu'il a dédié à Mgr de L'Aubépine, évêque de Limoges. »

Georges Braun, dans le 3e volume imprimé à Cologne, en 1606, de son ouvrage intitulé : *Urbium præcipuarum to tius mundi libri*, a inséré un plan d'Orléans conforme à celui de Rancurel. Celui-ci avoit représenté, sur la place du Martroi d'Orléans, un criminel attaché à la potence. Cette singularité, qui se trouve sur le plan de Braun, suffit pour prouver qu'il s'est contenté de copier le plan de Rancurel, quoique sur une échelle un peu plus grande. Pour flatter agréablement la vue, Braun a représenté plusieurs bateaux à la voile.

XXVI *Plan d'Orléans*, par Tassin, dans son *Recueil des plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France*, In-4°. Paris 1634, t. II, p. 39, et table du cours de la Loire, n° 14.

Plusieurs auteurs prétendent que Tassin étoit d'Or-

léans. D'autres pensent qu'il étoit de Lyon. J'embrasse volontiers ce sentiment, parceque le plan qu'il a donné d'Orléans est si inexact, que je ne peux me persuader qu'il ait jamais vu cette ville. On n'y trouve ni la porte Saint-Jean, ni les rues des Huguenots, de la Lionne, du Pot-de-Fer, du Chapon, du Bœuf-Saint-Paterne, etc.

XXVII. *Plan et profil au naturel de la ville d'Orléans*, dédié à M. du Fos, chanoine de Saint-Aignan. Orléans, chez Gilles Hotot, imprimeur ordinaire du roi et de la ville (sans date).

Ce plan assez étendu est composé de deux feuilles collées ensemble. Il a été gravé sur cuivre.

On y voit le couvent du Calvaire, qui n'a été habité par les religieuses, que le 24 juin 1640, et le clocher de Sainte-Croix auquel on n'a commencé à travailler qu'en 1642. On s'est empressé de le représenter, tel qu'il devoit être, lorsqu'il seroit achevé.

On n'y a pas représenté deux tours, qui accompagnoient une porte de ville répondant à la rue Saint-Jacques, tours que Le Maire nous assure avoir vu démolir en 1637 (1). Ce plan est donc postérieur à 1637. Mais, on y voit la paroisse de Sainte-Colombe, supprimée par Mgr de Netz, le 7 juillet 1645. Ce plan a donc été gravé entre 1640 et 1645. On n'y voit pas l'île aux Toiles, dont l'emplacement est occupé par une rue d'Orléans. Mais, ce qui le rend presque inutile, c'est que la ville d'Orléans est tellement représentée en perspective, qu'il est impossible, en le regardant, de se

(1) *Histoire et Antiquités d'Orléans*, t. I, p, 17 ; édit. in-4.

former une idée juste de la longueur des rues et de la distance des objets, qui sont situés surtout dans la partie septentrionale de la ville.

Dans le discours, qui est joint à ce plan, on avance que la seconde enceinte a été faite en 1312, et cependant, on n'y a travaillé qu'en 1345. La tour de la *Barre-Flambert* est nommée la tour du *Bassin* ou du *château de Meung*, parce qu'elle étoit peu éloignée de la maison du château de Meung, achetée, le 23 février 1667, pour faire l'ancien cimetière de Recouvrance. Elle étoit dans la rue des Sonnettes et faisoit face à la rue de l'Écu-d'Or.

XXVIII. *Plan d'Orléans*, fait à la main et levé en 1640, par Fleury, habile arpenteur d'Orléans.

Ce plan, sur parchemin, a été levé avec beaucoup d'exactitude par ordre des religieuses du couvent de la Madeleine, pour connoître les maisons qui se trouvoient dans leur censive. Il appartient à M. Petit-Semonville, secrétaire de la mairie d'Orléans. J'en possède une copie faite avec le plus grand soin. L'île aux Toiles y est représentée comme n'étant séparée de la Turcie Saint-Jean-le-Blanc que par un canal très étroit (1).

XXIX. *Plan d'Orléans*, dessiné et gravé par Charles Inselin de Charleville, dédié à Mgr le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans.

Ce plan ne porte aucune date; il est postérieur à

(1) Ce plan est aujourd'hui conservé à la bibliothèque d'Orléans, sous le n° 956.

1695 et même à 1701, mais il est antérieur à 1706, puisqu'il est dédié à Mgr de Coislin, mort le 5 février 1706. Il a donc paru entre 1702 et 1706.

Le plan d'Inselin est bien gravé et assez exact. Les principaux édifices y sont représentés en élévation. La cathédrale n'avoit point de clocher au commencement du XVIIIe siècle, parce que l'ancien avoit été démoli, en 1691, et que le nouveau n'a été construit qu'en 1708. Cependant Inselin en a figuré un pour relever ce beau monument.

A un des angles du plan d'Orléans, on voit une petite carte des environs d'Orléans.

Ce plan a été retouché deux fois dans la première édition. Le ravelin de la porte Bourgogne est entièrement fermé; on ne pouvoit en sortir que par un pont, faisant face au faubourg Bourgogne. Cette édition porte quelquefois le nom d'Herman, libraire, demeurant dans la rue Sainte-Catherine, qui en vendoit les exemplaires.

Dans la seconde édition, le ravelin est ouvert en face de la porte Bourgogne.

Enfin, dans la troisième, on a représenté le pont actuel et effacé l'ancien pont et les deux mottes, qui l'accompagnoient. On y trouve encore l'ile aux Toiles, parce que la levée des Capucins, qui l'a fait disparoître, n'existoit pas encore, lorsqu'il a été retouché.

La première édition a été copiée en 1705 par Defer; mais sur une plus petite échelle : nouvelle preuve qu'il a paru avant 1705.

XXX. *Plan d'Orléans*, gravé en 1773 et dédié à MM. les maire et échevins, par Perdoux, libraire à Orléans.

Ce plan a été copié sur celui d'Inselin. On s'est contenté d'y faire les changemens qu'a occasionnés la construction du nouveau pont. Inselin avoit donné le nom de rue Saint-Jacques-le-Brulé à celle qui devoit porter le nom de rue du Four-à-Ban ou du Vieux-Carme. Il avoit mis de la confusion dans la nomenclature des rues, situées entre la rue du Petit-Saint-Loup et la Grand'rue ; Perdoux a laissé subsister ces fautes. Je conviens cependant que son plan représente assez bien la ville d'Orléans, telle qu'elle étoit en 1773. On y a joint l'ancien pont au nouveau. Par ce moyen, on peut facilement connoître la position de ces deux ponts et les changemens qu'ont occasionnés le nouveau pont et la construction de la rue Royale.

En 1773, on avoit projeté de rendre quarrée la place du Martroi, de la terminer à la rue de la Levrette et de construire tout autour des pavillons, semblables à ceux qui font le coin du Martroi et de la rue Royale. Mais ce projet est demeuré sans exécution. Perdoux l'avoit représenté par des lignes ponctuées qu'on voit sur son plan.

M. Couret de Villeneuve a fait réduire le plan de Perdoux, pour le joindre aux *Essais sur Orléans*, de M. Beauvais de Préau, qu'il a imprimés en 1778.

XXXI. *Plan de l'église Saint-Paul et des environs*, dressé en 1788, par Champion, arpenteur juré, pour joindre à un mémoire composé pour répondre à M. l'abbé de Saint-Mesmin qui prétendoit que le presbytère de Saint-Paul étoit dans sa censive.

Ce qui rend ce plan très précieux, c'est qu'il a été dressé d'après les anciens titres existant dans les archives de Saint-Paul, avant la Révolution.

Il représente : 1° l'église Saint-Paul, telle qu'elle étoit avant 1489.

2° Ce qu'on y a ajouté à cette époque pour l'allonger. Cette augmentation, faite dans toute la largeur de l'église, s'étend depuis la chapelle actuelle de Notre-Dame-des-Miracles jusqu'au portail.

3° Les murs de la seconde enceinte, qui passoient dans la maison de MM. les vicaires et dans le cimetière de Saint-Paul.

4° Les fondemens d'une ancienne tour de ville, sur lesquels la plus grande partie de la tour actuelle de Saint-Paul a été construite, en 1629.

5° La maison de la Grande-Allée, ouvrant sur la rue du Cheval-Rouge ou de la Foulerie. On y indique un ancien mur de ville, qui ne peut avoir appartenu qu'à celle d'*Avenum*. Il fait la séparation de cette maison avec celle de l'Annonciade.

6° Une partie de la maison de l'Annonciade, dans laquelle la Pucelle a été logée, lorsqu'elle est venue à Orléans. Elle étoit appuyée, du côté de l'Est, sur les murs d'*Avenum*, et, du côté de l'Ouest, sur ceux de la

seconde enceinte. On voit, par les comptes de la ville d'Orléans, qu'en 1516, les propriétaires de la maison de l'Annonciade achetèrent une partie du terrain occupé par les fortifications de la porte Renart, qu'on venoit de démolir. On y a ouvert la porte cochère, qui donne sur la place de la porte Renart

7° Une ruelle, qui faisoit face à la rue de la Crosse, passoit dans le cimetière Saint-Paul, le long de la maison de MM. les vicaires et se terminait à la rue des Cloches ou du Nez-d'Argent.

On la nomme la rue des Cloches, parce qu'avant que la tour actuelle fût construite, les cloches de Saint-Paul étoient réunies dans deux clochers, qui étoient aux deux côtés du portail et qui répondoient à la rue, dont je parle. On la nommoit aussi la rue du Nez-d'Argent parce qu'il y avoit, dans cette rue, une maison qui portoit pour enseigne : *Au Nez d'argent*. On l'a achetée pour faire la maison de MM. les vicaires.

Ce plan m'a appris que les murs de la seconde enceinte étoient à peu de distance de ceux d'*Avenum* et que leur direction, du côté du sud, conduisoit aux maisons de la rue de la Chèvre-qui-Danse, où j'ai placé une porte de la ville d'*Avenum*.

XXXII. *Plan du fief de la Voirie*, levé, en 1689, par Fleury, arpenteur.

Il y avoit un fief relevant du duché d'Orléans, dont les propriétaires avoient la voirie et la justice sur toutes les îles de la Loire, depuis la Tour neuve jusqu'à la paroisse Saint-Nicolas-Saint-Mesmin, et en outre

une censive, qui s'étendoit sur plusieurs maisons voisines de la Loire. Il est fâcheux que ce plan ne remonte pas plus haut; l'époque en est peu reculée. C'est M. Dubois, entrepreneur de bâtimens, qui a eu la complaisance de me le prêter, ainsi que les deux suivants.

XXXIII. *Plan d'une ile de maisons*, sise à Orléans, paroisse de Notre-Dame-de-Recouvrance, circonscrite par les rues de la Vieille-Meunerie ou de l'Écu-d'Or, de Recouvrance et de la Chèvre-qui-Danse, dressé par nous expert soussigné, en exécution de deux sentences, rendues par MM. les commissaires établis par sa Majesté, pour la confection du Terrier du duché d'Orléans et du comté de Beaugency. Ledit plan et figuré relatif à notre procès verbal du 1er mai et jours suivants, clos le 8 du présent mois, signé par nous Linage. Contrôlé à Orléans le 8 mai 1765, *pro duplicata* Bovin.

Mgr le duc d'Orléans percevoit une rente sur tous ceux qui jouissoient des anciens murs de ville et de neufs pieds en avant du côté de la ville, espace qui répondoit aux remparts. Ce droit avoit été confirmé par une ordonnance du 20 février 1696. Pour connoître ceux qui devoient ces rentes, on a levé le plan de toutes les maisons comprises dans l'île, dont on vient de parler, et on y a figuré ce qui restoit, en 1765, des anciens murs de la ville.

On ne peut rien désirer de plus authentique que ce plan : quoi qu'il soit nouveau, il est très utile pour connoître la deuxième enceinte, puisque les murs de

cette enceinte y sont représentés. On y voit la tour André, située au fond de la troisième maison de la rue de Recouvrance, en descendant la rue de la Chèvre-qui-danse, pour aller à la Loire.

XXXIV. Plan levé par David pour la même cause, la même année, en vertu des mêmes sentences. Il est signé David, contrôlé le 10 août 1765, *pro duplicata*, signé Marion.

Il représente l'île de maisons comprises entre la rue de l'Aiguillerie, celle à aller de la rue de l'Aiguillerie au cloître Saint-Samson, le cloître Saint-Samson, la rue de Saint-Maclou, celle du Petit-Soulier et l'église Sainte-Catherine.

Ce plan est aussi authentique et aussi exact que le précédent. On y a également représenté les anciens murs de ville existant dans l'île de maisons dont je viens de parler.

XXXV. *Plan de toutes les rues, de toutes les maisons d'Orléans*, levé en 1779, par ordre de Mgr le duc d'Orléans, afin qu'on pût désigner facilement celles qui étoient chargées de quelques redevances envers le duché d'Orléans.

Ce plan contient seize grandes feuilles. Comme toutes les maisons, appuyées contre les anciens murs, devoient une rente à Mgr le duc d'Orléans, on a figuré ces murs avec soin. Ce recueil de plans, infiniment utile à ceux qui veulent connoître la première et la seconde

enceinte d'Orléans, m'a été communiqué de la manière la plus honnête par M. Davaisier-Depontès, directeur des Domaines.

XXXVI. *Carte des bords de la Loire, depuis le Château de l'île jusqu'à Orléans.*

Cette carte est postérieure à 1692, car on y a représenté le canal d'Orléans, qui n'a été terminé qu'à cette époque ; mais elle avoit été terminée sur une carte beaucoup plus ancienne, puisque l'église de Saint-Jean-le-Blanc est représentée à l'endroit qui répond au couvent des Capucins et non à l'endroit qu'elle occupe depuis 1603.

Cette carte m'a été communiquée de la manière la plus obligeante par M. Jousselin, ingénieur du département du Loiret, et par M. Jollois, son successeur. Elle avoit été envoyée à Orléans du Dépôt des plans, qu'on conserve à Paris, afin de remplacer une copie dont les Prussiens se sont emparés, lorsqu'ils sont venus à Orléans, en 1815.

Je me suis abstenu de parler d'un plan gravé en bois qui est censé représenter la première enceinte d'Orléans, parce qu'il est extraordinairement mal gravé et très inexact. Un exemple suffira pour en juger. L'église de Sainte-Catherine, qui a été bâtie sur l'emplacement des murs et des fossés de la première enceinte, est représentée dans l'intérieur de la ville. J'ai lu, sur un exemplaire de ce plan, que la planche existoit en 1730 dans l'imprimerie de Jacob. Quand elle n'existeroit plus, personne ne pourroit le regretter.

SECONDE DISSERTATION

JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS

§ I. — ÉDITIONS DU SIÈGE D'ORLÉANS.

Plus cet ouvrage est précieux pour ceux qui se proposent d'écrire l'histoire du siège mis devant Orléans, en 1428 et 1429, plus il importe de discuter tout ce qui le concerne.

L'ouvrage, que je nomme le *Journal du Siège d'Orléans*, ne porte pas ce nom dans les ouvrages imprimés. Mais comme le titre, qu'on lui donne, est fort long et qu'il nous apprend, jour par jour, les événemens qui se sont succédé, pendant la durée de ce siège mémorable, j'ai cru devoir lui donner le nom de *Journal du Siège d'Orléans*.

La première édition a paru en 1576, in-4°. Voici le titre qu'elle porte: *Histoire et discours au vrai siège, qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglois, le mardi 12 octobre 1428, régnant alors Charles VII de ce nom roi de France, contenant toutes les saillies, assaults, escarmouches et autres particularités, qui, de jour en jour, y furent faites, avec la venue de Jeanne la Pucelle, et comment, par grâce divine et force d'armes, elle feist lever le siège de*

devant aux Anglois ; prise de mot à mot, sans aucun changement de langage, d'un vieil exemplaire, escript à la main, en parchemin, et trouvé dans les archives de ladite ville ; plus un Écho contenant les singularités de ladite ville, par M. Léon Trippault, conseiller en icelle ville Orléans, par Saturnin Hotot, libraire et imprimeur de ladite ville, demeurant en la rue de l'Escrivainerie, 1576, in-4°.

Ce ne sont pas les pages, mais les feuillets, qui sont numérotés. Lenglet, dans son *Histoire de la Pucelle*, t. II, p. 140, parle d'une édition in-4°, imprimée à Paris, en 1577. Je ne doute pas que cette édition ne soit la même que celle d'Orléans, de laquelle on a ôté le nom d'Hotot, pour y substituer celui d'un libraire vendant le même ouvrage à Paris. C'est aussi ce qui est arrivé à d'autres éditions du même journal, comme je le prouverai bientôt.

A la fin de cette première édition, on a joint un avertissement relatif à la procession solennelle, qui se fait tous les ans le 8 mai, pour remercier Dieu de la délivrance de cette ville. Cet avertissement se trouve dans toutes les éditions postérieures et a été composé par un Catholique qui ne ménage pas les Protestans.

La seconde édition a été imprimée à Orléans, en 1606 in-8° et se vendoit chez Olivier Boynard et Jean Nyon, au cloître Sainte-Croix.

Le titre de cette édition est conforme à celui de la première. Mais il n'y est plus parlé de Léon Trippault, parce qu'on avoit cru devoir retrancher la petite pièce de vers, qu'il avoit composée sous le nom d'*Écho*,

Dans cette édition, on a ajouté au *Journal du Siège* plusieurs pièces, qui ne sont pas annoncées dans le frontispice, savoir :

1° Un avertissement de l'imprimeur à ses lecteurs, commençant par ces mots : *Fidélité est mère de Félicité.*

2° Un prétendu discours de Charles VII à ses troupes, pour les exhorter à aller combattre au siège d'Orléans.

3° Un discours que l'on suppose adressé par la Pucelle au Roi, pour le déterminer à partir se faire sacrer à Rheims. Ce discours est suivi d'un abrégé de l'histoire de Jeanne d'Arc jusqu'à sa mort.

4° Les faits et gestes de la Pucelle, en latin et en françois, ainsi que la sentence, qui réhabilite sa mémoire. Suivant Lenglet-Dufresnoy, cet ouvrage est de Léon Trippault, et a été imprimé à Orléans, en 1583, sous le titre : *Joannæ d'Arc res gestæ, imago et judicium.*

5° Les *Antiquités d'Orléans* par Léon Trippault ; ce sont plutôt quelques notes sur les antiquités d'Orléans qu'un ouvrage.

6° L'avertissement sur la procession de la Ville.

A la tête de cette édition, on a joint une gravure de Léonard Gauthier, représentant la Pucelle, d'après un tableau de la mairie d'Orléans, daté de 1581.

Denis Godefroy, dans l'*Histoire de Charles VII*, p. 853, cite le passage suivant, comme étant tiré du *Journal du Siège d'Orléans*, édition de 1606 : « En recognoissance d'une si belle action (le secours que Florent d'Illiers avoit amené aux habitans d'Orléans),

ils nommèrent une des principales rues de leur ville, la rue d'Illiers, qui s'appelle encore aujourd'hui de ce nom, en mémoire de ce que ce brave capitaine entra premièrement par là. » Ce passage ne se trouve dans aucune édition du *Journal du Siège d'Orléans*, et il ne pouvoit pas s'y trouver, puisque la rue d'Illiers n'a été ouverte qu'en 1488, par M. Yvon d'Illiers sieur des Radrets, qui lui a donné son nom.

Lenglet-Dufresnoy parle d'une édition du *Journal du Siège d'Orléans*, imprimée dans cette ville en 1686, et qui se vendoit chez Boynard et Nyon, 1 vol. in-8°. Il me paroit si peu probable qu'il y ait eu à Orléans, en 1606 et en 1686, deux libraires nommés Boynard et Nyon, et qu'ils se soient réunis, à ces deux époques, pour imprimer le journal du siège de cette ville, que je regarde comme très probable que ces deux éditions sont la même ; l'erreur vient de ce que l'on a pris un zéro pour un huit.

La troisième édition a été imprimée à Lyon, chez Larjot, en 1619, in-12, sous ce titre : *La vie et la mémorable mort de la Pucelle d'Orléans, contenant au vrai l'histoire de ladite ville assiégée par les Anglois, le 12 octobre 1428, sous Charles VII, roi de France, tirée d'un ancien manuscrit.*

Je n'ai point vu cette édition ; mais elle est citée par Lenglet-Dufresnoy et par M. Berriat Saint-Prix.

La quatrième édition a paru en 1621 in-12 et se vendoit : 1° à Orléans, chez Robert Hotot, imprimeur et libraire, cloître Sainte-Croix ; 2° chez Charles Rose, libraire à Orléans, cloître Sainte-Croix ; et 3° chez Jacques Caillon, libraire à Rouen.

Les exemplaires, qui se débitoient chez ces trois libraires, sont parfaitement semblables. La seule différence qu'il y ait, c'est qu'au frontispice et à la fin de l'épître dédicatoire, adressée aux maire et échevins d'Orléans, on a effacé le nom d'Hotot, pour y substituer ceux de Rose ou de Caillon.

Cette édition se fait remarquer par une singularité peu commune ; les pages ne sont point numérotées et les différens cahiers ne se distinguent que par la signature.

En outre, elle est conforme à la seconde ; mais, à la tête du volume, on a inséré l'histoire abrégée de la Pucelle, composée par ordre de Louis XII, dont j'ai parlé dans ma première dissertation. Rose et Caillon étant de simples libraires, il me paroît plus que probable que Robert Hotot est celui qui a imprimé cette édition.

Sur le verso du frontispice de cette édition, on voit le portrait de la Pucelle, gravé sur bois assez grossièrement. Il est conforme à celui que l'on conserve à la mairie. Rose a ajouté, dans les exemplaires qui se vendoient chez lui, une gravure sur cuivre, représentant la Pucelle montée sur un cheval de bataille, et tenant une épée nue à la main. Il y a joint une vue perspective de la ville d'Orléans.

La cinquième édition a été imprimée à Troyes, chez Briden, en 1622, in-8°. Elle se vendoit à Orléans chez Foucault, libraire ; à Troyes chez Edme Briden, qui a achevé de l'imprimer le 16 juillet 1622. C'est vraisemblablement la même édition, qui se vendoit à Paris en 1622, suivant Lenglet-Dufresnoy.

J'ai comparé cette édition avec la quatrième ; elles sont entièrement semblables. Le seul changement que j'ai observé, dans l'exemplaire que je possède, c'est que le nom de Foucault a été substitué à celui d'Hotot sur le frontispice et à la fin de l'épître dédicatoire.

A la tête de cette édition, on voit le portrait de la Pucelle, gravé sur cuivre par Thomassin, d'après Léonard Gautier.

Lenglet-Dufresnoy indique encore deux éditions du même Journal, faites, l'une en 1611, l'autre en 1686. Je n'ai pas vu d'exemplaires de celle de 1611, mais j'ai dit ce que je pensais de celle de 1686. Cependant, s'il est vrai qu'elle contient l'histoire abrégée de la Pucelle, elle est différente de celle de 1606.

Le grand nombre d'éditions du *Journal du Siège d'Orléans* prouve combien les François ont toujours été curieux de connoître les principales circonstances d'un siège si mémorable.

Cependant cet ouvrage est assez rare, parce qu'on ne l'avoit couvert qu'en parchemin, pour en diminuer le prix, et que les ignorants, qui sont malheureusement si nombreux, mettent au poivre tous les volumes couverts en parchemin, présumant qu'il n'est pas possible qu'ils contiennent des choses intéressantes.

§ II. — QUEL EST CELUI QUI A DONNÉ AU PUBLIC LA PREMIÈRE ÉDITION DU JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS ?

Les historiens modernes Lenglet-Dufresnoy, le P. Lelong, Polluche, savant dans les antiquités d'Orléans,

Berriat-Saint-Prix, etc., regardent Léon Tripaut comme le premier éditeur du *Journal du Siège d'Orléans* ; cependant j'entreprends de prouver, jusqu'à la démonstration la plus rigoureuse, qu'il suffiroit de lire attentivement le titre des différentes éditions et l'épître dédicatoire de l'édition de 1576, pour être convaincu que ce n'est pas Léon Tripaut qui a publié cet ouvrage.

Il n'est point parlé de lui dans le titre des éditions postérieures à 1576 ; ainsi on ne pourroit s'appuyer sur ces éditions, pour soutenir qu'il a été primitivement l'éditeur de ce Journal.

Il en est parlé, il est vrai, dans le titre de l'édition de 1576 ; mais on se contente de lui attribuer une pièce de vers d'une page, composée à la louange d'Orléans, et à laquelle on a donné le nom d'*Écho*, parceque chaque vers contenoit une question et qu'un écho, qui auroit répété la dernière, ou les deux dernières syllabes du vers, auroit donné la réponse. Mais, comme on a coutume de mettre le nom de l'auteur à la fin du titre de l'ouvrage et qu'on a vu celui de Léon Tripaut à la fin du titre du *Journal du Siège d'Orléans* de l'édition de 1576, on ne s'est pas donné la peine de lire ce titre, qui est fort long, et on a imaginé, sans fondement, que cet auteur étoit l'éditeur du *Journal du Siège d'Orléans*. L'*Écho* de M. Tripaut a été supprimé dans les éditions postérieures à 1576 ; c'est pour cette raison que le nom de Léon Tripaut ne paroît pas au frontispice. Ce qui prouve de plus en plus ce que je viens de dire, c'est que la pièce de vers qui porte le nom d'*Écho* est signée ; L. T. C., Léon Tripaut, Conseiller,

En lisant attentivement le titre de l'édition de 1576, on voit qu'il y a été dit qu'elle a été faite sur le manuscrit de l'hôtel de ville, *par* Saturnin Hotot. En effet, dans tous les ouvrages, on met au frontispice qu'ils se vendent *chez* tel libraire ; mais, dans l'édition de 1576, il n'est pas dit qu'elle se vend *chez* Saturnin Hotot ; on lit *par* Saturnin Hotot, ce qui ne peut avoir de rapport qu'à ces mots *prise de mot à mot d'un vieil exemplaire*... par Saturnin Hotot.

A la tête de l'édition de 1576, il y a une épître dédicatoire, adressée à MM. les maire et échevins d'Orléans, et signée Nicolas Rousseau. Si M. Tripaut avoit donné cette édition, il n'auroit pas signé l'épître dédicatoire.

Dans cette épître dédicatoire, Nicolas Rousseau déclare formellement que c'est Saturnin Hotot, qui est l'éditeur du *Journal du Siège*. Voici ses expressions :

« J'ai trouvé fort à propos le desseing de votre imprimeur de retirer de votre trésor et publier à la cognoissance d'un chacun le vray discours de ce qui s'est passé soubs la conduite de la Pucelle d'Orléans, contre les ennemis héréditaires de ce royaume, rafraîchissant, par ce moyen, sa mémoire presqu'éteinte, ainsi que vous avez relevé sus le pont sa remanbrance de bronze peu auparavant renversée et abattue ; et, comme telle marque public avertit le passant de rechercher la cause et s'enquérir de ce qui auroit occasionné un tel monument, ainsi ce livre en donnera part aux absens et étrangers. »

Il est certain que, c'est par ordre, ou, au moins, du consentement des maire et échevins, que Saturnin

Hotot a imprimé le *Journal du Siège d'Orléans*, et qu'ils firent avec lui un marché, par lequel ils s'engagèrent à lui payer 30 livres tournois, à condition qu'il leur remettroit trente exemplaires du *Journal du Siège*, dont deux imprimés sur parchemin. C'est ce que prouve l'article suivant du compte de forteresse de 1576.

« Payé à Saturnin Hotot, imprimeur de la ville, la somme de 30 livres tournois, pour avoir, par lui, suivant le marché de ce faict, imprimé le livre de la Pucelle et en avoir délivré trente livres, dont il y a deux imprimés en parchemin pour mettre au trésor de ladite ville, par marché signé Fleureau et Rousselet, deux des échevins, en date du 8 dudit mois d'octobre, 1576, et quittance dudit Hotot signée de luy et de Dubois notaire. »

Du reste, les frais d'impression étoient si peu considérables, en 1576, que trente livres devoient flatter Hotot. On en jugera par l'article suivant extrait du même compte :

« Payé à Saturnin Hotot 89 liv. 15 s. pour avoir, par lui, depuis le 25 janvier 1576, jusqu'au 17 janvier 1577 fait et imprimé 1840 feuilles appelées placards, où sont contenues plusieurs ordonnances... et encore pour avoir imprimé trois mille feuilles, à chacune desquelles il y avait six passe portes (1). »

Enfin Hotot nous a avertis qu'il a imprimé le manuscrit de la Ville, sans y faire le moindre changement. Il n'y a ajouté aucune note. Nicolas Rousseau, son ami,

(1) *Essais sur Orléans*, p. 193.

s'est chargé de faire l'épître dédicatoire. Il est donc certain qu'il n'a eu besoin de recourir à aucun savant pour imprimer le *Journal du Siège*, et, s'il avoit consulté quelqu'un, il auroit sans doute consulté Rousseau, qui étoit lui-même très versé dans l'histoire d'Orléans (1).

Il suit, de ce que je viens de dire, que Lenglet-Dufresnoy, dans son Catalogue des historiens, p. 969, nous a donné un faux titre de l'édition du *Journal du Siège*, imprimé en 1576, en le terminant ainsi : *mise en lumière par la diligence de Léon Trippault*, puisque les mots soulignés ne se trouvent dans le titre d'aucune des éditions du *Journal du Siège*.

Le P. Le Long, qui rapporte le même titre, s'est contenté de copier Lenglet-Dufresnoy, sans consulter le *Journal du Siège*.

M. Berriat Saint-Prix ne devoit pas désigner le *Jour-*

(1) On voit par cet article, que chaque feuille de papier imprimé d'un côté ne coûtoit que quatre deniers et demi ; ainsi une feuille, imprimée des deux côtés, ne coûtoit pas plus de huit deniers. Or le *Journal du siège* contenoit à peine 8 feuilles d'impression. Chaque exemplaire ne coûtoit donc que 10 s. 8 d. Quand la couverture en parchemin auroit coûté 2 s. 4 d., chaque volume ne revenoit qu'à 13 ou 14 sous. Ainsi en les payant 20 s., l'imprimeur devoit être content. On payoit, en 1576, au notaire de la ville ses expéditions sur les plus grandes feuilles de parchemin 2 s. 6 d., le parchemin compris. Il ne falloit que 32 de ces grandes feuilles pour imprimer le *Journal du siège*, puisque chacune faisoit deux feuilles in-4°. Or chaque feuille imprimée coûte à peine la moitié d'une feuille étroite à la main ; chacune de ces 32 feuilles coûtoit donc 1 s. 3 d., et les 32, 40 s. Ainsi les 30 exemplaires, y compris ceux qui étoient sur parchemin, ne reviennent qu'à 23 liv. 12 s. On traitoit donc l'imprimeur d'une manière favorable en lui payant 30 liv.

nal du Siège d'Orléans par le mot *Tripaut*, qui n'y a aucun rapport, et encore moins se permettre d'ajouter, au titre de l'édition de 1619, « par Léon Tripaut ». Cet auteur n'a composé que l'ouvrage intitulé : « *Joannæ Darciæ res gestæ imago et judicium latine et gallice,* » imprimé en 1583. Cet ouvrage contient trois pages et en outre la sentence de justification de la Pucelle, avec des réflexions qui tiennent 6 pages in-12. Il est encore auteur des *Antiquités d'Orléans* qui occupent 16 pages in-12. Ces ouvrages ont été ajoutés au *Journal du Siège*, dans toutes les éditions postérieures à 1576, mais ils n'y ont aucun rapport.

Polluche s'est trompé le premier, s'il est vrai que Lenglet-Dufresnoy ait suivi les notes de notre compatriote, dans ce qu'il dit des éditions du *Journal du Siège d'Orléans.*

§ III. — QUEL DEGRÉ D'AUTORITÉ MÉRITENT LE JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS ET LES PIÈCES QUI Y SONT JOINTES.

Lenglet convient que le *Journal du Siège d'Orléans* doit être regardé comme une pièce originale. Tout le monde a souscrit à ce jugement. Je suis bien éloigné de l'infirmer.

Je vais faire connoitre à mes lecteurs un fait curieux qui lui donne une nouvelle force.

La première édition du *Journal du Siège d'Orléans* a été faite sur un vieil exemplaire, en parchemin, qui étoit déposé dans les archives de la ville : or cet exem-

plaire n'étoit pas l'original, mais seulement une copie, faite en 1466, par un clerc, nommé Soudan. En effet notre bibliothèque publique possède un manuscrit, qui renferme des notes de M. Jousse, sur la première édition du *Journal du Siège d'Orléans*.

Ce savant conseiller honoroit le Baillage d'Orléans, en même temps que M. Pothier. Son manuscrit est inscrit dans le catalogue de la Bibliothèque sous le n° 451, on y trouve cet extrait du compte de 1466 (1) : « payé 11 sous parisis à M. Soudan, clerc, pour avoir escript en parchemin la manière du siège tenu par les Anglois devant la ville d'Orléans en 1428 et 1429. » Il suit, de ce que je viens de dire, qu'en 1466, les officiers municipaux d'Orléans faisoient un grand cas du *Journal du Siège*, puisqu'ils crurent devoir le faire copier sur parchemin, pour le conserver plus longtemps. Or la plupart avoient été témoins des événemens rapportés dans ce journal, ou ils en avoient entendu parler à leurs parens dans le plus grand détail. On doit donc regarder le *Journal du Siège d'Orléans*, non seulement comme l'ouvrage d'un historien contemporain, mais encore comme une pièce, pour ainsi dire, authentique, puisqu'elle a été approuvée par les officiers municipaux, qui gouvernoient la ville en 1466 et qui l'ont fait copier. Cependant l'auteur du *Journal du Siège* convient,

(1) Le compte de 1466 ne se trouve plus dans les archives de la ville; mais, dans celui de Commune, de 1468, on reconnoit, qu'on a « payé 5 s. 4 d., à Pierre Soubsdan, notaire en cour d'Église, pour pour avoir doublé (copié une autre fois) des mémoires relatifs à la 3e enceinte et avoir mis au net certains articles qui y ont été ajoutés. »

p. 214, que son traité est très compendieux, c'est-à-dire trés abrégé. C'est pourquoi j'ai été souvent obligé de recourir à d'autres sources, pour décrire les circonstances des principaux événemens du siège, sur lesquels les faits sont, pour ainsi dire, nus, décharnés et peu intéressans. Je pourrois même reprocher à cet auteur, non d'avoir trahi la vérité, mais de n'avoir pas dit toute la vérité, parce que, par égard pour les généraux, qui commandoient dans Orléans, il s'est abstenu de rapporter plusieurs faits importants, qui ne leur font pas honneur et qui sont cependant constatés.

On ne trouve plus, dans les archives de la ville, le vieil exemplaire écrit sur parchemin, qu'on a copié mot à mot dans la première édition du *Journal du Siège d'Orléans*. Ainsi je n'ai pas été à portée de comparer cette édition avec le manuscrit, mais je puis assurer qu'en copiant sur parchemin le *Journal du Siège*, Soudan s'est permis de substituer plusieurs mots nouveaux à ceux qui se trouvoient dans l'original.

En 1428, on ne disoit pas la ville d'Orléans, mais la ville d'Orliens, du mot latin *Aurelianum*. L'Orléanois se nommoit l'Orlenoy.

2° Jargeau, mais Jargueau, du mot latin *Jargolium*.

3° Faubourgs, mais forsbourgs, c'est-à-dire bourgs situés hors la ville, *foras*.

4° La porte Banier, mais la porte Bernier, *porta Bernierii*, du nom d'un particulier qui avoit une maison, près cette porte, lorsqu'on a fait la seconde enceinte.

5° Boulevert ni boulevard, mais bouloart ou bou-

louart (1). En effet le nom de bouloart ne se donnoit qu'aux ouvrages faits en terre, par opposition aux bastides ou bastilles, qui étoient environnées de murs et couvertes.

J'aurois pu remarquer plusieurs mots moins importans, qui étoient nouveaux en 1466, et dont on n'a commencé à se servir qu'en 1440 ou 1450. Mais je ne peux pardonner à Soudan d'avoir substitué le mot Tournelles à celui de Tourelles, qui est le seul qu'on trouve dans les comptes de la ville, tant anciens que modernes (2), le seul qu'on lise dans les auteurs qui ont écrit sur Orléans, le seul qu'on connoisse dans cette ville, par conséquent le seul dont je me servirai, et dont je doive me servir (3).

A la suite du *Journal du Siège*, on a inséré, dans toutes les éditions :

1° Un discours adressé par Charles VII à ses troupes, pour les exhorter à se rendre à Orléans, afin de combattre les Anglois. Mais comment a-t-il pu haranguer ses troupes n'étant pas à leur tête ?

(1) A Orléans, les blanchisseurs de toile se servent du mot *Deboulardir*, pour signifier ôter aux toiles écrues la couleur grise ou de terre, qu'elles ont en sortant des mains du tisserand.

(2) Dans le compte de 1429, art. 19, on lit : « Payé 8 s. à Poitevin, pour avoir mis à terre sèche cinq challans, qui furent mis sous le pont des Tourelles, par les ordres », et dans le compte de 1576, on lit : « Payé 7 liv. 10 à Forgeot pour demi-année, le 1er avril 1576, pour ses gages d'avoir ouvert et fermé les portes des Tourelles. »

(3) Les deux petites tours, qui défendoient la porte du pont, du côté du midi, ne portent le nom de Tournelles que dans le *Journal du siège*, dans le plan qui a été gravé quelques années après la première édition de ce journal, et dans l'*Histoire de la Pucelle*. Je

D'ailleurs, les troupes, qu'on vouloit envoyer à Orléans, se réunissoient à Blois et, pendant tout le temps du siège, le roi étoit à Loches ou à Chinon. Ce discours a donc été composé après 1576, puisqu'il ne se trouve pas dans la première édition du Journal.

2° Je dis la même chose du discours de la Pucelle, pour exhorter le roi à se rendre à Rheims, pour y être sacré. Cette héroïne savoit mieux combattre que faire de longs discours.

3° Un abrégé de la vie de Jeanne d'Arc depuis la fin de septembre 1429 jusqu'à sa mort. Il est l'ouvrage d'une personne qui vivoit environ l'an 1600.

4° J'ai parlé des deux petits ouvrages de Léon Tripaut, intitulés : *Joannæ Darciæ res gestæ imago et judicium* et *Antiquités d'Orléans.*

5° L'avertissement, relatif à la procession de la ville, le 8 mai, a été imprimé en 1576. Il a donc été composé par un écrivain, qui vivoit avant 1576, et, par conséquent, pouvoit avoir vu détruire le premier monument de la Pucelle en 1562.

présume que Soudan étoit de Paris et que, pour désigner nos Tourelles, il s'est servi du mot *Tournelles,* usité dans la ville où il avoit été élevé ; peut-être même le mot *Tournelles* ne se trouve-t-il pas dans le manuscrit, d'après lequel Godefroy a fait imprimer l'*Histoire de la Pucelle.*

M. Lebrun des Charmettes, t. I, p. 120, prétend que l'ancien pont d'Orléans faisoit un coude aux deux tiers de sa longueur, que les Tourelles étoient placées à ce coude et qu'on a altéré le véritable nom de ces forts en leur donnant celui de Tourelles. Cependant tous les plans nous apprennent que l'ancien pont étoit droit dans toute sa longueur, que les Tourelles étoient à son extrémité méridionale et qu'on corrompt leur véritable nom lorsqu'on leur donne celui de Tournelles.

§ IV. — QUELLES SONT LES FAUTES QUI SE SONT GLISSÉES DANS LE JOURNAL DU SIÈGE D'ORLÉANS ET COMMENT ON DOIT LES CORRIGER ?

J'ai prouvé que Saturnin Hotot étoit le premier éditeur du *Journal du siège d'Orléans.* Or on sait que les imprimeurs donnent ordinairement plus de temps à leurs affaires qu'à la critique. Il n'est donc pas extraordinaire qu'il lui soit échappé quelques fautes graves, qu'il est facile de corriger. Peut-être même plusieurs de ces fautes ont été faites par Soudan, qui, en 1466, a écrit le *Journal du siège d'Orléans* sur l'exemplaire en parchemin, qu'Hotot a copié mot à mot.

Je présume, en particulier, que c'est ce copiste qui a substitué le mot de Tournelles à celui de Tourelles et qui a changé les mots dont j'ai parlé dans le paragraphe précédent. Je vais maintenant signaler les fautes qui doivent vraisemblablement être attribuées à l'imprimeur.

1. Au 17 octobre 1428, et au mardi 25 janvier 1429, le mot Tuerie a été substitué à celui de Turcie. On a donné pendant long temps le nom de Turcie aux levées, du mot latin *Turgere*, parce qu'elles s'élèvent au-dessus des terreins voisins. La Turcie, dont il est parlé au 17 octobre, est celle qui s'étendoit depuis les Tourelles, jusqu'à l'église actuelle de Saint-Jean-le-Blanc. Celle, dont il est parlé au 25 janvier 1429, étoit située auprès du jardin de l'ancienne maison des Capucins :

le mot de Tuerie ne se trouve que dans l'édition de 1576. Il a été corrigé dans celles qui sont postérieures.

2. P. 63, on lit : « Le dimanche 24 octobre, que les Tourelles furent prises, rompirent les François, étant dans la cité, un autre boulevart très-fort. » Or il y a une ligne entièrement passée. Il faut lire : « rompirent une arche du pont et firent un boulevart très-fort. »

3. P. 66, on lit : « Dedans la fin du mois de novembre 1428, les gens dè guerre et citoyens d'Orléans brulèrent et abatirent plusieurs églises, comme l'église de Saint-Aux. » Il faut lire Saint-Avy. Cette erreur ne se trouve que dans les éditions de 1576 et 1606.

Il est dit, dans la même page, qu'on détruisit la chapelle « du Martroy » ; on auroit dû ajouter du « Martroy aux Corps. »

4. P. 68, on lit : « Le mardi 7 décembre 1428, les François cuidèrent que les Anglois vousissent assaillir le boulevart de la Belle-Croix, sur le pont et aussi y en avoit deux qui l'avoient déjà eschelé, jusques à l'une des canonières ; mais ils s'en retournèrent tantost en leurs tourelles. Tandis obstant ce qu'ils apperçurent que les Anglois faisoient le guet et avoient appareillé toutes choses nécessaires à la deffence si on les assailloit. » La phrase qui commence par ces mots « et tandis obstant ce qu'ils apperçurent » ne présente aucun sens. Voici comment on doit rétablir ce passage : 1° Il faut substituer le mot *taudis* à celui de *tandis*. On appeloit *taudis* des baraques sous lesquelles des soldats logeoient ; il y en avoit sans doute dans le boulevart des Tourelles ; 2° il faut supprimer le point avant

le mot *taudis* et mettre une virgule après ce mot; 3° il faut ajouter « sans être poursuivis par les François. » Voici donc ce qu'on doit lire : « Les Anglois s'en retournèrent tantost en leurs tournelles et taudis, sans être poursuivis par les François, obstant ce qu'ils s'apperceurent que les Anglois faisoient le guet... » Le mot *obstant* signifie : ce qui empêcha aux François de poursuivre les Anglois, c'est qu'ils s'apperceurent que les Anglois faisaient le guet.

5. P. 72, on lit : « Le samedi, premier jour de l'an, eut une grosse escarmouche, environ 3 heures après midy, entre la *rivière* Flambert et la porte Renard et la Grève. »

M. Lebrun des Charmettes, en rapportant ce fait, s'exprime ainsi : « Un combat s'engagea entre la porte Renard, le rivage de la Loire et une petite rivière, nommée Flambert, qui, prenant sa source dans les collines situées au nord d'Orléans, venoit alors en suivant la direction du nord au sud se jetter dans ce fleuve. »

J'observe d'abord qu'il n'y a point de collines au nord d'Orléans, et secondement que, s'il y en avoit eu, et qu'il en fût sorti quelque ruisseau, il n'auroit jamais pu entrer dans Orléans, pour se jetter dans la Loire, parce que cette ville est située sur un coteau, qui s'abaisse du côté de la campagne dans toute la partie qui regarde l'est, le nord et l'ouest; pour que ce prétendu ruisseau entrât dans Orléans, il auroit donc fallu qu'il passât d'un endroit plus bas dans un plus élevé.

Mais, me dira-t-on, si le mot rivière n'existoit pas

dans le manuscrit, quel est donc celui qui s'y trouvoit? je réponds, sans hésiter, que c'est celui de *Barre*. Il est parlé mille fois, dans les comptes de la Ville, de la Tour et de la porte de la *Barre-Flambert*, et jamais ces deux mots ne sont séparés. Ainsi, puisque le mot Flambert se trouvoit dans le manuscrit, on doit en conclure que le mot *Barre* y étoit joint.

La tour de la Barre-Flambert étoit située près la Loire, en descendant de la porte Renard pour aller à ce fleuve.

6. A la fin du mois de janvier 1429, il y a plusieurs transpositions qu'on doit attribuer à la négligence des imprimeurs, qui, ayant omis quelques alinéas, n'ont pas voulu retoucher leur planche et se sont contentés d'insérer, sans ordre, ce qu'ils avoient omis. Cette faute s'est glissée dans la première édition et a été copiée par toutes les autres.

Ce sont ces transpositions qui ont fait dire à M. Berriat Saint-Prix, p. 99, qu'on remarque dans le *Journal du siège d'Orléans* un double emploi d'une semaine entière ; il n'y a cependant aucun double emploi comme je vais le prouver.

La confusion commence au haut de la page 79, où on lit : « le mardi d'après arrivèrent... » et finit au haut de la page 85, où l'on lit : « le lendemain qui étoit samedi 29 d'iceluy mois de janvier. » Entre ces deux endroits, il y a neuf alinéas, qui doivent être disposés dans cet ordre : on placera 1° le 7e alinéa page 83, qui commence par ces mots : « le dimanche d'après ce, partit d'Orléans... »

2° le 8e, page 83, qui commence par ces mots : « le lendemain, jour de lundi 24 d'iceluy mois. »

3° le 1er, page 79, qui commence par ces mots : « le mardy d'après. »

4° et 5°, les deux alinéas suivants (même page 79).

6° le 9e, page 84, qui commence par ces mots : « le mercredi 26e du mesme janvier. »

7° le 4e, page 81, qui commence par ces mots : « le jeudy en suivant 27e d'iceluy mois de janvier. »

8° le 5e, page 82, qui commence par ces mots : « le vendredy suivant arrivèrent dedans Orléans. »

9° le 6e, page 82, qui commence par ces mots : « le samedy ensuivant 29e jour du mois de janvier. »

Enfin, page 85, à l'alinéa qui commence par ces mots : « le lendemain samedy 29e d'iceluy même mois de janvier fut donnée seureté », il faut supprimer le lendemain et y substituer le mot même qui est un peu plus bas et lire : « le mesme samedy 29 d'iceluy mois de janvier. »

P. 91, on lit : « le Vendredy neufiesme jour de février. » Il y a évidemment une faute d'impression ou de copiste ; le Vendredi étoit le onzième jour de février. Car, à la page précédente, on lit : « Le mercredy neufiesme jour du mesme mois de février », et à la page suivante : « le lendemain qui fut le Samedy douziesme jour de février. »

Au 28 avril, il est dit, dans les éditions de 1576 et de 1606, que les gens de guerre de la Pucelle firent tant « qu'ils vindrent jusques à un village, là où ils geurent la nuit ensuivante. » Le mot *geurent* est le prétérit défini du verbe *Gésir*, qui signifie être couché (1).

(1) On trouve aussi ce mot dans Froissard, t. I, p. 141 ; il rapporte

Dans les éditions postérieures à 1606, on a substitué le mot *beurent* à celui de *geurent*, p. 137 de l'édition de 1621. C'est-à-dire qu'en croyant corriger une faute d'impression, on en a fait une très-réelle. Car est-il possible que la Pucelle ait permis à ses soldats de boire toute la nuit, elle qui les avoit amenés de Blois à Orléans, en faisant une procession religieuse et en chantant des hymnes sacrés.

Au sept et au huit mai, jours remarquables, l'un par la prise des Tourelles, l'autre par la levée du siège d'Orléans, il y a une erreur dans les dates; mais le journal lui-même suffit pour les rectifier, car voici ce qu'on lit:

P. 145. « Le lundy, deuxiesme jour de May, se partit d'Orléans la Pucelle estant à cheval et alla sur les champs visiter les Bastilles et Ost des Anglois. »

P. 146. « Le mercredi, quatriesme jour d'iceluy mois de May, saillit aux champs la Pucelle ayant en sa compagnie le seigneur de Villars. »

P. 151. « Le samedy, sixiesme jour de May, assaillirent les François les Tourelles et les Bouleverts que les Anglois y avoient faicts pour les fortifier. »

P. 156. « Le dimanche septiesme jour de May celui mesme an 1429, les Anglois de Saint-Laurent désemparèrent leur Bastille, et si firent les Anglois de Saint-Pouair et d'ailleurs et levant leur siège mirent en bataille. »

que le lendemain de la bataille de Crécy, les « Anglois trouvèrent plusieurs François qui s'étoient fourvoyés et qui avoient geu cette nuit aux champs. »

Si le lundi étoit le deux de Mai et le mercredi le 4, il est évident que le samedi étoit le sept et le dimanche le huit.

On lit, p. 176, qu'après la prise de Beaugency « les Anglois désemparèrent la ville de Meung et se mirent sur les champs en belle ordonnance, voulant aller à Genville, mais que les François se hâtèrent de les poursuivre en belle ordonnance, tant que les Anglois n'eurent loisir d'aller jusque à Genville, village en Beauce, nommé Pathay. » Dans l'édition de 1576, il y a une lacune entre *Jenville* et *village*, ce qui prouve que l'éditeur n'avoit pas pu lire certains mots de son manuscrit; dans les éditions postérieures on a supprimé la lacune et on à joint deux mots, qui n'ont point de rapport entr'eux. Pour remplir la lacune il faut ajouter après le mot Genville ceux qui suivent : « mais ils s'arrêtèrent à un village, en Beauce, nommé Pathay. »

P. 185, en parlant du Conseil, que le roi tint devant la ville de Troyes, on lit, dans le *Journal du Siège* : « Maistre Robert le maçon, qui estoit homme de grand conseil et avoit été autrefois chevalier, dit qu'on en devoit parler expressément à la Pucelle....» au mot chevalier il faut substituer celui de « Chancelier. »

P. 189, on lit : « Le lendemain, qui fut un dimanche, septiesme jour de juillet 1429, plusieurs seigneurs allèrent chercher la Sainte Ampoule et le Roi fut sacré. » Au mot « septiesme », on devoit substituer « dix-septiesme. » En effet, en 1429, la lettre Dominicale étoit B, qui ne répond pas au sept juillet, mais au dix-sept. Ainsi, puisque le Roi a été sacré un di-

manche, il ne l'a pas été le 7 juillet, mais le 17. D'ailleurs comment le Roi, qui n'étoit parti de Gien que le 29 juin et qui s'étoit arrêté plusieurs jours devant Auxerre et devant Troyes, auroit-il pu arriver à Rheims le 7 juillet? Il y a donc, dans le *Journal du Siège d'Orléans*, une faute d'impression.

Il me paroît certain que l'auteur de cet intéressant Journal n'a accompagné la Pucelle que jusqu'au 15 août 1429. Car il a puisé dans l'histoire de la Pucelle tout ce qu'il rapporte de cette héroïne, depuis le 15 août jusqu'à la fin de septembre, où il termine son ouvrage, parce que l'histoire de la Pucelle finit à cette époque. Ce seul fait suffit pour prouver combien on a estimé cette histoire, aussitôt qu'elle a paru, quoique l'auteur du *Journal du Siège* ait cru devoir la copier pour faire connoître une partie des actions de l'illustre libératrice de la patrie.

Je vas mettre sous les yeux de mes lecteurs quelques passages tirés de ces deux auteurs pour les convaincre de leur parfaite conformité.

Journal du Siège, p. 196. « Environ ces jours allèrent anciens seigneurs François vers la cité de Beauvais, dont étoit Evesque et Comte maître Pierre Caucho, fort enclin au party Anglois, combien qu'il fut natif d'entour Rheims.

Histoire de la Pucelle, p. 525. « Pareillement allèrent des hauts seigneurs en la ville et cité de Beauvais dont estoit Evesque et Seigneur un nommé maître Pierre Cauchon, extrême et furieux pour le parti des Anglois, combien qu'il

Mais ce non obstant ceux de la cité se mirent en la pleine obéissance du Roy, sitost qu'ils veirent ses héraults portant ses armes et crièrent tous en très-grande joye : vive Charles, roy de France, chantèrent *Te Deum* et firent grands esjouissements : et ce fait, donnèrent congé à tous ceulx qui ne voudroient demeurer en icelle obéissance, et les en laissèrent aller paisiblement et emporter touts leurs biens. »

fut de la nation françoise, d'auprès Rheims, et aussitôt qu'ils veirent des héraults qui portoient les armes de France, ils crièrent : vive Charles, Roy de France et se mirent en son obéissance, et pour ceulx qui ne voulurent demeurer en ladite obéissance, ils les laissèrent sortir et en aller avec leurs biens. »

Journal du Siège, p. 198. « Le Roi ordonna que Messire Ambroise de Loré depuis Prévost de Paris (1) et le seigneur de Sainnes-Trailles iroient bien monter vers Paris et ailleurs, où bon leur

Histoire de la Pucelle, p. 526. « Alors il fut ordonné que Messire Ambroise de Loré et le seigneur de Saintes-Treilles monteroient à cheval et iroient vers Paris et ailleurs où bon leur sem-

(1) Les mots depuis « Prévost de Paris » étoient probablement écrits en marge et ont été insérés dans le texte par Soudan, quand il a copié le *Journal du siège,* autrement ils prouveroient que la fin du *Journal du siège* n'a été écrite qu'après l'année 1437, dans laquelle Ambroise de Loré a été nommé Prévost de Paris.

sembleroit, et adviseroient au vray le faict du duc de Bethfort et de son ost. Lesquels, ayant avec eux aucuns de leurs gens les mieux montés, se partirent tost et firent qu'ils approchèrent tout près de de l'ost des Anglois, qu'ils virent et apperçurent sur le grand chemin de Paris à Senlis grands pouldres; par quoi cogneurent qu'ils venoient, et, à cette occasion, envoyèrent un de leurs hommes hastivement devers le Roy, lui signifiant la venue des adversaires. »

bleroit et ainsi qu'ils adviseroient pour savoir véritablement le fait et découvrir le dessein du duc de Betfort et de son ost, lesquels montèrent diligemment à cheval et prirent seulement avec eux vingt de leurs gens les mieux montés, puis ils partirent et chevauchèrent tant qu'ils approchèrent l'ost des Anglois. Si virent et apperceurent-ils sur le grand chemin de Senlis de grandes poudres qui s'élevoïent en l'air et qui procédoient la compagnie du Duc. Sur quoi diligemment ils envoyèrent un chevaucheur au Roy, pour lui faire savoir.....»

TROISIÈME DISSERTATION

PREMIÈRE ENCEINTE D'ORLÉANS

La première enceinte d'Orléans formoit un rectangle, ayant environ 1,600 pieds de l'est à l'ouest, et 1,400 du nord au sud. Elle étoit partagée en quatre parties à peu près égales, par la rue Bourgogne et par celle qui remontoit de la Poterne-Chesneau à la porte Parisie (1). Il y avoit une porte de ville à chacune des extrémités de ces deux rues.

Les murs commençoient sur le port de la Tour-Neuve dans la direction de la rue de l'Écu-Vert. Ils remontoient du sud au nord jusqu'à la Tour de la cour de l'évêque et de la Fauconnerie, située au midi des remises de l'évêché. Ils faisoient, à cet endroit, un angle droit et se prolongeoient jusqu'à l'extrémité occidentale de la cour du collège, de là ils descendoient jusqu'à la Loire, en faisant un nouvel angle droit.

Les murs de la première enceinte se voyent encore dans un grand nombre d'endroits. 1° Dans presque

(1) On écrit ordinairement la Porte *Parisis,* c'est une faute ; on lui donne le nom de porte Parisie dans les comptes de la ville.

toutes les maisons bâties sur le côté occidental des rues de la Tour-Neuve et du Bourdon-Blanc;

2° Dans la rue de l'Écu-Vert, derrière la rafinerie de Saint-Pierre-le-Puellier;

3° Dans les maisons du cloître et de la rue Saint-Étienne;

4° Dans la maison des écoles des filles de Sainte-Croix, derrière l'appartement du prédicateur et même un peu plus loing;

5° Dans le chantier, sis cloître Sainte-Croix, en face de l'église de l'Hôtel-Dieu;

6° Dans la maison de la rue de l'Évèché qui touche au palais épiscopal;

7° Dans le cellier de la maison de la *Barbacane*, qui répond au fond du Cul-de-sac de ce nom;

8° Dans la maison de la rue des Hennequins, n° 24, qui appartenoit anciennement à l'abbé de Saint-Mesmin;

9° Dans presque toutes les maisons de la rue de l'Aiguillerie et des Hôtelleries, qui sont appuyées sur ces murs;

10° Sur le Port entre la Poterne et la Tour-Neuve; mais on détruit ces murs de jour en jour.

Je ne dois pas oublier de faire observer que les murs de la grande façade de l'évèché, du côté du jardin, sont appuyés sur les anciens murs de la ville.

On entroit dans Orléans par quatre portes qui regardoient les quatre vents cardinaux.

A l'Est, étoit la vieille porte Bourgogne, à laquelle aboutissoit la grande route de Bourgogne. On lui donnoit souvent le nom de porte Saint-Aignan, parce

qu'elle étoit peu éloignée de l'église dépositaire des reliques de ce saint évêque d'Orléans.

Au Nord, on voyoit la porte Parisie, par laquelle on sortoit pour se rendre à Paris, non par l'ancienne route, mais par la route actuelle, qu'on trouve à l'extrémité de la rue de la Bretonnerie.

A l'Ouest, étoit la porte Dunoise. Elle étoit située dans la Grande-Rue, ou plutôt dans la rue de la Cordonnerie, entre la rue des Trois-Clefs et celle de l'Aiguillerie. C'étoit par cette porte qu'on sortoit pour se rendre à Châteaudun et dans le Dunois.

Enfin au Sud, étoit la Poterne-Chesneau qui ouvroit sur un port, fréquenté par les meuniers, qui plaçoient leurs moulins vis-à-vis cette porte, parce que le lit de la Loire, étant resserré par le Duict et la Motte Saint-Antoine, ils y trouvoient de l'eau toute l'année et un courant rapide. Il est probable qu'elle portoit le nom d'un citoyen fort connu, qui demeuroit à peu de distance et qu'on nommoit Chesneau.

Outre ces quatre portes, il y avoit : 1° auprès de Saint-Samson une poterne qui conduisoit à l'église de Saint-Pierre-Ensentelée ; 2° une autre poterne près de la Tour-Neuve ; elle regardoit l'est. On en voit encore un jambage dans la rue des Tanneurs ; 3° une porte nommée la porte des Tanneurs, qui ouvroit sur le port de la Tour-Neuve ; et 4° un guichet, près l'église de Saint-Benoist. Ces quatre ouvertures étoient murées en temps de guerre.

§ I. — LES MURS DE LA PREMIÈRE ENCEINTE D'ORLÉANS ONT-ILS ÉTÉ BATIS PAR LES ROMAINS?

Létalde, moine de Micy ou de Saint-Mesmin, atteste (1) que, sous Agius, successeur du célèbre Jonas, la ville d'Orléans a été prise et pillée deux fois par les Normands, qu'à la seconde fois, ils y ont mis le feu et ont détruit presque toutes les murailles qui la défendoient ; il ajoute que Gaultier, homme courageux et du plus grand mérite, succéda à Agius, en 867, qu'il rétablit les murs de la ville épiscopale et qu'il exhorta les habitans à s'armer de courage et à résister aux Normands, s'ils osoient les attaquer. Ce témoignage est du plus grand poids, parce que Létalde vivoit en 970, à une lieue d'Orléans.

Les Annales de Saint-Bertin (2) nous apprennent que la ville d'Orléans a été brûlée par les Normands, en 865, c'est-à-dire, deux ans avant la mort d'Agius.

Adrevalde, moine de Fleury ou Saint-Benoist-sur-Loire, qui vivoit du temps de Gaultier, rapporte la même chose que Létalde, et son autorité, qui est celle d'un auteur contemporain, est encore plus respectable que celle du moine de Saint-Mesmin.

Puisque les anciens murs d'Orléans ont été détruits par les Normands, dans le IXe siècle, il est certain

(1) « De Miraculis sancti Maximini, apud Acta SS. ordinis sancti Benedicti, t. I. »

(2) Duchesne, t. II, p. 222.

que les murs de la première enceinte, qui existent encore aujourd'hui, sont ceux qui ont été rétablis par l'évêque Gaultier. Cependant les Barbares n'ayant pas employé un temps considérable à détruire ces murs, il doit y avoir quelques morceaux, qui ont échappé à leur fureur, surtout à peu de distance des fondemens ; d'un autre côté, ces murs ayant été relevés peu d'années après leur destruction, on a dû faire entrer dans leur reconstruction plusieurs fragments de murs primitifs. Il faut donc examiner le bas des murs de la première enceinte et même l'intérieur de ces murs, pour savoir s'il ont été bâtis par les Romains ; c'est aussi ce que j'ai fait : voici le résultat de mes observations.

1° Ceux qui ont examiné avec le plus grand soin les anciens monumens romains nous ont appris qu'ils employaient, dans leurs constructions, un ciment composé de chaux nouvellement éteinte, de sable, de briques concassées et de cailloux, dont plusieurs avoient la grosseur du doigt. Ce ciment, que nos ingénieurs connoissent sous le nom de béton, acquiert une extrême dureté. Or, dans tous les endroits où l'intérieur des murs de la première enceinte est à découvert, soit parce qu'on les a rompus, soit parce qu'on en a enlevé les paremens, on remarque des blocs plus ou moins gros, dans lesquels les pierres sont réunies avec l'ancien ciment romain. Les murs primitifs étoient donc de construction romaine.

2° Les Romains se servoient aussi de briques de 15 à 16 pouces de long sur 12 de large et 2 pouces d'épaisseur ; or on trouve, dans les murs de la première enceinte, des morceaux plus ou moins gros de ces

briques. Les murs primitifs avoient donc été bâtis par les Romains.

3° Ces peuples, qui ne négligeoient rien, pour donner à leurs ouvrages la plus grande solidité, revêtoient les murs de trois rangs de grosses briques, ensuite de trois rangs de moellons piqués, et ainsi de suite. Ce sont ces ceintures, qui caractérisent, de la manière la moins équivoque, l'ancienne construction romaine. Or, on les observe dans plusieurs endroits des murs de la première enceinte, savoir :

1° Au fond d'une cour, sise rue de la Tour Neuve, n° 25 (1).

2° Dans la rue de l'Écu vert, derrière la rafinerie de Saint-Pierre le Puellier.

3° Sur le port, près la porte des Tanneurs et dans l'angle que faisoient les murs de Ville, pour aller gagner la Tour quarrée, vulgairement appelée la Tour cassée.

4° Dans le jardin de la maison de la rue des Hennequins, n° 24.

(1) Dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Orléans* (bibliothèque publique d'Orléans), on lit qu'en 1782, on voyoit, à ce mur, sept ceintures de briques romaines ; le mur existe encore. Mais il a été crépi, et actuellement on a de la peine à distinguer ces ceintures de briques romaines. — On lit encore dans le même Mémoire : 1° qu'en fouillant près de la Tour neuve, on avoit découvert que les murs de la première enceinte reposoient sur de grosses pierres quarrées sans mortier, et 2° qu'entre cette tour et la tour quarrée, les murs forment, du côté de la ville, des arcades en plein ceintre et en ogives plus ou moins larges, et qu'on y trouve aussi des murs de refend avec des parties d'arcades, qui paroissent appartenir à d'anciens souterrains.

5° Dans la cave de la maison de la rue du Bourdon-Blanc, qui porte le n° 29, où M. Jousselin, alors ingénieur de notre département, me les a fait voir.

6° Dans la cave d'une maison, qui fait le coin de la rue des Tanneurs et de la rue de la Folie, laquelle cave paroit avoir servi anciennement de communication entre la Tour Neuve et la Tour Blanche.

Je suis convaincu qu'on en trouveroit dans un grand nombre de maisons, qui sont appuyées sur les murs de la 1re enceinte, si on avoit la patience de descendre dans les caves. Il me paroit donc prouvé que les murs de la première enceinte ont été construits par les Romains.

§ II. — QUEL EST L'EMPEREUR ROMAIN QUI A DONNÉ SON NOM A LA VILLE D'ORLÉANS ?

Si Orléans avoit toujours été désigné en latin par *Aurelia* (1), j'aurois pu être tenté d'embrasser le sentiment de ceux qui pensent que c'est l'empereur Marc-Aurèle, qui lui a donné son nom. Mais presque tous les anciens titres et les anciens auteurs ont désigné Orléans par les mots *Aurelianum*, *Aureliani*, *Aurelianis* (indéclin.) *Aureliana*, ou *Aurelianensis Civitas* (2).

(1) Joseph Scaliger, savant critique, parlant de ceux qui donnent le nom d'*Aurelia* à Orléans, dit sans aucun ménagement que c'est *sottement* qu'ils lui donnent ce nom, « Inepte vocant Aureliam. » (*Apud* Duchesne, t. I, p. 30.)

(2) Deux chartes, l'une du roi Robert, de 1022, en faveur de l'ab-

Ces mots étant évidemment dérivés d'*Aurelianus*, il me paroit certain que c'est Aurélien qui a donné son nom à Orléans, lorsqu'il l'a environnée de murs.

Le mot françois *Orliens*, dont on s'est servi jusqu'en 1440, est une nouvelle preuve de ce que je viens d'avancer; car il n'est autre chose que le mot *Aurelianus* légèrement altéré.

Mais voici un argument bien plus décisif. Les savants auteurs du dictionnaire de Trévoux et M. Bodin, dans ses *Recherches sur Angers*, t. I, p. 25, regardent comme un fait constant que c'est, sous l'empereur Gallien, que les Romains ont adopté l'usage de revêtir les murs de ceintures alternatives de briques et de moellons. Or, on voit ces ceintures de briques sur les murs de la première enceinte d'Orléans. Ces murs sont postérieurs à Gallien. Ils n'ont donc pas été construits par Marc-Aurèle, qui a régné environ 100 ans avant cet empereur, mais par Aurélien qui a été nommé empereur quelques années après la mort de Gallien.

Il y a plus. Il me paroit douteux que, sous Marc-Aurèle, on fit usage de briques cuites au four, comme le sont celles de la première enceinte. Ce qu'il y a de certain, c'est que, du temps de Vitruve, qui vivoit sous Auguste, et même, du temps de Pline l'ancien, qui fleurissoit sous Tite et sous Vespasien, les Romains ne se servoient que de briques cuites au soleil et non de briques

baye de Saint-Mesmin, l'autre de Louis VII, en faveur de Saint-Samson, de 1152, sont ainsi datées: « Actum publice Aurelianis, etc. » (Voyez les *Annales* de la Saussaye, etc., etc.)

cuites au four (1). Or Marc-Aurèle a été nommé empereur peu de temps après la mort de Pline. Il est donc probable que, sous son règne, il n'y avoit pas encore de briques cuites au four.

L'histoire rapporte qu'Aurélien passa dans les Gaules, en 273 ou 274, pour combattre Tetricus, qui s'étoit emparé de cette riche contrée. Il est probable que cet empereur n'a pas voulu sortir de la Gaule, sans fonder une ville qui pût perpétuer la mémoire de son nom.

Il jugea qu'en environnant de murs les ruines de *Genabum* (2), la beauté de son site en feroit une ville agréable, et qu'elle deviendroit un jour riche et commerçante par sa position au milieu de la Loire, et,

(1) « Le meilleur seroit de garder les briques deux ans entiers, car lorsqu'elles sont employées nouvellement faites et avant qu'elles soient entièrement sèches, elles s'affaissent et ensuite la muraille, s'affaissant çà et là inégalement, se gâte et se ruine aisément. A cause de cela, à Utique, le magistrat ne permet pas qu'on emploie de brique, qu'il ne l'ait visitée et qu'il ait reconnu qu'il y a cinq ans qu'elle est moulée. » (Vitruve, liv. II, chap. III, de la traduction de Perrault.) — « Le meilleur temps pour faire tuiles et briques, c'est au printemps, car celles qu'on fait environ les grands jours sont ordinairement crevassées. Pour avoir de bonnes briques et qui soient propres à bâtir, il faut qu'elles aient pour le moins deux ans. On n'use point de briques à Rome, pour ce qu'une muraille qui n'a qu'un pied et demi d'épais ne saurait porter plus d'un étage. » (*Histoire naturelle* de Pline, liv. 35, chapitre XIV, traduction de Du Pinat.)

(2) Il est certain que, peu de temps après César, *Genabum* fut repeuplé, puisque Strabon, qui écrivoit sous Tibère, parle de *Genabum*, comme étant la ville où les Carnutes venoient s'approvisionner, *Emporium Carnutum*. Ainsi lorsqu'on regarde Aurélien comme le fondateur d'Orléans, il ne faut pas croire qu'il y ait envoyé une colonie, pour y fonder une ville; mais qu'y ayant trouvé un gros bourg, il en a fait une ville, en l'environnant de murs.

parce qu'ayant un pont sur cette rivière, elle pourroit facilement communiquer avec les provinces méridionales de la Gaule. Il fit donc tracer l'enceinte d'Orléans et la fit environner de murs et de tours, qui pussent mettre en sûreté ceux qui viendroient y fixer leur séjour.

Après avoir fondé Orléans, Aurélien prit tous les moyens qui étoient en son pouvoir, pour lui donner de la célébrité.

Il en fit la capitale d'une province, qu'il détacha du pays des Carnutes, et qui est nommée la province d'Orléans, *Civitas Aurelianorum*, dans la Notice des Gaules, qu'on croit écrite sous *Honorius*. Mais nous avons une preuve décisive que long temps avant ce dernier empereur, Orléans étoit la capitale d'une province. C'est la suite de nos évêques, qui remonte jusqu'au IV[e] siècle. Car, dans ces temps reculés, on n'établissoit d'évêques que dans les capitales des provinces. Il suit de là que ceux qui supposent que saint Altin est mort dans le second siècle, ou au commencement du troisième, et qui le font évêque d'Orléans, lui donnent pour siège une ville qui n'existoit pas encore. Il n'est donc point étonnant qu'on n'ait jamais révéré saint Altin, comme évêque d'Orléans, quoi qu'il ait plu à la Saussaye, à Lemaire et à Guyon de le regarder comme le premier évêque de cet ancien siège.

Il est probable qu'Aurélien a fait bâtir, à Orléans, plusieurs palais ; ce qui est certain, c'est qu'en allongeant le croisillon de l'église de Sainte-Croix, du côté du nord, l'an 1628, les architectes attestèrent avoir découvert les restes d'un palais considérable. On en a

découvert un autre en bâtissant le monastère de Bonne-Nouvelle, qui fait actuellement l'hôtel de la préfecture.

Aurélien a fait faire deux chemins romains, qui partoient d'Orléans, l'un pour aller à Chartres, l'autre pour aller à Paris. Le premier est connu dans la Beauce sous le nom de chemin de César ; il se joint, auprès des Aides, à la route actuelle de Paris ; il se prolongeoit anciennement jusqu'à la rue de la Bretonnerie, et, de là, venoit aboutir à la porte, qu'on a appelée dans la suite la Porte-Parisie, et qu'on a dû nommer, pendant plusieurs siècles, la porte de Chartres.

L'ancien chemin d'Orléans à Paris existe encore ; il se joint au faubourg Saint-Vincent, à l'endroit nommé la Pointe et à la Croix-de-Fleury ; il passe par Fleury, Saint-Lié, Autruy, Saclas et aboutit à Etampes. On observe encore des restes du vrai chemin romain auprès d'Autruy. Cette route se nomme communément la Chaussée de Saint-Lyé. Le nom de Chaussée, qu'on lui donne, me semble indiquer un vrai chemin romain ; car on sait que ces chemins formoient une chaussée élevée de quelques pieds au-dessus des terrains environnans. Avant qu'on eut fait la troisième enceinte, le faubourg Saint-Vincent se prolongeoit jusqu'à l'ancienne porte Bourgogne. C'étoit donc par cette porte qu'on sortoit, lorsqu'on vouloit aller à Paris ou dans la Bourgogne.

Il suit, de ce que je viens de dire, que la porte de Ville, qui existoit auprès de l'Hôtel-Dieu, n'a pu être nommée la porte Parisie, que depuis qu'on a abandonné l'ancien chemin romain. Or, elle portoit ce nom, dès l'an 1206, comme nous l'apprenons d'une charte par

laquelle Philippe-Auguste fait donation à l'Hotel-Dieu (1). Il y a donc plus de 600 ans qu'on a abandonné l'ancienne route de Paris.

Les Gaulois, étant naturellement belliqueux, se rendoient en foule aux arènes ou amphithéâtres, pour voir combattre des gladiateurs entr'eux ou avec des bêtes. Aussi, y avoit-il des Arènes dans toutes les grandes villes de la Gaule. Aurélien ne voulut pas priver sa nouvelle ville de ces sortes de spectacles ; il y avoit fait construire un Amphithéâtre considérable, sur le bord de la Loire, à l'est de l'allée, par laquelle on descend de la porte Bourgogne à cette rivière. En 1821, on a abaissé le terrein sur lequel étoit cet Amphithéâtre et on en a trouvé des restes considérables. On auroit dù les respecter comme une des principales curiosités de notre ville. On auroit dû laisser tout l'ensemble à découvert, afin d'observer exactement sa forme et son contour ; on a fait tout le contraire ; à mesure qu'on découvroit quelque morceau de mur, on en levoit le plan et on le démolissoit. En agissant ainsi, on s'est, à

(1) « Noverint universi... quod nos concessimus portam Parisianam apud Aurelianis illis de domo Dei Aurelianensis... hac conditione, quod ipsi dictam portam tegent et tectam tenebunt competenter. Actum apud Aurelianis anno ab Incarnatione Domini 1205 regni, nostri 26, adstantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt. » (Archives de l'Hôtel-Dieu.) — Il y avoit encore un chemin romain qui conduisoit de Chartres à Sens et qui coupoit la route d'Orléans à Paris. Ce chemin passoit par Allone. On y voit encore deux bornes milliaires, l'une entière et l'autre brisée. Je tiens ce fait de M. Landré de Cheray, qui les a observées. On pouvoit suivre ce chemin pour aller d'Orléans à Chartres, mais il auroit été un peu plus long que la route directe.

la vérité, procuré quelques toises de moellons et de fragments de briques romaines, mais on a détruit peut-être pour toujours, le seul monument précieux, que nous puissions montrer aux curieux. Ces plans levés par petites parties ont donné une idée fausse de l'ensemble.

On a imaginé que les arcs, qui les terminoient, appartenoient à une circonférence, on en a cherché le centre et on a tracé des bancs circulaires, qui ont persuadé à la Société des sciences, belles-lettres, et arts d'Orléans, quece monument étoit un théâtre, tandis qu'il n'étoit qu'une arène dont la forme était elliptique et non circulaire. Ayant embrassé un sentiment différent de celui des savans qui composent cette Société, je suis obligé de faire connoître au public les raisons qui m'ont déterminé. J'espère donc qu'il me pardonnera de discuter un peu au long une question qui doit intéresser tous ceux qui désirent connoître les antiquités d'Orléans.

M. Lacave, ingénieur ordinaire de notre département, a fait lever un plan du monument découvert près la porte Bourgogne. Il est inséré dans les *Annales de la Société d'Orléans*, tome IV, page 280. Or, dans ce plan, le centre des arcs, que forment les portions de murs d'anciennes constructions, n'est pas placé au même point que dans le premier plan. On peut donc soupçonner que tous les deux sont inexacts.

Dans le plan de M. Lacave, les portions de murs placées à l'entour ne peuvent pas faire partie d'une circonférence, qui auroit le centre qu'il assigne. Elles appartiennent donc à un monument elliptique et non semi-circulaire. Elles font donc partie d'un amphi-

théâtre et non d'un théâtre. C'est aussi ce que M. Lacave a pensé et déclaré.

Il y a, dans l'enceinte du monument, un puits, qu'a représenté M. Lacave, et dont il dit que la construction est très ancienne. Or, je demande à quoi auroit servi un puits dans un théâtre, au lieu qu'il falloit beaucoup d'eau, pour laver l'arène qui étoit si souvent ensanglantée.

J'ai trouvé, dans les débris de cet ancien monument, un morceau de terre cuite, qui a appartenu à un vase, ayant environ deux pieds d'ouverture et huit lignes d'épaisseur. Je demande de nouveau à quoi un pareil vase pouvoit servir dans un théâtre, où on ne représentoit que des comédies ou des tragédies, au lieu qu'il falloit plusieurs grands vases dans des arènes, pour laver les bras du gladiateur, qui étoient presque toujours couverts de sang.

Au nord de notre monument, on a découvert une grande quantité d'ossements humains. Or, les Romains qui ne vouloient pas qu'il y eût de cimetière dans les villes, auroient-ils permis qu'on vint enterrer un grand nombre de cadavres, tout auprès d'un théâtre ? Ce monument n'étoit donc pas un théâtre. Au contraire, il ne se donnoit presque jamais de combats de gladiateurs et de bêtes, qu'il n'y eût plusieurs personnes victimes de leur maladresse ou de leur imprudence. Il étoit donc naturel qu'on fit des fosses en dehors de l'amphithéâtre, pour y jetter les cadavres de ceux qui avoient été tués.

Quoique les raisons, que je viens d'alléguer, soient d'un grand poids, je vais décider la question d'une manière positive, en prouvant, par des pièces authen-

tiques, qu'il y a eu des arènes à Orléans, et qu'elles étoient situées à l'endroit où l'on prétend qu'il y a eu un ancien théâtre.

Dans les *Antiquitez de l'église Saint-Aignan*, d'Orléans, par Hubert, on lit une charte du roi Eudes, qui confirme l'acte, par lequel une personne noble et pieuse, nommée Logia, donne au chapitre de Saint-Aignan le Clos de l'arène et toutes les pièces de terre comprises entre le monastère et ce clos, avec l'île de la Loire, et la rivière de Loire, depuis l'endroit, où dans la suite, on a construit le dortoir des religieuses de Saint-Loup jusqu'à la Tour Neuve (1)

Il y avoit donc une arène, à peu de distance du monastère de Saint-Aignan, puis qu'il n'y avoit que quelques pièces de terre entre deux. Or, ce monastère étoit à l'est de l'église de Saint-Aignan ; car du côté de la ville ou de l'ouest, il y avoit l'église d'un chapitre fondé environ l'an 670, en l'honneur de Saint-Mesmin, par Sigobert, évêque d'Orléans (2). Les arènes d'Orléans étoient donc à l'est de l'église de Saint-Aignan.

A cent pas de la porte Bourgogne, il y a un chemin qui conduit à la Loire. Le clos, qui s'étend, depuis ce chemin sur les bords de ce fleuve, jusqu'auprès de Saint-Loup, se nomme le Clos du Roi. En 1275, il appartenoit encore à nos souverains, qui le faisoient cultiver, et en récoltoient le vin. Or, les arènes étoient

(1) *Preuves des Antiquités*, p. 76.

(2) Sigobert étoit évêque d'Orléans en 670. (Bertholdus, *de Vita sancti Maximini*, t. I, *Act. SS. O. S. B.*)

situées près de ce clos. Elles existoient donc dans l'endroit même où l'on a découvert le monument qu'on veut nous faire regarder comme un théâtre.

La preuve de ce que je viens d'avancer se tire d'un acte inséré dans les *Antiquités de l'église Saint-Aignan*. Un nommé Rainard (1) s'étoit emparé d'un moulin à eau, construit dans la partie de la Loire, qui appartenoit à Saint-Aignan, le long des arènes, auprès du clos du Roi; il reconnut sa faute et rendit ce moulin aux chanoines de Saint-Aignan (2). Les arènes étoient donc à l'ouest du clos du Roi et à l'est du cloître Saint-Aignan dont elles étoient séparées par quelques pièces de terre. Elles étoient situées à l'endroit où l'on a découvert les restes d'une construction romaine d'une très grande étendue, Ce monument étoit un amphithéâtre et non un théâtre. Si on me demandoit pourquoi ces arènes étaient si éloignées des anciens murs de ville, je répondrois que les Romains les construisoient

(1) « Ego Rainardus recognoscens me injuste tenuisse rotatam in aquis sancti Aniani ad Arenas juxta clausum regis... illam do sancto Aniano et canonicis, uxore et filiis et filiabus præsentibus et concedentibus. » (*Preuves*, p. 78.) Hubert prétend que cet acte est d'environ l'an 1000.

(2) Hector Desfriches, dans ses observations sur Le Maire, rapporte qu'étant jeune, et, par conséquent, environ l'an 1600, il avoit vu un bloc d'environ deux toises quarrées, composé de pierre et de bricots, c'est-à-dire de construction romaine, au coin de la haie du chemin, qui va du pavé de Bourgogne à la rivière, et qu'il y étoit demeuré jusqu'à ce que, le coteau étant usé par les grandes eaux, il tomba sur la grève, où il l'avoit vu disparoître. (Ms. d'Orléans, nº 431.) — Ce bloc avoit fait partie des arènes et prouve qu'elles s'étendoient jusqu'auprès du clos du Roi.

On voit, par les titres de l'Hôtel-Dieu, que MM. les adminis-

toujours en dehors des villes et dans un site des plus agréables ; et que ne voulant point souffrir de cimetière dans les villes, ils avoient placé celui d'Orléans dans l'endroit qu'occupe le cloître Saint-Aignan. Or, les arènes n'étoient pas très éloignées de l'emplacement de ce cloître. Elles ne pouvoient donc être beaucoup plus rapprochées d'Orléans.

Un monument encore existant et une ancienne charte nous apprennent que, dans les temps les plus reculés, le cimetière d'Orléans étoit à l'est de la ville et dans l'emplacement du cloître Saint-Aignan.

En effet, en 1821, on a baissé de quelques pieds le terrein qui recouvroit ce cloître. On y a trouvé un grand nombre de sarcophages en pierre et une chapelle de construction romaine. Elle étoit à peu près au milieu du cloître, presque vis-à-vis la porte d'entrée de l'église actuelle. Elle étoit voûtée en pierres; on y descendoit par des degrés, couverts de larges briques romaines; cette descente regardoit le levant. Elle conduisoit à un petit

trateurs ont acquis, en 1662 et 1663, une maison et deux arpents, qui ont servi, pendant 150 ans, à sécher le linge qu'on blanchissoit à l'Hôtel-Dieu, et sur lesquels on a découvert les restes de nos anciennes arènes. Ces deux arpents relevoient non de Saint-Aignan, mais du château de Cornay. Je pense donc que le clos des Arènes, donné à Saint-Aignan, étoit ainsi appelé, non parce qu'il renfermoit les anciennes Arènes, mais parce qu'il en étoit peu éloigné ; car dans le Xe siècle, il devoit en rester des ruines, qui ne permettoient pas de cultiver le terrein qu'elles avoient occupé. Le clos des Arènes répondoit donc au chemin qui descend de la porte Bourgogne à la Loire, aux fossés et aux murs de la ville. En 1698, l'Hôtel-Dieu permit à son locataire de démolir une partie de ces ruines ; celui-ci abandonna aux administrateurs les pierres qu'il avoit fouillées. Cette cession a été faite, présent Blandin, notaire, le 15 mai 1698.

vestibule, par lequel on entroit dans une chapelle située au nord, au fond de laquelle il y avoit deux niches, qui paroissoient destinées à recevoir deux urnes sépulcrales. J'y suis descendu et j'ai admiré l'enduit qui étoit d'un grain très fin et qui m'a paru avoir été peint. On a trouvé, dans tout le cloître, un grand nombre de médailles romaines, qui ne permettent pas de douter que le cimetière d'Orléans n'ait existé dans cet endroit (1).

C'est aussi ce qui est constaté par une charte d'Agius (2) évêque d'Orléans, en 854, et, par conséquent, un peu avant les courses des Normands. Les chanoines de Saint-Aignan représentèrent à cet évêque que les environs de leur cloître étoient tellement encombrés de corps morts, qu'on ne pouvoit y creuser une fosse, sans trouver un cadavre; ce cloître depuis un grand nombre de siècles, *per multa curricula annorum*, servoit de cimetière.

Ils le prièrent donc de leur permettre d'établir un nouveau cimetière, à peu de distance de leur monastère, sur un terrein qui leur appartenoit, et ils offrirent d'y bâtir une chapelle en l'honneur de saint Aignan et de la fonder. Agius accepta cette offre, à condition qu'autour de cette chapelle, on laisseroit un terrein assez étendu, pour qu'il pût servir de cimetière, non seulement aux chanoines, mais encore à tous les ha-

(1) Cette chapelle n'a pas été démolie; elle a seulement été recouverte de terre.

(2) Cette charte se trouve dans les Archives de la Préfecture et dans les *Preuves des Antiquités de l'église de Saint-Aignan*, p. 56.

bitans d'Orléans: *ad sepulturæ officia tam prætaxatis Canonicis quam reliquis fidelium.* Cette charte nous apprend donc que le cimetière commun d'Orléans, qui répondoit depuis longtemps au cloître de Saint-Aignan, a été transféré, en 854, à l'endroit qu'on a nommé d'abord la chapelle Saint-Aignan et ensuite l'église Notre-Dame-du-Chemin. Je pense que, ce nouveau cimetière étant incommode, parce qu'il étoit très éloigné de la première enceinte, on a acheté un terrein peu éloigné de la cathédrale, pour servir de cimetière commun à Orléans. J'ignore à quelle époque on a fait ce changement ; je conjecture qu'on ne peut pas le reculer au delà du XII[e] siècle. Car on vient d'y fouiller dans un grand nombre d'endroits et cependant on n'y a rien découvert qui annonce une très grande antiquité (1).

La charte d'Agius nous prouve aussi qu'on ne manquoit jamais de bâtir une chapelle dans les terreins, destinés à servir de cimetière. Aussi, lorsque les habitans d'Orléans eurent embrassé la foi, ils construisirent une église dédiée à saint Pierre, au mi-

(1) Si, dans le grand cimetière, on n'a pas trouvé d'antiquités religieuses, qui remontassent au-delà de 1200, on y a découvert quantité de tuiles et de briques romaines, avec des vases antiques d'une grande beauté; on a trouvé de semblables antiquités auprès de la fontaine de l'Étuvée, près Chanteau, et dans les champs, qui sont auprès de la Maison rouge sur les bords de la Loire. Ce qui prouve que, du temps des Romains, il y avoit plusieurs châteaux aux environs d'Orléans. Il y a même, dans notre département, sur les bords du Loing, entre Montcresson et Montbouy, un ancien amphitéâtre et des thermes, qui ont été beaucoup mieux conservés que les Arènes d'Orléans.

lieu du cimetière civil. C'est dans cette église que saint Aignan et, peu de temps après, saint Euspice ont été inhumés. C'est cette église qui a pris, dans la suite, le nom du saint évêque, que les habitans ont toujours honoré comme leur protecteur auprès de Dieu.

§ III. — LA VILLE D'ORLÉANS EST-ELLE CELLE QUI PORTOIT LE NOM DE GENABUM DU TEMPS DE CÉSAR ?

Je disois que quelques auteurs ont prétendu que Gien est le *Genabum Carnutum*, dont il est parlé dans le septième livre des *Commentaires* de César et dans Hirtius, son continuateur. Mais ces écrivains ont été solidement réfutés par M. Lancelot (1) et par dom Duplessis (2). Je me contenterai donc d'exposer quelques raisons qui me paroissent prouver, d'une manière décisive, que l'ancien Genabum n'est pas Gien, mais Orléans.

Il y a plusieurs anciens historiens, qui le déclarent positivement. Aimoin, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, qui vivoit dans le X[e] siècle, dit expressément qu'Orléans a été bâti sur les ruines de Genabum: *Genabus, ubi nunc Aurelianis* (3). Hugues, autre moine, répète la même chose dans son *Histoire*

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII.

(2) *Dissertation sur Genabum*, imprimée à Orléans, en 1736.

(3) Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, t. III, p. 3.

ecclésiastique composée en 1109: *Genabus quæ et Aurelianis* (1).

L'autorité de ces deux auteurs a d'autant plus de poids que, vivant à égale distance d'Orléans et de Gien, ils étoient à portée de connoître la tradition des deux villes. Gilles de Paris, qui a composé, environ l'an 1198, la vie de Charlemagne, qu'il a intitulée *Carolinus* (2), dit que Genabum avoit changé de nom et qu'il portoit de son temps celui d'Orléans. Ces trois passages prouvent qu'Orléans est l'ancien Genabum. Je vais maintenant démontrer qu'il est impossible que Gien soit *Genabum Carnutum*.

En effet, cette ville dépendoit des Carnutes, puisqu'elle est nommée par César et par Hirtius *Genabum Carnutum;* si Gien avoit été l'ancien *Genabum Carnutum*, la province des Carnutes auroit donc renfermé Gien et, à plus forte raison, la ville à laquelle on a donné le nom d'Aurelianis ou d'Orléans, puisqu'elle est bien moins éloignée de Chartres. Lors donc qu'on a démembré la province des Carnutes, pour former celle d'Orléans, on auroit dû y comprendre Gien, qui n'avoit plus de communication avec ce qui restoit aux Carnutes. Les anciens diocèses avoient pour limites celles des provinces civiles. Donc, si Gien avoit dépendu des Carnutes, il auroit été autrefois du diocèse d'Or-

(1) Dans la *Dissertation de Lancelot :*

Obvius adveniens urbem, cui Genabus olim
Nomen erat, noto quod deinde recessit ab usu
Diversumque illi nunc Aurelianis habetur.

(2) *Ibid.*

léans. Or, il a toujours été du diocèse d'Auxerre. Il n'a donc jamais été le *Genabum Carnutum*, situé dans le pays des Carnutes.

Orléans a toujours été situé sur la Loire, aussi bien que Gien ; la position de la première de ces deux villes devoit donc la rendre aussi commerçante que la seconde. Or, Chartres est bien plus près d'Orléans que de Gien ; d'ailleurs il y avoit un grand chemin de Chartres à Orléans et il n'y en avoit pas de Chartres à Gien. Les Carnutes devoient donc se rendre à Orléans et non à Gien, pour acheter les marchandises qu'on ne pouvoit se procurer que par la Loire. La première de ces deux villes est donc la seule qu'on pût appeler le marché des Carnutes. Or Strabon, qui vivoit sous Auguste et sous Tibère, donne ce nom à Genabum qu'il appelle *Emporium Carnutum* (1). La ville d'Orléans est donc la seule qui pût être désignée par le mot *Genabum*. D'ailleurs, suivant Strabon, cette ville étoit au milieu du cours de la Loire, ce qui convient mieux à Orléans qu'à Gien.

L'*Itinéraire* d'Antonin suffit seul pour réduire au silence ceux qui prétendent que Gien est l'ancien Genabum. Mais avant de le prouver, je dois remarquer que plusieurs savants et, entr'autres M. Fréret, dans son quatorzième volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, ont démontré que dans l'*Itinéraire* d'Antonin, les distances des différentes

(1) « Ligeris Genabum præterfluens quod est Carnutum Emporium fere ad medium fluminis conditum in oceanum exit. » (*Géogr.*, libr. 4.)

villes de la Gaule ne sont pas indiquées en milles romains, qui ne valent qu'un tiers de nos lieues gauloises, mais en lieues gauloises, qui ont une demi-lieue commune de 2,280 toises ; cette observation étant présupposée, examinons ce qu'on lit dans l'*Itinéraire* d'Antonin.

Nevirno.
Condate XXIV.
Brivodurum XVI.
Belca XV.
Genabum XXII.
Salioclitam XXIIII.
Lutetiam XXIIII.

Il est certain que *Nevirnum* désigne Nevers, *Condate* Cosne et *Brivodurum* Briare ; car ces trois mots latins sont encore ceux dont on se sert pour exprimer le nom de ces villes. Le mot *Condate* convient d'autant mieux à Cosne qu'il se trouve à l'endroit où le Noaim se jette dans la Loire, et qu'on donnait anciennement le nom de *Condate* à toutes les villes, bâties au confluent de deux rivières (1).

Belca est un endroit de la paroisse de Dampierre, situé sur l'ancienne route de Gien à Orléans, à 11 lieues ou 22 lieues gauloises de cette dernière. On voit Belca sur la carte de Cassini, qui lui a donné le nom de Beauche, quoique Beauce ne soit qu'un très petit hameau, placé sur une petite éminence. Il paroit qu'il a

(1) Le mot *Condate* vient du mot *Condere*, parce qu'au confluent de deux rivières, l'une d'elles « Condit aquas suas in alio flumine. »

été considérable du temps des Romains, car il est environné d'une plaine qu'on nomme les *Menils* (1), c'est-à-dire les maisons, et on y trouve des médailles romaines, ainsi que des briques et des tuiles romaines.

Salioclita désigne Saclas, qui se trouve sur l'ancien chemin d'Orléans à Paris, deux lieues avant d'arriver à Etampes.

Il est certain que, de Nevers à Cenabum ou Genabum, il y avoit 77 lieues gauloises ou 38 lieues communes; or de Nevers à Gien, il n'y a que 22 lieues, tandis qu'il y a plus de 30 lieues d'Orléans à Nevers. Cenabum n'est donc pas Gien, mais Orléans. Si on m'objecte qu'il n'y a pas 38 lieues d'Orléans à Nevers, je répondrai qu'il est rare qu'il y ait un nombre juste de lieues gauloises d'un endroit à un autre. Cependant, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, on ne marque que des nombres ronds. On n'y joint jamais de fractions; on ne doit donc pas admettre les distances qu'il indique

(1) Le mot *menil* vient de *manere*, et signifie un endroit où l'on demeure; puisque les environs de Belca se nomment les Mesnils, il y avoit autour de cet endroit un grand nombre de maisons, ce qui le rendoit considérable. — M. Lancelot, dans sa dissertation sur *Genabum*, dit en parlant de Belca, qu'on ne connoissoit plus ce lieu. Il ajoute : « L'auteur de la passion de Sigismond, roi de Bourgogne, martyrisé en 524, dans l'Orléanais, parle d'un lieu nommé Belsa, seroit-ce le même, et celui-ci auroit-il donné son nom à la Beauce ? Il peut se faire que Belsa ait donné son nom à la Beauce, qu'on nomme en latin *Belsia*, mais Belca est dans le Gâtinois, à onze lieues à l'est d'Orléans, et l'endroit où saint Sigismond a été martyrisé est à six lieues d'Orléans du côté de l'Ouest et dans la Beauce; ainsi, si cet endroit étoit près de *Belsa*, Belsa étoit très éloigné de Belca. »

comme très exactes, mais comme des distances approchées. Je pense, en outre, qu'il y a une erreur dans l'article de *Brivodurum* et de *Belca*, et qu'au lieu d'un V, on devroit se contenter de mettre un I, de manière qu'on devroit lire *Brivodurum XII*, *Belca XI*. Alors toutes ces distances seroient indiquées de la manière la plus régulière ; car, de Cosnes à Briare, il n'y a que 6 lieues et il n'y a que 5 lieues et demie de Briare à Beauce.

Suivant l'*Itinéraire* d'Antonin, de *Cenabum* à Paris, il n'y avoit que vingt-quatre lieues, en passant par Saclas. Or, s'il y avoit eu une ancienne route de Gien à Paris, elle n'auroit par passé par Saclas et elle auroit eu plus de 24 lieues. *Cenabum* ne peut donc être Gien, au lieu que tout annonce que cette ancienne ville étoit Orléans. On m'objectera sans doute qu'il y a plus de 24 lieues d'Orléans à Paris ; je répondrai que, par la route qu'on suit actuellement, il n'y a que 28 lieues de poste et que l'ancienne route avoit deux lieues de moins. Elle ne pouvoit donc avoir que 26 lieues ; ensuite, que M. Fréret, dans la dissertation que j'ai citée ci-dessus, dit que, suivant les observations de Cassini, il y a 55,060 toises de distance de l'Observatoire de Paris au clocher de Sainte-Croix d'Orléans ; or, en divisant 55,060 par 48, on trouve pour quotient 1,147 toises, qui font une demi-lieue à 7 toises près. La distance marquée dans l'*Itinéraire* d'Antonin, entre *Cenabum* et *Lutetiam*, prouve donc que cette ancienne ville est Orléans.

Il y a plus ; il paroît constant que, dans le IV[e] siècle, lorsqu'on a publié l'*Itinéraire* d'Antonin, Gien n'exis-

toit pas, ou qu'il n'étoit qu'un petit bourg, puisqu'on n'en parle pas, et que le seul endroit remarquable qu'il y eut, entre Briare et Orléans, étoit Belca ou Beauce, qui a été ruiné dans la suite, au lieu que Gien est devenu plus considérable que Briare.

Je finis, en faisant observer que les habitans de Gien ne peuvent tirer aucun avantage du nom de Genabie que porte un de leurs faubourgs, pour prouver que leur ville est l'ancien *Genabum*, car, Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, assure qu'il y avoit peu de temps que les habitans de Gien avoient donné ce nom à un de leurs faubourgs, afin de pouvoir, dans la suite, en tirer un argument en faveur de l'ancienneté de leur ville (1).

§ IV. — A QUEL ENDROIT RÉPONDOIT LE PONT D'ORLÉANS LORSQU'AURÉLIEN EN A FAIT BATIR LES MURS ?

Il est rapporté, dans les *Commentaires de César* (2), que, lorsqu'il vint à *Genabum*, pour punir les habitans

(1) « Nam ætate patrum nostrorum, habitatores loci, ut patriæ suæ nomen Genabi vindicarent, ejus suburbano Genabiæ nomen imposuerunt. » (V° *Genabum*.)

(2) *Comment.*, Lib. VII. — Il y a des auteurs qui veulent que *Vellaunodunum* soit Beaune, d'autres Château-Landon, d'autres Chenevière, qu'on croit avoir porté le nom d'*Aquæ Segeste*. Cet endroit est entre Montcresson et Montbouy. Mais qu'on donne à *Vellaunodunum* telle signification qu'on voudra, il est certain que César, qui devoit presque toutes ses conquêtes aux marches forcées qu'il faisoit faire à son armée, a pu se rendre en quatre jours de Sens à *Genabum*, surtout si on observe qu'il y arriva très tard.

de leur révolte, il y avoit un pont sur la Loire; que, s'y étant précipités en foule, pour s'enfuir, ils s'embarrassèrent les uns les autres, et que, pour s'emparer de leurs personnes et les faire prisonniers, ce général fut obligé de mettre le feu aux portes de la ville et de s'y précipiter avec son armée.

Il suit de ce récit que, puisqu'ils avoient investi la ville, excepté du côté de la Loire, l'entrée du pont n'étoit pas située hors de la ville, du côté de l'ouest; car les Romains s'en seroient emparés et aucun habitant n'auroit pu se rendre sur le pont.

Il est certain que César a laissé subsister le pont de *Genabum*, qui lui étoit nécessaire, pour entretenir une libre communication entre le nord et le midi de la Gaule. Il y a donc toujours eu un pont à Orléans. On croit communément que le pont, qui a été démoli en 1760, lorsque le pont actuel a été fini, est celui qui existoit du temps de César et d'Aurélien. Mais cette opinion est-elle fondée? C'est ce que je vais examiner.

Pour éviter toute confusion, j'avertis que j'appellerai le pont actuel le *nouveau pont*; celui qui a été démoli en 1760, l'*ancien pont*, et celui qui existoit du temps d'Aurélien, le *pont romain*.

En effet, ou Aurélien a bâti le pont romain, ou il l'a trouvé construit. S'il l'a bâti, peut-on croire qu'il l'ait placé hors de l'enceinte de la nouvelle ville; ne devoit-on pas prévoir qu'il seroit incommode pour les habitans de sortir de leur ville, pour traverser la Loire, et qu'en temps de guerre, il seroit facile aux ennemis de s'en emparer et d'ôter aux citoyens toute espèce de communication avec le midi de la Gaule? Si Aurélien

avoit trouvé l'ancien pont construit, est-il croyable qu'il l'auroit laissé en dehors de la ville, tandis qu'en allongeant son enceinte de quelques toises, il lui auroit été si facile de le renfermer dans la ville? Je crois donc pouvoir assurer que l'ancien pont n'a pu être le pont romain.

Il se présente maintenant trois questions curieuses, mais très difficiles à décider. Quel étoit l'emplacement du pont romain ; à quelle époque l'ancien pont a-t il été construit et pourquoi a-t-il été placé hors de l'enceinte de la ville?

§ I. Je pense que le pont romain étoit situé près de la poterne Chesneau, plutôt à l'ouest qu'à l'est, qu'il passoit à peu de distance d'une île de la Loire, appelée, dans la suite, la Motte-Saint-Antoine ; qu'il traversoit la Loire obliquement ou qu'il faisoit un angle, qui le rejettoit du côté de l'ouest, et qu'il aboutissoit dans l'endroit connu actuellement sous le nom de portereau du Coq, à l'est du ruisseau conduisant à la Loire les eaux pluviales du portereau Saint-Marceau, et à l'ouest d'un autre ruisseau, recevant une partie des eaux du portereau du Coq. Voici les preuves de mon sentiment.

Un batelier fort âgé, qui demeure près la poterne Chesneau, m'a assuré qu'entre le duict et la levée des Capucins et dans la direction, que j'assigne au pont romain, on trouve d'anciens pieux noirs jusque dans le cœur et qui environnent des pierres fort larges. Il a ajouté qu'il avoit travaillé à arracher plusieurs de ces pieux et qu'il en restoit encore un grand nombre. Une personne de Saint-Marceau m'a dit qu'on voyait facilement ces pieux, lorsque la Loire étoit très basse. Des

témoignages si bien circonstanciés me paroissent d'un grand poids.

Hubert, chantre de Saint-Aignan, dans ses mémoires manuscrits pour servir à l'*Histoire ecclésiastique d'Orléans*, page 152 (1), atteste que, de son temps (il vivoit à la fin du XVII[e] siècle), plusieurs personnes croyoient que l'église de Saint-Pierre-en-Pont avoit été ainsi nommée, parce que la croupe de cette église aboutissoit sur la rue, qui alloit directement au pont ; « veu, ajoute-t-il, que du temps des Gaulois et des Romains, le pont de cette ville étoit à la poterne et que, même proche de cette porte, en dedans et en dehors de la ville, on pourroit encore en trouver quelques vestiges. »

Il en existoit certainement en 1428 ; car, il y avoit, près la poterne Chesneau, un boulevart qui devoit être un reste du pont romain. En effet, ce boulevart s'étendoit dans la Loire, puisqu'on le nommoit le boulevart de la Craiche-des-Moulins. Or, suivant les auteurs du dictionnaire de Trévoux, une crèche, ou, suivant l'orthographe du XV[e] siècle, une croiche est une espèce « d'éperon, bordé d'une file de pieux et rempli de maçonnerie devant et derrière les avant-becs de la pile d'un pont et qui est faite en manière de bâtardeau avec une file de pieux à six pieds de distance. » On donnoit à cette croiche le nom de la Croiche-des-Moulins, parce que, le lit de la Loire étant resserré entre la poterne et le duict, le courant étoit toujours rapide et l'eau n'y manquoit jamais ; ce qui déterminoit un

(1) Ms. d'Orléans, 436.

grand nombre de meuniers à y placer leurs moulins et qu'ils se servoient de la crèche de l'ancien pont, comme d'un glacis, sur lequel on faisoit avancer les voitures qui amenoient le bled et remportoient la farine. Je crois que ce qui est appelé la Cail de la Poterne, dans le compte de forteresse de 1477, étoit une digue ou chaussée qui conduisoit à la Croiche-des-Moulins ; car elle étoit environnée de pieux et pavée ; elle avoit été rompue par les glaces et les pavés avoient été emportés dans la grève, et, enfin, on y avoit laissé quatre pieux élevés pour empêcher que les chevaux et les voitures ne tombassent dans l'eau. Or, on ne craint pas un pareil accident sur les quais qui sont entre la rivière et les murs de la ville (1). Cette crèche se nommoit aussi la crèche de Meuffroy, parce qu'elle étoit peu éloignée d'une tour qui portoit le même nom. Mais ce qui prouve évidemment que ce boulevart étoit établi sur un reste de pont romain, c'est qu'il étoit plus élevé que la Motte Saint-Antoine, puisqu'on y avoit établi une grosse bombarde, qui lançoit des boulets de pierre de 120 livres, qui commença à tirer sur les Tourelles le 23 décembre 1428 (2) et que le 27 fé-

(1) « Payé 4 s. à un homme, qui a fouillé, dans la grève de Loire, quantité de pavés, du Cail de la Poterne Chesneau, que les glaces avoient rompu. » (*Fort.*, 1477.) « Payé 4 liv. pour 60 chevrons ronds pour faire des paulx au Cail de la Poterne; payé 44 s. à ceux qui ont rasé et netoyé ledit Cail jusqu'à la Croiche. » (*Ibid.*) « Payé 20 s. pour avoir battu 7 grands paulx audit Cail pour empêcher les gens à cheval et les charrois de tomber dans l'eau. » (*Ibid.*)

(2) « Le lundi, 23 décembre 1428, commença à jetter la Bombarde jettant pierres poisant six vingts livres et fut assortie à la

vrier suivant, elle en renversa un pan. Ce boulevart étoit entouré d'eau, puisqu'on n'y entroit que par un pont-levis (1), qui donnoit sur le port; il n'étoit pas composé de terre retenue avec des fascines, comme les autres boulevarts; car ces derniers se fortifioient avec des pieux pointus, enfoncés obliquement dans la terre, et liés ensemble par de longues planches, au lieu que, celui dont je parle, étoit fortifié, comme les murs de ville, avec des parapets en bois composés de poteaux scellés dans la maçonnerie et de planches attachées à ces poteaux (2); je crois donc avoir prouvé qu'en 1428, il y avoit, à la poterne Chesneau, des restes considérables du pont romain. Il avoit donc existé en cet endroit.

Le Duict me semble un monument, qui prouve aussi que le pont romain répondoit à la poterne Chesneau. En effet, le mot duict, du mot latin *ductus*, signifie une chaussée moins haute que la Loire, quand elle est grande, et plus haute que la Loire, lorsque ses eaux sont basses, et qui est destinée à entretenir un courant

cloche (il faut lire la Croiche) des moulins de la Porte Chesneau pour jetter contre les Tourelles. » (*Journal du siège*, p. 110.)

(1) « Payé 8 livres pour deux trousses de boys chacune de 2 toises de long pour refaire les triaux du pont levys de la planche du port. » (Compte de 1421, art. 20.)

(2) « Payé 52 liv. à Hurault, pour 52 toises de bois quarré, pour faire les Gardefols du boulevart de la Croiche de Meuffroy. » *Ibid.* — « Payé 24 s. aux maçons, pour avoir fait quatre grands pertuis, à la porte Chesneau et aux huis des moulins. » (Compte de 1425, art. 5.) De ces deux portes, l'une devoit être sur le pont et à hauteur, afin qu'on pût y mettre les chaînes servant à lever le pont-levis, qui se replioit sur le boulevart et non du côté du port.

d'eau rapide à l'endroit, où il y a des moulins. Or le duict se terminoit vis-à-vis la poterne Chesneau ; il y avoit donc des moulins à cet endroit et ces moulins devoient appartenir au roi, car il n'y avoit que le souverain, qui eût le droit d'embarrasser le lit d'un fleuve considérable comme la Loire, et qui eût assez de fortune pour construire un duict. Or, c'étoit sur le pont que, de tout temps, nos rois avoient des moulins (1). Ce pont existoit donc vis-à-vis la poterne Chesneau. Je sais que, à l'époque de Louis VII, dont je rapporte la charte, les moulins du roi avoient été reportés sur l'ancien pont, qui existoit alors. Mais, si nos rois n'avoient jamais eu de moulins que sur le pont, le duict auroit été inutile, puisque la Motte Saint-Antoine resserroit le lit de la Loire suffisamment pour rejetter l'eau sur les moulins du roi. D'ailleurs, l'île aux Toiles empêchoit que la Loire ne prît son cours du côté de Saint-Marceau. Le duict auroit donc été inutile, si, sous la deuxième race de nos rois, leurs moulins n'avoient pas été placés sur le pont romain. Il existoit donc vis-à-vis la poterne Chesneau.

Il est incontestable que toutes les routes, qui conduisoient du Midi de la France à Orléans, devoient aboutir

(1) Louis VII, dans une charte de 1176, charge les chanoines réguliers de Saint-Euverte, qui résidoient au prieuré de Saint-Hilaire, de desservir la chapelle de Saint-Vincent, qui étoit celle de son palais, c'est-à-dire du Châtelet ; pour leurs honoraires, il leur assigne, entr'autres revenus, deux muids de blé à prendre dans son grenier ou dans les moulins qu'il a sur le pont d'Orléans. « Quod si in granario annona defecerit, in molendinis nostris in ponte vel totum vel quod minus in granario solutum fuerit persolvatur. » *Gall. Chr.*, t. VIII, p. 519.

au pont de cette ville. Or, aucune route, pas même le faubourg Saint-Marceau, n'aboutissoit à l'ancien pont. Il n'est donc pas celui qui existoit, lorsque les routes, qui conduisoient à Orléans, ont été ouvertes. Voyons maintenant si les routes se réunissoient à l'endroit où je prétends que répondoit la tête du pont romain.

Il est certain que la Turcie, ou la levée de Saint-Jean-le-Blanc, commençoit tout auprès, car en sortant du pont on trouvoit, à l'est, une levée qui n'avoit pu commencer plutôt, puisque les environs étoient très bas. En jettant les yeux sur les plus anciens plans et en examinant la nature du terrein, on verra que le ruisseau, qui conduisoit les eaux pluviales de Saint-Marceau, devoit passer auprès du pont romain. Il falloit donc que le Portereau Saint-Marceau fît un coude qui l'approchât du pont romain, en suivant ce ruisseau (1). Le grand chemin de Saint-Cyr venoit aussi y aboutir. En effet, je prie d'observer que le commencement de la rue des Anguignis, ou plutôt de Guigny, n'a pas toujours fait partie de cette rue, dont elle ne suit pas la direction et dont elle n'a pas la largeur; la vraie rue de Guigny n'est séparée du Portereau du Coq que par une maison et on voit facilement qu'elle se prolongeoit jusqu'à ce Portereau, auprès de la tête du pont romain; la rue de Guigny est l'ancien chemin de Saint-Cyr, qui conduit dans une partie du Berry; elle se réunit au chemin actuel, auprès d'un moulin, qui

(1) J'ai dit que le Portereau Saint-Marceau devoit suivre le ruisseau, qui conduisoit ses eaux fluviales, autrement on auroit dirigé ce ruisseau en ligne droite, afin qu'il conduisît plus promptement ses eaux à la Loire.

est avant la maison de Montant ; enfin, l'ancien chemin étant impraticable, auprès de la maison appelée le Fresne, on a été obligé de faire une chaussée pavée, qui communique du chemin des Cassines avec l'ancienne route de Saint-Cyr. Toutes les routes, qui conduisoient du Midi de la France à Orléans, aboutissoient donc à l'endroit où je place le pont romain.

En examinant la première enceinte, il est facile d'observer qu'Aurélien est parti du pont, qui existoit alors, pour tracer les murs, qui remontoient du sud au nord. Ils sont à égale distance de la Poterne, afin que les habitans ne fussent pas trop éloignés du pont. Cet empereur avoit percé une rue, qui alloit en ligne droite, de la Poterne à l'extrémité de la ville, et, au milieu de cette rue, il en avoit ouvert une seconde, qui la coupoit à angles droits et qui traversoit la ville, afin que, de tous les points, on pût facilement se rendre au pont. Il existoit donc à la Poterne. C'était même le seul endroit, où il pût être placé, parce que, le long de la Loire, il n'y avoit point d'autres portes que celle de la Poterne, toutes les autres ouvertures n'étant que des guichets, qu'on muroit en temps de guerre.

§ II. Il me reste maintenant à déterminer l'époque où l'ancien pont a été substitué au pont romain. Je pense que, lorsqu'en 865, les Normands ont brûlé la ville d'Orléans et démoli ses murailles, ils ont détruit le pont, afin de jouir du plaisir barbare de faire tout le mal possible aux habitans, qui n'avoient pas eu le courage de les repousser. J'ai déjà observé que, peu d'années après, entre 870 et 880, Gauthier, évêque d'Orléans, avoit fait rétablir les murs d'Orléans et avoit

représenté aux habitans la nécessité de combattre généreusement les Normands, s'ils se présentoient de nouveau, pour assiéger leur ville. C'est à cette époque que je place la construction de l'ancien pont. Il est probable que les exhortations de Gauthier déterminèrent aussi les habitans d'Avenum à environner leur bourg de murailles et de fossés, ce qui en a fait une ville. Lors donc qu'il s'est agi de reconstruire le pont, on l'aura bâti hors de la première enceinte et près de la nouvelle ville d'Avignon, afin qu'il pût servir aux habitans des deux villes. Peut-être même ceux d'Avenum ont-ils concouru à le rebâtir, à condition qu'il seroit placé auprès de leur ville. C'est sans doute cette raison qui a déterminé à le reconstruire hors de l'enceinte d'Orléans et à l'endroit où il a existé jusqu'en 1760. Il a fallu alors ouvrir une porte de ville auprès du pont et y joindre deux tourelles, comme à toutes les autres portes, pour en défendre l'entrée. Ce sont ces deux tours que l'on voit dans le plan de Rancurel, et que Lemaire a vu détruire en 1637.

On m'objectera, qu'en ces temps de guerre, les ennemis pouvoient facilement s'emparer du pont d'Orléans. Je réponds que la chose étoit plus difficile qu'on ne le pense. En effet, le fort des Tourelles empêchoit qu'on ne s'emparât du pont, en l'attaquant du côté du midi ; du côté de l'est, le Châtelet, dont la Loire baignoit les murs, empêchoit qu'on ne s'approchât du pont ; du côté de l'ouest, le quai n'alloit pas jusqu'au pont ; d'ailleurs celui-ci étoit bien plus plus élevé, de manière qu'il n'y avoit pas de communication entre ce quai et le pont ; on ne pouvoit en approcher, qu'en des-

cendant du nord au midi, ou en se présentant en face de la porte de ville, qui touchoit à Saint-Jacques. Or, en suivant le premier de ces deux chemins, on auroit été exposé à une grêle de traits, lancés tant des murs d'Orléans que de ceux d'Avenum, et, en préférant le second, on auroit eu à soutenir tous les traits lancés des murs d'Avenum et des deux tours, qui accompagnoient la nouvelle porte de ville. Enfin, si l'ennemi avoit voulu s'emparer du pont, en faisant une descente sur les mottes, il y avoit, dans une tour du Châtelet, une baliste qui l'auroit accablé de pierres.

Voici une nouvelle preuve de ce que je viens d'avancer. Je rapporterai, dans la dissertation qui suit, un miracle opéré par la Sainte-Vierge pour délivrer la ville d'Avenum, qui étoit assiégée par les ennemis. Ce miracle étoit arrivé longtemps avant Vincent de Beauvais, qui vivoit environ l'an 1250. Or, l'histoire ne parle d'aucune circonstance, où la ville d'Avenum ait pu être assiégée, qu'en 910, année pendant laquelle les Normands descendirent la Loire, s'emparèrent de Nantes, d'Angers, de Tours et ne purent se rendre maîtres ni d'Orléans ni de Chartres. Ses murs avoient donc été construits, lorsque Gauthier fit rétablir ceux d'Orléans, environ l'an 870. Il est donc très probable que les habitants des deux villes ayant concouru à reconstruire le pont, on lui a donné un emplacement qui le rendit également accessible aux habitants des deux villes, et qu'ils exigèrent qu'il ne fût renfermé dans l'enceinte d'aucune des deux villes ; afin qu'en fermant ses portes, une de ces villes ne pût priver l'autre des avantages que le pont pouvoit offrir.

Il se trouvoit, en dehors de l'ancien pont, un pont-levis, pour traverser une ouverture qu'on avoit ménagée à la voûte de la première arche. Il y avoit aussi, au-dessus du portail du pont, un appartement dans lequel il falloit entrer pour lever et baisser le pont-levis. Mais les habitans d'Orléans ne pouvoient pas arriver à cet appartement. On avoit élevé, entre le mur de ville et le portail, une tour à plusieurs pans et établi un passage, qui communiquoit du Châtelet au-dessus du portail, en passant par le premier étage de la tour. Or, on sait que le Châtelet étoit le palais de nos rois, dans lequel les habitans ne pouvoient entrer, sans l'agrément du monarque. On avoit donc pris toutes les sûretés possibles, pour empêcher que les habitants d'Orléans ne pussent se rendre maîtres du pont, au préjudice des habitans d'Avenum.

C'est le 12 juillet 1595, que les maire et échevins d'Orléans, en présence de Bruère et Girard Dubois, ont acheté ce passage et le dessus du portail de Mme la duchesse d'Orléans, moyennant 3 deniers de cens. Les trésoriers en ont fait le délai aux maire et échevins, à condition qu'ils ne pourroient boucher les portes et entrées du Châtelet, allant audit portail. Henri IV a confirmé cette vente par ses lettres patentes du mois de Mars 1596 (1).

(1) Le 22 janvier 1606, présent Paschase Dubois notaire, les Maire et Échevins ont acheté de Pierre Briçonnet, Sgr de Cormes, une maison joignant le portail du pont Jaquin où se tenoit le corps de garde.

QUATRIÈME DISSERTATION

DESCRIPTION DU BOURG D'AVENUM OU D'AVIGNON RÉUNI A LA VILLE D'ORLÉANS EN 1345

En examinant la première enceinte d'Orléans, on voit que cette ville étoit d'une très médiocre étendue. Aussi, quoique les maisons ne fussent séparées que par des rues très étroites et qu'elles n'eussent point de cours ou n'en eussent que de très petites, elle se trouva bientôt trop étroite, pour contenir ceux que sa position et son commerce y attiroient tous les jours. Ces étrangers vouloient s'établir à peu de distance de la Loire, afin d'avoir plus de facilité pour commercer. Or, ils ne pouvoient bâtir à l'est d'Orléans, où existoit le cimetière commun, qui occupoit une très grande étendue. Ils furent donc obligés de se réunir à l'ouest d'Orléans ; ce qui forma un gros bourg, auquel on donna le nom d'Avenum ou d'Avignon, qu'a conservé une rue, qui existe encore actuellement, et qui ouvre sur la rue Royale, entre la rue du Tabourg et le Vieux-Marché. Quelques recherches que j'aie faites, je n'ai jamais pu découvrir ce qui a déterminé à donner à ce bourg le nom d'Avenum, traduit par celui d'Avignon.

Les Normands, ayant pillé la ville d'Orléans à différentes fois, entr'autres, en 865, ne durent pas ménager

les habitans d'Avenum, qui n'avoient pu leur opposer aucune résistance. Il est plus que probable que, quelques années après, Gauthier, évêque d'Orléans, ayant rétabli les murs d'Orléans, les habitans d'Avenum profitèrent de cette circonstance et environnèrent leur bourg de murs et de fossés, ce qui en a fait une ville. Les rapports continuels, qu'ils avoient avec Orléans, les ont déterminés à rapprocher tellement leurs murs de ceux de cette ville, qu'il n'y avoit que la largeur d'un grand chemin entre les fossés des deux villes.

Lorsqu'en 1345, Philippe de Valois eût donné en apanage le duché d'Orléans à Philippe, son fils puîné, il voulut, pour augmenter la célébrité de la capitale de ce duché, y réunir la ville d'Avenum. C'est ce qui a donné lieu à la deuxième enceinte, dont le roi a fait bâtir les murs et creuser les fossés, qui, pour cette raison, sont nommés dans plusieurs actes, les fossés du roi.

Après avoir expliqué l'origine de la ville d'Avenum, je vas essayer d'en faire connoître l'étendue.

Vincent de Beauvais (1) atteste qu'il y avoit, auprès d'Orléans, une ville nommée Avenum, dans laquelle les habitans avoient élevé une église en l'honneur de la Très Sainte Vierge Marie. Cette église est celle de Notre-Dame-des-Miracles, qui porte maintenant le nom de Saint-Paul. Le passage, que je viens de citer, est

(1) « Est quoddam municipium Aurelianensi proximum, quod Avenum nuncupatur, ubi ecclesiam in honorem Beatæ Mariæ Virginis cives ædificaverunt. » (*Speculum historiarum*, l. VIII, c. 83.)

tiré de la relation d'un miracle célèbre, qui a mérité à l'église de Notre-Dame le surnom de Notre-Dame-des-Miracles. Le Maire assure avoir lu la même relation dans un très ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire. Je rapporterai les circonstances de ce miracle, qui intéressera tous les habitans d'Orléans, et fournira plusieurs renseignemens précieux sur la ville d'Avenum. Conrad, cordelier de Meung-sur-Loire, qui vivoit en 1530, a écrit l'histoire de ce miracle en vers latins, qui lui font honneur, et que La Saussaye a insérés dans ses Annales (1).

La ville d'Avenum étoit assiégée par des ennemis, auxquels les habitans ne croyoient pouvoir résister. Dans cette extrémité, ils se rendent en foule dans l'église de Notre-Dame, bâtie près de leurs remparts, et confièrent à la Mère de Dieu le soin de défendre elle-même leur ville. Animés de la plus vive confiance, ils prennent sa statue, qui étoit de bois, et la portent sur leurs murs. Un des citoyens s'en sert comme d'un bouclier et lance contre les assiégeans des traits, qui portent dans leurs rangs la terreur et la mort. Un ennemi, appercevant la statue de la Mère de Dieu, s'écrie qu'elle ne pourra pas préserver de la mort celui qui la porte et, dans le moment, il lance un trait pour le percer. Mais la statue, quoique inanimée, lève le genou, y reçoit le trait

(1) *Hic quondam extructum fuerat, cui nomen Avenum,*
Oppidulum ; magnæ fractis nunc mænibus urbi
Jungitur, atque una est amplis Aurelia muris.
Hic etiam hactenus est vicus, retinens sibi nomen,
Quod primum oppidulo donarat prisca vetustas.
(*Annales Ecclesiæ Aurelianensis*, l. VII, p. 344.)

et conserve la vie à celui qui avoit mis sa confiance dans la protection de Marie. Au même instant, celui-ci tire une flèche, qui renverse celui qui avoit voulu lui donner la mort. Les habitans d'Avenum crient au miracle. Les ennemis, voyant que la Mère de Dieu combattoit contre eux, désespèrent de pouvoir s'emparer de la ville et se retirent. On reporte la statue de la Sainte Vierge dans le temple qui lui étoit consacré. On s'efforce alors d'arracher le trait qui lui avoit percé le genou. Mais, par un nouveau miracle, tous les efforts sont inutiles; du temps de Vincent de Beauvais, il y étoit encore attaché (1). Mais il s'en détacha dans la suite; car Conrad atteste que, lorsqu'il écrivoit, on voyoit seulement la plaie que la flèche avoit faite au genou de la statue; ce qui étoit une preuve toujours subsistante du miracle dont je viens de rapporter les circonstances (2).

(1) « Usque in hodiernum diem Imago illa permanet in eodem loco, jaculum adhuc gerens in poplite erecto. » Un tableau, qui se trouve dans l'église Saint-Paul, rappelle ce miracle.

(2) Le Maire, qui est presque toujours inexact, prétend qu'en 1562 les Protestans ont fait brûler dans la place du Marché Renard la statue de la Sainte Vierge, qui étoit à Saint-Paul. Mais Hector Desfriches, dans ses notes sur Le Maire, p. 19 (Ms. d'Orléans 431), assure que la femme de Renier Gravier, md boucher, lui avoit dit vingt fois que trois soldats, qu'elle logeoit, lui avoient demandé, un vendredy, du bois pour faire cuire un quartier de mouton qu'ils tenoient, qu'elle leur en avoit refusé, en les accablant de malédictions, parce qu'ils osoient violer le précepte qui étoit observé même par les militaires, qu'ils lui répondirent : « Tais-toi, Papaude, nous en trouverons bientôt, » et, qu'à l'instant, ils se transportèrent dans l'église de Saint-Paul, en enlevèrent la statue de la Sainte Vierge et celle de saint Gond, et les fendirent avec une cognée.

Il ajoute que la Providence ne laissa pas cette profanation impu-

Avant de tirer aucune induction de ce que je viens de rapporter, je dois faire remarquer que la paroisse, connue depuis longtemps sous le nom de Saint-Paul, étoit originairement la paroisse de Notre-Dame ; que celle de Saint-Paul étoit à la nomination des chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, et celle de Notre-Dame à la nomination de l'abbé de Saint-Mesmin ; que dans une charte du roi Robert, de 992, il est dit que la paroisse de Saint-Paul étoit dans les faubourgs d'Orléans, au lieu que celle de Notre-Dame étoit dans la ville d'*Avenum*, qui est nommée *Pagus Dunensis*, dans une charte d'Odolric, de 1030, parce qu'elle étoit située près la porte Dunoise ; que ces deux cures ont été réunies dans la même église, environ l'an 1000, de manière que chacune eut son curé jusqu'en 1750 ; mais que ces curés desservoient conjointement toute la paroisse et s'en partageoient tous les revenus ; qu'enfin cette union avoit eu lieu avant l'an 1030 et que l'église commune portoit alors le nom de Saint-Paul, puisque Odolric donne, cette année, à l'abbé de Saint-Mesmin la moitié de l'église de Saint-Paul, ce qui doit s'en-

nie ; car, huit jours après, M. Dandelot ayant ordonné à tous ses soldats, sous peine de la hart, de se rendre sur les murs à six heures du matin, les trois hôtes de Renier Gravier furent trouvés dans leur lit, à huit heures du matin, au lieu d'être à leur poste ; ils furent pendus à un gros orme, qui étoit pour lors aux prisons.

En détruisant l'ancienne statue de la Sainte Vierge, les Protestans n'ont pu diminuer la confiance que les Orléanois ont toujours eue dans la protection de Marie. Aussi voit-on encore actuellement un grand concours de fidèles, qui se rendent à Saint-Paul, pour honorer la Mère de Dieu dans la chapelle qui a été construite en son honneur.

tendre de la cure de Notre-Dame, qui a toujours été à la nomination de l'abbé de Saint-Mesmin (1).

Ces éclaircissemens étant supposés, j'observe que le miracle, dont j'ai parlé, est arrivé dans un temps où l'église de Notre-Dame ne portoit pas encore le nom de Saint-Paul. Or, elle le portoit déjà en 1030; il est donc antérieur à cette époque. Depuis que les murailles d'Orléans ont été construites, je ne trouve, dans l'histoire, que l'an 910, où elle ait pu être assiégée, lorsque les Normands remontèrent de nouveau la Loire. Il me paroit plus que probable que le miracle eut lieu en 910. La ville d'*Avenum* étant environnée de murs à cette époque, j'ai été fondé à croire que ses habitans ont construit les murs de leur ville, environ l'an 870 (2).

(1) Je pense que primitivement l'église de Saint-Paul étoit dans la rue des Carmes, à peu de distance de la rue Meslée. Il est probable qu'en 910 cette église a été détruite par les Normands, parce qu'elle étoit sans défense. Les habitans de Saint-Paul prièrent alors ceux de Notre-Dame de les admettre dans leur église, jusqu'à ce que celle de Saint-Paul fût rétablie, ce qui leur fut accordé. Le curé de Saint-Paul suivit ses paroissiens, et comme le nombre des habitans étoit à peu près égal, les deux curés convinrent de mettre en commun toutes les offrandes et de les partager entre eux par égales portions. Les habitans de Saint-Paul, se trouvant bien de cet arrangement, négligèrent de reconstruire leur église et, par ce moyen, il s'est trouvé deux curés dans une même église. En 1750, les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier ont abandonné à l'abbé de Saint-Mesmin la nomination de la cure de Saint-Michel d'Orléans, et celui-ci leur a cédé la nomination à la cure de Notre-Dame-des-Miracles. Depuis cette époque, il n'y a eu qu'un curé à Saint-Paul.

(2) Deux anciens actes prouvent que ce sont les habitans de Notre-Dame qui ont bâti leurs murs et qui les ont environnés de fossés. Car les fossés de la ville y sont appelés les fossés du Roi; il y avoit donc des fossés qui n'avoient pas été faits aux dépens du

Or, en les construisant, ils ont dû environner toutes les maisons de leur paroisse et n'en renfermer aucune autre dans leur enceinte. Il suffira de connoître les anciennes limites de Notre-Dame, pour tracer le plan de l'ancienne ville d'*Avenum*.

J'observe d'abord qu'elle ne s'étendoit pas au delà de l'église, du côté de l'ouest. En effet, on vient de voir que l'église de Notre-Dame étoit peu éloignée des murs d'*Avenum*. A cette première preuve, j'en joindrai une autre, tirée d'un ancien Cartulaire de Saint-Euverte, insérée dans le tome Ier d'un manuscrit de la Bibliothèque publique d'Orléans, qui porte le numéro 394. Il y est parlé d'une maison située, en 1261, dans le lieu appelé Borcomtat, près du puits, dans la censive de Guillaume Comtat, au delà des fossés de Saint-Paul, dans la rue appelée *Burgum Comtat*. Or, cette rue dont le nom a été altéré, est celle de Pourpointel, qui n'est séparée du cimetière de Saint-Paul que par la rue Macheclou. La maison, dont il s'agit, étoit donc au sud de cette rue, auprès d'un grand puits, existant encore dans un enfoncement de la rue de la Crosse, qui

Roi, mais aux frais des particuliers, et ces fossés ne peuvent être que ceux d'Avenum. Par le premier de ces actes, qui est du mois de mai 1251, les Religieux de Saint-Euverte donnent à vie à Renoul de Fulcon, moyennant 8 liv. de rente, la moitié d'une maison sise à l'endroit, qui se nommoit Murfret, *murus fractus*, près les fossés du Roi. (*Cartulaire de Saint-Euverte*, p. 117.) — Le second est une donation, faite en 1346, à la confrairie de Notre-Dame-de-Saint-Paul, d'une maison pour y établir l'aumône de Saint-Paul, parce que celle qui existoit venoit d'être démolie pour la réfection des fossés du Roi. Je parlerai de cet acte dans la dissertation suivante.

n'a été ouverte qu'en 1486 (1). La ville d'*Avenum* ne s'étendoit donc pas au delà de l'église de Saint-Paul actuelle. Je dis de l'église actuelle, car, un mémoire, produit en 1788, dans un procès que les fabriciens de Saint-Paul soutenoient contre l'abbé de Saint-Mesmin et auquel étoit joint un plan, nous apprend que c'est en 1482, que l'ancienne église a été allongée de la partie, s'étendant depuis la chapelle actuelle de Notre-Dame-des-Miracles jusqu'au portail, et que les murs d'*Avenum* passoient par l'angle de l'église, auprès du presbytère. Il est donc prouvé que la ville d'*Avenum* ne s'étendoit pas du côté de l'ouest au delà de l'église actuelle de Saint-Paul.

Du côté de l'est, elle ne pouvoit pas s'étendre au delà des rues des Bahutiers et de l'Écrevisse, puisqu'il falloit l'emplacement des fossés de la ville d'Orléans, celui des fossés d'*Avenum* et celui d'un chemin entre les deux ; on conçoit donc les deux limites entre lesquelles la ville d'*Avenum* étoit renfermée. Du côté de l'est, effectivement, les maisons, comprises entre les murs de la première enceinte et celles qui étoient dans la partie occidentale des rues des Bahutiers et de l'Écrevisse, étoient de Saint-Pierre-Ensentelée, et ont été ensuite attribuées à Sainte-Catherine, quand cette paroisse a été démembrée de celle de Saint-Pierre-Ensentelée.

Il est facile de déterminer les bornes de la paroisse

(1) Nicolas, doyen de Saint-Avit, donne à l'abbaye de Saint-Euverte, une maison qu'il avoit au delà des fossés de Saint-Paul, dans la rue appelée Burgum Comtat, près du puits, censive des héritiers de Guillaume Comtat. (Décembre 1261, ms. 394, p. 124.)

de Notre-Dame du côté du midi ; car la paroisse de Saint-Laurent et ensuite celle de Recouvrance renfermoient les maisons sises du côté du midi, dans une partie de la rue de la Chèvre-qui-Danse et dans la rue Muzaine ; dans le Vieux-Marché, elle s'étendoit jusqu'à la rue du Puits-Saint-Christophe, descendoit d'un côté de cette rue jusqu'au milieu, traversoit l'île de maisons comprise entre cette rue et celle des Trois-Maillets, descendoit aussi obliquement dans la rue de la Pierre-Percée, en traversant une nouvelle île de maisons, et se terminoit vis-à-vis la rue de l'Écrevisse.

Du côté du nord, elle s'étendoit presque jusqu'au fond de la maison de la rue Vieille-Poterie, qui porte le n° 1, traversoit l'île de maisons comprise entre cette rue et la rue Neuve, laissant au nord toutes les maisons qui avoient été de Saint-Pierre-Ensentelée et ensuite de Sainte-Catherine. Elle ne renfermoit pas même la maison, qui fait le coin de la rue de la Faverie et de la rue Neuve, du côté de l'ouest, parce qu'elle étoit de Sainte-Catherine, ni les maisons situées au nord de la rue de la Faverie, jusqu'à celle des Bahutiers, qui étoient de Saint-Sulpice et de Sainte-Catherine.

Voici actuellement quelles doivent être les limites de la ville d'*Avenum*.

Du côté de l'ouest, ses murs commençoient dans la rue de la Chèvre-qui-Danse, traversoient l'ancien cimetière de Saint-Paul et un petit angle de l'église actuelle, passoient au fond de la maison de la rue de la Foulerie, n° 3, et par les maisons de la rue du Tabourg, nos 22 et 24, et s'étendoient jusqu'à l'escalier de la maison de la rue de la Vieille-Poterie, n° 1. A cet

endroit, ils faisoient un angle du côté de l'est, renfermoient les maisons de la rue du Tabourg et de la Faverie, des deux côtés, jusqu'à la maison, qui fait le coin occidental de la rue Neuve; à cet endroit, ils formoient un angle, se replioient sur les maisons de la rue de la Faverie, du côté du midi, et descendoient jusqu'à la rue des Bahutiers; ils s'étendoient de là jusqu'à la rue de la Pierre-Percée, en laissant en dehors les maisons situées à l'est de ces rues; à la rue de la Pierre-Percée, ils se replioient vers l'ouest, ne renfermoient que la partie septentrionale de cette rue, traversoient obliquement deux îles de maisons, passoient par le milieu de la rue des Trois-Maillets et de Saint-Christophe, laissoient, en dehors, les maisons situées au nord de cette rue, traversoient le Vieux-Marché et renfermoient les maisons sises au nord dans la rue de Muzaine et se terminoient au milieu de la rue de la Chèvre-qui-Danse. Il est donc facile de tracer le plan de l'ancienne ville d'*Avenum*.

Je vais maintenant indiquer les endroits où l'on trouve encore des vestiges des murs d'Avenum. Ce sont des monumens qui justifient ce que je viens d'avancer. On en trouve dans la maison de la longue Allée, rue de la Foulerie, n° 9; ils séparent cette maison de celle de l'Annonciade, rue du Tabourg, n° 33; ils sont indiqués dans le plan de l'église de Saint-Paul et des environs, dont j'ai parlé ci-dessus; on ne peut pas dire que ces murs sont de la seconde enceinte. La maison de l'Annonciade étoit renfermée dans cette enceinte, puisqu'on y a logé la Pucelle; elle étoit appuyée, à l'est, sur les murs d'Avenum et, à l'ouest, sur

ceux de la seconde enceinte. Ces murs, après avoir traversé la maison n°s 22 et 24 de la rue du Tabourg, reparoissent dans une écurie ou magasin de la rue de la Vieille-Poterie, n° 1 ; mais ils ne s'étendent que jusqu'à l'escalier, d'où je conclus qu'ils y faisoient un angle pour se diriger vers l'est.

On trouve ces murs dans les caves de la maison des Bahutiers. C'est un fait que m'ont attesté le propriétaire d'une de ces maisons et M. Dubois, entrepreneur de bâtimens, qui y a travaillé.

Un autre entrepreneur de bâtimens m'a dit avoir trouvé d'anciens murs de ville dans la rue de l'Écrevisse, du côté de l'ouest, et s'en être servi pour construire des arcades, sur lesquelles il a élevé un bâtiment.

M. Dupuis, maître couvreur, qui demeuroit dans le Vieux-Marché, m'a certifié avoir vu, dans les maisons de la rue Royale, d'anciens murs qui se dirigeoient à travers la rue des Trois-Maillets.

La ville d'Avenum avoit une porte dans la rue de la Chèvre-qui-Danse. En effet, il est constant, par le rapport de Vincent de Beauvais, que celui qui s'est servi de la statue de la Mère de Dieu, étoit chargé de garder la porte de ville : *quidam e civibus stans in portæ custodia post imaginem....* Or, cet événement s'est passé près de Saint-Paul. La porte d'Avenum n'étoit donc pas éloignée de cette église. Ce qui me fait croire qu'elle étoit dans la rue de la Chèvre-qui-Danse, c'est qu'on y voit encore quatre maisons de la paroisse de Saint-Paul, enclavées dans celles qui sont de Recouvrance. La porte de ville ouvroit sur la grande rue de

Saint-Laurent, qu'on nomme actuellement la rue du Chat-qui-Pêche ; la rue de Saint-Paul faisoit un coude à son extrémité, en laissant au dehors la maison qui fait le coin de l'Écu-d'Or. Il y avoit, pour défendre la porte de ville, une tour de chaque côté ; celle, qui étoit au sud, répondoit aux maisons dont je parle, et, comme on y entroit sans sortir de la ville d'Avenum, elle étoit de Saint-Paul. Voilà la raison pour laquelle les maisons, qui occupent sa place, sont encore de Saint-Paul.

L'autre porte étoit au milieu de la rue des Bahutiers, en face d'une rue, représentée dans le plan de Rancurel.

Voici les raisons qui m'ont déterminé à adopter ce sentiment.

Il existoit tant de rapports entre Avenum et Orléans, qu'il devoit y avoir une porte de ville, très rapprochée de la porte Dunoise. Or, les maisons de la rue des Bahutiers saillent beaucoup plus que celles de la rue de l'Écrevisse. Je pense donc qu'elles sont bâties sur l'emplacement de cette porte et des tours qui la défendoient. La rue de la Triperie faisoit un coude pour aller joindre la porte dont je parle. Je sais que, dans le plan d'Inselin, la rue de la Triperie ne se prolonge pas jusqu'à la rue de la Vieille-Peignerie, dans laquelle ouvroient les rues du Coulon, de la Main-qui-File et du Tabourg ; mais elle y communique dans le plan de Rancurel, qui est bien plus ancien.

CINQUIÈME DISSERTATION

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA VILLE D'ORLÉANS TELLE QU'ELLE ÉTOIT EN 1428

---

§ I. — DESCRIPTION DES TOURS QUI DÉFENDOIENT LA VILLE D'ORLÉANS EN 1428 ET DES PORTES PAR LESQUELLES ON Y ENTROIT.

I. La tour Neuve. — Cette tour étoit à l'extrémité orientale de la ville et près de la Loire. Polluche (1) donne, pour une tradition constante, que cette tour a été ajoutée à la première enceinte, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte. Cette étymologie ne me paroît pas exacte, parce que jamais on n'a fortifié une ville, sans construire une tour à chacun de ses angles. Il est plus probable que cette tour, ayant été abattue par les Normands ou par d'autres ennemis, a été reconstruite, ce qui lui a fait donner le nom de tour Neuve, c'est-à-dire nouvellement rebâtie.

Les fossés de la ville environnoient la tour Neuve du côté de l'est et du côté du midi ; ils se prolongeoient obliquement jusqu'à la Loire, qui, les remplissant

(1) Notes sur la *Description d'Orléans*, par Dom Toussaint Duplessis, p. 14.

de ses eaux, formoit une excellente fortification. La preuve de ce que je viens d'avancer se tire de l'article 70 du compte de forteresse de 1463. On y lit que les commissaires du roi firent supprimer un pont-levis, qui regardoit la Loire et une porte qui y conduisoit. Cette porte étoit percée dans un mur de 12 pieds d'épaisseur. S'il y avoit un pont-levis du côté de la Loire, il y avoit donc un fossé de ce côté, et un fossé plein d'eau, pour servir de défense au port qui s'étendoit depuis la tour Neuve jusqu'à la seconde tour, en baissant la Loire.

La tour Neuve étoit plus grosse que les autres tours, parce qu'il falloit qu'elle défendît le port situé à l'ouest, les murs, qui remontoient vers le nord, et les bateaux, qui naviguoient sur la Loire du côté du sud. En temps de guerre, plusieurs procureurs de la ville passoient le jour et la nuit dans la tour Neuve pour la garder.

La grosseur de cette tour la rendoit propre à servir de prison. En 989, Hugues Capet y fit renfermer Charles de Lorraine, dernier rejeton de la branche des Carlovingiens. Ce prince infortuné y mourut deux ans après, victime de la plus noire trahison et de l'ambition de son compétiteur à la couronne de France. Arnoul, archevêque de Rheims, y fut renfermé, en 991, et Fromond, comte de Sens, en 1015.

En 1467, Louis XI s'étant emparé d'Évreux, dix des principaux habitans furent pris pour otages. Il les fit renfermer dans la tour Neuve ; mais, au bout de huit jours, les procureurs de la ville, touchés de compassion,

leur permirent de se promener dans la ville et la banlieue (1).

Louis XI, qui n'auroit pas consenti à cet acte d'humanité, si on l'eût consulté, n'osa pas le blâmer. Anciennement la tour Neuve étoit couverte d'un toit, que les Protestans détruisirent en 1562, pour établir une batterie de canons ; depuis ce temps elle a été constamment découverte. Jusqu'à la Révolution, on y renfermoit les criminels condamnés aux galères. Cette tour n'a été démolie que depuis peu d'années.

II. La tour Blanche. — Cette tour existe encore dans la maison de la rue de la Tour-Neuve, qui porte le n° 13 ; j'en parlerai plus au long dans la suite. Je me contenterai de prouver maintenant qu'elle étoit connue sous le nom de tour Blanche. Dans l'article 28 du compte de forteresse de 1441, on lit : « Payé 10 liv. 7 s. 10 d. au charpentier, pour ouvrages faits dans la tour d'entre Saint-Flou et la tour Blanche. » Or, il n'y avoit que deux tours entre la tour Neuve et la tour Saint-Flou, et l'article cité établit que la première de ces tours étoit la tour Blanche ; je suis donc autorisé à donner ce nom à la tour la plus rapprochée de la tour Neuve, en remontant vers le nord.

III. La tour d'Avalon. — En 1413, on paya 78 s. au charpentier, pour avoir fait le plancher de la tour

(1) « Payé 64 s. à deux sergents pour avoir gardé, pendant huit jours et huit nuits, les Bourgeois d'Évreux renfermés dans la Tour Neuve. » (Compte de forteresse de 1467, art. 31.)

d'Avalon, près Saint-Flou. Or, du côté du nord, il n'y avoit point de tours entre celle de Saint-Flou et la porte Bourgogne. La tour d'Avalon étoit donc située entre la tour Blanche et celle de Saint-Flou. La tour d'Avalon tiroit son nom de l'hôtel d'Avalon, qui étoit auprès. C'est ce que prouve l'art. 41 du compte de forterese de 1417, où il est dit : « Payé 2 sols pour un petit treillis de fer mis en la fenêtre qui étoit en l'Oustel d'Avalon par où on alloit sur les murs. »

IV. La tour Saint-Flou. — Cette tour a été ainsi appelée, parce qu'elle étoit auprès d'une église paroissiale, ayant pour patron titulaire saint Flou, ancien évêque d'Orléans. Cette église a pris le nom de la Conception, depuis qu'elle a été rebâtie, ou par sainte Jeanne, fille de Louis XI, comme le prétend Hector Desfriches, ou par la reine Charlotte de Savoie, seconde épouse de Louis XI, comme le pense Polluche (1). Cette église occupoit l'emplacement d'une grande cour qui se voit dans la rue de la Tour Neuve, n° 27.

(1) La cure de la Conception étoit un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Jean de Sens. Il en est parlé dans une bulle d'Eugène III, de l'an 1152, qui confirme les biens appartenant à cette abbaye. Le prieur de la Conception avoit des revenus assez considérables, parce qu'anciennement il étoit obligé de nourrir plusieurs chanoines réguliers de Saint-Jean de Sens, qu'on envoyoit à Orléans, pour y faire leurs études. Car on s'abuseroit grossièrement, si on s'imaginoit que les études, qu'on faisoit à Orléans, n'ont été célèbres que depuis 1305, époque de l'établissement de l'Université. C'est, au contraire, à la célébrité de ses études que nous sommes redevables de notre Université.

V. La vieille porte Bourgogne. — Cette porte se nommoit ainsi, parce que le chemin, qui y aboutissoit directement, conduisoit dans la Bourgogne. On lui donnoit souvent le nom de porte de Saint-Aignan, parce qu'elle étoit peu éloignée de l'église collégiale, dédiée sous l'invocation de ce saint évêque d'Orléans. Elle étoit un peu à l'est du cloître Saint-Étienne et flanquée de deux tours fort élevées. On voit encore les restes d'une de ces tours dans la maison de la rue Bourgogne, qui porte le n° 13. L'autre tour a été démolie en 1817. Elle occupoit une partie de l'emplacement des maisons de la rue Bourgogne n°s 18 et 20.

VI. La tour Saint-Étienne. — Cette tour a été ainsi appelée, parce qu'elle touchoit presque à l'église Saint-Etienne (1), du côté du sud. Elle subsiste encore. On y entre par la maison du cloître Saint-Étienne n° 6. Elle saille beaucoup dans le jardin de la maison de la rue du Bourdon-Blanc, n° 13 ; sa position suffit pour justifier le nom qu'elle portoit et qu'on lui donne souvent dans les comptes de la Ville, entr'autres, dans l'article suivant du compte de forteresse de 1412 : « Payé 3 s. à Voisin, fèvre (c'est-à-dire serrurier, *faber*) pour deux crochets à guérite mis dans la tour de Saint-Etienne. »

VII. La tour nommée Aubilain, jusqu'en 1413, et de Messire Baudes, depuis cette époque. — Cette tour

(1) La paroisse de Saint-Étienne a été supprimée le 8 janvier 1656. L'église a été démolie en 1722.

existe encore dans la maison de la rue Saint-Étienne, qui porte le n° 12. Elle tiroit son nom de celui de deux particuliers qui ont demeuré auprès à différentes époques.

Les Aubilains ou Aubelins étoient d'une ancienne famille d'Orléans. Elle a fourni des Procureurs à la ville et un doyen au Chapitre de Saint-Aignan.

Mre Baudes de Mascon a été archidiacre de Beaugency, depuis 1413 jusqu'en 1421 (1).

Dans l'article 11 du compte de forteresse de 1413, il est parlé de la tour Aubilain ; car on lit : « Payé 8 s. pour des clefs neuves mises en la tour du Champ-Egron, dans la tour de Mgr l'Évêque et dans la tour Aubilain. »

Les articles 6 et 7 du compte de 1425 nous font connoître non seulement qu'il y avoit une tour, qui portoit le nom de Messire Baudes, mais encore quelle étoit sa position. En effet, on paya « 110 s. aux charpentiers qui ont travaillé depuis la porte Saint-Aignan jusqu'à la tour Mre Baudes, et 70 s. à ceux qui ont vacqué sur les murs depuis la tour Messire Baudes jusqu'à la tour Saint-Samson. » Cet article prouve que la tour Mre Baudes se trouvoit entre la porte Saint-Aignan et la Tour Saint-Samson. Or, toutes ces tours, excepté la seconde, ont des noms qu'on ne peut leur contester, ainsi que je le prouverai bientôt. Cette seconde tour est donc celle de Mre Baudes.

Cette tour est appelée, dans quelques comptes, la

(1) Mémoires manuscrits d'Hubert, pour servir à l'histoire du diocèse d'Orléans, ms. 435.

tour du Sous-Doyen, parce qu'il y a eu des sous-doyens qui ont occupé la maison de Mre Baudes.

VIII. La tour du Champ-Hégron. — On voit des restes de cette tour à l'extrémité méridionale du jardin de l'évêché et dans la cave de la maison de la rue du Bourdon-Blanc, qui porte le no 35. Je pense que, par les mots champ Hégron on vouloit entendre le champ Hugon, qui existoit à l'est d'Orléans et non loin de Saint-Euverte, et que cette tour a été ainsi nommée, parce qu'elle étoit en face du champ Hégron ou Hugon (1).

On trouve, dans les archives de la ville, des pièces qui font connoître la position exacte de la tour du Champ-Hégron. Après qu'on eut fait la troisième enceinte, on combla les fossés de la première. Alors les habitans de la nouvelle ville ouvrirent, auprès de la tour du Champ-Hégron, une porte, à la faveur de laquelle ils passoient dans le jardin de l'évêché, pour se rendre à Sainte-Croix. J'ignore comment Mgr de Brilhac, évêque d'Orléans, avoit consenti à l'ouverture de cette porte. Ce qu'il y a de certain, c'est que, pendant dix-huit ou vingt ans, les habitans de la nouvelle ville pas-

(1) Environ l'an 1160, Jean de Catena, doyen de Sainte-Croix, et tout le chapitre échangèrent le champ Hugon, qui faisoit partie de la prébende du chantre, du sous-doyen et du chevecier, contre 8 deniers de cens, dus à l'abbaye de Saint-Euverte, au chef de l'église de Saint-Liphard d'Orléans. (Cartulaire de Saint-Euverte.) — Dans le même Cartulaire, il est parlé d'un arpent de vigne sis à l'orient d'Orléans, en 1050, près le champ Hugon, *qui Huguenonis dicebatur*, et d'une maison qui, en 1267, étoit située cloître et censive Saint-Euverte, vers le champ Hugon.

sèrent librement par le jardin de l'évêché. Enfin, le 1er janvier 1508, Mgr l'évêque fit boucher cette porte. Les habitans, fondés sur leur possession, le firent sommer de tenir cette porte ouverte. Mgr l'évêque évoqua l'affaire au Parlement et en obtint un arrêt sur requête, qui nommoit le prévost d'Orléans, pour examiner les faits avancés par Mgr l'évêque, et qui lui enjoignoit, si ces faits étoient vrais, de faire défense à toute personne de déboucher cette porte. Les habitans présentèrent aussi une requête au Parlement et en obtinrent un arrêt, qui commettoit le lieutenant général du bailly d'Orléans pour examiner les faits qu'ils alléguoient et qui lui enjoignoit, s'ils étoient vrais, de permettre provisoirement aux habitans de passer par cette porte, comme par le passé. Je n'ai pas trouvé l'arrêt définitif; mais il est certain que la porte a été constamment fermée, et, puisqu'elle étoit près de la tour du Champ-Hégron, cette tour est donc celle dont on voit encore des traces à l'extrémité du jardin de l'évêché.

D'ailleurs, l'article 21 du compte de forteresse de 1405 nous apprend qu'il y avoit un égoût près la tour du Champ-Hégron (1). Or cet égoût subsiste encore; en effet les eaux pluviales, qui tombent sur une partie du toit de l'évêché, vont se rendre dans la maison n° 35, rue du Bourdon-Blanc, à laquelle répond une tour. Cette tour est donc celle du Champ-Hégron (2).

(1) On y lit: « Payé 9 s. 2 d. à Raoulet de Récourt, pour dépense faite en sa maison par le prévot d'Orléans et plusieurs en sa compagnie, quant on visita l'agout de la porte Bourgogne et aussi celui de la tour du champ Hegron. »

(2) Cette tour a porté, dans la suite, le nom de la Chambre aux

IX. La tour de la cour de Mgr l'Evêque ou de la Fauconnerie. — Le nom qu'on donne à cette tour, dans les comptes de la ville, indique assez sa position. Elle étoit à l'angle que faisoient les murs de la ville, en tournant vers l'ouest.

Cette tour étoit le lieu seigneurial, d'où relevoient une partie des vassaux de l'évêché d'Orléans. Dans les aveux et les ports de foi, elle étoit nommée la tour de la Fauconnerie. Elle a été démolie au milieu du XVIIe siècle, lorsqu'on a construit le palais épiscopal. On avoit oublié l'endroit précis où elle avoit existé; on l'a découvert au mois d'avril 1727, et, afin d'en conserver la mémoire, on a gravé, sur le linteau d'une croisée : « Ici étoit la tour de la Fauconnerie, qui a été découverte au mois d'avril 1727. » Cette inscription se voit dans une petite cour qui conduit à une ancienne cuisine. Elle est à trente-trois pieds de distance du fond d'un cul-de-sac, qui ouvroit sur la rue du Bourdon-Blanc, entre les maisons n°s 39 et 41.

La charpente de la tour de la Cour de Mgr l'évêque a été refaite en 1403 (1). Il y avoit, à cette tour, deux lucarnes, soutenues par de grands corbeaux et sem-

deniers, parce qu'elle répondoit à une grande maison, qu'on nommoit la Chambre aux deniers, et qui occupoit l'emplacement des maisons de la rue du Bourdon-Blanc, n°s 35 et 37 et une partie de celle n° 39. Cette tour devoit à Sainte-Croix une rente de 2 liv. 10 s., parce que, de toute ancienneté, les rois de France avoient donné aux chanoines de Sainte-Croix plusieurs tours, qui répondoient à leur cloître.

(1) « Payé 519 liv. à Jehan Solereau, pour faire la charpenterie de la tour, qui est au droit de l'ostel de Mgr l'évêque. » (Compte de forteresse, 1403. art. 1.)

blables à celles que l'on voit encore à la tour Blanche. Elles étoient peintes, et, au lieu de girouettes, on avoit attaché aux pommeaux, qui les terminoient, deux pennonceaux ou drapeaux (1). Il y avoit une bannière à l'extrémité de la tour; de longues verges de fer soutenoient ces pennonceaux et cette bannière (2). Les comptes de la ville ne m'ont pas appris ce qui étoit peint sur cette bannière et sur ces pennonceaux. Je conjecture que, sur cette bannière, on avoit peint les armes de France, et, sur les pennonceaux, celles de Mgr le duc d'Orléans et celles de la ville; car, dans les mêmes comptes de 1403, article 10, on a inséré une décision du chancelier de Mgr le duc d'Orléans, qui déclare que « Mgr le duc d'Orléans avoit moult agréable que la ville mît ses armes sur la porte Bourgogne, et que les armes des bonnes villes de France estoient aux portes, au-dessouls des armes du roi notre sire et des autres seigneurs (3). »

(1) « Payé 16 s. à Étienne le Normant, paintre, pour avoir paint les deux lucarnes, les deux pennonceaux et la bannière de la tour, qui est à l'encontre de l'ostel de Mgr l'évêque. » (*Ibid.*)

(2) « Payé 7 s. 6 d. à Voisin, pour un grand anneau pour le grand pommeau de la tour, qui est au droit de l'ostel de Mgr l'évêque, et deux petits pour les lucarnes. » (Compte de forteresse, 1403, art. 13.) — « Payé au même 42 s. pour une verge de fer, pesant 16 livres, pour porter les pennonceaux des lucarnes. » (*Ibid.*)

(3) Si on me demandoit quelles étoient les armes de la ville d'Orléans en 1403, je répondrois: 1° que ce ne sont que trois cœurs de lys, c'est-à-dire les trois stigmates qui terminent le pistil d'une fleur de lys. Car la ville d'Orléans ne porte ces armes que depuis le siège d'Orléans. — Hector Desfriches (ms. 431, p. 7) attribue ce changement d'armoiries à Louis XI, et il cite, à l'appui de son sentiment,

X. La tour du Plaidoyer de Mgr l'Évêque. — Cette tour étoit ainsi appelée, parce qu'elle étoit près du prétoire de l'Évêché, c'est-à-dire, de l'endroit où l'official tenoit son siège.

La chapelle de l'Officialité étoit placée au-dessus du prétoire.

On voit encore quelques restes de cette tour dans la descente de cave de l'Évêché. Il me suffira de rapporter un article des comptes de la ville, où il est parlé de cette tour. Dans celui de 1435, article 23, on lit qu'il

les vers suivants d'un ancien poète françois, qu'il croit être Moulinet:

Orléans, ville de renom,
De haut prix, de grande excellence,
Eut pour blason le cœur de France
Du roi Louis onzième de ce nom.

Mais il est certain qu'Hector Desfriches et Moulinet se sont trompés; car Orléans avoit pour armes des cœurs de lys longtemps avant que Louis XI montât sur le trône. En effet, dès l'an 1436, les héraults d'Orléans se nommoient Cœurs de lys, parce qu'ils portoient les armes de celui qui les envoyoit, et que les armes d'Orléans étoient des cœurs de lys. J'en trouve la preuve dans le compte de commune de 1436. On y lit que, le 18 octobre de cette année, on paya 6 livres à Cueur de Lys, qui partit le dernier jour de juillet, pour aller devers la Pucelle, laquelle étoit à Arlon (c'étoit une fausse Pucelle), et, le 27 du même mois, on a payé 2 s. 4 d. pour dépense faite à la venue dudit Cueur de Lys, qui apporta les lettres de ladite Jehanne la Pucelle. Ainsi, il est donc certain que c'est Charles VII qui a donné à la ville d'Orléans trois cœurs de lys pour armes. Aussi, le 30 septembre 1461, deux mois après que Louis XI fut parvenu au trône, et avant qu'il eût eu le temps de s'occupper à changer les armoiries d'Orléans, il fit son entrée solennelle dans cette ville et, à cette cérémonie, on exposa un grand tableau qui prouvoit qu'Orléans avoit trois cœurs de lys pour armes. On y avoit peint, en or fin, trois grandes fleurs de lys enlevées en un escu, et le cœur

a été « payé 13 s. 4 d. au charpentier, pour avoir fait 7 toises de gardefols emprès la tour du Plaidoyer de Mgr l'Évêque. »

Le Répertoire des titres du chapitre de Sainte-Croix, t. II, p. 205, nous apprend que c'est dans cette tour qu'en 1481, les chanoines ont fait percer une porte, pour établir une communication plus prompte et plus commode entre le cloître Sainte-Croix et le grand cimetière. Cette porte ouvroit dans une rue qui faisoit face à la rue Serpente actuelle. En 1664, lorsqu'on a

de lys issant de l'une desdites fleurs de lys et en dessoubs on avoit escript ces vers :

En moi, après tant de delis,
De France le très noble Roy
Qui m'a donné le cueur du lys
Que je porte par bon arroy.
(Compte de forteresse, 1461.)

Il est donc certain que c'est Charles VII qui a donné aux habitans d'Orléans trois cœurs de lys pour armes, afin de récompenser leur attachement inviolable à la famille royale, qui a trois fleurs de lys pour armes.

Je réponds 2° que je me rappelle avoir vu, il y a longtemps, d'anciennes armoiries d'Orléans, dans lesquelles trois guêpes remplaçoient les trois cœurs de lys actuels. Ce sont probablement ces trois guêpes qui avoient fait donner le nom de Guépins aux habitans d'Orléans. Ce que je viens d'avancer est en quelque sorte confirmé par ce que rapporte Hector Desfriches, dans l'endroit précité. Il assure avoir vu, dans les vitres de l'ancien bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, près l'horloge, les armes de la ville entourées d'une branche d'orties, et, dessus, des guêpes, avec un rouleau sur lequel on avait peint « L point », c'est-à-dire « Elles piquent ».

Je dois faire remarquer que dans les comptes de la ville, antérieurs à 1560, on trouve presque toujours le mot *armoisies* au lieu du mot *armoiries*.

terminé le bâtiment de l'Évêché, on y a réuni la petite rue, dont je viens de parler, et une partie du cloître, qui a servi à augmenter le jardin. L'emplacement de la rue supprimée est occupé par la grande cuisine de l'Évêché et par deux petites cours, qui y touchent, l'une du côté du nord, l'autre du côté du sud (1).

XI. La tour de l'église de Sainte-Croix. — Cette tour étoit ainsi appelée, parce qu'elle étoit peu éloignée de l'église Sainte-Croix.

Je remarquerai, dans la suite, que les tours de la première enceinte faisoient une saillie du côté de la ville. On voit la saillie de la tour de l'église de Sainte-Croix près la chambre du prédicateur. J'ai cru aussi appercevoir quelques vestiges de la tour dans le chantier, qui n'est séparé de ce jardin que par l'ancien mur de ville.

Il est parlé de la tour Sainte-Croix dans le compte de 1411 et dans celui de 1421. On lit dans le premier : « Payé 4 s. 6 d. à Voisin, febvre, pour trois crochiés mis en la tour tenant à l'église d'Orléans » ; et dans le deuxième, art. 7 : « Payé 108 s. au charpentier pour avoir étayé la tour de Sainte-Croix. »

(1) La porte, ouverte en 1481, se voit dans le plan d'Orléans de 1640.

M. Beauvais de Préaux, dans ses *Essais historiques sur Orléans*, p. 129, prétend que c'est en 1521 qu'on a ouvert, dans les murs de la ville, une porte qui faisoit face à la nouvelle porte du grand cimetière, il s'est trompé. Cette porte n'a été ouverte qu'en 1664, quand on a supprimé celle qui répondoit à la tour du Plaidoyer de Mgr l'évêque. Aussi ne la voit-on ni dans le plan de Rancurel de 1575, ni dans le plan levé par Fleury en 1640.

XII. La tour Salée. — J'ignore pourquoi cette tour étoit appelée la tour Salée. Peut-être a-t-elle servi pendant quelque temps de grenier à sel. Quoi qu'il en soit, sa position est déterminée dans l'article 52 du compte de forteresse de 1435. On y lit : « Payé 8 s. au maçon, pour avoir ressapé les murs de la ville et aussi la tour Salée par dehors devers les Jacobins. » D'un autre côté, elle étoit située entre la tour Sainte-Croix et la porte Parisie ; elle devoit donc être peu éloignée de la croupe de la chapelle actuelle de l'Hôtel-Dieu (1).

XIII. La porte Parisie. — On voit encore dans les murs de l'Hôtel-Dieu, près l'hôtel de l'Épervier, un jambage de l'ancienne porte Parisie et les gonds qui la soutenoient.

J'ai observé que Philippe-Auguste avoit concédé à l'Hôtel-Dieu la porte Parisie. On se donneroit bien de garde actuellement d'accorder à des particuliers les fortifications extérieures des villes et on auroit raison : car la concession faite à l'Hôtel-Dieu de la porte Parisie a failli être funeste à la ville d'Orléans. Le 9 mars 1429, on s'apperçut qu'on avoit presque percé tout le mur de l'Hôtel-Dieu, auprès de la porte Parisie, et on y avoit fait un trou assez large pour qu'un homme d'armes y pût passer : ce qui excita une grande commotion dans le peuple (2).

(1) L'ancienne église de l'Hôtel-Dieu étoit bien plus grande que l'église actuelle. Elle faisoit face au cul-de-sac de Barbecane. On l'a démolie en 1728, pour faire une place vis-à-vis le portail et les tours de Sainte-Croix, dont on alloit jeter les fondements.

(2) *Journal du siège*, p. 114.

Je sais que, depuis qu'on avoit fait la seconde enceinte, on sortoit par la porte Bernier, pour aller à Paris ; mais la porte Parisie étoit néanmoins très utile, surtout pour porter les corps morts au grand cimetière. Cependant, depuis les guerres qu'on avoit eu à soutenir contre les Anglois, sous les rois Jean et Charles V, les Procureurs de la ville avoient voulu qu'elle fût fermée, pour n'avoir pas la peine de la faire garder.

En 1406, le clergé et l'Université prièrent Mgr le duc d'Orléans d'ordonner qu'elle fût ouverte. Les Procureurs de la ville envoyèrent à Paris deux députés, pour exposer leurs raisons au chancelier de Mgr le duc d'Orléans, et leur voyage coûta 42 liv. 15 s. (1).

Enfin, le 13 mars 1408, Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, ordonna de laisser ouverte la porte Parisie, afin que les gens de l'église et de l'Université pussent se rendre plus aisément aux leçons qui se donnoient pour lors dans le couvent des frères Prêcheurs et dans celui des Cordeliers (2).

(1) « Payé 42 liv. 15 s. à Pierre de Essoie et Jehan de Bourges, Procureurs de la ville, pour un voyage fait à Paris, le 7 septembre 1406, pour bailler à Mgr le chancelier les causes et raisons, pourquoi la porte Parisie ne se doit ouvrir, pour ce que les gens de l'église et de l'Université tendoient à ce que ladite porte fût ouverte. » (Compte de commune de 1406.)

(2) Le Maire dit, dans l'*Histoire de l'Université d'Orléans*, p. 49, édit. in-4, qu'en 1337 les Docteurs et Professeurs en droit se retirèrent du couvent des Frères-Prêcheurs et firent leurs leçons et assemblées dans l'église de Bonne-Nouvelle, de manière que cela a fait cesser l'étude de la théologie et philosophie, qui fut jointe à celle de Paris. Le texte que je viens de rapporter prouve qu'on donnoit encore des leçons de théologie chez les Cordeliers et les Jacobins. Ils ne donnoient pas de degré de théologie : c'étoit la seule chose qui

Si, depuis 1408, on a laissé la porte Parisie ouverte, il paroît qu'il n'y avoit que les gens de pieds qui pussent y passer ; ce n'est qu'en 1463, qu'on y fit un pont, sur lequel les voitures pouvoient passer et qu'on fit abattre des haies, des buissons, des murs, des vergers, qui obstruoient la place, répondant à l'Étape, et

leur fût défendue. Mais nos rois voyoient avec plaisir qu'à Orléans on enseignât la grammaire, la logique et la théologie. Car, au mois de décembre 1312, Philippe-le-Bel accorda à ceux, qui étudieroient ces sciences à Orléans, le même privilège que ceux dont jouissoient ceux qui étudioient en droit : « Gratiam et privilegia ad omnes magistros et scholares in theologia, grammatica ac logica legentes Aurelianis volumus et de gratia speciali elargiri præcipimus et extendimus. » Mais en accordant ces privilèges à ceux qui étudioient la grammaire, la logique et la théologie, on ne les avoit pas assujettis aux Docteurs en droit. Il est donc inconcevable qu'en 1444 l'Université, ayant eu un démêlé avec un certain Raoulet Chartin et son fils, elle ait osé défendre de donner des leçons de grammaire et de théologie. Elle défendit même de prêcher, parce qu'elle regardoit les sermons comme des leçons de théologie ; de manière que, le 8 novembre 1444, les Jacobins refusèrent de prêcher à une procession, qui se fit à Saint-Sauveur, afin d'exciter le peuple à prier Dieu pour le roi et le dauphin, qui étoient en Lorraine et en Allemagne, et « ne eut point de sermon, pour le fect (fait) que les escoliers avoient deffendu les prêches que les Jacobins devoient faire, lesquels furent refusants de faire leur sermon. » (Compte de commune de 1444, art. 28.)

Les Procureurs de la ville envoyèrent à Paris Martin de Maubandu, « pour prier Mgr le Duc d'Orléans de réprimer les entreprises de l'Université » et ils payèrent 24 s. 9 d. à Me Fleuraut Bourgoing, leur conseiller, pour avoir, le 11 février 1445, « minuté un grand mandement et certains mémoires, présentés en la Cour du Parlement, pour avoir provision contre ceux de l'Université, qui naguère, au préjudice de la ville, fait sonner leur cloche à heure indue, fait cesser les sermons et les petits enfans non aller à l'école. » (Compte de commune de 1444, art. 33.)

qui empêchoient qu'on ne pût approcher librement de la Porte Parisie (1).

XIV. La tour Jehan Thibault. — Cette tour tiroit son nom d'un particulier, qui demeuroit auprès. Elle existe encore dans une maison, réunie à celle de la Barbecane; elle appartenoit à l'Hôtel-Dieu, qui, pendant longtemps, y a déposé ses archives.

Il est dit dans le compte de forteresse de 1411 : « Payé 6 s. à Voisin fèbvre, pour 4 croichés mis à la Porte Parisie. Item 12 s. pour 8 croichés mis en la tour Jehan Thibault. Item 3 s. pour deux croichés mis en la tour Saint-Mesmin. Item 9 s. pour 5 croichés et 2 vertevelles, mis en la tour des Vergiers Saint-Samson. Item 10 s. 6 d. pour 7 croichés mis en la tour Saint-Samson. » L'ordre, qu'on suit dans la dénomination de ces tours, nous apprend que celle de Jehan Thibault étoit la plus voisine de la Porte Parisie.

XV. La tour de l'Alleu Saint-Mesmin. — Cette tour tiroit son nom de l'église de l'Alleu Saint-Mesmin, au nord de laquelle elle étoit située. Elle répondoit à l'extrémité orientale des bâtimens de la maison, rue des Hennequins, n° 24. Elle appartenoit à l'abbé de Saint-Mesmin, qui y avoit sa prison et son prétoire.

(1) « Payé 2 s. 8 d. à deux Procureurs de la ville, qui avoient la charge des ouvrages faits et ponts neufs de la porte Parisie, pour la faire passant à charroi. *Item*, 4 aux sergents présents avec M. le Lieutenant général à faire desmolir et rompre les haies, buissons, murs, vergers, nuisant et empêchant l'entrée de la ville par cette porte. » (Compte de forteresse, 1463, art. 1er.)

J'ai remarqué, dans le numéro précédent, qu'il est parlé de cette tour dans le compte de 1411. Il en est encore parlé dans plusieurs autres comptes, entre autres dans celui de forteresse de 1417, dans lequel on lit : « Payé 25 l. aux charpentiers, pour avoir appareillé le plancher de la tour Saint-Mesmin. » (art. 35).

XVI. La tour des vergers de Saint-Samson. — Cette tour a été ainsi nommée, parce qu'elle répondoit aux vergers ou jardins du Prieuré Saint-Samson. Ce jardin est actuellement celui du collège (1).

J'ai déjà parlé de cette tour au n° XIV. On lit dans le compte de forteresse de 1429, art. 4, qu'on fut obligé de descendre le Canon de Montargis, qui étoit dans la tour de la Croiche de Meuffroy, et qu'on le plaça dans la tour des Vergers Saint-Samson.

XVII. La tour Saint-Samson. — Cette tour se voit encore dans l'appartement du portier du collège. Elle étoit nommée la tour Saint-Samson, parce qu'elle étoit située à l'extrémité occidentale des dépendances du Prieuré de Saint-Samson (2). Les prieurs ont abandonné

(1) Le prieuré de Saint-Samson a été supprimé en 1617 et donné aux Jésuites, qui ont tenu le collège, depuis 1617 jusqu'au 1er avril 1762.

(2) Les comptes de la ville ne remontent pas plus haut que 1400. Or, dès ce temps, les Procureurs de la ville s'assembloient dans une chambre qui appartenoit au prieur de Saint-Samson : car dans le compte de 1400, art. 14, on lit : « Payé trois sols quatre deniers, pour vin et espèces apportés », en la chambre de Saint-Samson aux

cette salle, à Noël, de l'année 1429 (1), et ont loué à M. Renart, l'hôtel des Créneaux, situé à l'extrémité de la rue des Petits-Souliers (2), et enfin, en 1443, ils ont acheté cet hôtel de Jean Renart et de ses enfans (3).

commis de l'Église et aux Procureurs de la ville, qui étoient assemblés pour le fait de la Fortification.

Dans le compte de 1401, art. 2, on lit : « Payé 48 s. au prieur de Saint-Samson pour la chambre où conversent les Procureurs de la ville, pour le terme de Saint-Jean-Baptiste. » On trouve un semblable article dans tous les comptes jusqu'en 1429. Dans celui de 1425, art. 10, il est dit : « Payé 8 liv. à M. Courtin, prieur de Saint-Samson, pour le terme de Noël, de l'oustel où les Procureurs sont chaque jour, et où sont les abillemens de guerre de la ville. » C'étoit la tour Saint-Samson qui servoit d'arsenal. C'est ce que prouve l'article suivant du compte de 1415 : « Payé à Vuichot 2 s. 4 d. pour 2 clefs, pour mettre en l'uis de la tour Saint-Samson, où est l'artillerie de la ville. »

(1) « Payé 16 liv. au prieur de Saint-Samson, pour le louage de l'oustel de la Ville, pour les termes de Saint-Jean-Baptiste et de Noël 1429, pour ce que ledit Oustel lui a été guesré. » (Compte de 1429, art. 48.) — Le mot guesré signifie qu'on le lui a abandonné.

(2) Dans le compte de 1430, art. 50, on lit : « Payé 4 liv. à Jehan Renart pour le louage de la moitié de l'Oustel de Ville pour le terme de Saint-Jean 1430. »

(3) Le 24 mai 1443, payé 64 s. à trois notaires pour avoir minuté « les lettres de vendition de l'oustel des Créneaux vendu par Jehan Renart, sa femme et ses enfants, lesquelles lettres ont été passées au nom de bourgeois, manans et habitants de la ville d'Orléans. » (Compte de forteresse de 1443, art. 2.) Dès le mois de janvier, on avoit « payé 160 liv. aux tuteurs des enfans Regnart sur la vente de l'Oustel de Ville acheté d'eux. » (Compte de forteresse, 1441, art. 14.)

Le Maire, dans ses *Antiquités d'Orléans*, p. 506, édit. in-4, prétend qu'anciennement les Procureurs de la ville s'assembloient en une chambre du Châtelet, répondant sur la rue au Lin, où il y a une yssue et porte, et que la grande cour et suite, qu'avoit notre duc

XVIII. La tour du Heaume. — Cette tour a été ainsi nommée, parce qu'elle touchoit à l'hôtel du Heaume, qui ouvre sur la rue de la Barillerie, n° 30, et sur la rue Saint-Pierre, n° 7. Sa position est déterminée par les articles des comptes de la ville qui suivent : « Payé 48 s. aux charpentiers qui ont vacqué à réparer les gardefols entre la tour Saint-Samson et la tour du Heaume. » (Compte de forteresse, 1425, art. 8.) Dans le compte de 1449, art. 37 : « Avoir fait une bauche de murs entre la tour du Heaume et la porte Banier. » Il suit, de ces deux articles, que la tour du Heaume étoit peu éloignée de la tour Saint-Samson et de la porte Banier ; elle étoit donc entre elles deux.

d'Orléans Charles, quand il vint de sa prison d'Angleterre faire son entrée à Orléans, l'an 1440, causa que les échevins achetèrent l'hôtel des Créneaux le 22 mars 1442.

Il y a dans ce récit de Le Maire autant de fautes que de mots.

1° Je viens de prouver que les Procureurs de la ville ne se sont jamais assemblés au Châtelet, pour traiter des affaires de la ville, mais à Saint-Samson, jusqu'à Noël de l'an 1429, et, depuis ce temps-là, dans l'hôtel des Créneaux, qu'ils achetèrent en 1443.

2° Les Procureurs de la ville ne se rendoient au Châtelet que pour l'adjudication faite à différentes personnes de l'impôt qu'on percevoit sur le vin vendu au détail ; parce que cette adjudication se faisoit devant le gouverneur, qui demeuroit au Châtelet.

3° Le Maire fait entendre que le duc d'Orléans se fixa à Orléans, avec une cour nombreuse, et cependant il arriva à Orléans le 24 janvier 1441 (n. st.), et n'y resta que jusqu'au 2 février. Les ducs d'Orléans demeuroient à Blois, parce qu'en 1391, Louis d'Orléans avoit acheté le comté de Blois de Guy second, comte de Blois. Depuis ce temps, ils avoient mieux aimé faire des dépenses à Blois, pour y être logés commodément, qu'à Orléans, parce que cette dernière ville ne leur appartenoit pas en propre, mais seulement à titre

XIX. La porte Bernier qui a commencé a être nommée la porte Banier en 1440. — J'ai observé ci-dessus qu'en 1518, on voulut forcer Galliot à laisser abattre sa maison pour faire une rue qui allât de la rue Neuve à la rue de Gourville, ce qui occasionna un procès, pendant lequel on fit faire un acte de notoriété en présence de Jehan Breton et de Michel Deschamps, notaires. L'acte est daté du 11 mai 1518; ceux qui y sont nommés déclarent « qu'ils savent la situation de la maison en laquelle se tient Jehan Galliot, au-dessoubs de la porte Banier, laquelle est directement à l'endroit de la rue Neuve, pour aller au Martroy au bled, qui, de présent, ou puis un an, a été translaté de la place, étant près Saint-Supplice (1), en la grande place Frou

d'apanage. Ainsi, le 17 février 1441, trois Procureurs de la ville furent envoyés à Blois, pour présenter à Mgr le duc d'Orléans un magnifique présent d'argenterie dorée que la ville lui avoit fait faire. Il pesoit 211 marcs 5 onces d'argent. Il avoit fallu 80 onces d'or pour la dorer.

J'ai avancé que Mgr le duc d'Orléans n'a fait son entrée que le 24 janvier 1441; en voici la preuve: payé 62 s. 8 d., le 24 janvier 1440 (v. st.) et 1441, suivant notre manière de compter les années, que Mgr d'Orléans arriva, « pour despense faite, pour entretenir le conseil de la ville, pour apprêter tout ce qui étoit à faire pour la joyeuse venue de mondit Seigneur. » (Compte de 1439, art. 40.) Il est parti le 2 février, car, le 1er février 1441, on paya 18 s. 8 d., parce qu'on vaqua jusqu'à huit heures de nuit à faire l'emprunt de 1,000 écus d'or, qu'il falloit bailler au partir de Mgr le duc d'Orléans. (art. 44.) Puisqu'on fut obligé de passer la nuit pour trouver cette somme, il s'ensuit que Mgr le duc d'Orléans devoit partir le lendemain On peut juger, par l'exemple que je viens de citer, de la manière inexacte dont Le Maire a écrit les *Antiquités d'Orléans*. Il est presque partout aussi inexact.

(1) La place, qui étoit auprès de Saint-Sulpice, étoit si peu éten-

qui est entre l'église de Saint-Pierre-Ensentelée et la maison des Trois-Maures, *item* disant que, entre la porte Banier et la poterne de Saint-Pierre-Ensentelée, y a un long espace, contenant vingt-cinq maisons ou plus, environ la moitié desquelles est la maison dudit Galliot. »

La poterne Saint-Pierre-Ensentelée étoit placée à l'endroit où la rue Saint-Pierre se joint à la rue du Barillet. La rue Galliot répondoit à l'endroit du Martroy actuel, vis-à-vis la rue Neuve. Il suit, de l'acte que je

due, que ceux qui liront cet ouvrage auront de la peine à se persuader qu'elle ait pu servir de marché au bled, depuis 1346 jusqu'en 1517. C'est cependant un fait constaté, non-seulement par l'acte de notoriété, que je viens de citer, mais encore par un acte de procédure, signifié en 1518 par les échevins, dans leur procès contre Galliot. Ils exposent que, « sans faire la rue Galliot, tout le quartier de Saint-Supplice et de la rue Neuve seroient de nulle valeur et inutile, au moyen de ce que ung an auparavant, le martroy, qui de toute ancienneté, étoit auprès ladite église, et qui étoit destiné et approprié à loyer à meusniers, marchands de farine, étoit à présent comme inhabité et pays perdu, au moyen que le Martroy a été transféré en la grande place de Saint-Pierre-Ensentelée et la porte Banier où se tient actuellement ledit Martroy ».

Quand on sait que le marché se tenoit dans le cloître Saint-Sulpice, on n'est point étonné qu'on ait donné le nom de rue d'Étrille-Sac à un passage extrêmement étroit qui communique du cloître Saint-Sulpice à la rue Neuve; car il est difficile d'y passer avec un sac sur l'épaule, sans qu'il frotte sur les murs et qu'il ne se déchire.

Il paroit étonnant qu'on n'ait pas préféré le vieux Marché au cloître Saint-Sulpice pour y vendre le bled; mais il faut réfléchir qu'avant qu'on eut fait la rue Royale, le terrein, occupé par le vieux Marché, descendoit extrêmement en approchant de la rue Vieille-Peignerie, ce qui étoit incommode pour les voitures; on avoit donc préféré d'en faire le marché aux bestiaux.

viens de citer, qu'il y avoit à peu près autant de distance de la rue Saint-Pierre à l'entrée du Martroy, que de cet endroit à la porte Banier. Elle n'étoit pas dans la direction de la rue de la Barillerie ; il y avoit, entre cette rue et la porte Banier, une île de maisons, dont une partie ouvroit sur la rue du Barillet et d'autres sur la rue de la Vieille-Poterie, de manière que la porte Bernier étoit environ à 170 pieds de la rue Galliot, ou de l'entrée du Martroi du côté de la rue du Barillet, et à 65 pieds du pavillon qui fait le coin de la rue Royale, en tirant un peu vers l'est.

XX. La tour feu Micheau-Quanteau. — Je n'ai trouvé aucun renseignement sur le nom de celui qui a donné son nom à cette tour. Elle n'a été achevée qu'en 1404 (1). Elle existe encore actuellement dans la maison de la rue de la Vieille-Poterie, qui porte le n° 15. Le rez-de-chaussée sert de cuisine : elle a 20 pieds de diamètre.

Il est certain que cette tour étoit entre la porte Bernier et la porte Renart. Car dans l'art. 4 du compte de forteresse de 1403, on trouve qu'il a été « payé 5 s. 4 d. à Damo, maçon, pour avoir besongné à quérir les fondemens d'une mauvaise brèche de murs, qui est joignant de la porte Bernier en allant à la tour feu Micheau-Quanteau. » On lit de même, dans l'art. 29, au compte de forteresse de 1441 : « Payé 9 liv. 8 s. au char-

(1) Dans le compte de forteresse de 1404, art. 21, on voit qu'on a « payé 35 s. à Perrin de Rocquepaille, pour bois pour achever la tour Feu Micheau-Quanteau ».

pentier pour avoir fait les gardefols entre la porte Renart et la tour feu Micheau-Quanteau. » Cette tour étoit donc située entre la porte Bernier et la porte Renart.

XXI. La porte Renart. — Il paroît que cette porte tire son nom de quelques personnes de l'ancienne famille des Renart, qui demeuroit dans la maison de l'Annonciade touchant à cette porte.

Sur le linteau de la porte d'une maison de la rue du Tabourg, qui porte le n° 39, on a gravé ces mots : « Ici étoit l'ancienne porte Renart. » Il est vraisemblable que la herse de cette porte glissoit dans une rainure, qui se voit à l'extérieur, dans le mur de la maison dont je viens de parler. Dans l'intérieur, il y a deux jambages et un cintre en pierres de taille, qui formoient une porte, par laquelle on entroit dans une des tours qui défendoient la porte Renart.

En 1519, la ville d'Orléans jouissoit de 28 liv. 5 s. de rente dues par Guillaume Beauharnois et Jean Jaquet pour une place contenant 20 toises, dont ils possédoient 15 toises et demie, « et de l'oultre plus la ville avoit fait faire de nouvel une boucherie à prendre les 20 toises depuis le portail où souloit être la porte Renart, jusques au frou d'icelle porte, s'étendant sur la grande rue de la porte Renart. » Il suit, de ce que je viens de dire, qu'il y avoit 120 pieds de distance de l'ancienne porte Renart jusqu'à l'angle extérieur de la boucherie (1).

(1) Les fortifications de la porte Renart s'étendoient aussi loin du côté du midi que du côté du nord; mais nous apprenons, du

XXII. L'eschiffre de Saint-Paul. — Tel est le nom qu'on donnoit à une tour quarrée, située auprès de Saint-Paul et conduisant au haut des murs. On y avoit construit une baliste, qui lançoit des pierres d'une grosseur considérable, et à laquelle on donnoit le nom générique d'engin (1), ou le nom spécifique de couillart (2). La partie principale de cette machine étoit une verge de 32 pieds de haut, qui étoit engagée dans un écheveau de corde, faisant ressort, et qu'on faisoit baisser du côté de la ville, lorsqu'on vouloit bander les cordes : d'où il suit que cette tour devoit être ouverte au moins en partie du côté de la ville, et, qu'au dessus de la hauteur de 10 pieds, on ne pouvoit pas y avoir fait de planchers qui auroient empêché le mouvement de la machine.

Je pense que la verge et ses accessoires n'occupoient pas toute la largeur de la tour et que, dans la partie qui étoit libre, il y a avoit un eschiffre (3) ou escalier,

compte de 1501, que cette année, on a rompu une partie de ce boulevart et qu'on a vendu les matériaux à deux maçons, moyennant 140 liv., à condition qu'ils laisseroient le puits et les images ou statues qui étoient à ce boulevart. Ce qui a été abattu alors forme une partie de la place qu'on a nommée longtemps le Marché au pain. Le puits subsiste encore; il est nommé le puits de Jacob, dans le compte de 1602. Il est dit que la ville paya 108 liv. pour la réparation du puits Jacob, situé au-dedans du Frou du Carrefour de la porte Renart. La ville avoit été taxée à cette somme, à cause des étaux de boucherie et de poissonnerie du marché Renart.

(1) Le mot *engin* signifioit toute espèce de machine.

(2) Suivant Fauchet, les balistes se nommaient *couillards*, parce que les pièces qu'elles lançoient étoient renfermées dans un sac de cuir fort épais qu'on nommoit en latin *culeus*.

(3) Par le mot *eschiffre*, on entend la charpente qui soutient un escalier.

pour atteindre aux différentes parties de la machine et même jusqu'au haut des murs : ce qui avoit fait donner à cette tour le nom d'Eschiffre de Saint-Paul.

Pendant le siège d'Orléans, on se convainquit que les canons étoient infiniment préférables aux couillarts et, lorsqu'il fut levé, on s'empressa de détruire ces machines extrêmement compliquées et dispendieuses. On fit alors fermer la tour de Saint-Paul, du côté de la ville, on y construisit un premier plancher (1) et, au haut, un second plancher quarré, avec une loge où l'on montoit la garde. C'est la forme de ce plancher, qui m'a fait croire que la tour elle-même étoit quarrée.

XXIII. La tour André. — Cette tour tire son nom de celui de quelque particulier. Elle existe encore. On la voit dans la troisième maison de la rue de Recouvrance, en descendant de celle de la Chèvre-qui-Danse, pour aller à la Loire. La position, que je lui donne, est justifiée par les articles suivants des comptes de la ville. « Payé 35 s. à Thomas, charpentier, pour avoir fait les gardefols d'entre la tour André et l'Eschiffre de Saint-Paul. » (Compte de forteresse de 1421, art. 22) « Payé 53 s. 4 d. au charpentier pour avoir fait des gardefols depuis la tour André jusqu'à la tour de la Barre-Flambert. » (Compte de forteresse de 1429,

(1) « Payé 10 livres aux charpentiers, pour avoir fait un plancher et un quarré encontre l'église de Saint-Paul, où l'on fait le guet. » (Compte de 1444, art. 40.) — « Payé 4 s. à Jean des Ouches, pour avoir démoli une loge étant sur les anciens murs de la ville, appelée la Chiffre, où l'on vouloit faire le guet. » (Compte de 1515, art. 6.)

art. 45.) Il résulte, de ces deux articles de dépense, que la tour André étoit entre l'Eschiffre de Saint-Paul et la tour de la Barre-Flambert et qu'il n'y en avoit pas d'autre.

XXIV. La tour de la Barre-Flambert. — Au nord de cette tour, il y avoit une porte de ville, nommée la porte de la Barre-Flambert. La rue, qui y conduisoit, a été nommée pendant longtemps la rue de la Barre-Flambert. Elle porte actuellement le nom de la rue des Sonnettes. Cette porte n'étant pas absolument nécessaire, on la muroit en temps de guerre.

Cette tour a été appelée la tour de la Barre, parce que les murs de ville s'étendoient au delà de cette tour, du côté du sud, et barroient la grève, c'est-à-dire empêchoient que les ennemis ne pussent venir sur le quai, à moins que les eaux de la Loire ne fussent très basses. Le surnom de Flambert, qu'on y a ajouté, vient probablement du nom d'un particulier qui demeuroit auprès, lorsqu'elle a été construite.

L'existence du mur, dont je viens de parler, est constatée par un article (48) du compte de 1420. En effet, après avoir dit qu'on a payé 19 liv. 4 s. pour combler le petit fossé (c'est-à-dire un fossé qui régnoit en bas des murs du côté de la ville) depuis la tour André jusqu'à la tour de la Barre-Flambert, on ajoute : « Payé 32 s. pour avoir fait emplir le petit fossé de la Barre-Flambert. » Il existoit donc un petit fossé au delà de la Barre-Flambert. Or, entre ce petit fossé et le grand, il y avoit toujours un mur : il s'en trouvoit donc un autre entre la tour de la Barre-Flambert et la Loire,

J'ai déjà prouvé qu'il n'y a jamais eu de rivière Flambert; en voici une nouvelle preuve dans les anciens comptes du pont ou de l'hôpital Saint-Antoine. On y voit que cet hospice possédoit une place qui touchoit à la tour de la Barre-Flambert et qu'on affermoit 6 s. Dans le compte de 1408, on a écrit, à l'article de cette place, *néant*, car ladite place est convertie en fossés d'Orléans. Il est donc constaté qu'il n'y avoit point de ruisseau, qui se déchargeât dans la Loire auprès de la Barre-Flambert, ni même à quelque distance vers l'ouest, car le même hôpital possédoit plusieurs maisons contiguës à cette place.

XXV. La tour Notre-Dame. — Dans les plans gravés d'Orléans, elle est nommée porte de l'Abbreuvoir. Cependant, il est certain qu'en 1428, la tour de l'Abbreuvoir étoit à l'est de celle de Notre-Dame. Dans les mêmes plans, on nomme tour de Notre-Dame-de-Recouvrance une tour de la nouvelle enceinte, qui étoit à l'ouest de la tour de la Barre-Flambert (1).

La tour de Notre-Dame tiroit son nom d'une chapelle

(1) L'an 1403, en travaillant aux murs de ville, entre la tour de la Barre-Flambert et celle de Notre-Dame, on endommagea la maison de Guénaut. On paya 12 deniers « pour late vendu pour appareiller la maison Guénaut et 2 sols un chevron de trois toises à 8 deniers la toise pour mettre en ladite maison. » (Compte de 1403, art. 18.) On donnoit ordinairement à Guénaut le surnom de Gros. C'est pourquoi la rue où il demeuroit a été nommée la rue du Gros-Guénaut. Cette rue étoit à l'est de la rue de la Barre-Flambert et aboutissoit à la tour Notre-Dame ; on la peut voir dans le plan d'Orléans par Inselin. On a dans la suite défiguré ce nom en y substituant celui de Crotquenault et de Croquenault.

adossée aux murs de la ville, à l'endroit où est le chœur de l'église actuelle de Recouvrance, et qui étoit dédiée à la Sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de Recouvrance. C'étoit en cette église que les habitans de Saint-Laurent, renfermés dans la ville, célébroient les divins offices pendant le siège d'Orléans (1).

La portion de la tour Notre-Dame est déterminée dans le compte de forteresse de 1403. On y lit, art. 1er, qu'on a payé 483 liv. aux maçons qui ont fait les murs

(1) En 1514, les habitans de Recouvrance ayant commencé à démolir les murs de la ville, sur lesquels étoit appuyée la chapelle, qui leur servoit d'église paroissiale, on leur fit défense de continuer, jusqu'à ce que la nouvelle enceinte fût terminée. Voici ce qu'on lit dans le compte de cette année: « Payé 13 s. à Thibaut, sergent, pour avoir, à la requête du Procureur du Roi et des habitants d'Orléans, fait vue aux gagiers de l'église de Recouvrance d'une muraille derrière ladite église, étant de vieilles murailles qu'ils avoient desmolies et pour sa relation (ou procès-verbal). » Le 23 mai 1514: « Payé à Berton Martin, pour faire défense à ceux qui desmolissaient les anciennes murailles de la ville, à l'endroit de Notre-Dame-de-Recouvrance, de non plus desmolir lesdites murailles à peine de 100 liv. » (Compte de 1514.)

Ces deux actes prouvent : 1° qu'il y avoit une chapelle, qui portoit le nom de Notre-Dame-de-Recouvrance, avant que l'église actuelle fût bâtie ; 2° que cette chapelle étoit adossée aux murs de la ville, et 3° qu'on y célébroit les offices, puisqu'elle avoit des gagiers ou marguilliers.

En 1517, on permit de démolir les anciennes murailles de la ville; les marguilliers de Recouvrance firent travailler à l'église actuelle avec tant d'activité qu'elle étoit finie au commencement de 1519, puisque, le 14 avril, on fit une procession générale dans cette église. En effet, dans le compte de cette année, on lit : « Payé 6 s. 4 d. pour le portage de 8 grandes torches, portées à la procession générale, faite à la requête des échevins en l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance le 14 avril. »

de la rivière de Loire à machecoulis depuis la tour de la Barre-Flambert jusqu'à la tour Notre-Dame, et art. 20 : qu'on a payé 522 liv. 13 s. 8 d. à Imbert Die, maçon, pour 49 toises de maçonnerie, soubs 16 pieds de haut de murs faits depuis la tour Notre-Dame en allant à l'abbreuvoir. La tour Notre-Dame étoit donc située entre la tour de la Barre-Flambert et celle de l'Abbreuvoir.

XXVI. La tour et la porte de l'Abbreuvoir. — Cette porte a été ainsi nommée, parce qu'elle conduisoit à l'abbreuvoir public d'Orléans. Dans la suite, on lui a donné le nom de Porte Saint-Michel, parce qu'en 1551, on plaça la statue de saint Michel dans le mur de la loge ou du corps de garde, qui étoit auprès de cette porte (1). Elle a été aussi nommée la Porte du Héron, parce qu'on bâtit, à peu de distance, une maison assez considérable, qui avoit un héron pour enseigne.

J'ai prouvé que cette tour se trouvoit à l'est de celle de Notre-Dame. Elle étoit à plus de 33 toises de distance de la porte de la Herse, dont je parlerai bientôt ; car, en 1406, on « paya à Imbert Die, maçon, 351 liv. 17 s. 1 d. pour 33 toises d'encorbellement qu'il a faites depuis la tour de l'Abbreuvoir jusques où faut (*manque*) ledit encorbellement, près la maison d'Henri Boillève, qui étoit vis-à-vis la Porte de la Herse (2). »

(1) « Payé 3 sols, pour pendre à l'uis de la loige de l'Abbreuvoir l'image de Saint-Michel. » (Compte de fortesse, 1461, art. 39.)

(2) « Payé 3 sols à Voisin, febvre, pour assoir une serrure en la porte de la herse, près la maison d'Henry Boillève. » (1405, art. 4.) Cette maison étoit à l'entrée de la rue de la Pierre-Percée ; car,

La porte de l'Abbreuvoir étoit murée en temps de guerre.

Entre l'abbreuvoir et la Barre-Flambert il y avoit une espèce de quai environné de pieux, pour empêcher que de la grève on ne pût pénétrer jusqu'à la porte de l'Abbreuvoir. Car, en 1449, on reçut 8 d. de Jehan de Ville-Chasteau, charpentier, qui avoit mis du bois quarri en une place close de palis (*ou pieux*), qui est au bord des fossés de la ville près la porte de l'Abbreuvoir (1).

XXVII. La porte de la Herse. — Elle étoit ainsi nommée, parce qu'au bas de cette porte, il y avoit une herse de fer, pour laisser couler les eaux pluviales de la rue des Hôtelleries, qui passoient sous cette porte, pour se rendre à la Loire (2). On lui a donné ensuite le nom de *Porte de la Faux* (3) du nom de l'Hôtel de la Faulx, qui étoit vis-à-vis et que je crois être l'ancienne maison

en 1415, art. 12, on paya « 10 liv. aux maçons pour avoir appareillé le mur, qui est vis-à-vis la maison Henry Boillève, pour refaire le coing dudit mur. »

(1) Compte de 1449.

(2) « Payé 8 s. à Voisin, febvre, pour avoir appareillé les herses de fer qui sont dessoubs les portes de la herse. » (Compte de forteresse de 1403, art. 14.)

(3) « Payé au charpentier..... pour avoir plusieurs fois estaiées les murailles, lorsqu'on rompoit icelles pour élargir la porte de auprès de la Faulx. » (Compte de forteresse de 1513.) — « *Item*, payé 25 liv. 3 s. pour 28 journées de maçons et tailleurs de pierre, à 3 s. 9 d. la journée, 22 journées de maneuvres à 2 s. et pour 3 muys de chaux garnie de sablon à 17 s. 6 d. le muy (ou 1 s. 5 1/2 la mine), lesquelles journées et matières ont été employées à la porte de la Faulx. » (*Ibid.*)

d'Henri Boillève, dont j'ai parlé dans le numéro précédent.

Cette porte n'étoit qu'un guichet, par lequel on alloit sur le cail, c'est-à-dire, le quai, qui s'étendoit depuis cette porte jusqu'à celle de l'Abbreuvoir. On ne l'a élargie qu'en 1513 ; auparavant les voitures ne pouvoient se rendre sur le port que par la porte de l'Abbreuvoir. Les terres, qui formoient ce quai, etoient soutenues par un mur qu'on nommoit les fausses braies de la herse. Il étoit lui-même appuyé sur des pieux enfoncés dans la Loire (1).

C'est sur ce quai qu'on déchargeoit les marchandises, qui arrivoient à Orléans, après avoir remonté la Loire.

Il y avoit une barrière vis-à-vis la porte de la Herse, pour en défendre l'entrée (2).

Auprès de la herse, les murs de la ville faisoient un angle droit et remontoient vers le sud, jusqu'auprès du

(1) « Le 16 octobre 1417, on commença à battre les pels (ou pieux) près de la herse pour soutenir les fausses braies. » (Compte de cette année.) — « Payé 28 s. pour 5 muys de chaux employés aux murs qu'on nomme les fausses braies de la herse. » (Compte de forteresse de 1443, art. 34.)

(2) « Payé 14 liv. 8 s. à Olivier de la Ferté » pour avoir fait une barrière toute neuve devant la Herse près le pont. » (Compte de forteresse de 1463.) Une partie des eaux pluviales d'Orléans se rendoit à la Loire par la porte de la Herse, par la Pierre-Percée et par la porte de l'Abbreuvoir. Il s'accumuloit donc des immondices ; pour éviter cet inconvénient, on payoit 2 liv. par an à une personne du quartier, pour nettoyer ces trois endroits. — « Payé 20 s. à Perrin Bouet pour six mois de la pension qu'il reçoit pour nétoyer l'Abbreuvoir, la Pierre-Percée et la Herse. » (Compte de forteresse, 1421, art. 12.)

pont, dont la porte n'étoit pas dans l'allignement de la porte de la Herse. Car j'ai prouvé, dans le numéro précédent, qu'en 1515, on refit l'angle du mur vis-à-vis la maison d'Henri Boillève, qui étoit près de la porte de la Faux. Ce mur remontoit donc vers le midi. La longueur de ce mur étoit égale à la largeur du quai, de manière que, du pont, on n'auroit pas pu descendre sur le quai, comme je l'ai dit ailleurs.

XXVIII. La porte du Pont. — En sortant de cette porte, pour entrer sur le pont, on trouvoit un pont-levis qui bouchoit une ouverture de 16 pieds de longueur sur 13 de largeur (1). J'ai prouvé que, pour lever et baisser ce pont-levis, on se rendoit du Châtelet dans l'appartement, qui étoit au-dessus du portail de la porte du pont, et que, pour s'y rendre, on passoit par le premier étage d'une tourelle, dont le rez-de-chaussée a été occupé par un marchand, environ l'an 1400.

Le pont étant plus élevé que la rue de la Pierre-Percée et que celle qui conduisoit au marché à la volaille, on descendoit à ces rues en passant sur une voûte (2).

La porte du pont étoit accompagnée de deux tourelles qui ne sailloient pas du côté du pont. Le dessous

(1) « Payé 22 liv. 10 s. au maçon, pour avoir fait une voulte en pierres de 16 pieds de long sur 13 de large, où souloit être le pont Jacquin, au bout du pont. » (Forteresse, 1559, I, art. 1er).

(2) « Payé 8 s. à Jehan Cailly, notaire, pour avoir escript le devis et obligation de l'arche qui fut haussée près le pont-levis d'emprès l'hôtel Jacquin..... *Item*, payé..... pour deux caillots (gros cailloux ou bornes) mis à l'endroit de deux pierres de Brier (Briare), qui soutiennent la voulte de la porte Jaquin. » (Forteresse, 1545, art. 3.)

de la tour, qui étoit située du côté de l'est, étoit occupé par une chambre et, de cette chambre, on passoit dans une boutique, qui ouvroit sous le portail même. Il y avoit de semblables appartements du côté de l'ouest. La première de ces boutiques, un peu avant l'an 1400, a été occupée par Guillaume L'Allouée (1) et ensuite par sa veuve; c'est pourquoi, au commencement du XVe siècle, le pont-levis étoit à l'entrée du pont l'Allouée. Environ l'an 1440, la même boutique a été occupée par un particulier très connu, nommé Jaquin-Rousselet (2). Alors le même pont-levis a été nommé le pont Jaquin-Rousselet; bientôt après on a

(1) Guillaume L'Allouée a été procureur de la ville en 1387 et 1388. Sa maison étoit à l'entrée du pont du côté du Châtelet. Car, dans le Cartulaire de l'hôpital Saint-Antoine, folio 229, on lit: « Déclaration des maisons que l'hôpital Saint-Antoine avoit sur le pont, avant qu'il fut renversé par les glaces en 1435, une maison estant sur le pont, tenant à feue Agnès Lalouée, d'une part, et à l'hôtel de Mgr le Duc d'Orléans par derrière. »

(2) Jacquin Rousselet a été procureur de la ville en 1445 et 1446. Voici une dépense qui prouve que le pont de l'Allouée est le même que celui de Jacquin Rousselet. « Payé 16 s. pour avoir mis les chaînes du pont de l'Allouée près de Jaquin Rousselet. » (Compte de forteresse, 1447, art. 26.) — « Payé 6 s. au charpentier, pour avoir étouppé un pertuis au pont levant de l'entrée d'icelle ville, près l'ostel Jaquin-Rousselet. » (Forteresse, 1469, charpenterie, art. 1er.) « Payé 102 s. pour bois employé à faire le pont Jaquin, étant au bout du pont, vers Saint-Jacques. » (Forteresse, 1545.)

Dom Duplessis, dans sa *Description de la ville d'Orléans*, in-8, 1736, p. 63, dit que, du côté des Tourelles, il y avoit un ravelin entouré d'eau, et que, pour passer cette eau, on trouvoit un petit pont, nommé le pont Jaquin. Je sais que ce petit pont a existé, mais je ne sais s'il a jamais été nommé le pont Jaquin. Je crains que D. Duplessis ne lui ait donné un nom, que portoit certainement celui qui existoit à l'extrémité du pont du côté de la ville.

supprimé le mot Rousselet et ce pont n'a plus été appelé que le pont Jaquin. Alors même que le pont-levis a été supprimé, on a continué d'appeler la porte du pont, du côté de la ville, la porte du pont Jaquin. C'est le nom qu'on lui donne dans tous les comptes de la ville jusqu'en 1750.

XXIX. La tour du Chatelet. — J'ai déjà observé que le Châtelet étoit anciennement le palais de nos rois. Les anciens plans d'Orléans le représentent flanqué de deux grosses tours, saillantes et baignées par la Loire. Il y avoit anciennement une baliste ou un couillart dans la tour, qui étoit à l'ouest. Cette machine servoit à défendre le pont. Les gouverneurs d'Orléans faisoient leur résidence ordinaire au Châtelet. Les ducs d'Orléans y descendoient ordinairement lorsqu'ils passoient par Orléans (1).

XXX. La tour feu Me Pierre le Queulx. — Cette tour tire son nom de la maison de Pierre le Queulx,

(1) Dans le compte de la Baillie d'Orléans, déposé à la Chambre des Comptes, il est dit qu'en 1439 on fit des réparations au Châtelet, pour la venue du Roi, qui y fut logié et s'y tinrent les trois états. (Ms. de la bibl. d'Orléans nº 433.) Mais Charles VII ne descendoit pas toujours au Châtelet, lorsqu'il passoit par Orléans. En 1448, il fut logé chez M. Boucher, trésorier de Mgr le Duc d'Orléans, près la porte Renart; car on paya 8 s. à Jehan Bergier « pour avoir plusieurs fois gardé de nuit la porte Renart, le Roi étant à Orléans, parce que le Roi étoit logié en l'ostel de la Trésorerie et sa cuisine étoit dehors ladite ville, et pour ce que y avoit plus de gens du Roi logiés aux faubourgs de la porte Renart, et aussi le Roi avoit défendu qu'on ne fermat ladite porte qu'à 11 heures de nuit. » (Compte de 1448, art. 71.)

qui étoit auprès (1). Sa position à l'est du Châtelet est déterminée par l'art. 59, du compte de forteresse de 1417, dans lequel on lit : « Payé 8 liv. 2 s. pour 12 toises de murs, qui ont été faits de neuf depuis l'ostel de Mgr le duc jusqu'à la tour feu Pierre Le Queulx. »

XXXI. La tour de la Croiche de Meuffroy. — Le mot croiche est une corruption du mot creiche ou crèche, qui signifie un éperon bordé de pieux et rempli de maçonnerie, qu'on place devant et derrière les avant-becs de la pile d'un pont de pierre (2).

(1) « Payé 1 s. pour une clef pour le degré de la cour feu Me Pierre Lequeulx. » (Compte, 1417, art. 72.)

(2) Dictionnaire de Trévoux. — Il y avoit des crèches auprès des piliers de l'ancien pont, mais elles sont nommées les Orgeaux du pont dans tous les comptes de la ville et dans ceux de l'hôpital Saint-Antoine. J'ai cherché inutilement le mot *orgeau* dans les dictionnaires et les glossaires. Je vais donc établir, par un acte authentique, ce qu'on entendoit à Orléans par les Orgeaux d'un pont, et je prouverai ensuite qu'on appliquoit ce mot aux creiches des piliers de l'ancien pont.

Les habitans d'Olivet percevoient autrefois un droit de barrage sur leur pont ; mais ils étoient en conséquence chargés de son entretien et de celui de leurs grandes routes. En 1506, on écrivit au Roi qu'il y avoit plusieurs années qu'une arche de leur pont s'étoit écroulée et qu'ils négligeoient de la rétablir. Louis XII donna donc aux habitans d'Orléans le droit de percevoir le barrage et les revenus du pont d'Olivet, à condition de l'entretenir, ainsi que les chemins de cette paroisse. Dans un des comptes du pont d'Olivet, qui est déposé dans les archives de la ville, on voit que « Jehan Lançon, vigneron et esperreux (c'est-à-dire qui tiroit les pierres des carrières), avoit marchandé et pris à faire fourrer et emplir de pierres les orgeaux qui ont été faits à l'entour du pilier qui est entre

J'ai prouvé qu'auprès de la poterne Chesneau, il y avoit, en 1428, une crèche, ayant autrefois servi à appuyer les premières piles du pont romain, qui répondoit à cet endroit, et que la tour qui étoit auprès en avoit pris le nom de tour de la Croiche. On lui avoit donné le surnom de Meuffroy, probablement à cause d'un particulier qui demeuroit auprès.

Il n'y a point de plan d'Orléans qui donne à cette tour le nom qui lui convient. Les uns l'appellent la tour de la Creiche de Biffroy, les autres la tour de la Creiche de Beiffroy. Enfin on a donné, à la rue qui y conduisoit, le nom de la rue de la Cloche-de-Meffroy.

La tour de la Croiche de Meuffroy menaçant ruine

l'arche neuve et l'arche ceintrée du pont d'Olivet. » Ce passage prouve d'une manière claire que les orgeaux d'un pont n'étoient rien autre chose que des crèches. Il est donc facile de comprendre ce que signifient ces extraits des comptes du pont d'Orléans : « Payé 38 s. au maçon, pour avoir travaillé aux orgeaux du pilier de la maître voie et aux orgeaux du moulin à Blain et du moulin du milieu. » (Compte du pont de 1426-27-28.) — Il y avoit, sur la mote Saint-Antoine, une maison appartenant à Mgr le duc d'Orléans, derrière laquelle se cachèrent ceux qui travailloient aux orgeaux le 18 octobre 1428, pour se soustraire aux canons des Anglois. (*Ibid.*)

La paroisse de Saint-Laurent, près Orléans, se nomme Saint-Laurent-des-Orgerils. Plusieurs personnes prétendent que ce mot vient de ce qu'on cultivoit beaucoup d'orge dans cette paroisse. Cependant cette paroisse est une de celles des environs d'Orléans où ce grain se trouve en moindre quantité. Je crois donc que le mot *orgerils* est un diminutif d'orgeau et que la paroisse de Saint-Laurent a reçu le surnom des Orgerils, parce que la Turcie Saint-Laurent régnoit au bas de l'église, sur une grande étendue, à droite et à gauche, et que le glacis de cette Turcie ou levée étoit soutenu par une double rangée de pieux, entre lesquels il y avoit un petit orgeau, rempli de pierres et large de 18 à 20 pouces. Je l'ai vu démolir en 1822, lorsqu'on a fait le nouveau quai.

fut rasée au mois d'août 1420 (1). On y travailla avec tant d'activité qu'elle étoit presque entièrement rétablie au mois de janvier suivant (2). Pendant le siège d'Orléans, on plaça, dans cette tour, deux gros canons, le *Rifflard* et le *Montargis*, ce qui l'ébranla tellement qu'on fut obligé de l'étayer (3) le 9 avril 1429.

XXXII. La poterne Chesneau. — Adrevalde, qui vivoit à la fin du IXe siècle, l'appelle *posterula Sancti Benedicti*, la poterne Saint-Benoît, parce qu'elle étoit peu éloignée de la paroisse de ce nom. Elle est nommée la poterne d'Aglerius, *Postica Aglerii* (4). Mais dans les comptes de la ville on lui donne constamment le nom de poterne Chesneau. Ce surnom me paroit venir d'un particulier nommé Chesneau, qui demeuroit à peu de distance de cette porte (5).

(1) « Payé 20 s. à Jehan de Blois, maçon, qui a vacqué par six jours avec des maneuvres à raser la tour de Meuffroy. » — « *Item* payé 6 s. à Cousin, charpentier, qui a vacqué en ladite tour, depuis le 26 août jusqu'au 31, lui cinquiesme. » (Forteresse 1419 et 1420, art. 37.)

(2) Au mois de janvier 1421, « payé 11 liv. 3 s. à Jehan Noël, maçon, auquel fut marchandé pour parachever la croiche de Meuffroy, de maçonneries, canonnières, triaux et autres choses à faire pour le prix de 15 liv. » (*Ibid.*, art. 55.)

(3) « Le 9 avril 1429, payé 4 s. aux charpentiers qui ont étayé la tour du Meuffroy. » (Forteresse, 1329, art. 1er.)

(4) *Essais sur Orléans*, de Beauvais, p. 63.

(5) Micqueau, dans son *Histoire du siège d'Orléans*, traduit les mots *poterne Chesneau* par ceux-ci : *portula Querculi*, ce qui signifie la poterne du Petit-Chesne. Mais cette traduction ne paroit pas plus exacte que celle de la porte Renart, *porta Vulpina*, quoique ce nom vienne de la famille Renart et non de l'animal connu sous ce nom et qu'on appeloit anciennement goupil.

J'ai observé que cette porte étoit la seule par laquelle on pût se rendre auprès de la rivière en temps de guerre.

Il y avoit une herse de fer attachée au-dessous de cette porte (1), pour donner un écoulement facile aux eaux pluviales qui coulent en assez grande abondance par cette porte pour se perdre dans la Loire. On voyoit, au-dessus de cette porte, une salle, où logeoient ceux qui étoient chargés de l'ouvrir, et où on faisoit le guet pour la garde (2). C'étoit une tour à travers laquelle on passoit.

XXXIII. La tour Aubert ou la tour du Guichet. — Dans les comptes antérieurs à 1420, il n'est point parlé de la tour du Guichet, mais seulement de la tour Aubert (3). Au contraire, dans ceux qui sont postérieurs à 1420, on ne parle que de la tour du Guichet, ce qui prouve que ces deux tours sont la même désignée sous deux noms.

Cette tour a été nommée la tour du Guichet, parce qu'elle est près du guichet de Saint-Benoît. Ce guichet

(1) « Payé 10 s. pour un croiche pour soutenir la herse de fer de la poterne Chesneau. »

(2) « Payé 5 s. 4 d. au charpentier, pour avoir fait des fenêtres en la chambre, où souloient être les portiers de la poterne Chesneau. » — « *Item*, 6 liv. pour avoir mis deux vertevelles dans la tour et icelle planchaiée. » (Forteresse, 1419, art. 25.) — « Payé à Chassaigne, maçon, 36 s. pour percer les murs de la poterne Chesneau. » (Forteresse, 1417, art. 32.)

(3) « Payé 18 s. pour la serreuse de la tour Aubert. » (Forteresse, 1403, art. 5.) « *Item*, payé 18 s. pour deux gonds et deux vertevelles pour l'un des huis de la tour Aubert. » (*Ibid.*)

étoit peu éloigné de la tour quarrée, dont je vais parler, puisqu'en 1441, on paya 7 s. 4 d. pour avoir amené des pierres, qui étoient entre la tour quarrée et le guichet au-dessus de la poterne Chesneau (art. 31). Elle étoit à peu de distance de la poterne Chesneau, puisque, la même année 1441, on paya 8 liv. 3 s. « pour avoir planchaié la tour quarrée et la tour du Guichet et avoir fait des garde-fols entre la poterne Chesneau et le guichet (art. 27). »

XXXIV. La tour a huit pans, ou la tour quarrée. — Cette tour, au lieu d'être ronde, avoit huit pans, ce qui lui avoit fait donner le nom qu'elle portoit (1).

J'ai cité, dans le numéro précédent, plusieurs articles de dépenses qui prouvent que cette tour étoit peu éloignée de la tour du Guichet. Elle a été presque entièrement reconstruite en 1420.

Auprès de cette tour, les murs faisoient un angle droit et se rapprochoient de la Loire (2), de manière que la tour quarrée touchoit à la Loire et ne permettoit pas qu'on pût aller de la poterne Chesneau à la tour Neuve; c'étoit entre ces deux tours qu'étoit le port, sur lequel on déchargeoit les marchandises qu'on tiroit de

(1) Dans les plans d'Orléans, on a donné à cette tour le nom de Tour cassée, ce qui est une corruption du mot quarrée.

(2) « Payé 41 liv. pour avoir maçonné les bas arbalétiers de la tour aux pans, qui est sur la rivière de Loire. » (Forteresse, 1421, art. 22.) — « Payé 59 s. 8 d., pour 55 livres de plâtre, employées à la tour à huit pans à 6 liv. 12 s. le cent. » (Forteresse, 1419, art. 40.) Il suit de là que le plâtre étoit plus cher alors qu'il ne l'est actuellement; encore falloit-il avoir la peine de le faire cuire.

l'Auvergne, du Nivernois, etc.... L'existence de ce port est prouvée par cet article de dépense : « Payé 14 liv. 10 s. à Jehan Tixier, pour 300 toises de bois rendues au port devant la tour Neuve. » (Fort. 1449, art. 32).

XXXV. La tour d'Aoust ou la tour des Tanneurs. — Cette tour étoit entre la tour quarrée et la tour Neuve : car, en 1415, on paya 10 liv. à Estienne Die « pour avoir maçonné l'huisserie de la tour d'Aoust emprès la tour Neuve (art. 12) ». Puisque cette tour avoit une huisserie, il existoit donc une porte qui passoit à travers cette tour. Cette porte se nommoit la porte des Tanneurs : car, en 1417, on paya 8 s. à Gilet, charpentier, pour avoir abattu le plancher de la porte aux Tanneurs (art. 60). Elle a conservé ce nom dans tous les plans de la ville ; la rue qui y conduit se nomme encore aujourd'hui la rue des Tanneurs et renferme plusieurs tanneries. J'ignore ce qui a fait donner à cette tour le nom de tour d'Aoust. Peut-être a-t-elle été faite pendant le mois qui porte ce nom. En temps de guerre, on muroit la porte des Tanneurs, on laissoit seulement un évier pour l'écoulement des eaux pluviales (1).

(1) « Payé 6 s. à Bouloie, pour avoir bouché le guichet de la tour d'Aoust emprès la tour Neuve, et y avoit fait un évier. » (Forteresse, 1417, art. 27.)

§ II. — DESCRIPTION DU PONT D'ORLÉANS, DES MOTES, DU DUIT, DES TOURELLES ET DE LEUR BOULEVARD TELS QU'ILS ÉTOIENT EN 1428 ET POSITION EXACTE DE L'ÉGLISE DES AUGUSTINS, DE LA TURCIE ET DE L'ÉGLISE DE SAINT JEAN LE BLANC ET CELLE DU PORT SAINT LOUP, A LA MÊME ÉPOQUE.

I. L'Ancien pont. — L'ancien pont, qui a subsisté jusqu'en 1760, et que j'ai vu dans ma jeunesse, avait 19 arches. En 1428, on trouvoit un pont-levis à son extrémité septentrionale. Il se nommoit le pont de l'Allouée et a été ensuite connu sous le nom de Pont-Jacquin. La plupart des piliers s'élevoient quarrément jusqu'au niveau du pont et on y avoit construit des maisons d'une très médiocre étendue, mais qui suffisoient à des marchands, contents d'avoir leurs boutiques dans un endroit aussi fréquenté que le pont.

A l'extrémité de la sixième arche on avoit construit une forteresse ou bastille, qui occupoit toute la largeur du pont. Elle avoit un portail, sous lequel on passoit en temps de paix, mais qu'on tenoit habituellement fermé pendant le siège. Elle étoit appuyée du côté de l'Est sur la chapelle Saint-Antoine et du côté de l'Ouest sur l'hôpital du même nom.

En sortant de cette forteresse, on trouvoit deux isles, l'une à droite et l'autre à gauche. On les appeloit *Motes*, comme si elles n'eussent été que des motes de terre, élevées au milieu de la rivière; j'en parlerai bientôt,

Après avoir passé la Bastille Saint-Antoine, on rencontroit un boulevart qui empêchoit qu'on ne pût en approcher ; il se nommoit le boulevart de la Belle-Croix, parce qu'il en étoit peu éloigné.

La Belle-Croix était de bronze doré ; son piédestal étoit très élevé et orné de bas-reliefs en bronze. Le premier représentoit la Sainte Vierge, le deuxième saint Pierre et saint Paul, le troisième saint Jacques et saint Étienne, et le quatrième saint Euverte. Il étoit environné d'un treillis en fer doré. Cette croix étoit placée sur le pilier, qui séparoit la cinquième arche de la sixième, entre la Mote Saint-Antoine et l'extrémité méridionale du pont du côté de l'Est (1).

La tête du pont, du côté de Saint-Marceau, étoit défendue par deux tourelles et un boulevart, dont je parlerai incessamment.

(1) La Belle-Croix est représentée telle, que je viens de la décrire, dans le tableau de la mairie dont j'ai parlé dans une première dissertation, Elle avoit été placée sur le pont, en 1407, par les soins de M. Pierre de Saint-Mesmin, lieutenant général au bailliage et gouvernement d'Orléans. Elle a été brisée en 1562, et peu de temps après, refondue par Jehan Buret. Lemaire cite une inscription qui étoit écrite sur le piédestal de la nouvelle croix, et qui dit expressément qu'elle a été rétablie en sa place, en 1578. Cependant, en la refondant, on y avoit joint deux statues à genoux, au pied de la croix, ce qui n'avoit pas lieu dans le premier monument. Or Rancurel l'a représenté aussi dans le plan d'Orléans, qu'il a inséré dans la *Cosmographie* de Belleforest, imprimée en 1575. Il faut donc en conclure que le monument étoit déjà fondu en 1575 et qu'il n'a été placé sur le pont qu'en 1578.

M. Jousse (Ms. de la bibliothèque d'Orléans nº 151) nous apprend que la Belle-Croix a subsisté jusqu'en 1729 et qu'alors un coup de vent fit tomber les deux bras de la croix ; le reste n'a été détruit qu'en 1751, lorsqu'on a travaillé au nouveau pont.

C'étoit sur le pont que les boulangers étrangers se rendoient le samedi pour vendre du pain ; mais il ne pouvoit être du même poids que celui des boulangers, afin que ceux-ci ne pussent l'acheter et le revendre et éloigner les étrangers (1).

Il y avoit sur le pont plusieurs moulins, entr'autres les moulins pendus (2).

II. Les Motes. — J'ai déjà observé que ces Motes étoient deux isles qui touchoient au pont et qui com-

(1) En 1750, les boulangers forains pouvoient venir vendre leur pain sur le pont le mercredi et le samedi. On représenta à M. de Foville, lieutenant-général, que ces deux jours, il y avoit sur le pont une si grande quantité de personnes, qui venoient vendre et acheter du pain, que les voitures ne pouvoient passer et que plusieurs personnes avoient été dangereusement blessées. Pour éviter à l'avenir un si grand inconvénient, on lui demanda la permission de construire une halle au pain sur la Mote des Poissonniers ; ce qui leur fut accordé. En conséquence, la halle au pain fut construite en 1520 et on pava la Mote, afin qu'on pût facilement arriver à la halle au pain. Depuis ce temps, il est parlé fréquemment de la halle au pain dans les comptes de la ville. Dans l'assemblée générale, tenue le 11 octobre 1520, les habitans ne consentirent à l'établissement de cette halle qu'à condition qu'on ne percevroit que le droit de pontonage ordinaire, qui se percevoit le samedi, et qui étoit de 2 d. parisis pour chaque charretée de pains ou d'aulx (oignons), de foin, de cercle, etc., et d'un denier parisis pour chaque étail à pain, pour chaque bête portant à dos et pour chaque charretée de paille.

(2) Ces moulins étoient ainsi nommés, parce que les roues se haussoient et se baissoient à mesure que l'eau de la Loire augmentoit ou diminuoit. Ces moulins étoient entre les Motes et les Tourelles. « Payé 8 liv. à Hurault pour avoir fait neuf le pont-levis de dessus le pont près les moulins pendus. » (1421, art. 27.) — « Autre dépense faite à cause de deux piliers, l'un près la croix, l'autre au second moulin pendu, dont le glaz avoit rongé les pointes près des orgeaux. » (Compte du pont, de 1408.)

mençoient après la sixième arche, en commençant à les compter du côté de la ville ; elles ont subsisté jusqu'à ce qu'on ait démoli l'ancien pont, c'est-à-dire jusqu'en 1761.

Celle, qui étoit à l'est, se nommoit la *Mote Saint-Antoine*, parce qu'elle renfermoit la chapelle Saint-Antoine; l'autre portoit le nom de *Mote des poissonniers* ou des *challans percés*, parce que les poissonniers conservoient leur poisson dans des bateaux, dont le fond étoit percé de plusieurs trous, afin que l'eau pût y entrer, et dont le dessus étoit couvert et fermoit à clef, pour empêcher qu'on en vînt voler le poisson. Ces bateaux sont connus actuellement sous le nom de bascules. Le mot challan est encore usité pour désigner un grand bateau ; ceux que nous appelons *toues* se nommoient des *sentines*. Il est parlé des challans percés, dans l'article 355 de la *Coutume d'Orléans*, où on lit : « Poisson étant es boutique, huche, challan percé, gardoues ou réservouer, est réputé meuble. »

Il y avoit, sur la mote des poissonniers, un hôpital dans lequel on donnoit à coucher aux pèlerins et aux voyageurs ; il portoit le nom d'hôpital Saint-Antoine, parce que la chapelle de cet hospice étoit dédiée sous l'invocation de Saint-Antoine. Elle étoit construite sur l'autre Mote. Il étoit si incommode de traverser le pont, pour aller de cet hôpital à la chapelle, qu'on a établi, dans la suite, une arcade qui traversoit le pont et qui établissoit une libre communication entre l'hôpital et la chapelle. On voit cette arcade sur l'ancien tableau de la mairie et sur le plan d'Orléans, gravé par Rancurel.

On n'entroit sur la Mote des challans percés qu'en passant sur un pont-levis, qui avoit été fait en 1418 (1) et qui a subsisté jusqu'en 1478 (2).

Les anciens plans d'Orléans représentent les deux Motes hérissées d'une fraise de longs pieux du côté du midi. Il n'en est point parlé dans les comptes de la ville que j'ai lus ; mais il est probable que cette palissade a été faite dans quelque année, dont nous n'avons pas les comptes. Car il étoit facile de prévoir que les ennemis auroient pu profiter du temps où l'eau de la Loire est très basse, pour s'emparer des Motes, et de là, incommoder les habitans d'Orléans. Il est donc plus que probable qu'on a mis ces isles en état de défense, au moins du côté du midi, qui étoit le plus éloigné de la ville.

Les deux Motes étoient entourées de pieux capables de soutenir les terres. On mettoit une grande importance à leur conservation et à leur entretien, non seulement parce qu'elles contenoient plusieurs maisons, mais surtout parce qu'elles contribuoient à rejetter l'eau de la Loire du côté de la ville. Malgré ces pieux, quand la Loire étoit grande, elle entraînoit nécessairement une partie des terres de ces Motes ; on réparoit

(1) « Payé 6 liv. pour le pont levant de la Motte des Poissonniers. » (1418, art. 55.)

(2) « Payé 5 s. à Loys Sevin, notaire, pour la lettre de congé donnée aux Procureurs par le Lieutenant de Mgr le Gouverneur, pour faire, au long de l'aumône Saint-Antoine, une descente à pied, à cheval et à charroi, de dessus le pont, pour l'aisance des poissonniers et aussi pour illec porter les terres et immondices de la ville. » (Compte, 1478.)

cette perte, en conduisant sur les Motes toutes les immondices de la ville (1).

En temps de guerre, on construisoit un mur, qui empêchoit de passer de la Mote Saint-Antoine sur le pont. Il y avoit à ce mur une porte et un guichet qu'on ouvroit et qu'on fermoit à volonté (2). On voyoit une autre porte, à l'endroit où cette Mote touchoit au duit (3).

III. Le Duit. — Le duit, qu'on écrivoit anciennement *duict*, étoit une chaussée solidement établie dans

(1) En 1564, les habitans d'Orléans demandèrent au Roi la permission de « continuer le cail (quai), encommencé à faire du côté de Recouvrance, le long des murs d'icelle ville, d'allonger en la rivière la Mote où souloit être la halle au pain, au-dessoubs des ponts, pour serrer icelle rivière et la faire couler entre ledit cail, près de la ville, comme elle y est contrainte par le moyen du duict, qui est fait au bout de la Mote étant au-dessus desdits ponts, afin d'éviter que les habitans d'Orléans soient contraints à grands frais aller quérir les marchandises qui arrivent par eau loing de la ville et du côté du Portereau. » Le Roi, par ses lettres patentes, données à Tours le 10 avril 1564, accorda ce qui lui avoit été demandé (Compte de Forteresse, 1564.)

La Mote, sur laquelle étoit la halle au pain, étoit celle des Poissonniers, comme je l'ai prouvé dans le nº précédent. Elle joignoit la maison où on avoit coutume de loger et mettre en sûreté les engins, cordages, etc., appartenant audit pont. Ces engins étoient des sonnettes ou moutons pour battre des pieux ; on en avoit fréquemment besoin pour les motes, les orgeaux du pont, les quais et le duict dont je vais parler.

(2) « Payé 6 s. 4 d. au charpentier, pour avoir ajouté un guichet à la porte d'emprès Saint-Antoine sur le pont. » (Forteresse, 1417, art. 55.)

(3) « Payé 12 s. à Thomas Die, pour avoir maçonné l'uis qui est au pont d'Orléans sur le duict, » (Forteresse, 1417, art. 14.) Le duit n'aboutissoit pas au pont ; ainsi cette porte devoit être à l'extrémité de la Mote Saint-Antoine.

la Loire, mais plus haute que l'eau, lorsqu'elle est basse, et plus basse que la Loire, lorsque cette rivière est très haute, de manière que dans les crues de ce fleuve, les bateaux passent par dessus le duit.

Le duit a été destiné primitivement à diriger l'eau de la Loire vers les moulins que les rois de France avoient sur le pont d'Orléans, construit par les Romains. Quand il a été détruit, on a allongé le duit jusqu'à la Mote Saint-Antoine, afin de rejeter l'eau de la Loire du côté de la ville.

Pendant longtemps, le duit n'étoit composé que de deux rangées de pieux, écartés les uns des autres de quelques pieds ; on remplissoit cet espace de fascines qu'on chargeoit de pierres, afin d'empêcher que la Loire ne les enlevât. Ce n'est qu'en 1549 qu'on a rapproché les pieux, rempli le duit de pierres et qu'on l'a couvert de grosses dalles de pierre taillées en dos d'âne.

Il y avoit, anciennement, d'autres duits, qui joignoient probablement les isles des Martinets et l'isle aux Toiles, et qui forçoient la Loire à se jeter du côté de Saint-Aignan, où les chanoines avoient plusieurs moulins sur la Loire ; mais, peu de temps avant l'an 1556, les marchands fréquentants ayant fait démolir ces duits, les isles des Martinets furent emportées (1).

(1) Dans un acte du 24 août 1556, passé devant Gilles Herpin, il est dit que les chanoines de Saint-Aignan ont « perdu puis naguerres 350 liv. de revenu, c'est à savoir 30 liv. tournoies pour la perte de deux isles qui soulloient être en ladite rivière, à l'opposite de ladite église, perdues et consommées par la Loire, pour les duits anciens enlevés par les marchands fréquentants de la Loire. »

Lorsqu'on a supprimé l'isle aux Toiles et qu'on a fait la levée des Capucins, environ l'an 1761, on a prolongé le duit jusqu'à cette nouvelle levée; on l'a aussi allongé depuis quelques années jusqu'au nouveau pont.

Le duit, que nous voyons, se nommoit anciennement le duit de Mgr le duc d'Orléans, parce qu'il conduisoit l'eau de la Loire aux moulins que Mgr le duc d'Orléans avoit sur la Mote Saint-Antoine du côté de la ville. Mais il y avoit encore plusieurs autres duits considérables (1). Dans l'ancien tableau de la mairie d'Orléans et dans le plan gravé par Rancurel, on voit, à la pointe occidentale de l'isle aux Toiles, un second duit qui établissoit une communication entre cette isle et la Mote Saint-Antoine, quand l'eau de la Loire étoit basse, et un troisième à la pointe occidentale de l'isle aux Bœufs, qui est connue sous le nom de la grande isle *Saint-Loup*.

IV. La Bastille Saint-Antoine. — Les Anglois s'étant approchés d'Orléans en 1417, on craignit que, pour se dispenser d'attaquer le fort des Tourelles, ils ne fissent une descente sur l'une ou l'autre des deux Motes et qu'ils n'entrassent dans Orléans par le pont, sans éprouver beaucoup de résistance. Pour préserver la

(1) « Payé 23 s. 4 d., pour une sentine, qui mena plusieurs procureurs de la ville pour revisiter le duit de Foubert et le duit de Mgr le Duc d'Orléans. Payé 12 onzains, qui valent 8 s. 9 d., à quatre notonniers qui menèrent dans leur sentine le Procureur de Mgr le Duc d'Orléans, deux procureurs de la ville et les procureurs des marchands pour visiter le duict de Foubert et les autres duicts estants sur la rivière pour donner provision que l'eau ne s'éloigne de la ville. » (Forteresse, 1475.)

ville d'une attaque dangereuse, on fit construire alors sur le pont une grande bastille, entre les Motes et la ville (1). On l'appela la bastille de Saint-Antoine, parce qu'elle étoit appuyée d'un côté sur la chapelle Saint-Antoine (2), et de l'autre sur l'hôpital de ce nom (3). Cette bastille formoit un grand portail, sous lequel il falloit passer, lorsqu'on vouloit arriver à Orléans par la porte du pont.

Après la levée du siège d'Orléans, on s'est empressé de démolir une partie de cette bastille, afin de rendre le pont plus libre. Le reste a servi à établir une communication entre l'hôpital Saint-Antoine et la chapelle de ce nom : car, au mois d'octobre 1429, on rétablit l'autel et la fenestre de devant la chapelle Saint-Antoine (4). La bastille, qui étoit appuyée sur cette chapelle, étoit donc démolie à cette époque. On se contenta alors de faire, sur le pont, une loge ou un corps de garde où on faisoit le guet (5), et qui étoit appuyée sur l'aumône, c'est-à-dire sur l'hôpital (6).

(1) « Payé 20 liv. aux charpentiers pour avoir fait une grande bastille à Saint-Antoine. » (Forteresse, 1417, art. 10.)

(2) « Payé 16 liv. au couvreur pour avoir couvert sur l'église Saint-Antoine, parce qu'on y avoit découvert pour faire une bastille au droit. » (Forteresse, 1417, art. 23.)

(3) « Payé 13 s. à Simon Belly pour avoir, le 26 octobre 1417, haussé la cheminée de l'aumône de dessus le pont et avoir sellé 2 corbeaux en l'eschiffre Saint-Antoine. » (*Ibid.*, art. 17.)

(4) « Payé 9 s. 4 d. à Gallier, maçon, pour avoir mis à point l'autel de Saint-Antoine et la fenêtre de devant. » (1429, art. 53.)

(5) « Payé 56 s. 8 d. à Thomas, pour avoir fait la loige du Guet sur le pont. » (*Ibid.*)

(6) « Payé 13 s. 6. d. pour 16 liv. de plomb, pour faire tenir ladite loige contre les murs de l'ostel du pont. » (Forteresse, 1435.)

V. Le Boulevart de la Belle-Croix. — Lorsque les Anglois se furent emparés des Tourelles, les habitans d'Orléans firent un boulevart sur le pont, entre les Motes et la Belle-Croix, pour empêcher qu'ils ne se rendissent maîtres du pont et des Motes. Deux arches du pont, que les Anglois avoient rompues, et une troisième, que les Orléanois avoient rompue de leur côté, rendoient ce boulevart d'un difficile accès du côté des Tourelles. Il étoit d'ailleurs défendu par une si grande quantité de bois et de pieux que, lorsqu'on le détruisit, on transporta quarante-deux voitures de bois en la chambre de la ville (1). L'événement prouva qu'on avoit agi sagement en fortifiant ce boulevart. Car, le 21 décembre 1428, les Anglois essayèrent de l'escalader, mais ils ne purent exécuter leur projet (2).

Pour loger les troupes chargées de la défense de ce boulevart, on avoit fait des taudis, c'est-à-dire, des baraques dans la maison de l'Aumône et dans celle de Montmoineau, qui appartenoit au pont (3).

Ce boulevart empêchant de passer librement sur le pont fut démoli au mois de février 1430 (4).

(1) « Payé 52 s. pour 52 arres de sa charrette et de ses chevaux, pour avoir amené le bois du boulevart du pont en la chambre de la ville. » (Forteresse, 1429, art. 45.)

(2) *Journal du Siège*, p. 68.

(3) « Payé 21 liv. 3 s. aux charpentiers, qui ont osté un taudis qui avoit été fait en l'aumône du pont et en l'ostel appartenant au pont auquel demeure Guillaume de Montmoineau. » (Compte du pont de 1429.)

(4) « Au mois de février 1430, payé 6 liv. aux charpentiers pour avoir abbattu le boulevart du pont. » (Forteresse, 1429, art. 45.)

VI. Les Tourelles. — A la tête du pont, du côté du sud, il y avoit une porte défendue par deux tours fort élevées, qu'on nommoit les Tourelles. Elles étoient jointes par un bâtiment dans lequel on avoit placé les machines, servant à lever et à baisser le pont-levis, qu'on rencontroit en sortant du portail, et une herse, genre de défense, qui accompagnoit toutes les portes de la ville (1).

Les Tourelles avoient été tellement ébranlées par les gros boulets lancés contre elles et peut-être aussi par les coups de canon tirés de ce fort, qu'elles menaçoient ruine, lorsque les Anglois ont été obligés de lever le siège, et qu'on les a fait reconstruire peu de temps après, comme je l'ai prouvé dans ma dernière note.

Les Tourelles étoient séparées de leur boulevart par un bras de la Loire qui en rendoit l'approche très difficile (2). Aussi les Anglois ne s'en sont-ils emparés

(1) M. Lebrun des Charmettes prétend que les Tourelles n'étoient pas placées à l'extrémité méridionale du pont d'Orléans, mais à un endroit où ce pont fait un coude. Il auroit changé de sentiment : 1° s'il avoit examiné quelque ancien plan d'Orléans ; il y auroit vu que le pont étoit droit et ne faisoit point d'angle ; 2° s'il avoit lu l'art. 21 du compte de forteresse de 1417 et l'art. 53 du compte de forteresse de 1429. Le premier nous apprend qu'on a payé 5 s. 8 d. à Le Doux, pour avoir fait des manteaux aux Tourelles du *bout* du pont, et, le second, qu'on a payé pendant le mois de novembre 1429, 324 liv. à Colin, maçon, sur ce qu'il doit avoir pour faire les Tourelles du bout du pont.

(2) Les Anglois ont voulu se retirer dans les Tourelles, lorsqu'ils ont vu que les François s'étoient emparés du boulevart qui les défendoit ; mais, quand ils ont été réunis sur le pont qu'il falloit traverser pour arriver à ce fort, la Pucelle a fait sauter ce pont, et les

qu'après les avoir tellement ébranlées à coups de canon que les habitans d'Orléans craignirent d'en être écrasés, ce qui les obligea de les abandonner.

Quoique les Tourelles aient été abattues à la fin de 1429, il est très probable qu'elles ont été reconstruites telles qu'elles étoient avant le siège. On y voit que les Tourelles étoient très élevées, qu'une d'elles étoit terminée par une terrasse et que l'autre étoit couverte au moins en partie. La grande élévation des Tourelles est encore constatée par un fait que rapportent Lemaire et Symphorien Guyon. Ils assurent qu'en 1563, le duc de Guise assiégea Orléans, pour en chasser les protestants, et que les Tourelles furent escaladées par vingt-cinq ou trente soldats, auxquels il fallut des échelles de plus de 40 pieds de hauteur (1).

VII. Le Boulevart des Tourelles. — Le boulevart des Tourelles avoit 60 pieds de long sur 80 pieds de large. Cette largeur étoit celle du pont et des Tourelles. Il étoit environné d'un fossé de 24 pieds de large, mais qui n'étoit pas assez profond, pour que

Anglois qui étoient dessus ont été précipités dans la Loire, où ils se sont noyés. « Plusieurs chevaliers bannerets furent noyés, parce qu'en eux cuidant sauver, le pont fondit sous eux. » (*Journal du siège*, p. 164.)

(1) J'ai dit plus haut que, depuis 1636, à la deuxième fête de la Pentecôte, on attachoit un oiseau au haut d'un mât fiché sur la Tourelle située du côté de l'ouest. Depuis 1670 jusqu'en 1746, époque de la suppression des compagnies d'arquebusiers, celui qui abattoit l'oiseau recevoit de la ville 150 liv., c'est ce que prouvent les comptes de la ville. Anciennement, on exemptoit des taxes pour un an, le roi des archers et des arbalétriers.

l'eau de la Loire y entrât, à moins qu'il n'y eût une crue considérable (1). Il étoit fait avec de la terre consolidée par des fascines. L'extrémité supérieure étoit défendue par une fraise de longs pieux, plantés obliquement et liés ensemble avec de longues planches et des chevilles de fer ; mais la partie, qui regardoit les Tourelles et qui étoit continuellement baignée par les eaux de la Loire, étoit soutenue par un mur de maçonnerie. Quand l'eau de la Loire entroit dans les fossés du boulevart, elle les minoit, déchaussoit les pieux et les ébranloit. On remédia à cet inconvénient quelque temps après le siège d'Orléans, en environnant le boulevart des Tourelles avec un mur très épais.

Dans la partie occidentale du boulevart et près du bras de la Loire, qui passoit entre cette fortification et les Tourelles, il y avoit un bâtiment, qui servoit de corps de garde et dans lequel se trouvoit une cheminée. Du côté de l'est, il y avoit un pont levis qui faisoit face à la Turcie Saint-Jean-le-Blanc, et, au midi de ce pont-levis, étoit la loge des portiers. On comptoit 258 pieds de distance entre la Douve du fossé du boulevart et un petit pont, qui existe encore à l'entrée du Portereau du Coq et qui conduit à la Loire les eaux pluviales du

(1) L'eau de la Loire entra dans le boulevart des Tourelles le 27 février 1429 (*Journal du siège*, p. 110). Elle y entra encore en février 1431, car on a « payé 48 s. au charpentier, pour avoir besongné au boulevart du bout du Pont, où il a employé 96 toises du bois de la ville, la rivière ayant fait tomber ledit boulevart. — Payé 16 deniers à deux hommes qui chargèrent de pierres le pont du boulevart, à ce que l'eau ne l'emmenât pas pour la crue qui étoit survenue. » (Forteresse, 1429, art. 56.)

Portereau de Saint-Marceau. Ce pont étoit donc éloigné de 322 pieds du milieu du pont.

En sortant du boulevart des Tourelles, on entroit dans une place, qui avoit 106 pieds de long de l'est à l'ouest et 70 pieds de large du nord au midi. La partie septentrionale étoit occupée habituellement par des maisons qui avoient 38 pieds de profondeur. Je dis habituellement, parce que, pendant le siège, elles avoient été démolies, ainsi que les autres maisons du Portereau. Le côté occidental de cette place étoit dans l'allignement de l'église des Augustins, et le côté oriental dans l'allignement du Portereau Saint-Marceau. A ce côté aboutissoit le boulevart, que les Anglois avoient élevé, en arrivant à Orléans, et huit maisons qui avoient plus de 120 pieds de profondeur. Derrière ces maisons, il y avoit une rue qui alloit, en tournant, se joindre d'un côté au Portereau de Saint-Marceau et de l'autre au petit pont. C'est dans cette rue que se trouvoit l'entrée de la rue de Guigny. Le chemin du Portereau de Tudelle passoit au long des fossés situés au sud du boulevart et aboutissoit à la place (1).

(1) Les choses ont subsisté telles que je viens de les décrire, jusqu'au mois d'avril 1590. Les Ligueurs étant maîtres d'Orléans voulurent en faire une de leurs principales places d'armes. Pour la fortifier, ils firent faire un ravelin aux Tourelles et à la porte de Saint-Laurent, sur le bord de la Loire. On paya 240 escus soleils à M. Thévenier, ingénieur, pour avoir dirigé les travaux faits à ces deux ravelins. Pour faire celui des Tourelles, on démolit l'église et le couvent des Augustins, les maisons qui étoient entre le chemin qui conduisoit à la Turcie Saint-Jean-le-Blanc et celui par lequel les eaux pluviales du faubourg Saint-Marceau se rendoient à la Loire. On abattit aussi les maisons qui étoient au sud de la place n° 9,

VIII. L'ancienne Église des Augustins. — Cette église répondoit à peu près à l'endroit où l'on a dressé une croix, auprès de laquelle on fait une station à la procession qui a lieu tous les ans, le 8 mai. Elle étoit au midi du boulevart des Tourelles et n'en étoit sé-

jusqu'à l'allignement de la rue n° 13. On laissa subsister une partie de celles qui étoient sur le bord de la Loire. On fit, au sud du boulevart des Tourelles, une vaste esplanade qui avoit 35 toises de long de l'ouest à l'est et 10 à 12 toises de large. On creusa ensuite un fossé de 24 à 30 pieds de large et on lui donna assez de profondeur pour que l'eau de la Loire pût entrer dedans en tout temps. Ce fossé passoit le long du côté occidental du boulevart. Il y avoit un pont avec trois arches sur le chemin de Saint-Jean-le-Blanc. En sortant du pont-levis du boulevart, on alloit obliquement gagner ce pont dont l'entrée étoit défendue par deux petites tours. En sortant de ce pont, on trouvoit un chemin, garni de maisons, à l'extrémité duquel il y avoit une barrière tournante. On entroit alors dans la place qui existe encore actuellement et qu'on appelle la place de la Bascule. Telle est la description exacte du ravelin des Tourelles. Le compte de 1590 nous apprend qu'il avoit coûté 3,572 escus 40 s 10 d. (l'écu valait 3 francs) ; dans cette somme est compris ce qu'il en coûta pour faire des casemates sur pilotis et quelques fortifications à l'extrémité de la Mote Saint-Antoine.

Il suit, de ce que je viens de dire, qu'en 1590, un ravelin étoit composé d'un boulevart et d'une esplanade environnée de fossés, sur laquelle on pouvoit faire camper des troupes comme dans un camp fortifié. C'est principalement à cette esplanade qu'on donnoit le nom de ravelin.

Dans celui qu'on fit, en 1591, à la porte Saint-Laurent, on ne put pas faire l'esplanade en dehors de la ville, parce que le coteau étoit trop rapproché du boulevart ; on la fit donc du côté de la ville ; c'est cette esplanade qu'on nomme le jardin de la ville, et c'est ce qui a fait donner à la rue qui y conduisoit le nom de rue du Ravelin.

Il est dit, dans le compte de forteresse de 1591, qu'on fit un bastillon à l'encognure du ravelin devers Saint-Laurent Un bastillon est un diminutif du mot de bastille, qu'on donnoit aux fortifications environnées de murs. Le mot de bastion qui est si usité actuellement dans l'architecture militaire signifie donc une petite bastille.

parée que par un chemin de 40 pieds de large. A l'ouest de cette église, il y avoit une place, sur laquelle ouvroit la principale porte de l'église, au sud de laquelle on avoit construit le monastère. Le jardin s'étendoit au sud et à l'ouest.

Quand on vit, en 1428, que les Anglois se disposoient à attaquer Orléans du côté du Portereau, on démolit l'église et le couvent des Augustins; mais, cette démolition s'étant faite avec précipitation, les ennemis trouvèrent le moyen de faire, des restes de l'église des Augustins, une grande bastille, qui leur servoit de magasins : ils l'environnèrent d'un fossé qui n'étoit éloigné de celui du boulevart que de 16 pieds (1).

IX. La turcie de Saint-Jean-le-Blanc. — J'ai déjà observé que les levées portoient anciennement le

(1) Les Calvinistes ayant détruit, en 1562, l'église des Augustins et une partie de leur monastère, ces religieux se retirèrent dans la ville et on les logea au petit Ambert. Dans le temps de la Ligue, on démolit de nouveau l'église et le couvent des Augustins. La Reine-Mère a fait construire, en 1613, un nouveau monastère et une nouvelle église, qui ont été démolis en 1822. La générosité de Marie de Médicis est constatée par l'inscription suivante qui étoit gravée sur le portail de cette église :

« Le Roi Louis XIII ayant égard que le couvent des Augustins, qui leur avoit été donné par Philippe le Long, son prédécesseur, situé ci où sont présentement le ravelin et le fossé des Tourelles, pour être trop près de la porte du pont, avoit été démoli pendant la guerre des Huguenots et de la Ligue ; afin de le rétablir dans un lieu plus assuré et sans crainte de nouvelles ruines, ce du consentement des Maire et Echevins de la ville, fait acheter cette place et commencer la réédification, des deniers de son épargne et par ses lettres patentes, fait don et délaissement à perpétuité de tous les

nom de turcie, du mot latin *turgere*, parce qu'elles forment des élévations qui empêchent les rivières d'inonder les campagnes voisines. Celle de Saint-Jean-le-Blanc faisoit face au pont-levis du boulevart des Tourelles, et se dirigeoit en ligne droite jusqu'à l'endroit où l'on a élevé une croix, à peu de distance des jardins des ducs d'Orléans, sur l'emplacement desquels a été bâti le couvent des Capucins. Auprès de cette croix, la turcie de Saint-Jean-le-Blanc faisoit un angle droit et se réunissoit à la levée dite de Saint-Denis.

La levée actuelle des Capucins n'a été faite qu'en 1760, quand le nouveau pont a été achevé. Pour la consolider de plus en plus, on a permis, à ceux qui avoient des propriétés au nord de l'ancienne turcie, de combler (1) l'espace qui se trouvoit entre les deux levées et de la réunir à leurs maisons pour en faire des

cens et rentes, dont les lieux nécessaires pour la construction dudit couvent pourroiènt lui être redevables. »

M. Fougeu d'Escures, Maréchal des Logis, Général des armées, mit la première pierre de l'église, au nom de la Reine-Mère, de Sa Majesté, et Mgr l'évêque Gabriel de l'Aubépine en fit la cérémonie le 6 novembre 1613.

(1) Les terres, qui sont au midi de l'église actuelle de Saint-Jean-le-Blanc, forment le quartier des Varennes ou Garennes. Il y avoit, en 1428, dit Micqueau, auprès de l'église de Saint-Jean-le-Blanc, un terrein inculte, couvert d'arbres, de ronces et de buissons, dont les branches entrelacées ne permettoient pas de voir ce qui se passoit au delà. Ce fut derrière ces buissons que, le 25 janvier 1429, les Anglois placèrent en embuscade des soldats qui vinrent à l'improviste tomber sur les François et les repoussèrent avec quelque perte. (*Edit.*, 1631, p. 42.) Ce que dit Micqueau prouveroit que, de son temps, ou au moins du temps de la Pucelle, le quartier des Varennes s'étendoit jusqu'à la levée dite de Saint-Denis.

jardins. De manière que le Portereau du Coq (1), qui répond à l'ancienne turcie, ne ressemble plus à une levée. Cependant, si on entre dans les maisons, on verra que le terrein, à droite et à gauche, est plus bas que le chemin, et, en approchant de Saint-Jean-le-Blanc, on observera que le chemin n'est qu'une levée construite au milieu d'un terrein beaucoup plus bas du côté du nord et du côté du midi.

X. L'Église de Saint-Jean-le-Blanc. — M. Polluche assure (2) que l'ancienne église de Saint-Jean-le-Blanc étoit située dans l'emplacement qu'occupoit le cloître des Capucins et qu'on y voyoit encore les croisées de ce cloître. J'ai vu ce cloître, qui étoit au nord de l'église et qui y étoit contigu. Ainsi la position de l'ancienne église de Saint-Jean-le-Blanc, en 1428, est exactement déterminée.

Une inscription, qu'on lit encore dans l'église actuelle de Saint-Jean-le-Blanc, au-dessus de la porte qui conduit au clocher, nous apprend qu'elle n'a été bâtie qu'en 1602 et 1603, quand on a voulu abandonner aux Capucins l'ancienne église paroissiale (3).

(1) Le Portereau du Coq se nomme ainsi, parce que, anciennement, on y trouvoit un hôtel très fréquenté nommé l'hôtel du Coq. Je possède des titres qui en parlent.

(2) Ms. d'Orléans, n° 424, p. 145.

(3) Voici l'inscription qu'on lit dans l'église de Saint-Jean-le-Blanc : « Pierre Fougeu, seigneur d'Escures, du Poutil, d'Auvilliers, Maréchal des Logis du Roi, Maréchal des Logis, Général des armées, Aide de camp, Intendant des turcies et levées de la rivière de Loire, Cher, Allier et fleuves y descendants, commissaire ordinaire des guerres et de l'artillerie, a fait bâtir cette église ès années 1602

XI. Le port Saint-Loup. — Tous ceux qui, jusqu'à présent, ont parlé du siège d'Orléans, ont supposé

et 1603, qu'il a donnée aux habitans de Saint-Jean-le-Blanc en eschange de celle qu'ils ont laissée aux pères Capucins, et, le 23 novembre 1603, ladite église, sous l'autorité du Pape Clément VIII, a été bénite par Messire Pierre Fougeu, Conseiller et Aumônier du Roi, Archidiacre de Beauce en l'église d'Orléans, et Grand Vicaire des Vénérables Doyen, Chapitre de cette église, le siège épiscopal vacant. »

Les comptes de la ville d'Orléans nous apprennent une particularité que M. d'Escures auroit dû faire insérer dans son inscription. C'est que, le 22 avril 1602, les Maire et Échevins donnèrent 240 liv. à M. Fougeu d'Escures pour subvenir à la réédification d'une église et d'un presbytère pour les habitans de Saint-Jean-le-Blanc, parce que Sa Majesté avoit accordé aux Capucins l'église et le presbytère dudit Saint-Jean-le-Blanc pour la commodité de leur couvent. (Comptes de la ville d'Orléans de 1602.)

M. Polluche, dans le Ms. cité cy-dessus, conjecture que l'église de Saint-Jean-le-Blanc doit son nom aux prêtres habillés de blanc qui l'ont desservie longtemps. Ce qui donne du poids à son sentiment, c'est que la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc n'étoit séparée du Prieuré de la Conception que par la Loire, que ce Prieuré étoit possédé par un chanoine régulier habillé en blanc, qu'il nommoit à la cure de Saint-Jean-le-Blanc, et qu'il paroit qu'il y avoit autrefois une communauté religieuse à Saint-Jean-le-Blanc, puisque le commencement du chemin des Cassines, qui tenoit à l'ancien presbytère, porte encore le nom de *Cloître* et qu'il le portoit dès 1440. Car dans un compte des Domaines du Roi de cette année (Ms. d'Orléans, nº 433, p. 67), il est parlé de deux bordes couvertes de chaume, séans cloître Saint-Jean-le-Blanc. M. Beauvais, dans ses *Essais sur Orléans*, p. 151, prétend qu'un aveu rendu à l'évêque d'Orléans, en 1334, par le Vicomte d'Orléans, prouve que ce seigneur avoit le droit de présentation à la cure de Saint-Jean-le-Blanc; mais on inséroit, dans ces aveux, tout ce qu'on vouloit, sans qu'on pût s'en prévaloir contre des tiers. Il est naturel de croire que le Prieur de la Conception, qui étoit établi à Orléans avant l'an 1200, et qui envoyoit des religieux de sa communauté pour desservir Saint-Jean-le-Blanc, a retenu le droit de nommer à la cure.

que le port Saint-Loup étoit sur la rive droite de la Loire, au bas du monastère Saint-Loup. Je pense, au contraire, que ce port étoit sur la rive gauche, vis-à-vis le monastère de Saint-Loup, à l'endroit où la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc se réunit à celle de Saint-Denis, auprès des maisons nommées l'*Amérique* et les *Bouteroues*. Voici les raisons qui m'ont déterminé à embrasser ce sentiment.

Le port Saint-Loup ne pouvoit pas être situé au bas du monastère de ce nom, si la Loire n'y passoit pas. Or, un acte passé le 24 août 1556, devant Gilles Herpin et Gilles Mesnager, notaires, constate que la Loire ne couloit pas au bas de Saint-Loup, en 1428. Car les chanoines de Saint-Aignan y déclarent qu'ils viennent de perdre « puis naguerres 20 liv. de revenu pour le dommage que leur fait la nouvelle rivière, ayant son cours à présent près le couvent Saint-Loup-lès-Orléans, et passant au travers des isles que lesdits du Chapitre ont joignant et dedans la nouvelle rivière. » La carte des bords de la Loire, dont j'ai parlé dans ma première dissertation, n° 35, constate que, même à la fin du XVIe siècle, la Loire ne couloit pas habituellement au bas de Saint-Loup. On ne voit que des grèves au nord de l'Isle aux bœufs ; on y a représenté un petit ruisseau, qui couloit depuis Saint-Jean-de-Bray jusqu'au-dessous de Saint-Loup, entre le coteau et une prairie qui s'étendoit jusqu'à la Loire (1). Ce ruisseau se réu-

(1) Depuis longtemps ce ruisseau se jette dans la Loire auprès de Saint-Jean-de-Bray. J'ai vu une grande partie de la prairie sur les bords de laquelle il couloit ; il y avoit sur ses bords une allée de noyers vis-à-vis la maison appelée Quarré, une allée de saules au-

nissoit à un autre qui vient de la forêt et qu'on appelle le ruisseau de l'Égoutier, du nom d'une campagne, auprès de laquelle il passe. Ces deux ruisseaux se perdoient dans les grèves, qui étoient au nord de l'Isle aux bœufs, à moins qu'ils ne fussent grossis par les eaux pluviales. Ils se déchargeoient alors dans la Loire à la pointe occidentale de l'Isle aux bœufs, à peu de distance de la ville. Dans ma jeunesse, la Loire passoit si rarement entre cette isle et le coteau, qu'on pouvoit y aller à pied sec pendant les trois quarts de l'année. Il ne pouvoit donc pas y avoir de port au bas de Saint-Loup en 1428.

Je vais maintenant prouver qu'il y en avoit un sur la rive opposée. Il me sera d'autant plus facile de le faire que ce port existe encore en très grande partie et que tout le monde peut le voir. En effet, auprès de la maison nommée l'Amérique, à l'extrémité de la paroisse de Saint-Jean-le-Blanc, la levée fait un coude et s'approche de la Loire d'environ 70 pieds. La saillie, que fait la levée sur les champs voisins, est soutenue à l'ouest par un mur arrondi, et au nord par un mur parallèle à la Loire et très rapproché de ce fleuve. Ce mur est terminé par un parapet, dont l'extrémité va en baissant du côté de l'est : il y avoit donc dans cet

dessus de Saint-Loup et un petit marais au bas du monastère. On y voit un grand nombre de plantes réunies et je l'ai cité fréquemment dans ma Méthode éprouvée pour apprendre à connoître les plantes qui a été imprimée en 1803. Le curé de Saint-Jean-de-Bray avoit anciennement 8 arpens de pré dans la prairie qui étoit au bas de son jardin. Cette prairie n'a disparu entièrement que depuis une dizaine d'années.

endroit une rampe qui conduisoit à la Loire et qui formoit le port Saint-Loup. Immédiatement après cette rampe, la levée fait un nouveau coude et reprend sa primitive direction. L'existence du port Saint-Loup, sur la rive gauche de la Loire, me paroit donc entièrement prouvée.

On embarquoit au bas de la levée de Saint-Denis-en-Val les munitions de guerre et de bouche, qu'on vouloit introduire à Orléans pendant le siège et qu'on tiroit des provinces situées au delà de la Loire. On faisoit entrer les voitures toutes chargées dans une charrière qui les transportoit dans l'Isle aux bœufs. Elles en parcouroient toute la longueur et rentroient à Orléans, sans éprouver aucune insulte de la part des ennemis. Les Anglois s'emparèrent de cette charrière le 25 janvier 1429.

Si quelqu'un paroissoit étonné qu'on eût donné le nom de port Saint-Loup à un port situé sur la rive gauche de la Loire, je lui répondrois : 1° qu'avant qu'on eût construit les maisons de l'Amérique et des Bouteroues, il n'y avoit rien dans les environs qui pût donner son nom au port dont je parle ; 2° qu'en face de la Madeleine et sur la rive opposée, il y a une isle qui se nommoit en 1428, l'isle de la Madeleine ; 3° qu'il n'y a point de rivières considérables, qui n'aient des fleuves qui tirent leur dénomination d'un objet remarquable situé sur le rivage opposé.

Les événemens rapportés dans le *Journal du Siège* supposent que le port Saint-Loup étoit sur la rive gauche de la Loire. En effet, il est dit, page 79, que le 25 janvier 1429, « gagnèrent les Anglois des Tourelles, la charrière, deux sentines et 500 pieces de

bétail que des marchands cuidoient amener dans Orléans », et, un peu plus bas, que les Anglois rompirent le conduit pour passer la charrière qu'ils avoient gagnée au port Saint-Loup. Or, les Anglois des Tourelles ne pouvoient agir que sur la rive gauche de la Loire. Le port Saint-Loup, où ils avoient gagné cette charrière, étoit donc sur cette rive.

On lit encore dans le même journal, page 74, que « le mercredi, 5 janvier 1429, vint M[ire] Loys de Culan, amiral de France, et 200 combattans avec lui, courir au Portereau devant les Tourelles, où estoient les garnisons des Anglois et malgré eux passa la Loire au port Saint-Loup. » Il est évident que les Anglois des Tourelles ne pouvoient poursuivre l'armée de Culan que sur la rive gauche de la Loire. Or il s'embarqua malgré eux au port Saint-Loup ; ce port étoit donc sur la rive gauche de la Loire. Il est vrai que le Journal ne dit pas que M. de Culan s'embarqua au port Saint-Loup, mais seulement qu'il passa la Loire au port Saint-Loup. Mais s'il ne se fût pas embarqué à ce port, on n'auroit pas dit qu'il passa la rivière au port Saint-Loup, mais qu'il s'embarqua et arriva fort heureusement au port Saint-Loup.

On m'objectera peut-être que les Anglois, étant maîtres de la rive gauche, n'auroient pas manqué de détruire le port Saint-Loup, s'il avoit été sur cette rive. Mais je demande ce que les Anglois auroient gagné en le détruisant. On auroit fait passer la Loire vis-à-vis Chécy aux munitions de bouche qu'on tiroit des provinces situées au midi d'Orléans. Je réponds ensuite que le port Saint-Loup étoit à plus d'une demi-

lieue des Tourelles et que, si les Anglois se fussent portés en grand nombre au port Saint-Loup, ils auroient pu être coupés par les François, qui faisoient passer librement des troupes sur l'isle aux Toiles, dont ils étoient en possession et de là sur la turcie Saint-Jean-le-Blanc. Les Anglois n'auroient pas pu être soutenus par les troupes du fort de Saint-Jean-le-Blanc, qui n'a été construit que le 20 avril 1429, et qui étoit plutôt un corps de garde qu'une bastille. Ils auroient donc couru les plus grands dangers. Ils ont préféré s'établir dans le monastère Saint-Loup qui étoit sur le haut du coteau et où il y avoit une église, qui pouvoit leur servir de bastille, et d'où ils pouvoient faire des excursions dans la paroisse de Saint-Marc et dans celle de la chapelle Saint-Aignan, connue ensuite sous le nom de Notre-Dame-du-Chemin, et même auprès du port Saint-Loup, pour s'emparer de ce qu'on voudroit y embarquer, ou pour couler à fond les bateaux qu'on voudroit charger à ce port, au lieu qu'ils auroient été obligés de construire à grands frais, au port Saint-Loup, un fort qui ne pouvoit pas se défendre par sa position et qu'ils ne pouvoient secourir que difficilement, s'il eût été attaqué.

§ III. — DES ISLES DE LA LOIRE QUI, EN 1428, ÉTOIENT AU-DESSUS ET AU-DESSOUS DU PONT D'ORLÉANS.

I. — J'ai déjà parlé, dans le paragraphe précédent, des isles connues sous le nom de *Mote Saint-Antoine* et *Mote des Poissonniers* ou des *Challans-Percés*.

II. L'isle aux Bœufs vulgairement nommée la grande isle Saint-Loup. — Cette isle a été nommée l'isle aux Bœufs, parce que, pendant très longtemps, on y fit paître des bœufs. Je l'ai vue beaucoup plus large qu'elle ne l'est actuellement, parce que, depuis soixante ans, la Loire s'est creusé, aux dépends de cette isle, la majeure partie du lit qu'elle occupe entre Saint-Loup et Orléans.

On voit, dans les *Antiquités de l'église de Saint-Aignan*, que, sous le règne du roi Eudes, une dame nommée Logia a donné cette isle au chapitre Saint-Aignan, avec le droit de pêche, depuis l'endroit où, dans la suite, on a construit le dortoir de Saint-Loup jusqu'à la Tour-Neuve.

III. L'Isle de Charlemagne, vis-a-vis Saint-Loup. — Hubert, dans les *Antiquités de l'église de Saint-Aignan*, donne le nom d'isle de Charlemagne à une isle, qui étoit à l'est de l'isle aux Bœufs et qui s'y est réunie, depuis que la Loire s'est portée presqu'entièrement du côté de Saint-Loup. On voit cependant encore les traces du canal qui séparoit ces deux isles.

IV. L'Isle aux Toiles. — Cette isle étoit située entre le duit et la turcie Saint-Jean-le-Blanc. Dans le *Journal du Siège*, elle est nommée, au 25 janvier, l'isle devant la croiche des moulins Saint-Aignan, et, au 6 mai, une petite isle qui étoit au droit de Saint-Aignan. Dans le plan d'Incelin, elle est représentée couverte de toiles qu'on y blanchissoit, c'est ce qui l'a fait nommer l'isle aux Toiles. Elle portait déjà ce nom

en 1534 (1). Il est probable qu'en 1645, elle appartenoit à un particulier nommé Besnard, car elle est nommée l'isle Besnard, dans un rapport fait à cette époque par MM. les Trésoriers de France. Ils y exposent que cette isle s'étoit tellement accrue au-dessus des ponts, qu'elle bouchoit sept à huit arches, et empêchoit le cours de l'eau, qui changeoit de lit et se jetoit du côté de la levée, en sorte qu'il étoit nécessaire de détruire cette isle et une autre au-dessous du pont vis-à-vis la Madeleine. Le Conseil rendit une ordonnance, qui enjoignoit aux habitans de Saint-Jean-le-Blanc, de Saint-Marceau et de Saint-Pryvé, de s'assembler pour démolir et détruire ces deux isles (2). Cette ordonnance n'a pas été entièrement exécutée, puisque l'isle de la Madeleine existe encore au moins en partie et que l'isle aux Toiles n'a disparu qu'en 1750, lorsqu'on a fait la levée des Capucins. Elle occupe une partie de l'emplacement de cette isle; ce qui en restoit a été employé à former cette levée. On a laissé subsister le canal qui séparoit l'isle aux Toiles de la turcie de Saint-Jean-le-Blanc, ce qui forme un marais connu sous le nom de bassin de Saint-Charles; on en a déjà comblé une partie.

Pendant le siège d'Orléans, on réunissoit, dans cette isle, les troupes qui devoient combattre sur la rive gauche de la Loire. Quand elles étoient arrivées dans cette isle, on les faisoit passer sur la turcie Saint-Jean-

(1) « Payé 3 s. 10 d., pour un double de la visitation, faite en 1534, du duit, étant derrière la chapelle Saint-Antoine près l'isle aux toiles. » (Compte de forteresse, 1550, second mandement du duit.)

(2) Ms. d'Orléans, nº 431, p. 450.

le-Blanc par le moyen d'un pont facile à construire, car le canal qu'il falloit traverser étoit si étroit que deux bateaux suffisoient pour établir un pont. C'est un fait constaté par Daulon, écuyer de la Pucelle (1).

« Fut conclu, dit-il, entre la Pucelle et ses gens passer en certaine isle, estant dans la rivière de Loire, et illec feroient leur assemblée pour aller prendre ladite bastille de Saint-Jean-le-Blanc et, pour passer l'autre bras de ladite rivière de Loire, firent amener deux bateaux desquels ils firent un pont pour aller à ladite bastille. » On ne peut rien désirer de plus positif que ce témoignage; il est celui d'un témoin oculaire. Il s'accorde avec tous les anciens plans d'Orléans. D'ailleurs cette isle est celle que le *Journal du Siège*, parlant de la même attaque, nomme une petite isle, qui est au droit de Saint-Aignan. Il est donc étonnant que M. Berriat-Saint-Prix, dans sa carte visuelle du siège d'Orléans, ait placé cette isle plus près de la rive droite de la Loire que de la rive gauche.

V. L'Isle de la Madeleine. — Cette isle, qui existe encore en partie, étoit située près de la rive gauche de la Loire, vis-à-vis le couvent de la Madeleine, à peu de distance de Saint-Privé. Elle est représentée dans le plan du fief de la voierie et elle y est nommée l'isle de la Madeleine (2).

Le 2 mai 1418, on paya « 4 s. à quatre compagnons

(1) Déposition de Jean d'Aulon dans M. de l'Averdy, p. 373, et dans l'*Histoire de la Pucelle*, par Lenglet-Dufresnoy, t. II, p. 73.

(2) J'ai parlé de ce plan dans ma première dissertation, nº 31.

du Portereau, lesquels furent envoyés en sentine en l'isle de la Madeleine, parce qu'on disoit qu'il y avoit des Anglois embuschés en une ferme de cette isle (1). »

VI. L'Isle Charlemagne au-dessous du Pont. — Cette isle étoit au milieu de la Loire. Les Anglois y avoient construit un boulevart, afin de se rendre maîtres du cours de la Loire, et surtout pour établir une communication assurée entre les troupes qu'ils avoient sur les deux rives de la Loire. La rue, dite actuellement la rue de l'Écorcherie, conduisoit à un port où s'embarquoient les Anglois campés à Saint-Laurent, lorsqu'ils vouloient passer dans l'isle de Charlemagne ou porter du secours aux forts qu'ils avoient au midi de la Loire.

Cette isle est nommée l'isle de Charlemagne dans l'art. 17 du compte de forteresse de 1429 ; il y est dit qu'on paya 4 s. à des notonniers, qui, apres le départ des Anglois, allèrent quérir des pierres à canon dans l'isle de Charlemagne.

L'isle Charlemagne n'existoit plus en 1689, puisqu'elle n'est pas représentée dans les plans du fief de la voierie qui a été levé cette année. Cette isle ne doit pas être confondue avec une autre isle du même nom qui étoit située vis-à-vis Saint-Loup, et dont j'ai parlé dans ce paragraphe n° 3.

(1) Compte de forteresse, 1418, art. 37. En 1421, on paya « 48 s. à ceux qui avoient pesché le bois des planches de la herse que la rivière avoit emmenées dans l'isle de la Madeleine. » (Compte de forteresse de 1421, art. 11.

VII. Une Isle près la tour de la Barre-Flambert. — Dans le *Journal du Siège*, page 126, il est dit que, le dimanche dit Quasimodo, 3 avril, « eut forte escarmouche entre les pages françois et ceux des Anglois entre les deux isles Saint-Laurent... auxquels regarder il y avoit moult de gens. » Il y avoit donc deux isles situées sur la paroisse Saint-Laurent et non loin de la rive droite de la Loire et de la ville, puisqu'un grand nombre de spectateurs regardoient le combat de dessus les murailles. Or, j'ai déjà parlé de l'isle Charlemagne, qui étoit sur la paroisse de Saint-Laurent, et à l'ouest de l'église, il falloit donc que la seconde isle fût à l'est de Saint-Laurent et à peu de distance de la Tour-Flambert : mais il ne m'est pas possible d'en déterminer exactement la position.

J'ai prouvé, dans ma deuxième dissertation, qu'il n'y a jamais eu de rivière Flambert ; si quelqu'un ne goûte pas mes raisons et qu'il persiste à croire que la rivière Flambert a existé, je lui répondrai que, dans cette hypothèse, on doit reconnoître qu'on a donné le nom de rivière Flambert à un bras de Loire très étroit, qui passoit entre l'isle, dont je viens de parler, et la tour de la Barre-Flambert.

VIII. Les Isles des Martinets. — Ces isles, au nombre de deux, étoient situées vis-à-vis Saint-Aignan, auprès du Champ-aux-Cordes (c'est le pré qui est au bas de la levée vis-à-vis le jardin des Capucins et un peu au-delà) Elles avoient été données au chapitre de Saint-Aignan par Philippe, duc d'Orléans, en 1366. Un acte, du 24 août 1556, passé devant Gilles Herpin et

Gilles Mesnager, notaires au Châtelet d'Orléans, nous apprend que ces isles étoient affermées 30 liv. et que la rivière les avoit détruites avant 1556.

§ IV. — POSITION DES ÉGLISES ET DES AUTRES OBJETS QUI EXISTOIENT, EN 1428, HORS DE L'ENCEINTE D'ORLÉANS, ET DONT IL EST PARLÉ DANS LE JOURNAL DU SIÈGE DE CETTE VILLE.

I et II. — J'ai déterminé, dans le deuxième paragraphe de cette dissertation, l'ancienne position de l'église et du couvent des Augustins et celle de l'église de Saint-Jean-le-Blanc.

III. LE MONASTÈRE DE SAINT-LOUP. — Ce monastère étoit habité par des religieuses, qui suivoient la règle de Citeaux, sans cependant reconnoître l'abbé de Citeaux pour leur supérieur.

L'église et le monastère étoient bâtis sur le haut du coteau de La Loire, à 4 ou 500 pieds de la route au sud-est de la pointe, où le chemin de Pithiviers vient se joindre à celui de Châteauneuf.

Il y avoit une église paroissiale de Saint-Loup, qui touchoit à celle du monastère. Elle a été supprimée environ l'an 1580 et réunie à Saint-Jean-de-Braye et à Semoy (1).

Je ne parle pas du petit Saint-Loup, qui faisoit le coin de la rue Saint-Euverte et de la Rose, parce que

(1) Ms. d'Orléans, nº 394.

cette maison n'existoit pas en 1428; ce n'est qu'en 1655 que les religieuses de Saint-Loup sont devenues propriétaires du terrein sur lequel a été bâti l'hospice du petit Saint-Loup (1).

IV. Le Monastère de la Madeleine. — Ce monastère étoit occupé par des religieuses de Fontevraud. Il étoit à une demi-lieue, à l'ouest d'Orléans, sur la route qui conduit à Meung, Beaugency, et sur les confins de la paroisse Saint-Laurent et de celle de Saint-Jean-de-la-Ruelle. Il a été détruit pendant la Révolution. On voit encore la majeure partie des murs de l'enceinte de ce monastère.

V. L'abbaye Saint-Euverte. — L'église faisoit face à la rue Saint-Euverte; le monastère des chanoines réguliers étoit au sud de cette église.

VI. Le Couvent des Carmes. — Ce couvent avoit d'abord été construit près de la Croix-Morin, dans une rue qu'on appeloit anciennenent la rue du Vieil-Carme ou du Four-à-Ban, et qu'on nomme maintenant, mais mal à propos, la rue de Saint-Jacques-le-Brûlé (2).

(1) En 1428, les Religieuses de Saint-Loup s'étoient retirées dans une maison qui leur appartenoit, dans le quartier anciennement occupé par les Juifs, *in Judæaria*, près l'église de Saint-Germain. Elles y demeuroient encore en 1434. (*Cartulaire de Saint-Loup.*)

(2) La rue de Saint-Jacques-le-Brûlé a été enclavée dans l'hôpital général, en vertu de lettres patentes du 10 avril 1698; on voit encore le commencement de cette rue à l'endroit où logent les appariteurs de l'hôpital. M. Berriat Saint-Prix place le couvent des Carmes, nº 59, entre la porte Renart et la rivière, quoiqu'il existât entre cette porte et la Croix-Morin.

En 1358, le monastère des Carmes avoit été démoli ou par les Anglois ou par les habitans d'Orléans, pour empêcher que les Anglois ne s'y établissent ; mais Hervé, riche libraire d'Orléans, leur donna plus près de la ville, entre la rue de l'Arche-de-Noé et celle des Chartiers, un emplacement où ils bâtirent un nouveau monastère. Il existoit en cet endroit dès 1405. Car, cette année, les proviseurs du pont acquirent 16 s. de rente sur une maison faisant le coin de la rue du Bourg-Comtat et de celle de l'Arche-de-Noé, à aller des Carmes au Cours-aux-Anes (*Cartulaire de l'hôpital du pont*).

VII. Le Couvent des Cordeliers. — Les Récollets ont succédé aux Cordeliers, en 1611. Leur monastère et leur église ont été démolis à l'époque de la Révolution. On a construit, sur leur emplacement, deux beaux hôtels qui sont situés dans la rue de la Bretonnerie presque vis-à-vis la rue des Anglaises.

En 1428, le couvent s'étendoit jusqu'à la rue Vaslin et probablement jusqu'à la rue des Maillets ou de Sainte-Anne.

VIII. Le Couvent des Jacobins ou des Dominicains. — La porte de ce monastère étoit dans un angle de la place de l'Étape et faisoit face au midi ; depuis la Révolution on a fait une caserne de ce monastère.

IX. Le prieuré Saint-Gervais et Saint-Prothais ou de Saint-Phallier. — Ce prieuré dépendoit de Saint-Benoît-sur-Loire. Il était situé très près de l'église de

Saint-Marc, du côté de l'ouest. Il étoit assez richement doté, parce que le prieur de Saint-Gervais devoit nourrir et entretenir douze religieux qu'on envoyoit à Orléans, pour se perfectionner dans l'étude des belles-lettres, et quelques autres qui alloient à Paris étudier la théologie.

X. L'AUMONE SAINT-POAIR OU SAINT-PATERNE. — En 1428, il y avoit une barrière et un corps de garde, à l'endroit où la rue de la Bretonnerie se joint à la rue Bannier. L'aumône Saint-Poair étoit au sud de ce corps de garde. Elle occupoit l'emplacement de l'hôtel Saint-Nicolas, la maison voisine et la moitié de celle qui y touche.

Cet hôpital avoit été bâti, en 1298, par la confrérie des écrivains, établie dans la chapelle du grand cimetière, dédiée sous l'invocation de saint Vrain, et connue, dans la suite, sous le nom de sainte Anne. Ils avoient été touchés de compassion, en apprenant que, pendant l'hiver, plusieurs pauvres mendiants étoient morts de froid et que les autres avoient beaucoup souffert ; c'est pourquoi ils demandèrent à Ferry, évêque d'Orléans, la permission de bâtir un hôpital, dans lequel on retireroit les pauvres pendant la nuit, ce qu'ils obtinrent facilement. On leur donna en même temps la permission d'administrer à leur gré cet hôpital et les biens dont on pourroit le doter.

La découverte de l'imprimerie ayant rendu inutile la profession des écrivains, leur confrérie tomba d'elle-même, environ l'an 1480. Alors les Procureurs de la ville confièrent aux proviseurs du grand cimetière

l'administration des biens, qui appartenoient à cette confrérie et à l'aumône Saint-Poair, qui en dépendoit.

En 1556, on voulut supprimer la mendicité dans la ville d'Orléans et on ordonna que les hommes mendiants, jeunes et vieux, seraient renfermés dans l'aumône Saint-Poair, qui prit alors le nom d'aumône des hommes. Enfin il a été réuni à l'hôpital général, établi en vertu de lettres patentes de Louis XIV, du mois de juillet 1672, et bâti en 1675.

XI. La Chapelle Saint-Mathurin. — Cette chapelle, située à l'ouest de la rue Banier, et au nord de celle du Colombier, étoit celle d'un hôpital fondé par saint Louis, pour les aveugles. En 1556, on réunit les biens de cet hôpital à l'Aumône générale, c'est-à-dire à l'administration destinée à pourvoir aux besoins de tous les pauvres. Le 24 mars 1620, les administrateurs de cette Aumône vendirent l'emplacement de l'ancien hôpital aux religieuses de la Visitation, qui y construisirent le monastère, dans lequel elles ont demeuré jusqu'à la Révolution. En 1672, les biens de l'hôpital des aveugles ont été réunis à l'hôpital général, qui possède encore dans la Beauce une ferme, dite la ferme des Aveugles.

XII. Saint-Ladre. — Tel est le nom que l'on donnoit à une maladrerie, fondée avant l'an 1122, pour les lépreux. Elle étoit dans le faubourg Banier, à peu près à deux portées de fusil de la porte Banier actuelle. Cette maison a été donnée, en 1622, aux

Chartreux, qui s'y sont établis en 1624, et qui y sont demeurés jusqu'à la Révolution. Ce monastère subsiste encore et donne son nom au quartier qui l'avoisine.

XIII. La Chapelle Saint-Ladre ou Saint-Lazare du Martroy-aux-Corps. — Cette chapelle ne doit point être confondue avec la maladrerie de Saint-Ladre, dont je viens de parler. Celle dont il s'agit dans ce numéro étoit adossée au grand cimetière ; on y entroit par la rue qu'on nomme actuellement rue de l'Évêché. Elle appartenoit aux chapelains de Sainte-Croix. Ces ecclésiastiques avoient des biens affectés à chaque chapelle en particulier, mais ils formoient une espèce de chapitre, qu'on nommoit la communauté des Chapelains du Martroy-aux-Corps (1). Cette Communauté avoit des biens qui étoient possédés en commun et qui étoient affectés à l'acquit de plusieurs fondations. La chapelle Saint-Lazare-du-Martroy étoit celle où les chapelains se réunissoient pour acquitter ces fondations.

XIV. L'Église Saint-Avy ou Saint-Avit. — Cette église étoit celle où les chanoines de Saint-Avit et le curé de Saint-Georges célébroient leurs offices ; elle répondoit à l'entrée du jardin du séminaire, près la

(1) M. Berriat Saint-Prix appelle cette chapelle, la chapelle du Martroy ; il auroit dû dire du Martroy aux Corps, car, à Orléans, le mot Martroy a toujours désigné la place où se vend le bled, et le Martroy ; aux Corps la place où on enterre les corps morts, c'est-à-dire le grand cimetière.

petite place qui a conservé le nom de cloître Saint-Georges (1).

XV. L'Église collégiale de Saint-Aignan. — Cette église existoit dans le cloître Saint-Aignan, qui subsiste encore actuellement, un peu au nord de l'église actuelle.

XVI. L'Église de la Chapelle Saint-Aignan. — J'ai parlé de cette église bâtie en 854, avec la permission d'*Agius*. Elle avoit changé de nom et, depuis longtemps, elle étoit connùe sous le nom de Notre-Dame-du-Chemin. C'étoit une église paroissiale, située sur la rue Bourgogne, auprès de la porte de ville qui porte actuellement ce nom.

XVII. L'Église paroissiale de Saint-Michel. — Cette église ouvroit sur l'Étape, en face de la mairie, près de l'Évêché; on l'a profanée pendant la Révolution, en y établissant la salle de spectacle.

XVIII. La Chapelle Saint-Michel. — Elle étoit située dans la rue Bourgogne, à peu près en face de la rue de l'Oriflamme. Elle appartenoit à la communauté des maîtres-maçons; elle n'existoit pas encore en 1358. Il y avoit seulement une croix dans l'emplacement qu'elle a

(1) Il y avoit, dans la rue Hurepoix, une rue qui conduisoit à l'église Saint-Avit. La cure Saint-Georges a été supprimée le 12 novembre 1632 et réunie à Saint-Michel. Le Chapitre Saint-Avit a été réuni au séminaire, le 9 juillet 1668.

occupé dans la suite (1) ; mais elle existoit en 1469. Car Symphorien Guyon, curé de la paroisse Saint-Victor, dans l'étendue de laquelle étoit située la chapelle Saint-Michel, atteste avoir vu un acte, passé devant Chenu, notaire en 1469, par lequel Gilles Marie donne quelques rentes à cette chapelle, à condition qu'on y diroit tous les ans une messe pour les défunts, le lendemain de la fête de saint Michel.

XIX. Église paroissiale de Saint-Vincent des Vignes. — Cette église existoit à l'endroit où on la voit encore actuellement.

XX. La Chapelle Saint-Vincent. — Cette chapelle étoit celle du Châtelet ; elle a été dédiée depuis à saint Louis. Elle répondoit dans la rue où étoit autrefois la halle au lin. J'ai eu beaucoup de peine à découvrir la position de cette chapelle, parce que, dans le cartulaire de Saint-Euverte, il y a une charte de Louis VII, de 1176, dans laquelle la chapelle du Châtelet est appelée la chapelle Saint-Étienne par une erreur du copiste, qui auroit dû écrire la chapelle de Saint-Vincent ; et que cette charte a été insérée avec cette faute dans la *Gallia Christiana* et dans l'histoire manuscrite des Abbayes du diocèse d'Orléans par Dom Verninac (2).

(1) « Deberemus processionaliter exire ex Sancto-Evurtio et ad portam Claustri Ecclesiæ Sancti-Aniani per magnum vicum, versus crucem Sancti Michaelis accedere. » Annal. Sausseyi, l. 13, § 4. Extrait d'une charte de Jean de Montmorency sur les cérémonies de son entrée, 8 février 1358.

(2) Ms. d'Orléans, nº 394.

Je suis donc obligé d'entrer dans quelques détails, pour prouver que la chapelle du Châtelet se nommoit la chapelle Saint-Vincent, et non la chapelle Saint-Étienne. Je tirerai mes preuves du ms. d'Orléans n° 433, dans lequel M. de Gyvès a inséré un grand nombre de pièces, qu'il a copiées sur les originaux, déposés dans les archives de la Chambre des Comptes.

Compte de la Greneterie d'Orléans, en 1439 et 1440. « Délivré au prieur de l'église de Saint-Hilaire d'Orléans, membre de l'église de Saint-Euverte, chapelain de la chapelle royale de Saint-Vincent, pour desservir ladite chapelle 4 muys de bled yvernaige (bled d'hyver) et deux muys de vin par don et octroy du Roy Louis de France, donné l'an 1176, dont le transcript collationné est sur le compte rendu à la Saint-Jean-Baptiste 1427, à prendre à savoir les 4 muys yvernaiges sur le grenier d'Orléans, et se la revenue ne souffit pas, sur les moulins pendus soubs le pont d'Orléans, et les deux muys de vin sur les celliers au temps des vendanges. »

Rien n'est plus positif que ce qui précède : la charte qui adjugeoit ces revenus au prieur de Saint-Hilaire avoit été copiée, collationnée et jointe au compte de 1427, et cette copie avoit été approuvée par la Chambre des Comptes. Cette charte est précisément la même que celle où la chapelle du Châtelet est nommée la chapelle Saint-Étienne. Il y a donc une faute dans cette dernière.

Ce qui est dit dans le compte de la Grèneterie d'Orléans, en 1439 et 1440, est confirmé par d'autres comptes.

Dans ceux de 1352 et 1353, il est dit : « De la mai-

son de la Conciergerie, entre le Châtelet et la chapelle Saint-Vincent, néant : car le receveur le tient par don de Mgr le Duc. »

« Payé au prieur de Saint-Hilaire 14 deniers pour desservir la chapelle Saint-Vincent. »

Compte de Greneterie de 1409 à 1410 : « Délivré au prieur de Saint-Hilaire d'Orléans deux muys de rente qui vallent 32 jallois (1) qu'il prend tous les ans sur la dite recepte pour desservir la chapelle Saint-Vincent. »

Les comptes de la ville d'Orléans sont conformes à ceux de la Greneterie. Voici ce qu'on lit dans le compte de forteresse de 1410 : « Payé 12 s. 8 d. au charpentier, pour une cloison dans laquelle il est entré 12 ests (ais) faite près de la maison de Mgr le Duc d'Orléans derrière Saint-Vincent. »

XXI. L'Église de Saint-Marceau. — Elle existoit à l'endroit où nous la voyons actuellement.

XXII. L'Église de Saint-Marc. — Elle n'a pas changé de position.

(1) Dans l'article 492 de la coutume d'Orléans, il est dit que la Jallaie contenoit 16 pintes de la grande mesure, qui surpassoit d'un douzième la mesure ordinaire : ainsi le muid contenoit 266 pintes de l'ancienne mesure et 288 de la nouvelle. Voici ce qui a déterminé à diminuer l'ancienne pinte. En 1400, on régla que, pour payer les dépenses qu'exigeoit l'entretien des fortifications d'Orléans, on percevroit un impôt du douzième sur tout le vin vendu en détail dans Orléans et dans les paroisses qui étoient des prises et des mises d'Orléans, et, afin de ne point augmenter le prix du vin, on diminua la pinte d'un douzième.

XXIII. L'Église de Saint-Victor. — Cette église étoit construite à l'extrémité de la rue des Pensées, du côté de l'est. Il paroit qu'il y a eu un monastère en cet endroit ; car, dans le cartulaire de Saint-Euverte, il est fréquemment parlé de maisons sises dans le cloître Saint-Victor, en 1228 et 1235.

XXIV. Saint-Paterne, anciennement Saint-Pouair. — Cette église n'a jamais changé de position ; on a disposé la dernière enceinte de manière à la renfermer dans la ville.

Dans le plan d'Orléans, qui est joint à l'Histoire des victoires des François, imprimé en 1822, l'église de Saint-Paterne est représentée hors de la dernière enceinte.

XXV. L'Église de Saint-Pierre-Ensentelée.— Cette église n'a pas changé de position ; elle renfermoit anciennement tout l'espace qui séparoit la ville d'Orléans de la ville d'Avenum, et celui qui étoit compris entre la rue d'Illiers, du côté du nord, et la rue du Colombier, jusqu'aux murs de la ville. Dans la suite, on en a démembré une partie pour faire la paroisse Sainte-Catherine. Le cimetière de cette église étoit placé entre l'église et la grande allée du collège. On y arrivoit par une petite rue qui donnoit dans la rue d'Escures et dans laquelle étoit le presbytère. Deux autres maisons avoient aussi une issue sur cette rue. Elle est maintenant supprimée.

Le mot *Ensentelée* est la traduction des mots latins *in semita lata* et signifie que cette église étoit située

dans une sente large, c'est-à-dire dans un chemin fort large, ce qui étoit vrai, puisque ce chemin s'étendoit depuis l'église jusqu'à la rue Sainte-Anne. Elle étoit en dehors des fossés de la ville (1).

XXVI. Saint-Laurent-des-Orgerils. — Cette église existoit en 1428 dans l'emplacement où nous la voyons aujourd'hui. J'ai expliqué dans le paragraphe précédent de cette dissertation n° 31, pourquoi on a donné à cette paroisse le surnom des *Orgerils*.

XXVII. L'Eglise paroissiale de Saint-Jean-de-la-Ruelle.— En 1428, elle étoit, comme à présent, éloignée

(1) Polluche, dans ses *Remarques sur la description d'Orléans*, p. 52, commence par prouver qu'en 930, il y avoit, auprès de Saint-Samson et de Saint-Sulpice, une église dédiée à sainte Lée, située dans le voisinage de ces églises et hors ville. Il conjecture que l'église de Saint-Pierre-Ensentelée a été ainsi nommée, parce qu'elle étoit consacrée sous l'invocation de saint Pierre et sainte Lée, et il reproche à nos annalistes d'avoir traduit le mot françois *ensentelée* par les mots latins *in semita lata*. Il est étonnant que M. Polluche, qui étoit si savant, ait fait à nos historiens un reproche si mal fondé; ce n'est pas le mot *ensentelée* qui a été traduit par les mots *in semita lata*, mais ces mots latins, qui se trouvent dans tous les anciens actes, qu'on a traduits par le mot *ensentelée*. Dans une charte de Philippe-Auguste de 1117 : « Hic Rex, ad preces Hugonis decani, concedit Ecclesiæ sanctæ Crucis jus in ecclesia sancti Petri in semita lata ad anniversarium suum et patris Ludovici. » Dans un acte de 1301, tiré du livre rouge de Sainte-Croix, le curé de Saint-Pierre-Ensentelée est nommé « Rector Sancti-Petri in semita lata. » Dans un martyrologe de Sainte-Croix de 1390, il est parlé souvent de l'église dite « Sancti-Petri in semita lata. » Enfin, dans les Pouillés des bénéfices de notre diocèse et dans les provisions, elle est toujours nommée « Ecclesia Sancti-Petri in semita lata. »

d'Orléans d'une demi-lieue et au nord de la grande route qu'on nommoit autrefois le pavé de l'orme. Il donne son nom à un hameau de la paroisse d'Ingré.

XXVIII. L'Église paroissiale de Saint-Privé. — Cette église a toujours existé dans l'endroit où nous la voyons aujourd'hui, c'est-à-dire à une demi-lieue, à l'ouest d'Orléans, à peu de distance de la levée à laquelle elle donne son nom.

XXIX. La Chapelle Saint-Vrain, connue sous le nom de Sainte-Anne. — Cette chapelle ouvroit sur le grand cimetière. Elle a été supprimée en 1786, lorsqu'on a transporté le cimetière d'Orléans hors de la ville. On l'a démolie et on y a construit une salle, dans laquelle on donne des consultations gratuites de médecine et de jurisprudence. Elle occupoit l'emplacement de cette salle, de la cour, du jardin et de l'appartement du concierge (1).

XXX. La Croix-Morin. — Cette croix a toujours existé à la pointe où se réunissent les deux chemins dont l'un conduit à la Madeleine et l'autre à Saint-Jean-

(1) Jusqu'en 1460, on ne trouve point dans les comptes de la ville d'autres ouvriers en bois que les charpentiers et les charrons. C'est en 1467 que j'ai vu pour la première fois des charpentiers en grosserie et en menuiserie. — Dans la première enceinte, il n'y avoit aucun cimetière, parce que les Romains n'en souffroient point dans l'enceinte des villes. Mais toutes les paroisses de la seconde et de la troisième enceinte, ainsi que celles de la quatrième, avoient leurs cimetières qui ont été supprimés en 1786.

de-la-Ruelle. Le clos, compris entre ces deux chemins, appartenoit à un nommé Morin, qui lui avoit donné son nom, et qui l'a ensuite communiqué à la croix qui étoit à l'extrémité du clos (1).

Lebrun des Charmettes, t. I, p. 441, pense que la Croix-Morin étoit vraisemblablement placée à l'endroit qu'on appelle encore aujourd'hui la Croix. Cette maison n'existe que depuis 1710. Elle tire son nom des Sœurs de la Croix, qui l'occupoient. La Croix-Morin a toujours occupé la place où on la voit encore actuellement.

XXXI. La Croix Boissée ou Buisée ou Bouisée. — Le mot *Boissée* est une corruption du mot *Buisée* ou *Bouissée.* Aussi, Miqueau, dans son *Histoire latine du Siège d'Orléans*, traduit-il le mot Boissée par celui de *Buxea.* Cette croix a été ainsi nommée, parce que, depuis 7 à 800 ans et peut-être plus, le Chapitre de Sainte-Croix va, le jour des Rameaux, faire à cette Croix, la cérémonie de l'Adoration de la Croix et qu'on y attachoit quelques branches de buis bénit, disposées

(1) Dans le nécrologe de Sainte-Croix, de l'an 1390, il est parlé de vignes sises sur la paroisse de Saint-Laurent, dans le clos de Morin, « Vineæ Sancti-Laurentii in clauso Morini ». En 1664, les Bénédictins se proposèrent de construire leur monastère auprès du rempart qui s'étend de la porte Saint-Jean à la porte Madeleine. En conséquence, ils obtinrent de Louis XIV des lettres patentes, qui leur concédoient une place appelée le clos Morin, deux rues, l'une nommée la rue du Clos-Morin, et l'autre la rue du Coq-qui-Chante, et la Motte Bureau sur laquelle on voit actuellement le Moulin de l'Hôpital. Bientôt après, ils changèrent de sentiment, bâtirent leur monastère près de la cathédrale, à l'endroit où est l'hôtel de la préfecture, et cédèrent à l'hôpital, la Motte Bureau et quelques terreins qui y tiennent. (Archives de l'hôpital.)

en croix. Ces branches de buis, qui subsistoient presque toute l'année, ont fait donner à cette croix le nom de Croix Boissée, ou Bouisée, ou Buisée (1).

Les Anglois ayant construit une bastille à la Croix-Buisée, dont il est important de connoître la position (2), et Le Maire ayant avancé qu'avant la dernière

(1) Le jour des Rameaux, le Chapitre de la Cathédrale alloit chanter tierce à Saint-Laurent, venoit ensuite faire l'adoration de la Croix à la Croix buisée et retournoit à Sainte-Croix, en suivant la rue des Carmes et la Grande Rue jusqu'à l'ancienne porte dunoise. On s'y arrêtoit pour chanter en musique quelques strophes de l'hymne *Gloria laus et honor*, etc., etc. Lorsque l'évêque officioit, il se trouvoit vis-à-vis l'hôtel des Papegaux, qui fait face à la rue Neuve. Pour lui faire honneur, ceux qui demeuroient dans cet hôtel tapissoient le devant de leur maison, mettoient des planches dans le milieu de la rue et y plaçoient un fauteuil qu'ils offroient à Mgr l'Évêque. On va encore faire l'adoration de la Croix à la Croix buisée, mais pourquoi chante-t-on tierce à l'hôpital et non à Saint-Laurent? Pourquoi la procession ne passe-t-elle plus par la porte dunoise? Pourquoi ne s'y arrête-t-on pas pour chanter l'hymne *Gloria laus*? C'est que ceux qui, depuis la Révolution, ont réglé nos cérémonies, étoient des étrangers qui ne connoissoient pas nos usages. Il est donc permis de désirer que l'on rétablisse ce qui s'est pratiqué le jour des Rameaux depuis un temps immémorial. En effet, dès l'an 1091, le clergé de la cathédrale alloit à Saint-Laurent; car, dans l'*Histoire des Abbayes du diocèse d'Orléans* (ms. n° 394), on trouve une charte de Jean, évêque d'Orléans, datée de 1091, dans laquelle il remet au prieur de Saint-Laurent plusieurs redevances. Mais il en excepte l'obligation où il étoit de donner, le jour des Rameaux, au grand chantre de Saint-Laurent, deux peaux de chèvres pour se faire des bottes.

(2) Le Maire, voyant la Croix Buisée auprès de la porte Madeleine, a imaginé, sans aucune espèce de fondement, qu'avant la deuxième enceinte, elle étoit placée auprès de la porte Dunoise, et, après la deuxième enceinte, auprès de la porte Renart. Je prouve, par plusieurs actes authentiques, qu'elle existoit, où nous la voyons, longtemps avant qu'on pensât à faire la dernière enceinte.

enceinte cette croix étoit élevée auprès de la porte Renart, je suis obligé d'entrer dans des détails un peu étendus pour prouver que la Croix-Boissée ou Buisée a toujours existé à peu près à l'endroit où nous la voyons. Dans le mémoire relatif à la nouvelle enceinte, présentée à M. de Louan, le 13 mai 1486, on lit : « Devers la rivière sera commencé un autre pan de mur qui sera mené traversant par la vigne et jardin de l'hostel des Chevaux, jusques à la grande rue Saint-Lorens, et, en traversant ladite rue, jusques au pavé de la Croix-Boissée, et d'illec traversant ledit pavé sera conduit jusques au pavé de l'Orme de la banlieue (1). » La Croix-Boissée existoit donc auprès de la porte Madeleine actuelle, et elle y existoit depuis longtemps puisqu'elle donnoit son nom au pavé sur lequel elle avoit été élevée.

Le second procès-verbal de MM. Yvon d'Illiers et de Gourville prouve la même chose. Le 3 décembre 1488, disent-ils, « nous nous transportâmes sur le pavé de l'Orme et illec feismes faire une autre semblable rue de 16 toises, partant dudit pavé jusques au pavé de la Croix-Boissée, dont il sera pris deux toises pour ladite muraille et le reste sera en frou. »

Il y a plus : la porte que nous nommons la porte Madeleine, devroit se nommer la porte de la Croix-Buisée ; car les mêmes commissaires du Roi disent dans leur procès-verbal : « Le 4 décembre, nous nous transportasmes sur le pavé de la Croix-Boisée et illec ordonnasmes faire un autre portail.... et y aura, depuis

(1) Archives de la ville.

le portail de la Croix-Boisée jusques à la grande rue Saint-Lorens, deux tours semblables et pareilles des autres. »

Mais on trouve, dans le compte de forteresse, de 1443, deux articles qui déterminent la position de la Croix-Boissée d'une manière bien plus précise. Dans l'art. 12, on lit qu'on paya 31 s. au maçon pour avoir fait quatre toises de murs en la barrière qui a été assise entre la Croix-Boisée et le cimetière Saint-Lorens ; et dans l'art. 39 : « Payé 30 s. au charpentier pour avoir faicte une porte entre le cimetière Saint-Lorens et la Croix-Boissée. »

XXXII. Le Puits des Forges. — Ce puits commun étoit situé dans la grande rue Bourgogne, vis-à-vis la rue de l'Ételon. Il existe encore et a conservé son ancien nom.

XXXIII. Le Quartier de l'Orbette. — Ce quartier répond environ au quart ou au tiers du chemin qui conduit de la porte Bourgogne actuelle à Saint-Loup.

XXXIV. La Borde aux Mignons est une maison située dans la paroisse de Saint-Marc, à l'ouest du Bourg-Neuf. Elle est encore connue sous le nom de la Borde. Mais, dans les archives de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, on trouve deux anciens titres qui lui donnent le nom de la Borde aux Mignons. Le premier est un bail à vie d'un tiercier de vigne, situé au clos de la Borde aux Mignons, passé le 16 novembre 1533, présent Gasté notaire, par lequel l'hôtel afferme, pour cent ans, cin-

quante-cinq perches de vignes situées au clos de la Borde aux Mignons.

XXXV. Les Moulins de Saint-Aignan. — Les premiers moulins de Saint-Aignan étoient placés à l'endroit où commence la plantation d'arbres, qui orne le nouveau quai : les autres se rapprochoient un peu de la Tour-Neuve. Il y avoit, près de ces moulins, une croiche ou un glacis comme à la poterne Chesneau ; car on lit dans le *Journal du Siége*, p. 79 : « Le dimanche 23 janvier, eut une grosse escarmouche en une isle devant la croiche des moulins de Saint-Aignan. » Cette croiche semble prouver que les moulins de Saint-Aignan étoient construits sur des bateaux ; car on n'auroit pas eu besoin de glacis, s'ils avoient été bâtis sur le rivage même.

Ce que je viens de dire se justifie par un acte passé, le 24 août 1536, en présence de Gilles Herpin et de Gilles Mesnager. On avoit sommé le chapitre Saint-Aignan de déclarer ce qu'il voudroit donner pour nourrir les pauvres ; il répondit qu'il ne pourroit donner par an que 240 liv., parce qu'il venoit, depuis un an, de perdre 300 liv. de revenu, pour huit moulins enlevés (par la Loire) ou qu'avoient fait enlever les marchands fréquentans la rivière de Loire, « lesquels moulins étoient assis sur la rivière de Loire en la justice et destroit desdits de chapitre (1). »

Il y avoit encore d'autres moulins plus près de la

(1) Depuis une centaine d'années, la roue des moulins, qui sont sur la Loire, est composée d'aubes très longues et est appuyée sur deux bateaux dans un desquels est le corps du moulin. Mais,

Tour-Neuve, puisqu'en 1443 on paya 4 s. pour avoir fait une barrière entre les moulins de Saint-Aignan et ceux de la ruelle (1). C'est pour cette raison que la rue qui alloit de la Tour-Neuve au fort Alleaume, en dedans de la ville, se nommoit la rue des Moulins.

Entre la Tour-Neuve et le fort de la Brebis, il y avoit deux guichets et une porte dans le milieu. Les guichets servoient aux gens de pied et la porte aux voitures. On l'appeloit la porte des moulins Saint-Aignan (2). La tour, qu'on a appelée dans la suite le fort Alleaume, a été nommée pendant longtemps la tour des Moulins-Saint-Aignan (3).

XXXVI. Les Étuves. — Dans le *Journal du Siège*, p. 61, il est dit que « pendant que les Anglois attaquoient les Tourelles, le 21 octobre 1428, le sieur de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, chevauchant dans Orléans, et passant près de Saint-Pierre-en-Pont, cheut de son cheval par cas d'aventure, tellement qu'il

en 1700, les moulins établis sur la Loire avoient des roues comme les moulins à eau ordinaire, et ils n'étoient portés que sur un bateau.

(1) Compte de forteresse de 1443, art. 31.

(2) « Payé 4 liv. 10 s. à Jehan Boulon, garde des clefs de la porte des moulins et du guichet de la Brebis (le fort qui étoit auprès de la Mote Sanguin se nommoit le fort de la Brebis). *Item*, payé 6 liv. 5 s. à Abel Delahaye, garde des clefs de la tour Neuve et du guichet près d'icelle en allant aux moulins Saint-Aignan. » (Compte de forteresse de 1516.)

(3) « Payé 4 s. au serrurier pour avoir habillé la serrure du guichet de la Brebis près les moulins de Saint-Aignan et non loin de la tour des moulins de Saint-Aignan. » (Compte de forteresse de 1515, art. 14.)

se dénoua le bras : si fut incontinent mené aux estuves pour appareiller. »

De tout temps on a reconnu qu'un grand nombre de maladies sont occasionnées par des sueurs supprimées. C'est pourquoi nos ancêtres avoient souvent recours aux étuves, dans lesquels ils prenoient des bains de vapeur, comme on en prend encore très fréquemment en Russie. Il est probable qu'il y avoit des chirugiens qui résidoient continuellement dans ces étuves, pour veiller sur les malades qui s'y rendoient. On transporta donc aux étuves M. de Gaucourt, aussitôt qu'il se fut cassé le bras, parce qu'on savoit qu'il y trouveroit un prompt secours.

Il y avoit, en 1480, des étuves pour les hommes et d'autres pour les femmes. Les étuves des hommes étoient situées dans la rue du Petit-Puits, derrière Saint-Donatien, dans l'hôtel du Lion-d'Argent, qui tenoit aux murs de la ville et dans la censive de l'Hôtel-Dieu (1) (*Archives de l'Hôtel-Dieu*).

M. Vandebergue de Villiers a vu, dans les archives

(1) Dans le compte de forteresse de 1477, il est dit qu'on paya 8 s. pour avoir fait porter en l'hostel de la ville un canon dont le bois étoit pourri, lequel canon étoit sur la muraille, près des étuves, derrière Saint-Gratian.

J'ai été étonné de trouver plusieurs fois dans les comptes de la ville, le quartier, la rue et l'église de Saint-Gratian. En rapprochant tous les articles dans lesquels il est parlé de Saint-Gratian, je me suis convaincu que cette église étoit celle de Saint-Donatien, qui doit le nom qu'elle porte aux reliques de saint Donatien qui y ont été transportées du temps des courses des Normands. Il est certain qu'elle étoit connue sous le nom de Saint-Donatien dès l'an 1178, époque où Louis VII donna l'église de Saint-Donatien à l'abbaye de Saint-Euverte. Mais quoique l'église dépositaire des reliques de ce

de l'hôpital général, que les étuves des femmes étoient situées dans le Vieux-Marché, qu'elles tenoient à la maison de l'Aumône Saint-Paul et, par derrière, à une maison du puits Saint-Christophe. Ces étuves appartenoient à Henri de Mareau, en 1493.

M. Vandebergue de Villiers a encore vu, dans les archives de l'hôpital Saint-Antoine et dans les titres particuliers, qui lui ont été communiqués, qu'en 1330, il y avoit, dans le cul-de-sac de Sainte-Barbe, sous les murs d'Orléans, des étuves pour les femmes, appartenant à Martine de Lamet, et des étuves pour les hommes qui tenoient à celles des femmes et qui ouvroient sur la rue du Soleil.

§ V. — CHEMINS OU RUES QUI EXISTOIENT EN 1428 AUPRÈS DE L'ENCEINTE D'ORLÉANS.

J'ai prouvé dans la sixième dissertation que c'est en 1488 qu'on a percé 1° la rue des Hachins dite actuel-

saint martyr en portât le nom, le quartier a continué pendant plusieurs siècles à être connu sous le nom de Saint-Gratian, premier patron titulaire de la paroisse.

En 1421, personne ne s'étant rendu adjudicataire de la ferme du Douzième du vin, vendu en détail dans la ville et les forsbourgs d'Orléans, parce que la monnoie étoit montée à un taux extraordinaire, on chargea six personnes de recueillir cet impôt; savoir: « Deux pour le quartier de Saint-Pol et les forsbourgs de la porte Renart et de la porte Banier; deux pour le quartier de Sainte-Croix et les forsbourgs de la porte Saint-Aignan, et deux pour le quartier de la porte Saint-Gratian et le Portereau. » Cet acte seul suffit pour prouver que le quartier de Saint-Gratian étoit celui qu'on connoît actuellement sous le nom de Saint-Donatien.

lement de la Cerche ; 2° la rue du Petit-Fevre dite des Fauchets ; 3° la rue Parent dite de la Lionne ; 4° la rue Meslant dite du Pot-de-fer ; 5° la rue Chappon dite du Chapon ; 6° la rue des Hilaires dite actuellement des Hilaires et du Bœuf-Saint-Paterne ; 7° la rue Doulcet ou du Grenier-à-Sel ; 8° la rue d'Illiers ; 9° la rue de Sablé ou Meslé ; 10° la rue Dardelu qui renferme celle des Grands-Champs et du Pot-d'Argent ; 11° la rue Poictevin ou de mes Chevaux ; 12° la rue Colas Leber qui renferme la rue de l'Oie, celle de la Limace et celle de la Poule ; 13° la rue de Limare ou du Vert-Galant ; 14° la rue Saint-Thomas, dont une partie est réunie au jardin de la Croix, et l'autre partie se nomme la rue de Bon-État ; 15° la rue Tuveret ou de la Grille ; 16° la rue de la Chau ou de la Crosse ; 17° la rue Benarde ou du Corbillon ; 18° la rue de Gourville, qui renferme la rue de la Levrette et celle de Gourville ; 19° la rue des Puyselets, qui renferme la rue de la Croix-de-Malte et la rue Vaslins ; 20° la rue de l'Aumosne ou des Huguenots ; 21° la rue Cormereau ou des Gourdes ; 22° la rue des Anglaises dite actuellement la rue Anglaise ; 23° la rue Roger, dite actuellement du Sanitas ou du Pommier-Rouge ; 24° la rue de Nonay, ou rue Serpente.

Il y avoit un chemin en face de chacune des quatre portes de la ville, et un autre chemin, qui régnoit le long des murs de la ville. Je vais d'abord parler de ces chemins.

1° *La grande rue du Faubourg de la porte Bourgogne.* — On la nomme la rue Bourgogne, parce qu'elle

aboutit à la grande route, qui conduit dans la Bourgogne.

2° *La rue de la Bretonnerie.* — Cette rue faisoit face à la porte Parisie : elle tiroit son nom d'une grande maison nommée la Bretonnerie (1).

3° *La grande rue du Faubourg de la porte Bernier.* — Cette rue est la rue Banier actuelle, qui a pris son nom de celui de la porte de ville, qui a été nommée la porte Banier depuis 1440. Cette rue et celle de la Bretonnerie, qui s'y réunit auprès de Saint-Paterne, conduisoient à la route de Paris.

4° *La grande rue du Faubourg de la porte Renart.* — Cette rue se nomme la rue des Carmes, parce que le monastère des Carmes y avoit été construit. A la Croix-Morin elle se partageoit en deux : celle de la Croix-Boissée et celle de l'Orme de la banlieue.

5° *La rue de la Croix-Boissée.* — C'est la rue de la porte Madeleine. On la nommoit anciennement rue de la Croix-Buisée ou Boissée, à laquelle elle conduisoit,

(1) Cette rue devoit répondre à l'ancien couvent des Ursulines, où existe actuellement le Palais de Justice ; car, en 1443, on paya 2 s. à Guibert pour une clef et la garnison de la serrure, pour la barrière qui étoit vis-à-vis la Bretonnerie. (Compte de forteresse, 1443, art. 48.) Or, les barrières ne se plaçoient qu'à l'extrémité des rues et il n'y avoit, en 1443, que la rue Sainte-Anne qui aboutit à la rue de la Bretonnerie ; cette barrière étoit donc à l'entrée de la rue Sainte-Anne et, par conséquent, cette rue faisoit face à la rue de la Bretonnerie.

ainsi qu'au couvent de la Madeleine, à Meung et à Beaugency.

6° *La rue de l'Orme de la banlieue.* — Cette rue se nommoit ainsi, parce qu'elle conduisoit au Grand-Orme qu'on appeloit autrefois l'Orme de la banlieue. Il étoit situé sur les confins de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de celle d'Ingré. On la nomme maintenant la rue de la porte Saint-Jean.

Je vais maintenant décrire les rues qui régnoient le long des fossés.

7° *La rue de la Tour-Neuve.* — Elle descendoit de la vieille porte Bourgogne à la Tour Neûve. Il falloit que cette rue existât, car la vieille porte Bourgogne se nommoit souvent la porte Saint-Aignan. Il y avoit donc une rue qui conduisoit de cette porte à Saint-Aignan.

8° *La rue du Bourdon-Blanc, anciennement rue de la Croix et plus anciennement la grande route de Paris.* — Lorsqu'on se servoit de l'ancienne route de Paris, on venoit aboutir à l'ancienne porte Bourgogne, non en face, mais de côté, de manière que, pour aller à Paris, on sortoit par la vieille porte Bourgogne, et, après avoir traversé le fossé, on détournoit à gauche et on se trouvoit sur la route de Paris (1).

(1) En 1447, on paya 8 s. au charpentier pour avoir fait un petit pont en bois qui vient de Saint-Victor aux fossés. (Compte de forteresse, art. 26.) S'il n'y avoit point de rue le long des fossés, le pont auroit été inutile. Dans un acte des archives de l'Hôtel-Dieu, de 1480, elle est nommée la grande rue devant les fossés de la porte Bourgogne.

Lorsqu'on a fait la troisième enceinte d'Orléans, on a construit une porte de ville, nommée la porte de la Croix, à l'endroit où la rue, dont je viens de parler, rencontroit les murs de la nouvelle enceinte et, alors cette rue a été nommée la rue de la Croix, jusqu'à la Tour Neuve. Enfin elle a été nommée la rue du Bourdon-Blanc à cause de la maison qui perçoit dans la rue des Pensées et qui portoit pour enseigne : au *Bourdon blanc.*

9° *La rue de l'Evêché.* — Elle portoit ce nom dès 1390 ; car, dans l'ancien nécrologe de cette année, il est parlé d'une grande maison, sise rue de l'Évêché, *magna domus in vico Episcopi.* Voyez le 1er janvier et le 27 juin. Si cette rue se nommoit la rue de l'Évêché, ce n'est pas que le palais épiscopal ouvrit sur cette rue ; il y avoit, entre cette rue et le palais épiscopal, les fossés et les murs de la ville. Mais la tour de la cour de l'Évêque et celle du plaidoyer de l'Évêque donnoient auprès de cette rue et lui avoient donné leur nom. C'est dans cette rue que se trouvoit la principale entrée du grand cimetière (1).

10° *La longue Allée.* — C'est le nom que portoit la rue qui régnoit le long des fossés depuis l'Étape jusqu'à Saint-Samson. On la nommoit ainsi, parce qu'il y avoit des arbres des deux côtés. Elle a été supprimée en 1695.

Il en existe encore une partie considérable dans le collège. C'est dans cette rue qu'ouvroit la Butte-des-

(1) Le clos de vigne, situé entre le grand cimetière et la rue Verte, se nomme le clos des fossés Tournices. J'ai vu un acte où la rue de Saint-Martin est dite venir des fossés Tournices au cimetière.

Archers, vendue, en 1518, à M. Robineau de Ligneroles, et unie à la maison qu'il occupoit sise en la rue, qu'on nomme actuellement rue d'Escures.

11° *La rue dite actuellement de Saint-Pierre.* — Cette rue existoit avant 1429, puisque l'église Saint-Pierre y avoit sa principale ouverture. Elle alloit de la tour Saint-Samson à celle du Heaume.

12° Une rue qui alloit de la porte Bernier à la tour du Heaume et jusqu'à la rue des Maillets et au clos des Cordeliers.

Il falloit que cette rue existât, puisque la rue Gourville aboutissoit à une rue qui devoit s'étendre le long des fossés ; d'ailleurs, dans le Compte de 1441, art. 27, il est parlé d'une barrière placée à l'issue du boulevard de la porte Bernier, du côté des Cordeliers. Il y avoit donc une rue qui alloit de la porte Bernier aux Cordeliers.

13° *La rue de la Hallebarde.* — Dans le Compte de 1519, il est dit que la ville recevoit 17 liv. 6 s. de rente pour 8 toises 4 pieds faisant partie d'une place, « où soulloient être les buttes des Arbalétriers, sur la rue à descendre du frou de la porte Banier au frou de la porte Renart ».

14° *La rue de Macheclou et de Recouvrance* (1). — Dans un procès-verbal de mesurage de 1495, il ré-

(1) En 1396, l'hôpital du pont avoit la maison de la Croix-de-fer, sise sur la grande rue du faubourg de la porte Renart, faisant le coin de la ruelle de Macheclou.

sulte que la ville avoit dix toises des anciens murs et des anciennes fortifications, en tirant de la porte Renart vers la Barre-Flambert, qui étoit sur le bord de la Loire. Mais l'*Histoire du Siège* constate de la manière la plus précise qu'il y avoit un chemin de la Barre-Flambert à la porte Renart, puisque les ennemis sont venus plusieurs fois par cette rue attaquer le boulevard et la porte Renart.

Entre la Loire et la grande rue du faubourg de la porte Renart, il y avoit trois rues qui aboutissoient à la rue de Recouvrance et à la rue Macheclou, et trois qui descendoient la grande rue jusqu'à la Loire.

15° *La rue de la Turcie Saint-Laurent.* — Cette rue répondoit à la rue du Griffon et à celle du Ravelin. Le chemin, qui est au bord de la Loire, au bas de Saint-Laurent, se nomme encore aujourd'hui la Turcie-Saint-Laurent, parce qu'elle formoit une levée soutenue par un perret, et qu'elle est assez élevée pour ne pas craindre que la Loire submerge les maisons bâties sur cette turcie ou levée ; elle se continuoit jusqu'aux fossés de la seconde enceinte.

16° *La grande rue Saint-Laurent.* — Elle répond à la rue du Chat-qui-Pêche, à celle de la Croix-de-Fer et à celle dite de Saint-Laurent. Cette rue conduisoit à Saint-Laurent avant qu'on eût fait la dernière enceinte. L'existence de ces deux rues est constatée par l'art. 26 du Compte de forteresse de 1444, où il est dit qu'on paya 36 liv. au charpentier, pour avoir fait une barrière

sur le grand chemin, par où on va à Saint-Lorens, et une sur la Turcie.

17° *La rue Pourpointel*, dite anciennement de *Bourg-Comtet* ou *Comtat*. — Elle porte actuellement le nom de rue des Chats-Ferrés. Il en est parlé dans un ancien cartulaire de Saint-Euverte ; elle s'étendoit jusqu'à la rue des Chartiers, à laquelle elle donnoit son nom : elle le donnoit même quelquefois à la rue du Cours-aux-Anes (1).

18° *La rue du Cours-aux-Anes*. — Le Cours aux ânes était une promenade dans laquelle il y avoit une allée principale et plusieurs allées latérales. Il est représenté dans le plan d'Orléans, gravé par Rancurel, au milieu de l'île de maisons renfermées entre la rue du Cours-aux-Anes et la rue Rose. On voit encore un vaste jardin qui est une partie de l'ancien Cours aux ânes ; il s'étendoit autrefois jusque sur les bords de la Loire, car il est parlé plusieurs fois dans les Comptes de la ville de quelques sentines ou bateaux remplis de sable, qui ont été déchargés au Cours aux ânes. Cette rue remontoit jusqu'à la rue des Carmes (2).

(1) Dans le Cartulaire de l'hôpital du pont, folio 355, on lit qu'en 1471, les administrateurs du pont donnèrent, à long bail, une masure assise dans la paroisse de Saint-Lorens-des-Orgerils, sur la rue de Bourg-Comtet, tenant d'un côté sur la Turcie de la rivière de Loire.

(2) Dans les comptes de 1435 et 1444, il est parlé d'une barrière établie au Cours-aux-Anes : « payé 40 s. à Pierre Clarté pour 20 sentines de sablon amenées au Cours-aux-Anes. » (Forteresse, 1419, art. 52.)

19° *La rue Rose.* — Elle tire son nom d'une famille de chaufourniers, qui avoient leurs fours à chaux dans cette rue, ce qui l'a fait nommer la rue du Four-à-Chaux, dans cette partie qui approche de la rue des Carmes. En 1442, « on fit une barrière emprès l'hostel Étienne Rose (1) ».

20° *La rue du Vieux-Carme.* — Cette rue, qu'on nomme improprement la rue de Saint-Jacques-le-Brûlé, portoit le nom du Vieux-Carme, parce que c'est dans cette rue qu'avoit été bâti le couvent des Carmes. Il a été démoli en 1359, quand les Anglois pillèrent les environs d'Orléans. En 1443, on paya 48 liv. à Colin Thomas pour avoir fait une barrière derrière le Vieux-Carme.

21° *La rue d'Angleterre.* — Elle communiquoit de la rue du Bourg-Comtet ou Comtat à la rue Rose. En 1448, on a percé la rue de la Crosse, pour conduire de la rue Macheclou ou plutôt de Saint-Paul à la rue d'Angleterre (2). Entre la rue du faubourg de la porte Re-

(1) « Payé 22 liv. à Perrin Rose, feseur de chaux, pour faire une bauche de mur près la tour feu Me Le Queulx. » (Forteresse, 1400, art. 4.) Dans un titre de la maison de la Boulardière, qui m'a été communiqué par M. Colas de Brouville, il est dit que cette maison tient à la rue de feu Rose. Ce sont donc des particuliers, nommés Rose, qui ont donné leur nom à la rue qu'ils habitoient.

(2) M. Lebrun des Charmettes, t. II, p. 130, dit que le nom de rue d'Angleterre a été donné probablement à un chemin qui conduisoit de la ville au boulevard ou redoute, élevé par les Anglois à la Croix-Boissée ; c'est une erreur. La rue d'Angleterre portoit ce nom dès 1262, par conséquent longtemps avant que les Anglois eussent fait des excursions au centre de la France ; car, dans le Cartulaire

nart et la rue du faubourg de la porte Bernier, il n'y avoit que la rue du Colombier.

22° *La rue du Colombier.* — Elle tiroit son nom d'une maison appartenant à la famille des Turpins, dans laquelle il y avoit un Colombier. On trouve, à la Bibliothèque d'Orléans, des Mémoires où il est beaucoup parlé de cette maison. Ces mémoires ont été faits contre le domaine du duché d'Orléans qui vouloit assujettir ces maisons à payer le droit de francs-fiefs.

La rue du Colombier ouvroit sur la grande rue du faubourg Bernier ou Banier et se prolongeoit jusqu'au faubourg Saint-Jean. Depuis la dernière enceinte, elle se termine aux boulevards.

23° *La rue du Pressoir ars.* — La rue du Pressoir ars se nomme actuellement la rue de la Mare-des-Solognots. Elle est située entre le faubourg Banier et le faubourg de la Porte-Saint-Jean ; avant la dernière enceinte, elle se prolongeoit jusqu'à la rue du Colombier, qu'elle traversoit, et alloit aboutir à la rue de la

de Saint-Euverte, il y a l'extrait d'un titre de 1262, d'une maison sise au delà des fossés de Saint-Paul, *in anglia terra*. Le mot d'Angleterre ne vient donc pas de l'isle qui porte ce nom, mais des mots *anglia terra*, qui pouvoient signifier une terre anguleuse ou en pointe. Ce que je viens de dire se prouve par un ancien nécrologe de Sainte-Croix de 1390 ; au 8 janvier, il est dit que les Prébendiers d'Orléans devoient payer la fondation qui s'acquittoit ce jour à cause du cens de Bourg-Comtet et d'Angleterre, *debent pro censu de Burgo et anglia terra* ; et, dans le même nécrologe, au 6 août, il est parlé d'une grande maison, située dans la rue d'Angleterre, *in vico d'Angleterre*.

Le nom de cette rue n'a donc aucun rapport avec les Anglois.

Porte-Saint-Jean. Le Pressoir ars étoit construit sur la partie de cette rue, qui répondoit au boulevard de la porte Banier à la porte Saint-Jean. En effet, dans le projet d'enceinte, présenté à M. de Louan, il est dit que « les murs de ville iront du pavé de l'Orme de la banlieue au long de la maison Ascelin Seguin, entre icelle maison, qui demourera enclouse, et une autre maison neuve appartenant à Geuffroy Doulcet ; laquelle demourera en dehors, et d'illec sera mué et passera ledit pan du Pressouer ars en laissant ledit Pressouer ars encloux. » La rue du Pressoir ars se prolongeoit donc jusqu'à la rue de la Porte-Saint-Jean, auprès de la porte Saint-Jean actuelle, puisque les murs passoient entre deux maisons, dont l'une étoit au nord et l'autre au midi de la rue du Pressoir ars ; elle devoit suivre la direction du boulevard actuel, car le pan de muraille s'étendoit jusqu'au Pressoir ars, qui étoit en dedans de la ville, comme la maison Séguin.

Le 29 octobre 1488, MM. d'Illiers et de Gourville firent faire « une rue de 16 toises de largeur, au travers des vignes, partant du portail de Saint-Poair et tirant droit au pressoir ars et jusqu'au pavé de l'Ourme, en ce compris au-dedans la maison feu Geoffroy Doulcet, desquelles 16 toises sera pris deux toises pour faire la muraille qui aura 10 pieds d'épaisseur par le fond amortissant à 8 pieds. » Il suit, de ce que je viens de dire, que MM. d'Illiers et de Gourville se sont un peu écartés du plan, présenté à M. de Louan, puisqu'ils ont renfermé dans la ville la maison Doulcet, qui devoit être en dehors dans le premier plan.

Depuis la grande rue du faubourg de la porte

Bernier jusqu'à la rue qui conduisoit de la vieille porte Bourgogne à Saint-Vincent, il n'y avoit que la rue des Maillets ou de Sainte-Anne, la rue de la Bretonnerie, la grande rue de Saint-Pierre, actuellement la rue d'Escures, la rue des Bons-Enfans, la rue Pavée, la rue Saint-Martin, la rue qui conduisoit de la rue Hurepoix actuelle à Saint-Avit, une rue qui conduisoit de Saint-Avit à la rue de l'Évêché, enfin la rue du Puits-Rolland.

24° *La rue des Maillets ou de Sainte-Anne.* — On la nommoit la rue des Maillets, parce qu'une partie de cette rue étoit dans la censive de la famille Maillet. Le nom de Sainte-Anne lui a été donné à cause d'une maison qui portoit Sainte-Anne pour enseigne (1).

25° *La rue de la Bretonnerie.* — J'en ai parlé n° 2.

26° *La grande rue de Saint-Pierre ou rue d'Escures.* — Elle existoit avant la dernière enceinte, puisque le couvent des Cordeliers avoit son entrée sur cette rue, et que le cimetière Saint-Pierre ouvroit aussi sur cette rue : car ce cimetière étoit situé au midi de l'église de Saint-Pierre-Ensentelée (2), et on y alloit

(1) Dans le procès-verbal de MM. d'Illiers et de Gourville, fait en 1488, il est parlé de la rue des Maillets, de la rue de la Bretonnerie et de la rue des Bons-Enfans.

(2) Dans l'acte de la vente, faite à M. Robineau de Ligneroles, de la butte des archers, établie le 14 mai 1518, il est dit qu'elle tient sur la rue à aller de la porte Parisie à la poterne Saint-Pierre-

en passant par une rue dans laquelle la sacristie de Saint-Pierre-Ensentelée, le presbytère et deux maisons de la rue d'Escures avoient une porte. D'ailleurs, au midi de ces maisons et de celle qui les précède, il y avoit la butte des Archers, qui a été réunie à la maison de M. Robineau de Lignerolles ; il falloit donc qu'il y eût une rue, sur laquelle ils avoient leur ouverture.

27° *La rue des Bons-Enfants.* — Elle porte ce nom dans l'ancien nécrologe de Sainte-Croix de 1390, au 18 août et au 20 octobre; elle y est nommée *vicus bonorum puerorum*. Elle commence à la rue de la Porte-Saint-Vincent. Elle rentroit dans la partie septentrionale du grand cimetière (1) et, après y avoir fait un coude, elle se rendoit sur l'Étape, en côtoyant l'église des Jacobins. On voit encore l'emplacement qu'elle occupoit en s'approchant de l'Étape.

28° *La rue Saint-Martin.* — Cette rue tiroit son nom de la paroisse de Saint-Martin *de area lata*, à laquelle elle conduisoit. Je pense que le clos de vignes, sis entre la rue Verte et la rue des Malaquins, dépendoit de cette cure. On voyoit, dans les titres du chapitre de

Ensentelée, ayant 68 toises de long, de l'autre long audit Robineau et autres, du bout d'amon à une allée de la largeur de 7 toises et du bout d'en bas au cimetière de Saint-Pierre-Ensentelée sur la largeur de 9 toises 2 pieds.

(1) Louis XII avoit permis de supprimer cette rue et d'ajouter plusieurs maisons au grand cimetière, pour l'allonger du côté du nord. François Ier a confirmé cette permission par ses lettres patentes du 15 mars 1515. (*Essais historiques sur Orléans*, p. 129.)

Sainte-Croix, qu'en 1221, il percevoit la dîme sur les terres de cette paroisse et que, pour cette raison, le curé prenoit, dans les greniers du chapitre, deux muids de seigle pour sa subsistance (1). Cette cure a été réunie à Saint-Michel, avant 1428; car on ne trouve pas que l'église de Saint-Martin ait été démolie lorsque les Anglois ont mis le siège devant Orléans.

29° *La rue du Puits-Rolland.* — Cette rue renfermoit la rue Hurepoix et la rue Saint-Vincent ou de la Porte-Saint-Vincent, qui faisoient partie de l'ancienne route de Paris. Dans les anciens titres d'une maison, sise dans cette rue, elle est nommée la rue du Puits-Laurent. C'est une faute; car dans le nécrologe de 1390, une maison voisine de ce puits est nommée la maison du Puits-Rolland, *domus putei Rollandi.*

30° *La rue Saint-Avit.* — Cette rue ouvroit sur la rue de Hurepoix, vis-à-vis la maison qui porte le n° 18. Elle conduisoit à l'église Saint-Avit, qui étoit un peu au nord, un peu avant le cloître Saint-Georges, ainsi appelé de la paroisse Saint-Georges, qui étoit réunie dans une même église avec le chapitre Saint-Avit.

31° *L'ancienne rue de la Serpente.* — Dans un acte de procédure, signifié en 1504, aux proviseurs du grand cimetière, par le curé de Saint-Georges, acte qui se trouve dans les archives de la ville, le curé de Saint-Georges se plaint de ce qu'on vient de supprimer des

(1) *Essais historiques sur Orléans,* p. 124.

maisons, qui étoient dans la rue de la Serpente, pour élargir le grand cimetière, du côté de l'autel de Notre-Dame-de-Pitié, et allonger la chapelle Sainte-Anne, qui avoit été rebâtie depuis quelque temps. Il ajoute que cette rue alloit se rendre au cloître Saint-Georges. Cette rue passoit le long du mur du cimetière, traversoit la rue Salamandre, passoit par la maison du concierge du grand cimetière, qui étoit fort étroite et qui n'avoït pour puits que celui du grand cimetière. Ce qu'il y a de certain, c'est que la rue, qui porte maintenant le nom de Serpente, n'a été ouverte qu'en 1488, et, qu'en 1390, il y avoit une rue dite de la Serpente dont il est parlé au 9 mai du nécrologe de cette année. Car on lit, à ce jour, que les distributions étoient payées avec le revenu de la maison située *in vico Serpentis* (1); quand cette rue a été supprimée, on venoit d'ouvrir la rue de Nossay, on lui a donné le nom de rue de la Serpente.

32° *La rue Pavée.* — Cette rue tire son nom du jardin, dit la Cour-Pavée, acheté par l'Hôtel-Dieu, en 1512, de Mgr Christophe de Brilhac. Ce jardin fait la majeure partie de l'Hôtel-Dieu, du côté de l'ouest. Il est parlé fréquemment de la rue Pavée, dans le nécrologe de Sainte-Croix de 1390.

(1) La rue Serpente, ou plutôt de la Serpente, comme la nomme Le Maire, se nommant en latin *vicus serpentis;* il s'ensuit qu'anciennement *serpens* se traduisoit, non par le mot masculin *serpent,* mais, par le mot féminin une *serpente.* C'est ainsi qu'on dit une hydre. Elle porte aussi le nom de rue de la Serpente dans mon plan d'Orléans de 1640.

Entre la rue, qui conduisoit de la vieille porte Bourgogne à Saint-Vincent, et la grande rue du Faubourg-Bourgogne, on trouvoit la rue du Bourg-Neuf, celle de Saint-Euverte, celle des Noyers, celle des Ormes-Saint-Victor, qui aboutissoit à la rue qui alloit à Saint-Vincent, la rue des Juifs, la rue Saint-Victor, celle du Petit-Saint-Michel, celle de l'Ételon, le Champ-Hugon ou de Saint-Euverte ; il y avoit probablement la majeure partie des autres rues qui existent actuellement, mais qui sont peu importantes.

33° *La rue du Bourg-Neuf.* — Elle fait suite avec la rue des Bons-Enfans. Elle alloit droit à Saint-Marc. Il est question de cette rue dans l'ancien cartulaire de Saint-Euverte. Il est parlé d'un verger, situé en 1269 dans la rue Saint-Euverte et qui s'étendoit jusqu'au Bourg-Neuf.

34° *La rue Saint-Euverte.* — Je viens de prouver dans le numéro précédent qu'elle existoit en 1269.

35° *La rue des Noyers.* — En 1429, le 16 mars, l'Hôtel-Dieu afferme, pour 59 ans, un verger, sis au faubourg Saint-Aignan, entre les fossés de la ville et Saint-Euverte. La suite des titres prouve que ce verger étoit situé dans la rue qui a été ensuite appelée la rue des Noyers.

36° *La rue Saint-Magloire.* — Elle est ainsi appelée, parce que le chambrier de Saint-Magloire avoit une censive dans cette rue. Comme cette censive s'étendoit

aussi sur la paroisse de Chevilly, M. de Cypierre, intendant d'Orléans, en 1787, l'avoit achetée pour la réunir à son château. Dans le cartulaire de Saint-Euverte, p. 8, il est dit qu'il y avoit, dans cette rue, une chapelle de saint Magloire.

37° *La rue des Ormes-Saint-Victor.* — C'est dans cette rue qu'ouvroit la porte du cimetière Saint-Victor. Elle existoit donc avant 1429. Le chef-lieu de la censive des Ormes-Saint-Victor étoit situé dans cette rue.

38° *La rue Saint-Victor.* — Puisque l'église Saint-Victor a été démolie en 1428, la rue sur laquelle ouvroit la porte de cette église devoit exister longtemps auparavant.

39° *La rue des Juifs.* — Elle est ainsi nommée, parce qu'elle renfermoit le cimetière des Juifs. En 1484, les proviseurs du grand cimetière avoient 24 sols de rente sur la maison, appelée le cimetière aux Juifs, séant sur une rue par laquelle on va de Saint-Victor à Saint-Euverte (1). Dans les archives de l'Hôtel-Dieu, on trouve un acte, passé en 1554, dans lequel le verger, dont j'ai parlé cy-dessus n° 35, est appelé le cimetière des Juifs, d'où il suit qu'il s'étendoit autrefois depuis la rue des Juifs jusqu'à celle des Noyers (2).

(1) Compte du Grand Cimetière.

(2) Les Juifs habitoient anciennement les environs de la Roche aux Juifs. Le terrein, qu'ils avoient acheté pour y établir leur cimetière, étoit à leur proximité.

40° *La rue dite de la Longue-Haie.* — Puisque le cimetière des Juifs étoit dans une rue, qui conduisoit de Saint-Victor à Saint-Euverte, et que la rue de la Longue-Haie est celle qui conduit de la rue aux Juifs à cette ancienne abbaye, il faut en conclure que cette rue existoit depuis très longtemps. On lit dans un titre de l'Hôtel-Dieu, de 1429, que le clos de la haie répondoit à la rue des Noyers. Si ce clos s'étendoit jusqu'à la rue Saint-Magloire, il devoit s'étendre jusqu'à la rue de la Longue-Haie, à laquelle il a donné son nom.

41° *La rue de l'Ételon.* — Dans les plus anciens procès-verbaux de l'entrée des Évêques d'Orléans, on lit qu'en sortant de Saint-Euverte, la procession parcouroit la rue de l'Ételon, en se rendant à Saint-Aignan.

42° *La rue du Petit-Saint-Michel.* — Puisque cette chapelle a été démolie en 1428 et que son entrée ouvroit sur la rue à laquelle elle a donné son nom, cette rue existoit donc à l'époque du siège d'Orléans.

43° *Le Champ-Hugon ou de Saint-Euverte.* — Dans un acte de 1237, il est parlé d'une maison sise cloître et censive Saint-Euverte, vers le Champ-Hugon. Dans deux autres actes de 1150, il est dit qu'un arpent de vigne est à l'orient d'Orléans, près le Champ-Hugon.

Il est probable qu'une ou deux rues communiquoient du Champ-Hugon à la grande rue du faubourg de la porte Bourgogne.

Entre cette rue et la rivière, il y avoit, en 1428, toutes ou presque toutes les rues qui existent actuellement.

44° *La rue de l'Oriflamme.* — Il en est parlé dans tous les procès-verbaux d'entrée des Évêques d'Orléans; c'est par cette rue qu'ils se rendoient à Saint-Aignan.

45° *Le cloître Saint-Aignan.* — Il est aussi ancien que l'église dédiée à ce saint.

46° *La rue Saint-Côme.* — C'est par cette rue que les Évêques d'Orléans sortoient du cloître, après avoir fait une station à Saint-Aignan. En sortant de la porte du cloître, il y avoit autrefois un hôpital, dit de Saint-Bacche et de Saint-Serge, que l'Hôtel-Dieu acheta en 1261. C'est vis-à-vis cet hôpital que les barons commençoient à porter l'évêque d'Orléans.

47° *La rue des Quatre-Degrés.* — Il y avoit, au tiers de cette rue, une allée conduisant à une chapelle dédiée à saint Martin, qui existoit très anciennement.

48° *La rue dite des Cloches ou des Cinq-Marches.* — On voyoit, dans le cloître, une église dédiée à saint Mesmin, bâtie en 670 par Sigobert, évêque d'Orléans, en face du presbytère actuel de Saint-Aignan. La rue, dont je parle, conduisoit à cette église. Elle existoit donc dès le septième siècle.

49° *La rue dite actuellement rue des Singes ou de la Vallée.* — Avant 1428, il y avoit une barrière au puits des forges et une à l'église de Notre-Dame-du-Chemin, dite autrefois la chapelle Saint-Aignan ; il

devoit donc exister, à cet endroit, un chemin qui baissât vers la Loire, autrement cette barrière auroit été inutile. Dans le compte de 1525, on paya 6 livres pour une porte mise à cette barrière, d'où on descendoit aux moulins de Saint-Aignan.

30° *La rue Coquille.* — Elle existoit avant 1428 ; car, en 1430, le 27 avril, l'Hôtel-Dieu donna à bail emphytéotique une masure, où il y avoit ci-devant une maison qui a été démolie pendant le siège d'Orléans, et qui étoit située sur le grand chemin à aller d'Orléans à Saint-Loup et par derrière à la rue Coquille.

31° *La rue du Paradis ou des Quatre-Fils-Aymon.* — Le 14 juillet 1472, Hubert Selletereau abandonne à l'Hôtel-Dieu tous ses biens, parmi lesquels se trouve une rente de 24 s. parisis, le marc valant 7 liv., pour laquelle rente, en 1447, il avoit donné à Pierre Barthélemy une maison située rue du Paradis. Dans les titres subséquents, il est dit que cette maison fait le coin de la rue Coquille et qu'elle tient par derrière aux murs du cloître Saint-Aignan.

32° *La rue des Moulins.* — Cette rue avoit été renfermée dans la ville, quand on a fait la troisième enceinte ; mais elle devoit avoir existé avant 1428, puisqu'avant cette époque, les chanoines de Saint-Aignan avoient plusieurs moulins sur la Loire. Il existoit donc une rue près la Loire, où logeoient les meuniers qui affermoient ces moulins.

Je suis convaincu que, lorsqu'on a démoli les faubourgs d'Orléans, on a obstrué plusieurs des rues, que j'ai décrites, avec les matériaux des maisons qu'on avoit détruites, afin de fermer une partie des rues par lesquelles l'ennemi auroit pu s'approcher d'Orléans. Je crois qu'on n'a laissé libres que les rues qui faisoient face aux portes de la ville et celles qui touchoient aux fossés ; mais j'ai cru devoir entrer dans le détail des rues existantes, afin de donner une idée de la grandeur et de l'étendue des faubourgs d'Orléans et faire comprendre combien il a dû en coûter à nos ayeux pour détruire, de leurs propres mains, des faubourgs qui passoient pour les plus beaux de toute la France.

Les détails, dans lesquels je suis entré en ce paragraphe, feront comprendre combien il y avoit de monde dans les faubourgs, et puisque tous ou presque tous ceux qui les habitoient se sont réfugiés à Orléans, on pourra estimer de combien la population d'Orléans a dû se trouver augmentée pendant le siège.

J'ai parlé ailleurs des Portereaux situés au delà du pont. Je me persuade qu'une partie de ceux qui y demeuroient se sont retirés dans la ville, pour mettre en sûreté le peu de fortune qui leur restoit.

SIXIÈME DISSERTATION

POSITION DES BASTILLES ET DES BOULEVARTS DES ANGLOIS LORSQU'ILS ONT ASSIÉGÉ ORLÉANS

Avant de déterminer la position des forts que les Anglois avoient construits autour d'Orléans, pour en faire le siège, je dois observer qu'au commencement du XVe siècle, on distinguoit deux sortes de forts, les bastilles ou bastides et les boulevarts ou bouleverts, appelés alors boulouarts.

Les bastilles ou bastides étoient des forteresses construites en bois ou en pierres et couvertes ou par un toit ou par une voûte; aussi les mots bastilles ou bastides viennent-ils de bâtir, et sont-ils en usage dans nos provinces méridionales pour désigner une maison de campagne.

Les boulevarts étoient des ouvrages faits en terre ou avec de la boue, d'où vient le nom de boulouart, qui est le seul qu'on trouve dans les comptes de la ville jusqu'en 1440; alors on l'a changé en celui de boulevart ou boulevert; ce dernier est celui dont s'est servi Soubdan, en copiant le *Journal du Siège* sur parchemin, en 1446, comme je l'ai observé dans ma seconde dissertation.

L'auteur de l'*Histoire de la Pucelle*, parlant, p. 503, des forteresses que les Anglois avoient construites autour d'Orléans, les appelle toutes bastides : cependant il avoit dit immédiatement auparavant que les Anglois, pour enclore la cité d'Orléans, fermèrent et fortifièrent plusieurs boulevarts et bastides. Il distinguoit donc les boulevarts des bastides. C'est ce qu'il fait encore quelques lignes plus bas, en disant : « ainsi il appert que la ville fut enclose de treize places fortifiées, tant boulevarts comme bastides. »

Guillaume Giraut, notaire à Orléans, en 1429, a inséré, dans le registre de ses minutes, une note sur la levée du siège d'Orléans qui a été écrite en 1429, car elle est suivie d'actes passés pendant la même année. Or, dans cette note que je donnerai au public, Giraut dit que « les forteresses et bastilles des Anglois étoient closes à deux parties de fossés et d'une forteresse à l'entour » ; d'où je conclus que les boulevarts des Anglois étoient composés de deux parties, environnées de fossés et fortifiées par une fraise de pieux pointus, enfoncés obliquement en terre et réunis ensemble par des planches. Je pense que ces deux parties étoient réunies ensemble par un pont de bois facile à rompre ; que, dans la partie du boulevart, qui regardoit l'ennemi, on laissoit tout l'espace vide, afin que les troupes, qui défendoient le boulevart, pussent manœuvrer plus librement ; et que, dans l'autre partie, on construisoit les taudis ou cabanes sous lesquelles les soldats passoient la nuit. Il suit de là que, si l'ennemi s'emparoit de la première partie du boulevart, les troupes rompoient le pont de bois et se retiroient dans la seconde enceinte

et s'y défendoient quelque temps pendant lequel on pouvoit venir à leur secours.

Je conjecture que la première enceinte avoit une banquette en terre tout autour, comme je prouverai qu'en avoient les boulevarts des François. Ces banquettes exhaussoient le boulevart et le rendoient plus difficile à escalader. Elles avoient encore l'avantage d'empêcher que les soldats, qui étoient dans le milieu du boulevart, ne fussent blessés par les traits qu'on lançoit contre eux. Je ne crois pas que les canons, qui défendoient les boulevarts, fussent placés dans des canonnières percées dans l'épaisseur de la plate-bande, parce qu'ils n'auroient pu lancer des boulets que vers un point déterminé, ce qui n'étoit pas avantageux, parce qu'on ignorait de quel côté l'ennemi devoit attaquer. Au lieu que, si les canons étoient placés sur les banquettes, on pouvoit les diriger de tous les côtés.

Il est certain qu'il existoit un boulevart en avant des bastilles. Il y en avoit un devant la bastille Saint-Loup : car, le 3 mai 1429, plusieurs officiers, ayant voulu s'emparer du fort Saint-Loup, sans communiquer leur projet à la Pucelle, se rendirent maîtres du boulevart, suivant la déposition de Louis de Coutes, mais furent repoussés avec beaucoup de perte, lorsqu'ils voulurent attaquer la bastille. Il y avoit aussi un boulevart en avant de la bastille des Augustins ; car il est dit, dans le *Journal du Siège*, p. 150, que « les Anglois de pleine venue livrèrent tel assaut au boulevert et bastille là près fortifiés par les Anglois au lieu où étoit l'église des Augustins qu'ils les prindrent par force. »

Il est aussi parlé de ce boulevart dans l'*Histoire de la Pucelle* et dans la déposition de Jean Daulon.

On sait, en outre, que le boulevart, qui étoit en avant des Tourelles, formoit un rectangle. J'ai vu aussi, dans mon ancien plan des Tourelles, le plan du boulevart que les Anglois avoient fait à la tête de leur camp, lorsqu'ils arrivèrent devant Orléans, le 22 octobre 1428. Il formoit une espèce de rectangle très long, dont les extrémités étoient arrondies. Ainsi il me paroît probable que les boulevarts des Anglois étoient d'une forme quarrée.

Lorsque les Anglois vinrent mettre le siège devant Orléans, ils essayèrent d'intimider les Orléanois en lançant dans la ville, en un seul jour, deux cent vingt-quatre boulets de pierre de cent seize livres et en détruisant douze moulins qui étoient sur la Loire vis-à-vis la poterne Chesneau ; mais ces premières attaques irritèrent les Orléanois, au lieu de les effrayer, et ils prirent la résolution de combattre jusqu'à la mort plutôt que de courber leur tête sous le joug des Anglois. Aussi, quand ils tentèrent de prendre de vive force le boulevart des Tourelles, ils éprouvèrent une résistance à laquelle ils n'étoient pas accoutumés et ils perdirent tant de soldats tués ou blessés, qu'ils furent obligés de faire sonner la retraite; ils essayèrent de miner les boulevarts et d'ébranler les Tourelles à coups de canons, de manière que les habitans d'Orléans, voyant qu'ils ne pouvoient défendre ni le boulevart ni le fort des Tourelles, les abandonnèrent et se retirèrent dans la ville, après avoir rompu une arche du pont.

La perte considérable, que les Anglois avoient éprouvée à l'attaque du boulevard des Tourelles, ne leur permit pas d'assiéger Orléans sur la rive droite de la Loire. Ils laissèrent 500 hommes de garnison dans les Tourelles et se retirèrent, le 8 novembre, à Jargeau, à Meung et à Beaugency, en attendant qu'ils eussent reçu de nouveaux renforts. Enfin, ils revinrent devant Orléans, le 30 décembre, et ils commencèrent à investir la ville du côté de la Beauce; mais, se proposant plutôt de faire le blocus de cette place qu'un siège en règle, ils construisirent leurs redoutes à 400 toises ou environ de la ville, de manière à ne pouvoir être inquiétés par le canon qu'on pourroit tirer d'Orléans. Ils avoient remarqué que la ville d'Orléans étoit située sur un coteau, qui descend vers la Loire, et qu'à quelque distance, ce coteau formoit un revers, qui regarde la campagne; c'est sur ce revers qu'ils construisirent leurs boulevarts, si on excepte celui de la Croix-Boissée ou Buisée, qui étoit sur le sommet du coteau, afin de s'en servir comme d'un cavalier et d'observer de là ceux qui entroient et qui sortoient par la porte Renart et la porte Bernier ou Banier.

Ces observations m'ont paru nécessaires pour faire comprendre le système d'attaque que les Anglois avoient adopté et qui m'a paru très bien combiné. Je vais maintenant déterminer la position de leurs boulevarts et de leurs bastilles.

1° *L'ancien boulevart.* — Quand les Anglois vinrent attaquer Orléans, le 12 octobre 1428, ils se présentèrent du côté de la Sologne et établirent leur camp près de

l'un des bourgs, qu'on dit le Portereau (1). Ce mot convient à trois faubourgs situés sur la rive gauche de la Loire et aboutissant à la porte des Tourelles. Celui qui s'étend vers le midi, se nomme le Portereau de Saint-Marceau, parce qu'il renferme l'église paroissiale de Saint-Marceau ; celui qui a sa direction vers l'ouest se nomme le Portereau de Tudelle, et celui qui côtoie la Loire du côté de l'est se nomme actuellement le Portereau du Coq, et, en 1428, il n'étoit autre chose que la Turcie Saint-Jean-le-Blanc. C'est au bas de cette Turcie que les Anglois campèrent, entre le Portereau Saint-Marceau et le pressoir de la Favière, qu'un ancien habitant du quartier m'a dit être la maison qui touche du côté de l'est à l'ancienne rafinerie, qui avoit entrée dans le Portereau du Coq. Ainsi ce camp occupoit les jardins qui sont à l'entrée de la rue de Guigne.

Les eaux pluviales du Portereau Saint-Marceau alloient et vont encore se jeter dans la Loire sous un pont, construit auprès de l'endroit où commence le Portereau du Coq; c'est entre ce petit pont et le pressoir de la Favière, que les Anglois avoient établi un boulevart, long de 120 pieds et large de 24 pieds, afin d'empêcher que les François ne vinssent s'emparer de leur camp. Ce boulevart est nommé l'ancien boulevart, parce que les Anglois l'abandonnèrent, quand ils se furent établis dans les Tourelles et l'église des Augustins.

(1) *Journal du siège*, p. 58. — A la page 59, il est dit que les Anglois avoient assis un gros canon près la Turcie de Saint-Jean-le-Blanc, entre le Pressouer de la Favière et le Portereau.

Il suit, de ce que je viens de dire, que ce boulevart ne doit point être compté au nombre de ceux qui ont servi à investir Orléans, lorsque le siège a commencé.

2° *La bastille des Augustins.* — Quand les Orléanois apprirent que les Anglois approchoient d'Orléans du côté du Portereau, ils s'empressèrent de mettre le feu aux maisons du Portereau et à l'église des Augustins. Mais ils ne se déterminèrent à prendre ce parti que le jour même de l'arrivée des ennemis. L'auteur de l'*Histoire de la Pucelle*, rapporte qu'en voyant cet incendie, les Anglois tinrent loin de là leur tentes, sans approcher du pont, jusqu'à ce que le feu du faubourg eut cessé. Il paroit que le feu ne détruisit pas l'église ni le couvent des Augustins, comme on l'avoit désiré, car le même auteur ajoute que ceux d'Orléans remplirent le boulevart, à l'opposite duquel les Anglois formèrent une bastille dans l'église et en l'hôtel des Augustins, qui n'étoient du tout abattus, laquelle bastille les Anglois fortifièrent de profonds fossés et de closture (1).

J'ai déterminé, dans la dissertation précédente, la position de l'église et du couvent des Augustins, en 1428 ; il ne me reste qu'à ajouter que les assiégeants firent, en avant de l'église des Augustins, un boulevart, qui

(1) Les gens de guerre, étant en garnison à Orléans, avoient ce même jour, 12 octobre 1428, et avant la venue des Anglois, du conseil et ayde des citoyens, fait abattre l'église et le couvent des Augustins et toutes les maisons qui lors étoient au Portereau, afin que leurs ennemis n'y pussent être logés ne y faire fortification contre la cité. — Le mot *Portereau* se traduisoit en latin par celui de *Porterellus*. C'est ce qu'on voit dans un ancien nécrologe de Sainte-Croix de 1390, 22 janvier, 22 octobre et 22 novembre.

devoit regarder l'est, pour deux raisons : la première, parce qu'il n'y avoit pas assez de distance entre cette église et le boulevart des Tourelles ; la deuxième, parce que le boulevart des Tourelles empêchoit qu'on ne vînt attaquer du côté du nord et que les assiégés ne pouvoient traverser la Loire que du côté de l'est, pour venir attaquer le fort des Augustins.

L'église des Augustins fut d'une grande utilité aux Anglois, parce qu'ils en firent un magasin où ils déposoient les vivres et les munitions de guerre, dont les troupes, qui défendoient les Tourelles, avoient besoin journellement. Ils retenoient dans le monastère les prisonniers qu'ils faisoient. Ils avoient aussi établi dans ce fort une batterie de gros canons, qui leur servit pour ébranler les Tourelles, et ils partirent de cet endroit pour miner le boulevart des Tourelles qui en étoit très peu éloigné (1).

3° *Le fort des Tourelles.* — Le 24 octobre, les François ayant abandonné les Tourelles qui menaçoient ruine, les Anglois s'en étoient emparés. Depuis ce moment, ils regardèrent ce fort comme celui qui méritoit d'être conservé avec le plus grand soin, parce qu'il empêchoit que les assiégés n'eussent aucune libre communication avec le midi de la France, qui obéissoit encore à Charles VII.

(1) P. 501. L'auteur du *Journal du siège* parle plus exactement que celui de l'*Histoire de la Pucelle*, en disant que le canon, qui tiroit continuellement sur la ville, étoit établi auprès du pressoir de la Favière, car l'église des Augustins étoit masquée par les Tourelles et placée dans un endroit bas.

« Quand les Anglois furent maîtres des Tourelles, ils rompirent une arche (1) entre icelles et le boulevart du pont, puis fortifièrent nuit et jour icelles Tourelles, en telle manière que ce lieu fut mis en défense et rendu tenable contre toute puissance, dont le comte de Salisbury commit la garde à Glacidas, qui fit réparer et renforcer le boulevart qui avoit été abandonné, et assortis tant là comme ès Tourelles des canons et merveilleuses bombardes dont il fit jeter jour et nuit en la cité et contre le boulevart du pont. »

J'ai donné dans la dissertation précédente une description détaillée du fort des Tourelles.

4° *Le boulevart des Tourelles.* — Les Anglois l'avoient attaqué, le jeudi 21 octobre 1428, et ils avoient été repoussés. Le vendredi, on crut que les Anglois alloient l'attaquer par la mine dont ils l'avoient miné ; on sonna la cloche du beffroy ; il se présenta tant d'Orléanois pour le défendre, que les Anglois craignirent d'être encore repoussés et ils renoncèrent pour cette

(1) M. Lebrun des Charmettes dit que les Anglois rompirent deux arches du pont, et il cite l'*Histoire de la Pucelle* qui dit positivement qu'ils n'en rompirent qu'une; les François en avoient rompu une autre, le 22 octobre, et avoient construit, auprès de la Belle-Croix, un boulevart, qui est souvent nommé le boulevart du Pont. (*Journal du pont*, p. 61 et 62.) — M. Lebrun suppose que les Anglois firent élever, derrière les arches rompues, un boulevart de bois et de terre, pour couvrir les Tourelles ; l'*Histoire de la Pucelle* dit seulement que Glacidas fit réparer le boulevart, qui avoit été abandonné. Or, ce boulevart ne regardoit pas la ville, mais il étoit en dehors du pont et au midi des Tourelles, autrement il auroit fallu s'emparer des Tourelles, avant d'attaquer le boulevart.

heure à l'attaquer. Le lendemain, les habitans d'Orléans brûlèrent et abattirent ce boulevart et l'abandonnèrent. L'*Histoire de la Pucelle* dit qu'après l'assaut, » livré infructueusement au boulevart des Tourelles, les Anglois, qui n'avoient parachevé la mine encommencée, y besongnèrent jour et nuit, tant que ledit boulevard fut presque tout miné et n'étoit retenu que sur estayes, ou il ne falloit sinon que mettre le feu pour faire fondre icelui boulevart et accabler ceux qui étoient dedans. » Ce passage suffiroit pour prouver que l'auteur de cette histoire n'étoit jamais venu à Orléans. Car il auroit su que, le boulevard des Tourelles n'étant fait qu'avec de la terre soutenue par des fascines et défendu par une fraise de pieux, il n'y avoit pas à craindre qu'en mettant le feu aux étais, qui soutenoient les murs, ils eussent écrasé les assiégés en tombant sur eux; tant il est vrai que, lorsqu'on n'a pas été témoin d'un fait, on s'expose à des erreurs graves, en se permettant d'ajouter des circonstances qu'on croit propres à orner ou à expliquer ce qu'on a appris de témoins oculaires.

Lorsqu'on entend parler de mine, on imagine une galerie souterraine creusée sous les fossés de la place assiégée et par le moyen de laquelle les assiégeans peuvent parvenir dans la place ; ce n'est pas de cette manière qu'on avoit pu miner le boulevart des Tourelles ; car, dans le Portereau l'eau étant à peine à 15 pieds de la surface du terrein, on ne pouvoit pas creuser au-dessous des fossés du boulevart assez profondément pour y ménager une galerie. Voici donc comment le boulevart fut miné. J'ai observé dans la dissertation

précédente que l'église des Augustins n'étoit pas éloignée de plus de 40 pieds des fossés du boulevart des Tourelles. Dans une partie de cet espace, les Anglois avoient creusé des fossés pour défendre l'église des Augustins : ainsi la langue de terre, qui existoit entre les deux fossés, avoit à peine 20 à 24 pieds de largeur. Les assiégeans descendirent dans leur fossé et creusèrent, dans cette langue de terre, une galerie, dont le bas étoit au niveau ou presque au niveau de leur fossé, et ils étayèrent cette galerie. Quand ils furent arrivés au fossé du boulevart, ils se trouvèrent à découvert; mais, à la faveur de la nuit, ils s'empressèrent d'enfoncer des pieux et de faire un taudis ou une galerie couverte, qui les conduisit jusqu'au boulevart même qu'ils minèrent. Ce fut alors qu'on sonna la cloche du beffroy, parce qu'on crut que les Anglois alloient attaquer le boulevart qu'ils avoient miné. Mais il leur eût été difficile de s'en emparer, parce que les pieux, étant liés ensemble par des planches très longues, se soutenoient entr'eux, et parce que le boulevart ne pouvant être miné que dans un endroit peu large, les assiégés auroient pu les repousser ou plutôt les massacrer, lorsqu'ils se seroient présentés pour déboucher sur le boulevart; ainsi il n'est pas étonnant que les Anglois n'aient pas voulu attaquer le boulevart le jour même. D'un autre côté, les habitans d'Orléans, voyant leur boulevart miné dans plusieurs endroits, et une grande partie des pieux, qui les défendoient, suspendus en l'air, crurent devoir abandonner ce boulevart, et, prévoyant qu'ils ne pourroient pas tenir longtemps dans le fort des Tourelles, ils tra-

vaillèrent ce même jour à établir, sur le pont, un boulevart auprès de la Belle-Croix.

3° *La bastille Saint-Laurent.* — Le 30 décembre 1428, les Anglois vinrent, avec environ 2,500 hommes, mettre le siège devant Orléans, du côté de la Beauce. Ils réparèrent les ruines de l'église Saint-Laurent et en firent une bastille, qui leur servit de magasin, et, en avant de cette bastille, ils firent un grand boulevart, dans lequel ils logèrent leur armée. Ce boulevart est ordinairement nommé l'*ost* (1) des Anglois, parce qu'anciennement ce mot signifioit une armée et l'endroit où elle campoit, et que celle des Anglois étoit campée dans ce boulevart.

Plusieurs motifs avoient déterminé les Anglois à établir leur principale bastille et même leur camp à Saint-Laurent. 1° Ils tiroient de Paris leurs munitions de guerre et de bouche. Il leur falloit donc un vaste magasin sur la rive droite de la Loire, d'où ils pussent faire passer à loisir les secours de toute espèce, dont le

(1) Le terme *ost* vient du mot latin *hostis*, qui signifie ennemi. On le donnoit aux armées qu'on ne levoit que pour combattre les ennemis et, quelquefois, au camp, dans lequel ces armées étoient logées. Dans le *Journal du siège*, le boulevart de Saint-Laurent est souvent nommé l'Ost des Anglois et distingué de la bastille du même nom. P. 73, il est dit que « les Anglois retournèrent à grande haste dedans leur ost et bastille de Saint-Laurent-les-Orgerils » ; et à la p. 86, cet ost est nommé boulevart ; il y est dit que « plusieurs seigneurs françois coururent jusqu'au boulevart de Saint-Laurens, pour quoi les Anglois se mirent tous en battaille en leurs osts sans yssir de leurs bouleverts et barrières. »

fort des Tourelles et celui des Augustins pouvoient avoir besoin;

2° Ils savoient que Blois étoit la ville où l'on réunissoit les secours d'hommes, qu'on envoyoit à Orléans. Ces secours ne pouvoient entrer par la porte du pont, puisque les Tourelles étoient en leur pouvoir. Ils avoient cru devoir se fortifier à l'ouest d'Orléans, pour empêcher qu'on ne fît entrer de ce côté ni hommes ni vivres dans cette cité;

3° Il leur falloit un port, pour établir une libre communication entre les troupes qu'ils avoient des deux côtés de la Loire; or il y en avoit un très commode, un peu au delà de Saint-Laurent; en s'établissant dans cette église, ils garantissoient donc leur port de toute insulte;

4° L'église Saint-Laurent, étant construite sur un coteau, qui s'élève à pic sur le bord de la Loire, n'avoit besoin d'être défendue que du côté du nord et un peu du côté de l'est.

6° *Le boulevart de la Croix-Boissée ou Buisée.* — Dans la 7me dissertation, j'ai établi, d'une manière certaine, la position de cette croix. Le boulevart, dont je parle, étoit un peu à l'est de cette croix, où est actuellement la porte Madeleine, dans l'endroit le plus élevé de la grande route, qui conduisoit d'Orléans à Meung et à Beaugency. Je présume que ce boulevart étoit assez haut, pour former une espèce de cavalier, d'où l'on pouvoit observer ce qui entroit et sortoit par la porte Renart et la porte Banier.

Le *Journal du Siège* ne nous apprend pas quand ce

boulevart a été construit; mais, au 17 janvier 1429, on y lit que les « Anglois jettèrent un canon de leur boulevart de la Croix-Boissée, dont la pierre cheut devant le boulevart de la porte Bernier. » Ce boulevart existoit donc au 17 janvier. Je conjecture qu'il a été construit aussitôt après que les Anglois furent établis à Saint-Laurent. C'étoit un poste avancé, d'où l'on pouvoit découvrir tous ceux qui sortoient d'Orléans pour venir attaquer la bastille Saint-Laurent.

7° *Le boulevart de l'Isle-Charlemagne.* — J'ai dit, dans la Dissertation précédente, que l'Isle-Charlemagne étoit au milieu de la Loire, à peu près vis-à-vis la rue nommée actuellement rue de l'Écorcherie, c'est-à-dire vis-à-vis le port Saint-Laurent.

On lit, dans le *Journal du Siège*, au 6 janvier 1429, que les « Anglois avoient tant travaillé qu'ils avoient fait deux boulevarts sur la rivière de Loire, l'un étant en une petite isle du côté et au droit de Saint-Laurent, qui estoient faits de fagots, de sable et de bois, et l'autre, au champ de Saint-Privé, au droit de l'autre et sur le rivage de la rivière, laquelle ils passoient en celuy endroit, portant vivres les uns aux autres ». La paroisse de Saint-Privé ne commençant que vis-à-vis la rue de l'Écorcherie, l'Isle de Charlemagne, qui étoit vis-à-vis le fort construit sur les champs de cette paroisse, ne devoit pas faire face à Saint-Laurent, mais être un peu au-dessous de cette église.

8° *Le boulevart des Champs de Saint-Privé.* — Je viens de prouver qu'il étoit sur les bords de la Loire,

afin d'empêcher qu'on pût faire entrer aucuns vivres dans Orléans, en remontant la Loire.

Sur la rive gauche de ce fleuve, à l'extrémité de la paroisse Saint-Marceau, il y a une tuilerie qui est séparée des champs de Saint-Privé par un chemin. C'est immédiatement au commencement de ces champs qu'on avoit construit le boulevart de Saint-Privé.

9° *La bastille Saint-Loup.* — Le *Journal du Siège* rapporte que, le 10 mars, « s'en allèrent les Anglois à Saint-Loup d'Orléans et y commencèrent une bastille qu'ils fortifièrent ». Elle étoit construite sur les ruines de l'église et du monastère de Saint-Loup, qui, étant situés sur le haut d'un coteau escarpé, offroient une excellente position militaire : cette bastille avoit encore l'avantage de faire face au port Saint-Loup, qui étoit vis-à-vis sur la rive gauche de la Loire. On pouvoit donc tirer des coups de canon, pour couler bas les bateaux que l'on chargeoit au port Saint-Loup. J'ai observé, dans la dissertation précédente, qu'on se contentoit ordinairement de faire passer la Loire, dans une charrière, aux voitures qui arrivoient au port Saint-Loup et qu'elles arrivoient à Orléans, après avoir parcouru l'île aux bœufs. Il étoit donc facile d'envoyer des détachements du fort Saint-Loup, pour s'emparer de ces convois. La construction de ce fort incommoda beaucoup les habitans d'Orléans ; car, le 5 avril, il leur arriva de Berry « 101 pourceaux et 5 bœufs gras, auxquels il fallut faire passer la Loire vis-à-vis Saint-Aignan, contre lesquels saillirent moult hastivement les Anglois des Tourelles, sitôt qu'ils les apper-

çurent, mais ce fut trop tard. » Peu de temps après les Anglois firent fortifier l'église de Saint-Jean-le-Blanc.

Si l'établissement du fort Saint-Loup avoit forcé à abandonner le port qu'ils avoient de l'autre côté de la Loire, les Anglois tirèrent un parti avantageux de leur position. Étant maîtres de Jargeau, ils y embarquèrent des vivres, qui descendoient jusqu'à Saint-Loup ; ils les débarquoient en cet endroit, les chargeoient sur des voitures et leur faisoient traverser la paroisse Saint-Marc. Elles arrivoient à la Croix de Fleury et, de là, se rendoient à Saint-Ladre, aujourd'hui les Chartreux, où ils trouvoient des troupes, qu'on envoyoit de Saint-Laurent, au-devant de ces convois. Je sais qu'en faisant un si long circuit, ces vivres auroient pu tomber au pouvoir des François, s'ils avoient fait une excursion jusqu'à la Croix de Fleury ; aussi les Anglois gardoient-ils le plus grand silence, en faisant ce trajet. C'est ce que nous apprend le *Journal du Siège*, p. 117 : « Le mercredi 16 avril, y est-il dit, amenoient les Anglois de la bastille de Saint-Loup grand charroi à leur autre bastille de Saint-Laurent et quand ils furent devant Saint-Ladre ils firent un grand cri, pourquoi sonna la cloche du beffroy. »

Le 3 avril, les Anglois ne furent pas si heureux. On avoit « chargé dans un challan neuf tonneaux de vin, un pourceau et de la venaison qu'on cuidoit mener aux Anglois en celle bastille de Saint-Loup, mais saillirent aucuns habitans d'Orléans, gaignèrent le challan, beurent le vin, mangèrent le pourceau et la venaison. » (*Journal du Siège* p. 126.)

10° *Le boulevart de la Grange-de-Cuiveret ou des Douze-Pierres ou de la rue du Colombier; les Anglois le nommoient Londres.* — Ce boulevart est nommé dans le *Journal du Siège* le boulevart de la Grange-de-Cuiveret, et, dans l'*Histoire de la Pucelle*, le boulevart des Douze-Pairs (1) ou plutôt des 12 pierres; l'auteur de cette histoire le distingue à tort du boulevart de la rue du Colombier.

Ce boulevart étoit construit sur le pavé de la porte Saint-Jean actuelle, un peu plus près de la ville que le chemin qui va gagner le faubourg Madeleine et Ingré, afin d'empêcher qu'on introduisit des vivres et des munitions dans Orléans et par la grande route et par le chemin latéral.

On lui a donné le nom de boulevart des Douze-Pierres, parce qu'il touchoit au clos des Douze-Pierres, qui est encore connu sous ce nom; il est situé entre la grande route du faubourg Saint-Jean et la rue de la Mare-des-Solognots et vient aboutir aux fossés actuels de la ville (2). Le *Journal du Siège* le nomme le boulevart

(1) L'*Histoire de la Pucelle*, imprimée dans le Recueil des historiens de Charles Godefroy, appelle cette bastille la bastille des Douze-Pairs, et celles du Pressoir ars, la bastille du Pressoir ars. — M. Berriat Saint-Prix, qui a consulté à la bibliothèque du roi le manuscrit de cette histoire, y a lu les douze pierres et le pressoir ars, ce qui est exact.

(2) Il est souvent parlé, dans les Comptes des Maîtres des Chaussées, de pavés faits sur la grande route de l'Orme-de-la-Banlieue au quartier des Douze-Pierres; on lit aussi dans le compte de forteresse de 1443, art. 46, qu'on « paya 6 s. au serrurier, pour une livre de fer ouvré, pour la barrière, qui est assise sur le pavé près les Douze-Pierres, en allant à l'église de Saint-Jean-de-la-Ruelle. »

de la Grange-de-Cuiveret ; elle étoit sans doute située sur la même grande route, mais du côté opposé au clos des Douze-Pierres (1).

L'*Histoire de la Pucelle* donne le nom de bastide du Colombier à un des forts que les Anglois avoient construits autour d'Orléans ; mais, comme la rue du Colombier se joignoit au faubourg Saint-Jean actuel, un peu avant le boulevart des Douze-Pierres, on pouvoit aussi lui donner le nom de boulevart de la rue du Colombier. C'est donc un même boulevart, qui a été désigné sous deux noms différens. Aussi, le 2 avril 1429, les François, ayant attaqué le boulevart de la Grange-de-Cuiveret, furent repoussés, dans la rue du Colombier, jusqu'à Saint-Mathurin et au champ Turpin. Ce boulevart étoit donc à l'extrémité de la rue du Colombier.

Le boulevart de la Grange-de-Cuiveret a été construit, environ le 20 mars ; car, le 21 de ce mois, « saillirent à grande puissance tant gens de guerre comme citoyens et autres du pays d'environ la retraicte et s'en allèrent assaillir les boulevers faits de nouveau par les Anglois au droit de la grange de Cuiveret. » Puisque, le 21, le boulevart de la Grange-de-Cuiveret

(1) En 1453, on établit une barrière à la grange de Cuiveret ; or elle ne pouvoit pas être plus éloignée que le boulevart des Douze-Pierres, puisqu'elle suffisoit pour intercepter tout ce qu'on pouvoit faire arriver par la porte Saint-Jean actuelle. La grange de Cuiveret étoit donc auprès du boulevart du Pressoir ars. Cette grange appartenoit probablement à un boulanger nommé Quiévret, dont il est parlé dans le compte de forteresse de 1430, art. 47, où il est dit qu'on « paya 32 s. à Jehan Quiévret, boulanger, pour trois charretées de bois à faire trait, amené d'emprès le bois de Chanteau, le 1er juin 1430. »

étoit nouvellement fait, il avoit donc été construit environ le 20 mars.

En sortant d'Orléans, par la porte Saint-Jean, on rencontre, à peu de distance, une vallée qui s'étend d'un côté jusqu'à la Loire et de l'autre jusqu'aux Chartreux. Le boulevart de la Grange-de-Cuiveret et celui du Pressoir ars, dont je vais parler, étoient dans cette vallée, mais à mi-côte. C'est aussi ce que nous apprend le *Journal du Siège*, p. 136. Il y est dit que « les Anglois étant venus escarmoucher devant les bouleverts d'Orléans, les gens de guerre et plusieurs citoyens d'Orléans saillirent contr'eux et les chassèrent jusques en leurs boulevers, qui étoient pour lors environ la Grange Cuiveret et le Pressoir ars, en aucune vallée, qui là étoit d'ancienneté (1) ».

11° *Le boulevart du Pressoir ars que les Anglois nommoient Rouen.* — J'ai prouvé, dans la dissertation précédente, d'une manière authentique, que le Pressoir ars était situé dans le chemin qu'on nomme maintenant la rue de la Mare-des-Solognots et sur l'emplacement du rempart, qui va de la porte Banier actuelle à celle de la porte Saint-Jean. Le boulevart du Pressoir ars étoit donc dans cette rue, un peu plus bas que les fossés de ville, et sur une ligne à peu près circulaire, qui, partant de Saint-Laurent, passoit un peu

(1) M. Colas de Brouville m'a communiqué un des titres des terres qui composent son jardin, dans lequel le clos, qui est entre la rue de la Mare-des-Solognots et celle des Murlins, est nommé le clos du Pressoir ars; il est connu maintenant sous le nom de clos du Poirier.

plus bas que le boulevart de la Croix-Buisée et de là alloit au boulevart de la Grange-de-Cuiveret, à celle du Pressoir ars et à la bastille, dont je vais parler.

Le *Journal du Siège*, page 129, nous fait connoître que le boulevart du Pressoir ars ne fut construit que le 9 avril 1429.

12° *La bastille* entre Saint-Pouair et Saint-Ladre, à laquelle les Anglois donnoient le nom de *Paris.* — Le *Journal du Siège*, p. 129 et 130, rapporte que, le 15 avril 1429, « les Anglois firent et parfirent une moult belle et forte bastille très bien faicte entre Saint-Pouair et Saint-Ladre, en une place, qui comprenoit grande enceincte, dedans laquelle mirent et laissèrent plusieurs seigneurs et gentils hommes d'Angleterre, avecques grand nombre d'autres gens de guerre, voulant garder que par là près ne pussent plus être menés aucuns vivres dedans Orléans ».

Il résulte de ce passage que cette bastille répondoit au faubourg Banier actuel et qu'elle étoit à égale distance de Saint-Paterne et des Chartreux, dont le monastère avoit été construit sur l'emplacement de la maladrerie de Saint-Ladre.

13° *La bastille Saint-Jean-le-Blanc.* — Cette bastille ne fut construite qu'environ le 20 avril 1429. L'armée des Anglois venant d'être affaiblie par la retraite des Bourguignons, qui s'étoient retirés le 17, ils ne purent mettre dans ce poste assez de troupes pour le défendre, s'il étoit attaqué ; c'étoit plutôt un corps de garde fortifié qu'une bastille. Aussi le *Journal du Siège*

dit-il expressément, p. 137, qu'environ le 20 avril, « fortifièrent les Anglois Saint-Jean-le-Blanc ou val de Loire et y firent un guet pour garder le passage. » Voici ce qui les détermina à établir ce poste. Depuis qu'ils avoient construit le fort Saint-Loup, les François ne pouvoient plus se servir du port, qui porte ce nom, pour faire passer à Orléans les vivres qui venoient du midi de la Loire. Le 5 avril, les habitans d'Orléans avoient fait passer la Loire au droit de Saint-Aignan à 101 pourceaux et 6 bœufs, sans que les troupes, qui étoient aux Tourelles, eussent eu le temps de s'y opposer. C'est ce qui avoit déterminé les Anglois à établir à Saint-Jean-le-Blanc un corps de garde fortifié.

Ce fort, ne renfermant pas assez de soldats pour le défendre, fut abandonné aussitôt que les Anglois virent qu'on passoit la Loire pour l'attaquer.

14° Dans ses *Essais historiques sur Orléans*, n° 113, M. Beauvais dit « qu'avant la dernière crue d'Orléans, l'église de Recouvrance n'étoit qu'une simple chapelle, bâtie sur les fondemens d'une de ces forteresses élevées par les Anglois, lors du siège d'Orléans, sous le nom de bastille. Celle-ci portait le nom de Windsor. »

J'ai prouvé, dans la dissertation précédente, que l'ancienne chapelle de Recouvrance étoit en dedans de la ville, appuyée sur les murs de la seconde enceínte, qui passoient dans le chœur de l'église actuelle de Recouvrance. Les murs voisins existent encore, et on voit que leur direction les conduisoit à l'endroit que je viens de déterminer, de manière que la nef de l'église répond aux fossés de la seconde enceinte.

Comment M. Beauvais, qui habitoit Orléans, a-t-il pu imaginer que les Anglois avoient construit une bastille sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Recouvrance? Où a-t-il trouvé que cette bastille se nommoit Windsor? Il m'en coûte de relever une erreur si grossière.

15° M. Berriat a déterminé assez exactement la position des bastilles des boulevarts du champ de Saint-Privé, de l'île Charlemagne, de Saint-Laurent, de la Croix-Boissée. Cependant les boulevarts de Saint-Privé et de l'île Charlemagne devoient être un peu à l'occident de Saint-Laurent et celui de la Croix-Boissée un peu à l'orient. Il devoit aussi donner à la bastille 27 le nom des Douze Pierres et à la bastille 28 celui du Pressoir ars.

Mais Vila représente la bastille de Saint-Loup sur le grand chemin et avant la pointe où commence le chemin de Vomimbert, et elle étoit au delà de cette pointe et sur le haut du coteau du côté de la Loire.

Il a oublié de représenter un bras de la Loire entre les Tourelles et leur boulevart. Il convient cependant, p. 73, que les officiers anglois furent engloutis dans les eaux de la Loire, en passant du boulevart des Tourelles dans ce fort. Il y avoit donc un bras de Loire sous le pont qui s'écroula sous leurs pieds.

Il place la bastille des Augustins assez éloignée du boulevard des Tourelles dont elle étoit très rapprochée. Il la représente à l'est des Tourelles, quoiqu'elle fût exactement au midi.

Il représente la bastille de Saint-Jean-le-Blanc à

l'endroit où est maintenant l'église du même nom, quoiqu'elle n'existe dans cet endroit que depuis 1603.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'il représente une bastille dans le faubourg Saint-Vincent et une autre entre ce faubourg et le faubourg Banier, quoique ces bastilles n'aient jamais existé. Il se fonde sur ce que l'auteur de l'*Histoire de la Pucelle*, p. 503, rapporte que les « Anglois fortifièrent plusieurs boulevarts et bastides encloses de fossés et tranchées sur tous les grands chemins passants ». J'avoue que les Anglois se proposoient d'établir des bastilles pour obstruer tous les chemins et resserrer de plus en plus le blocus d'Orléans et qu'ils avoient déjà exécuté ce plan depuis Saint-Laurent jusqu'au faubourg de la porte Banier; mais la retraite des troupes du duc de Bourgogne ne leur a pas permis de compléter ce blocus. Pour y réussir, il auroit fallu qu'ils eussent construit deux boulevarts entre le faubourg Banier et le faubourg Saint-Vincent, un troisième dans ce faubourg, un quatrième derrière Saint-Euverte à la jonction de la rue du Chevecier ou de Belébat et de celle de Saint-Marc, et un cinquième auprès de la chapelle Saint-Aignan ou Notre-Dame-du-Chemin.

Pour prouver qu'il y avoit des bastilles entre Orléans et la croix de Fleury, M. Berriat Saint-Prix, p. 246, cite le *Journal du Siège*, qui rapporte « qu'un corps d'Anglois se logea d'abord aux environs de la Croix de Fleury, et que, plusieurs jours après, les François se portèrent jusqu'à cette croix, pour protéger des marchands, qui se rendoient à Orléans, et à la marche desquels les Anglois mettoient obstacle, ce qui annonce

que les Anglois s'étoient entièrement établis entre cette croix et Orléans. »

Ce sont précisément les deux passages du *Journal du Siège*, que M. Berriat invoque en faveur de son sentiment, dont je vais me servir pour les réfuter. Voici textuellement ce qu'on lit, p. 133 : « Le 20 avril, environ 4 heures du matin, se partit d'Orléans le capitaine Amadie et 16 hommes d'armes à cheval avecques lui (ces 16 hommes d'armes formoient 30 cavaliers), qui allèrent courir environ Fleury-aux-Choux, où s'étoient logés les Anglois, qui avoient amené les vivres derniers et firent tant qu'ils en emmenèrent six Anglois prisonniers et plusieurs chevaux, arcs, trousses et autres habillemens de guerre. »

Quel rapport peut-il y avoir entre une bastille, située entre Orléans et la Croix de Fleury, et une maison, où les Anglois s'étoient mis en embuscade à Fleury même, c'est-à-dire à une grande demi-lieue plus loin que cette prétendue bastille ? Si ces Anglois avoient été retirés dans un fort, 30 cavaliers auroient-ils pu y pénétrer, leur faire six prisonniers et leur enlever des chevaux et des armes ? Il faut donc dire que ceux, qui amenoient des vivres à Orléans, passoient souvent par Fleury, afin d'entrer à Orléans par le faubourg Saint-Vincent, dans lequel les Anglois n'avoient aucun fort ; que les Anglois, qui en étoient instruits, avoient fait arrêter, auprès de l'endroit qu'on nomme actuellement les Aides, un détachement de troupes qui, la veille, leur avoit amené un convoi de vivres de Paris ; enfin, qu'ils avoient logé ces soldats dans une maison de Fleury, où ils se tenoient en embuscade et où ils furent surpris par le

capitaine Amadie, qui leur fit 6 prisonniers et chassa de Fleury le reste du détachement.

Le second passage du *Journal du Siège* parle encore moins de bastilles que le premier; le voici, p. 135 : « Le mercredi 27 avril, saillirent les François et allèrent en moult grande haste et belle ordonnance jusqu'à la Croix de Fleury, pour secourir aucuns marchands, amenant vivres d'environ Blois, pour les avitailler, parce qu'ils eurent nouvelle qu'ils avoient empeschement; mais ils ne passèrent point outre, obstant ce qu'on leur vint devant et leur fut dit qu'ils n'y feroient rien; car les Anglois les avoient ja detroussez. » Il est évident que ceux qui amenoient des vivres à Orléans, furent arrêtés par les Anglois au delà de la croix de Fleury, puisque les François qui alloient au-devant d'eux n'allèrent pas plus loin que cette Croix. Comment M. Berriat Saint-Prix peut-il en conclure qu'il y avoit une bastille entre la Croix de Fleury et Orléans? Si cette bastille avoit existé, les troupes qui la défendoient auroient-elles laissé passer librement les François qui alloient en moult grande haste et belle ordonnance jusqu'à la Croix de Fleury?

D'ailleurs, lorsque la Pucelle attaqua le fort Saint-Loup, les Anglois auroient-ils été obligés de faire partir des troupes de la bastille Saint-Pouair, pour soutenir ceux qui combattoient à Saint-Loup, s'ils avoient eu une bastille dans le faubourg Saint-Vincent? Quand ils n'auroient détaché que 200 hommes de cette bastille, ils n'auroient pas craint d'être coupés par des troupes sorties de la ville. Ils auroient pu en peu de temps se rendre à Saint-Loup en passant par Saint-Marc et, en

attaquant par derrière les assiégeans, ils auroient fait une utile diversion. On auroit fait passer dans la bastille de Saint-Vincent des troupes tirées de celles qui étoient entre Saint-Pouair et Saint-Vincent, et ces troupes elles-mêmes auroient été remplacées par des soldats, pris dans la bastille de Saint-Pouair, qui en renfermoit un grand nombre. Il est donc certain qu'il n'y a jamais eu de bastilles entre le faubourg Banier et le faubourg Saint-Vincent.

16° M. Lebrun des Charmettes avertit ses lecteurs qu'il n'a pu déterminer d'une manière certaine la situation des differens ouvrages que les Anglois avoient élevés devant Orléans, à cause de l'obscurité qui règne à cet égard dans les chroniques du temps, dans les rapports des témoins oculaires et dans les histoires plus modernes ; je vais essayer de rectifier plusieurs erreurs qui lui sont échappées. T. Ier, p. 440, il pense que les Anglois avoient un boulevart à la Croix-Morin. Je prouverai, dans la dissertation qui suit, que c'étoient non les Anglois, mais les François qui avoient un poste avancé à la Croix-Morin, d'où il sortoit des sentinelles avancées, qui pouvoient facilement se faire entendre de celles que les Anglois plaçoient en avant du boulevart de la Croix-Boissée ou Buisée, qui étoit peu éloignée.

Il conjecture que le boulevart du Pressoir *aro*, (il devait dire *ars*), étoit situé vis-à-vis l'ancienne porte Banier, à peu de distance du lieu où s'éleva celle qui porte aujourd'hui ce nom et peut-être à l'endroit même, où Charles IX fit bâtir depuis une cita-

delle (1). Ce boulevart étoit entre le faubourg Banier et le faubourg Saint-Jean et non vis-à-vis l'ancienne porte Banier. La citadelle, que fit construire Charles IX, étoit composée de deux tours, qui accompagnoient la nouvelle porte Banier, et de deux tours qu'on y ajouta. On la voit représentée dans le plan d'Orléans de Rancurel (2).

Il prétend que la bastille de Paris, construite entre Saint-Pouair et Saint-Ladre, étoit située sur l'ancienne route de Paris et vis-à-vis la porte Parisie (3). Tous ceux qui connoissent Orléans savent que c'est la route qu'on suit actuellement pour aller à Paris, qui passe par Saint-Paterne et par l'ancien monastère des Chartreux, qui a succédé à la maladrerie de Saint-Ladre, et que ce chemin fait face à l'ancienne porte Banier plutôt qu'à la porte Parisie.

Il place le boulevard de la Croix-Boissée dans la rue de la Croix-de-Bois (4). J'ai prouvé que la Croix-Boissée ou Buisée a toujours existé, à peu près à l'endroit où on la voit actuellement. J'ajouterai qu'en 1428 et longtemps après, la rue, qui porte actuellement le nom de la Croix-de-Bois, n'étoit connue que sous le nom de Grande-Rue de Saint-Laurent, et qu'elle ne tire son nouveau nom que d'une maison, bâtie auprès de la Boulardière, et qui portoit pour enseigne la Croix-de-Bois.

Il suppose que les Anglois avoient deux bastilles

(1) T. I, p. 141.
(2) Voir la *Cosmographie* de Belleforêt.
(3) P. 441.
(4) P. 440.

nommées Saint-Loup, l'une où étoit le monastère de Saint-Loup, à une demi-lieue de la ville, ce qui est vrai ; et l'autre, dans la rue de Saint-Euverte, à un endroit qu'on nomme le petit Saint-Loup (1). Ce qui ne peut pas avoir lieu, puisque le petit Saint-Loup ne portoit pas ce nom avant 1657, époque à laquelle les religieuses de Saint-Loup y firent bâtir un hospice, deux ans après en avoir acquis l'emplacement (2).

Il prétend que la bastille des Augustins étoit à l'endroit où s'élevoit le nouveau monastère, à une demi-portée de canon du fort des Tourelles (3), et cependant elle répondoit à l'ancienne église des Augustins qui n'étoit pas éloignée du boulevart des Tourelles (4).

Il place la bastille Saint-Jean-le-Blanc à l'endroit qu'occupe l'église de ce nom et elle répondoit à l'ancienne église (5).

Il suppose que les Tourelles étoient, non à l'extrémité du pont, mais à l'endroit où il faisoit un angle : or l'ancien pont étoit droit et ne faisoit aucun angle (6).

Il cite le *Journal du Siège*, p. 111, pour prouver que les assiégeans avoient creusé, en plusieurs endroits, des tranchées, qui achevoient d'enfermer la ville et en rendoient l'accès fort difficile (t. I, p. 145) ; et cependant le *Journal du Siège* ne parle que d'une tranchée, qui avoit été commencée le 3 mars, pour aller de la Croix-

(1) P. 441.
(2) P. 442.
(3) Voyez la précédente dissertation.
(4) *Ibid.*
(5) T. I, p. 445.
(6) Voyez la précédente dissertation.

Buisée à Saint-Ladre, et je prouverai bientôt qu'il est probable qu'elle n'a jamais été continuée. On ne peut pas dire que cette tranchée établissoit une libre communication entre les différentes bastilles des Anglois, puisque le boulevart des Douze-Pierres, celui du Pressoir ars et la bastille d'entre Saint-Poair et Saint-Ladre n'existoient pas encore.

Il prétend qu'outre les forteresses, dont il a parlé, il y avoit un certain nombre de redoutes ou boulevarts placés entr'elles (t. I, p. 145). Je regrette que M. Lebrun des Charmettes ne nous ait pas fait connoître l'emplacement de quelques-unes de ces redoutes. Je lui demande ensuite où les Anglois auroient trouvé des troupes, pour défendre tant de postes inutiles, eux qui n'en avoient pas assez pour investir Orléans du côté du nord et de l'est. Toutes ces redoutes n'ont existé que dans l'imagination de Monstrelet qui en a parlé le premier.

Enfin il avance (t. I, p. 445) que les Anglois avoient formé trois camps ou parcs, où les troupes, qui n'étoient pas placées dans les bastilles ou boulevarts, bivaquoient sous des barraques. Jamais ces prétendus camps n'ont existé. Les Anglois construisoient des boulevarts et des bastilles, pour loger leurs troupes ; et ils leur donnoient une étendue proportionnée au nombre de celles qu'ils envoyoient du coté de ces forts. C'est ainsi qu'ils donnèrent beaucoup d'étendue à la bastille, qu'ils construisirent entre Saint-Poair et Saint-Ladre, parce qu'ils y avoient renfermé des troupes, qui devoient faire des excursions du côté de Fleury.

Quoique les Anglois n'aient jamais eu de bastilles à

la maladrerie de Saint-Ladre, cependant, cet hôpital étant situé sur la grande route de Paris à Orléans, il me paroît certain que les Anglois, qui étoient à Saint-Laurent, envoyoient souvent des détachemens, qui se mettoient en embuscade à Saint-Ladre, afin de s'emparer des munitions de guerre et de bouche, qu'on auroit voulu introduire à Orléans par la route de Paris. Trois faits me semblent constater ce que je viens d'avancer.

J'ai observé ci-dessus que, le 16 mars, les Anglois ayant envoyé un grand charroi de Saint-Loup à la bastille Saint-Laurent, ceux, qui l'escortoient, gardèrent un profond silence, jusqu'à ce qu'ils furent arrivés à Saint-Ladre, et qu'alors ils jetèrent de grands cris. Ne doit-on pas en conclure qu'ayant rencontré, à Saint-Ladre, un détachement de troupes de leur nation, qui les mettoit hors de tout danger, ils voulurent se dédommager d'avoir gardé pendant long temps un silence qui leur étoit à charge?

Le *Journal du Siège*, p. 120, rapporte que le 22 mars 1429 « eut grosse escarmouche et sonna la cloche du beffroy, parce que les Anglois saillirent en grand nombre contre les François étant issus et allèrent environ Saint-Poair et au-delà ils furent bien recueillis par les Anglois (qui devoient être embusqués à Saint-Ladre) et qui les chassèrent jusques à l'aumône Saint-Poair et au champ Turpin, combien qu'enfin recouvrèrent force et se frappèrent dedans les Anglois par tant grande hardiesse qu'ils les firent reculer arrière vers leurs bastilles, l'un desquels, non soi donnant garde, cheut dans un puits près la Croix-Morin, dedans lequel il fut tué

par les François. » Ce passage prouve clairement que les Anglois avoient envoyé un gros détachement à Saint-Ladre; ayant été repoussés, ils allèrent, par la rue du Colombier, gagner le boulevart des Douze-Pierres construit depuis quelques jours. Mais, quelque imprudent, ayant voulu traverser les vignes, pour se rendre au fort de la Croix-Boissée, en passant au bas de la Croix Morin, tomba dans un puits où il fut tué par les François.

Lorsque les Anglois se rendoient de leur bastille de Saint-Laurent à Saint-Ladre, ils étoient obligés de parcourir à travers les champs environ un quart de lieue, étant tout à fait à découvert: qu'arrivoit-il ordinairement ? Celui qui étoit en sentinelle au clocher de Saint-Paul, voyoit toutes leurs démarches, il sonnoit la cloche du beffroy, aussitôt on prenoit les armes, on alloit au-devant des Anglois et on s'opposoit à l'exécution de leur dessein. Pour prévenir cet inconvénient, les Anglois, qui vouloient envoyer fréquemment des détachemens à Saint-Ladre, commencèrent, le 3 mars, à faire un fossé, pour aller à couvert de leur boulevart de la Croix-Boissée à Saint-Ladre d'Orléans, afin que les François ne les pussent voir « ne grever de canons et bombarde. » (*Journal du Siège*, p. 111). Il falloit que les Anglois missent une grande importance à aller librement de Saint-Laurent à Saint-Ladre, puisque, pour n'être pas vus des François, ils avoient entrepris de creuser un fossé qui auroit eu environ un quart de lieue. Mais je ne crois pas que ce fossé ait été exécuté ; car, lorsque les Anglois le commencèrent, ils furent attaqués par les François, et cette saillie leur fit grand

dommage ; neuf d'entre eux furent faits prisonniers et cinq tués. Je pense qu'au lieu de continuer ce fossé, qui auroit été comblé tous les jours par les François, les assiégeans changèrent de plan et se virent forcés de construire le boulevart des Douze-Pierres, celui du Pressoir ars, et les bastilles entre Saint-Poair et Saint-Ladre, qui furent achevées dans l'espace de six semaines. Ces forteresses auroient rendu le fossé inutile, et je ne trouve, dans les auteurs, aucune circonstance qui suppose l'existence de ce fossé.

SEPTIÈME DISSERTATION

OBSERVATIONS CRITIQUES SUR LES AUTEURS QUI ONT DONNÉ LA DESCRIPTION DU SIÈGE D'ORLÉANS PAR LES ANGLAIS EN 1428 ET 1429

M. Lebrun des Charmettes, dans son *Histoire de Jeanne d'Arc*, dite la Pucelle d'Orléans, Paris, 4 vol. in-8°, s'étonne avec raison de ce que la plupart des historiens n'ont consacré que quelques lignes au siège d'Orléans, d'où dépendoit la destinée de la France et peut-être celle de l'Europe entière. Nous devons donc lui savoir gré de s'être arrêté sur les circonstances la plupart inconnues de ce siège. Il a trouvé une ressource précieuse dans le *Journal du Siège d'Orléans*; il a pris des mots, sans aucun changement de langage, dans un vieil exemplaire écrit à la main, en parchemin, trouvé dans la maison de ladite ville d'Orléans, et donné au public par Léon Tripault, en 1576 et 1621; il a puisé aussi dans les chroniques du temps et dans les informations faites pour réformer le procès de la Pucelle : mais, malheureusement, M. Lebrun des Charmettes ne connoissoit qu'imparfaitement la topographie actuelle de la ville d'Orléans, et il n'avoit trouvé aucun renseignement sur la topographie d'Orléans et de ses environs, à l'époque du siège d'Orléans,

18

ce qui lui a fait commettre plusieurs inexactitudes, qu'il lui étoit presque impossible d'éviter.

M. Berriat Saint-Prix a aussi fait imprimer à Paris, en 1817, un ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc*, 1 vol. in-8°, dans lequel il donne des détails circonstanciés sur le siège d'Orléans. Il y a même joint une carte visuelle de ce siège et j'avoue, avec plaisir, qu'il a fait plusieurs rapprochemens heureux. Mais on voit encore que M. de Saint-Prix ne connoissoit pas assez la topographie d'Orléans, pour donner à sa carte toute l'exactitude, dont elle étoit susceptible.

Il y a un plan de la ville d'Orléans, dans lequel on a prétendu la représenter, telle qu'elle étoit, lorsqu'elle fut assiégée par les Anglois, en 1428 et 1429. Ce plan, qui est rare et gravé sur bois, est intitulé : *Vrai Pourctrait* de la ville d'Orléans comme elle étoit lors du siège des Anglois en 1428 ; mais il est si peu exact qu'il ne peut donner aucun renseignement sur le siège d'Orléans, et, si quelques personnes curieuses ont fait calquer ce plan, c'est plutôt pour avoir dans leur portefeuille un plan rare qu'un plan utile.

Il est certain qu'il n'a pas été gravé dans le temps où les Anglois ont assiégé la ville d'Orléans, car l'explication des différentes parties de ce plan est imprimée en caractères semblables à ceux dont nous nous servons. Or, l'imprimerie n'a été inventée que 30 ou 40 ans après le siège d'Orléans. Ce plan n'a donc pas été gravé en 1428.

En parlant de la maison où descendit la Pucelle en arrivant à Orléans, il dit que cette maison étoit occupée

par M. Colas des Francs, lorsqu'il a été gravé ; or la famille Boucher occupoit cette maison, en 1517, puisqu'à cette époque on lui rendit une partie du terrein. Cette indication suppose que M. Colas des Francs étoit une personne connue de tous ceux qui verroient ce plan. Il est donc plus que probable que M. Colas des Francs, dont il est parlé dans le plan, est celui qui a été maire en 1575, 1580, 1581, 1582 et 1583.

Mais ce plan a été gravé pour éclaircir une description du siège d'Orléans; or, c'est effectivement, en 1576, que Léon Tripault fit imprimer le *Journal du Siège d'Orléans*. Ce plan n'a donc été gravé qu'environ l'an 1575 ou 1580.

Avant d'entrer dans le détail des fautes grossières qu'on remarque dans ce plan d'Orléans de 1580, et des inexactitudes qui ont échappé à M. Lebrun des Charmettes et à M. Berriat Saint-Prix, j'ai cru devoir donner une carte visuelle du siège d'Orléans en 1428 et 1429, et justifier toutes les positions des Anglois et des François par des monumens encore existants ou par le *Journal du Siège d'Orléans*, que tout le monde regarde comme une pièce authentique, ou par le témoignage des historiens d'Orléans. Pour me faire comprendre, je désignerai les rues par les noms qu'elles portent actuellement.

La ville d'Orléans est située sur la rive droite de la Loire. Elle est bâtie sur un coteau qui s'élève insensiblement et forme un amphithéâtre regardant le midi. La Cathédrale avoit été construite à l'endroit le plus

élevé de la première enceinte et à 60 pieds au-dessus du niveau de la Loire, lorsque ses eaux sont peu abondantes et qu'elles répondent au premier des numéros marqués sur la première pile du pont du côté de la ville.

Orléans a été aggrandi à trois fois différentes. En 1345, lorsque Philippe de Valois donna Orléans en apanage à son second fils Philippe, auquel il fit épouser Blanche de France, fille de Charles le Bel. Louis XI a augmenté Orléans du côté de l'est en 1466 ; ce travail a été terminé en 1480. Enfin Charles VIII permit, en 1486, aux habitans d'Orléans d'accroître leur ville des faubourgs de Saint-Vincent, de Saint-Laurent, du faubourg Banier, et nomma, le 26 mai 1488, M. Yvon d'Illiers, son chambellan, et M. de Gourville, vicomte de Machaut, son pannetier ordinaire, pour faire l'encein e, fortification et clôture de la ville d'Orléans. Ce travail fut fait avec tant d'activité, qu'en 1517, il étoit presque entièrement terminé. Depuis cette nouvelle enceinte, la ville d'Orléans est telle que nous la voyons encore actuellement.

Lorsque les Anglois vinrent mettre le siège devant Orléans, le 12 octobre 1428, la ville n'avoit encore reçu qu'une première augmentation. Pour la faire connoître telle qu'elle étoit alors, je vais déterminer exactement quelle étoit la première enceinte. J'exposerai ensuite quelle augmentation on lui avoit faite en 1345.

La première enceinte, du côté de l'est, laissoit la rue de la Tour-Neuve et celle du Bourdon-Blanc tout à fait en dehors ; aussi, les anciens murs de ville, qui existent

encore en grande partie, servent-ils de mur mitoyen aux maisons bâties à l'ouest de la rue du Bourdon-Blanc avec les maisons du cloître Sainte-Croix. A l'est et sur le port, et près de l'endroit où se terminoient les murs de ville, il y avoit une grosse tour, qu'on nommoit la Tour-Neuve. On l'a démolie depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire environ l'an 1800.

En remontant du port, on trouve, à peu de distance, une ancienne tour qui fait partie des bâtiments d'une maison de la rue de la Tour-Neuve.

Dans la rue de Bourgogne, on voyoit l'ancienne porte Bourgogne accompagnée de deux tours. On n'a démoli la dernière de ces tours qu'en 1816 ; on y remarquoit encore les gonds qui soutenoient anciennement les portes de ville.

De la vieille porte Bourgogne à la rue de l'Évêché, il y avoit trois tours : la première existe encore dans une maison du cloître Sainte-Croix, actuellement rue Saint-Étienne ; la seconde existoit dans une maison de la rue du Bourdon-Blanc, C'est son propriétaire actuel, M. Geffrier des Isles, un des receveurs des impositions, qui l'a fait démolir. Enfin la troisième étoit la tour de la Fauconnerie, qu'on a démolie en 1636, lorsque M. de Netz a commencé de faire bâtir le palais épiscopal qui subsiste actuellement.

Cette tour étoit à l'angle que faisoient les murs de ville, pour tourner du côté du nord ; ils passoient à l'endroit où sont actuellement les bâtimens de l'Évêché, se dirigeoient ensuite dans le cloître Sainte-Croix, derrière la chambre du prédicateur, où on les voit encore, et traversoient l'Hôtel-Dieu qui est bâti sur une partie

de ces murs. Ils s'étendoient de là derrière la maison de Barbe-Cannes, qui est au fond du cul-de-sac, portant ce nom, derrière la maison de la rue des Hennequins, nommée la maison de l'Alleu, s'avançoient jusque dans le jardin du Collège et se terminoient à peu près à la porte actuelle du Collège, où étoit autrefois le Prieuré de Saint-Samson.

Dans la partie des anciens murs de ville, qui regardoit le nord, il y avoit deux portes. La première étoit vis-à-vis la rue Serpente. Elle est encore représentée dans le plan d'Orléans dressé par Fleury en 1640. Elle n'a été supprimée qu'en 1646, lorsque Mgr Alphonse Delbène, évêque d'Orléans, a fait finir le palais épiscopal. Cette porte se nommoit la porte de la Croix, parce que, auprès de cette porte et vis-à-vis la tour de la Fauconnerie, il y avoit une croix qui avoit donné son nom aux rues du Bourdon-Blanc, de la Tour-Neuve et même à la rue de Hurepoix.

J'ai, en ma possession, un titre du 22 juin 1575, passé en présence de Sébastien Blanchart, où la maison que j'habite, rue de Hurepoix, n° 18, est dite située sur la rue par laquelle « on va de la porte de la Croix à l'église Saint-Vincent ès vignes lez Orléans (1). »

La seconde étoit vis-à-vis l'Étape, auprès de l'hôtel de

(1) M. Polluche, dans ses *Notes sur la description d'Orléans*, p. 50, rapporte qu'en 1521, on « jugea à propos de faire l'entrée du grand cimetière vis-à-vis la cathédrale, avec laquelle le cimetière pouvoit communiquer, au moyen d'une porte, qu'on ouvrit en même temps dans les anciens murs de ville, n'y ayant point eu jusque-là de sortie de ce côté plus proche que la porte Parisis. » Il y a deux erreurs dans ce que dit ici M. Polluche : 1° on n'a point ouvert, en 1521, la porte du cloître qui faisoit face à celle du grand

l'Épervier. On voit encore les gonds de cette porte au mur de l'Hôtel-Dieu. Elle se nommoit la porte Parisie.

Il y avoit une tour peu éloignée de la porte Parisie du côté de l'ouest. Elle n'a été démolie que depuis 1800. Il y en avoit encore deux autres depuis cette tour jusqu'à celle Saint-Samson ; elles sont représentées dans le plan de 1580 et personne ne conteste leur existence.

Les murs de la première enceinte d'Orléans faisoient un angle auprès du Collège et descendoient jusqu'à la rue Saint-Jacques, en laissant les rues de l'Aiguillerie et des Hôtelleries tout à fait en dehors. Ces rues occupent l'emplacement des anciens fossés. Ce sont les anciens murs de ville qui séparent les maisons de ces deux rues, du côté du levant, d'avec les maisons auxquelles elles sont contiguës. Dans l'espace, qui s'étendoit du Collège à la rue Saint-Jacques, il y avoit trois portes : la 1re étoit la poterne Saint-Samson, qui répondoit à l'église du Collège. Le Maire dit qu'elle existoit avant qu'il écrivit, c'est-à-dire environ 1630. La 2e étoit la porte Dunoise, qui répondoit à la Grande-Rue, un peu plus bas que la rue des Trois-Clefs, et la 3e étoit une poterne, qui répondoit au milieu de la rue Saint-Jacques, conduisant de la rue des Hôtelleries au

cimetière. Cette porte n'existoit pas encore en 1640, comme le prouve le plan de Fleury; 2o avant que cette porte fût ouverte, on alloit, de l'église de Sainte-Croix au grand cimetière, par la porte de la Croix. On n'a ouvert la porte du cloître, qui faisoit face à la grande porte du cimetière, qu'en 1650 ou environ, lorsque la porte de la Croix a été supprimée et réunie à l'évêché, puisque cette porte n'existe pas dans le plan de Fleury, en 1640, comme je viens de le faire observer.

marché à la volaille. Le Maire dit qu'on voyoit encore les marques de cette poterne en 1570.

La Tour de l'Horloge de la Ville est une des tours de la première enceinte. On assure qu'il y en avoit encore une autre auprès de la maison du prévot, sise dans le marché à la volaille.

Plusieurs personnes, qui ont étudié les changemens que la ville d'Orléans a éprouvés à différentes époques, croyent que l'ancien pont étoit tout à fait en dehors de la ville, mais je suis certain qu'elles se sont trompées. Il est vrai qu'il y avoit une porte dans la rue Saint-Jacques ; mais cette porte y avoit été placée par un excès de précaution très ordinaire anciennement. Je suis convaincu que les fossés et les murs de ville faisoient un demi-cercle à l'extrémité de la rue des Hôtelleries et avant la rue Saint-Jacques : 1° afin de garantir les fortifications du pont des attaques des ennemis ; 2° afin que les habitans d'Orléans pussent, en cas d'attaque, défendre leur pont. En effet, si le demi-cercle de murailles n'eût pas environné le pont, il auroit fallu que les Orléanois fussent sortis de leur ville pour le défendre et qu'ils se fussent présentés à découvert à l'ennemi, qui les auroit foudroyés. Peut-on supposer que nos pères aient été assez peu avisés pour s'exposer à un si grave inconvénient ? Est-il probable qu'ils aient voulu isoler absolument la garnison, qui défendoit le pont, tandis qu'il leur étoit si facile de lui assurer une libre communication avec la ville ? Toutes les portes de la ville n'étoient-elles pas garnies de fortifications, qui les garantissoient des attaques des ennemis, et empêchoient qu'on ne s'en

emparât par surprise? Mais la porte de la rue Saint-Jacques n'étoit pas inutile; car, en supposant que l'ennemi se fût rendu maître du pont, il n'auroit pas encore pu se regarder comme maître de la ville. D'ailleurs les fossés de la rue des Hôtelleries ne pouvoient s'étendre directement que jusqu'à la rue Saint-Jacques, afin de donner aux voitures, qui arrivoient par le pont, la facilité d'entrer dans la ville. Si ces fossés n'avoient pas fait le demi-cercle, l'extrémité des murs de la ville voisine du pont n'auroit été défendue par aucun fossé. Peut-on le supposer, surtout si on fait attention que cette partie touchoit au Châtelet, qui étoit la demeure ordinaire de nos rois, lorsqu'ils résidoient à Orléans, pendant les XIe, XIIe et XIIIe siècles?

Lorsqu'en 1345, Philippe de Valois eut donné à Philippe, son second fils, le Duché d'Orléans en apanage, il fit accroître Orléans, en y réunissant surtout un gros bourg nommé *Avenum*, situé auprès de Saint-Paul et environné de fossés, comme le prouvent un grand nombre de titres que j'ai vus, mais on ne se contenta pas d'allonger le quarré qui formoit notre ville, ce qui auroit suffi pour enfermer le bourg d'Avenum ; on construisit un mur qui alloit de la porte du Collège à l'extrémité de la place, où se vend le bled sur le Martroy, c'est-à-dire à l'endroit où venoient aboutir la rue de la Vieille-Poterie et la rue Banier. C'est à cet endroit qu'on fit une porte de ville bien fortifiée et défendue par une espèce de bastion considérable; car il est dit dans le *Journal du Siège* que, le 17 janvier, un canon tiré du fort de la Croix-Boissée tomba dans le boulevart de la porte Banier au milieu de plus de

cent personnes, sans en blesser aucune. C'est cette porte, qui a donné son nom à la rue, à laquelle elle conduisoit, car je ne connois aucun titre qui donne à cette rue le nom de rue Banier avant la seconde enceinte. Au contraire, dans un ancien nécrologe de Sainte-Croix de 1390, les maisons sises rue Banier sont appelées « *domus ad portam Bernierii* », ou « *suburbio portæ Bernerii.* »

On ne peut pas supposer que le fort de la porte Banier fut éloigné de l'entrée de la porte Banier ; car, dans le *Journal du Siège*, au 16 janvier, il est dit que le champ « où souloit être le colombier Turpin étoit prochain de la porte Banier », et, au 20 février, qu'il étoit à un jet de pierre d'Orléans. Micqueau dit de même que ce champ n'étoit éloigné de la porte Banier que d'un jet de pierre : « *ad campum Turpini : is locus aberat a Parisina porta ad teli jactum.* » (P. 85.) Il avoit dit plus haut que la porte de Paris étoit celle qu'on nommoit la porte Banier (p. 41) : « *ad Parisinam portam quam vulgo Banieriam appellant.* » Ce colombier de Turpin étoit à l'entrée de la rue actuelle du Colombier. Or la porte Banier auroit été éloignée de plus d'un jet de pierre de cette rue, si elle eût été éloignée de l'entrée de la rue Banier, qui existe actuellement.

J'ai oublié d'observer qu'on avoit construit une tour entre Saint-Samson et la porte Banier ; on m'a assuré qu'on voyoit encore des restes de cette tour dans la cave de la maison qui fait le coin de la rue de la Barillerie et du Martroy ; elle est représentée sur le plan de 1580.

De la porte Banier, les murs de la ville s'étendoient jusqu'à la boucherie du marché Renart, où répondoit la porte Renart.

Pour déterminer la position de la porte Renart, j'observerai 1° que, dans un titre de l'Hôtel-Dieu, il est dit que la maison de l'Annonciade touchoit aux fortifications de la porte Renart ; 2° que Micqueau dit, p. 32, que les François avoient élevé en terre une fortification en avant de la porte Renart, que cette fortification touchoit à la petite boucherie et portoit encore de son temps (1560) le nom de fort : « *Is locus ad hunc usque diem propugnaculi nomen retinuit ad parvam lanienam* », et que, non loin de cet endroit, on voyoit encore des restes de l'ancienne porte Renart : « *nec longe ab eo loco portæ Vulpinæ vestigia conspiciuntur.* » La petite boucherie et la place, qui servoit de marché au pain, étoient donc occupées par les fortifications, qui accompagnoient la porte Renart, et par les fossés, qui les environnoient, et nous verrons dans la suite que ces fortifications étoient considérables.

Il y a, à la Bibliothèque publique d'Orléans, des lettres de Louis XII, données à Compiègne, le 8 juin 1498, par lesquelles il ordonne qu'on prendra « les terreins des vieux fossés et boulevarts pour y faire des places et lieux publics convenables, pour faire en iceux bâtir une boucherie, et faire plusieurs marchés distans et séparés les uns des autres, ce qui étoit devenu nécessaire attendu l'accroissement et augmentation de la ville ».

De la porte Renart, les murs de la ville alloient

joindre la rivière en traversant le cimetière Saint-Paul et passant par l'extrémité orientale des maisons, sises à l'est de la rue de Recouvrance.

Des personnes, qui ont étudié les antiquités de notre ville, mettent deux tours entre la porte Banier et la porte Renart et n'en mettent aucune entre la porte Renart et la tour de Notre-Dame, située sur le port à l'extrémité des murs de ville. Au contraire, le plan d'Orléans, dont j'ai parlé ci-dessus et qui a été gravé en 1580, met deux tours entre la porte Renart et la Loire et n'en place aucune entre la porte Banier et la porte Renart. On y voit seulement une petite enceinte circulaire, qui peut désigner un reste de tours. J'avoue que ce plan est extrêmement inexact ; mais, ayant été dressé 150 ans après le siège d'Orléans, il est possible que les tours qu'il indique existassent effectivement, lorsqu'il a été fait.

Cette tour Notre-Dame étoit considérable. On prétend que c'est de cette tour qu'avoit été tiré le boulet de canon, qui blessa à mort le comte de Salisbury, lorsqu'il regardoit, du fort des Tourelles, l'assiette de la ville d'Orléans (*Journal du Siège*, 28 septembre 1428).

En face de cette tour, il y avoit, dans la Loire, une île, qui étoit séparée du port par un bras de la Loire, nommé la rivière Flambert ou Flambart, et comme il y avoit ordinairement une grève entre cette rivière et les murs de la ville, on avoit construit une barre ou barrière sur la grève, afin d'empêcher les ennemis d'entrer sur le port. Aussi, dans le plan d'Orléans de 1640, la rue des Trois-Sonnettes est-elle appelée rue de la Barre-Flambert.

Pour justifier cette position, j'observe que le *Journal du Siège* rapporte que, le premier de l'année 1429, « eut une grosse escarmouche, environ trois heures après-midi, entre la rivière Flambert, la porte Renart et la grève (1) ». Micqueau se contente de dire que ce combat se livra entre la rivière Flambert et la porte Renart, ce qui ôte toute difficulté, p. 31 : « *inter rivum Flamberti et portam Vulpinam commissa est pugna cruenta admodum* (2). »

Le *Journal du Siège* rapporte encore que, le 29 janvier, les Anglois s'en vinrent jusqu'à une barrière qui étoit en la grève devant la Tour Notre-Dame et jusque

(1) Il est évident que la grève n'étoit pas au nord de la porte Renart, il falloit donc dire, pour que la phrase fût plus exacte, entre la rivière Flambert, la grève et la porte Renart.

(2) M. Lebrun des Charmettes, t. I, p. 145, dit que la petite rivière Flambert, prenant sa source dans les collines situées au nord d'Orléans, venoit alors en suivant la direction du nord au sud se jeter dans la Loire. J'observe : 1° qu'il n'y a aucune colline au nord d'Orléans ; 2° s'il y avoit eu une petite rivière qui eût coulé du nord au sud pour se rendre dans la Loire, on auroit pu changer sa direction, mais on n'auroit pu la supprimer, elle existeroit donc encore ; cette rivière auroit traversé un grand nombre de rues de la nouvelle enceinte. On y auroit donc vu des ponts de tous côtés. C'est ce dont personne n'a jamais entendu parler.

Mais M. Lebrun des Charmettes a raison d'observer que M. Beauvais de Préaux est tombé dans une erreur grossière, en supposant que l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance a été bâtie dans un endroit où étoit une forteresse élevée par les Anglois et à laquelle ils avoient donné le nom de Windsor. (*Remarques historiques sur Orléans*, p. 113.) Jamais les Anglois n'ont eu de fort dans l'emplacement occupé par l'église de Notre-Dame-de-Recouvrance. C'étoient les François qui occupoient ce terrein, et ils avoient bâti tout auprès la tour Notre-Dame, dont les matériaux ont peut-être servi à construire l'église actuelle de Notre-Dame-de-Recouvrance.

devant le boulevart de la porte Renart, mais ils furent bien reçus, et que, le 3 avril, il y eut forte escarmouche entre les pages des François et ceux des Anglois entre les deux îles Saint-Laurent. Il y avoit donc deux îles situées dans l'étendue de la paroisse Saint-Laurent. Nous verrons bientôt qu'il y en avoit une qui étoit au delà de Saint-Laurent et dans laquelle les Anglois construisirent un fort. Il falloit donc qu'il y en eût une autre avant Saint-Laurent ; car les pages françois, qui vouloient être vus de leurs compatriotes, n'auroient pas été combattre au delà du camp des Anglois. Ce n'est donc pas sans raison que j'ai avancé qu'il y avoit une île vis-à-vis la Tour Notre-Dame et qui s'étendoit du côté de Saint-Laurent, de manière à laisser, entre cette église, un espace assez considérable, vis-à-vis lequel étoit la plaine, où les pages anglois et françois se battirent.

Sur les quais d'Orléans, on voyoit, entre la Tour Notre-Dame et le pont, la tour et la porte Croquenault, qui est appelée la porte de l'Abbreuvoir, dans le plan d'Inselin, la porte et la tour Saint-Michel, appelée la porte du Héron, dans le plan d'Inselin, la porte de la Faux, près le pont, la porte du Pont flanquée de deux tours. A l'est du pont, étoit le Châtelet, avec une tour qui s'étendoit jusqu'aux fortifications du pont (1). A l'est du pont il y avoit la porte du Soleil, la tour de la Crèche-Meffroy, la porte ou plutôt la poterne Ches-

(1) Le Châtelet a été baigné par les eaux de la Loire jusqu'environ l'an 1775, qu'on a fait un chemin, pour établir une communication libre et commode entre le pont de la Poterne et celui de Recouvrance.

neau, le Guichet Saint-Benoît, celui des Bouchers, la Tour cassée et la porte de la Tour-Neuve, qu'on a appelée ensuite la porte des Tanneurs. J'ai tiré ces détails de la description d'Orléans par dom Toussaint-Duplessis, que M. Polluche a fait imprimer et qu'il a enrichie de ses notes.

Dans l'*Histoire du Siège d'Orléans*, il est beaucoup parlé de la poterne Chesneau. Il y avoit, à cette poterne, un fort, sur lequel les habitans d'Orléans avoient placé trois pièces d'artillerie d'un fort calibre, qui tiroient avec beaucoup de succès sur le fort des Tourelles, lorsque les Anglois s'en furent emparés. La première de ces pièces d'artillerie se nommoit le *Chien;* les Orléanois l'avoient fait fondre par Guillaume Duisy, très subtil ouvrier. C'étoit une bombarde « jettant pierre poisant six vingts livres ». Les deux autres pièces d'artillerie étoient deux canons, l'un dit *Montargis* et l'autre *Riffard* (*Journal du Siège*, 23 octobre 1428) (1).

Il y avoit douze moulins sur la rivière de Loire, entre la cité et la Tour Neuve. Chacun de ces moulins étoit assis sur deux bateaux, comme le sont encore quelques moulins qu'on voit au delà de Saint-Laurent. Les Anglois les coulèrent bas peu de jours après leur arrivée auprès d'Orléans (*Journal du Siège*, 17 octobre 1428 et jours suivants). C'est aussi ce que rapporte Micqueau en ces termes : « *Eodem impetu frumentariis molis, quæ, in medio fluminis alveo, inter*

(1) « Sub id quoque tempus, tormentum, quod ab insigni tormentorum magistro Gulielmo Duiseo confici jusserant Aurelii (huic Canis nomen indiderunt), ad portulam Querculi collocarunt. » (Micqueau, p. 27.)

Civitatem et Turrim novam constitutæ, urbi annonam sufficiebant, eversis ac gurgite depressis. » P. 11 et 12.

M. Lebrun des Charmettes, t. I, p. 122, dit que « ces moulins devinrent le principal point de mire de l'artillerie angloise. Ils ne présentèrent bientôt à la vue qu'un amas informe de ruines. » Ces expressions sont plus brillantes que solides. Ces moulins n'offrirent bientôt à la vue aucun amas de ruines ; ils furent coulés bas et disparurent.

Au delà de la Tour-Neuve et non loin de Saint-Aignan, il y avoit des moulins, construits sur le bord de la Loire, dans un endroit, où il y a toujours beaucoup d'eau, même au milieu de l'été. Ce sont ces moulins qui avoient fait donner le nom de rue des Moulins à celle qui en étoit la plus proche. Il ne paroît pas que les Anglois les aient détruits ; ils étoient trop éloignés de l'endroit où ils avoient placé leurs canons. Il est parlé de ces moulins dans le *Journal du Siège* ; au 25 janvier, il est dit que les Orléanois, irrités de ce que les Anglois leur avoient enlevé un convoi de 500 bêtes, avec leur charrière, passèrent en une île devant la croiche des Moulins de Saint-Aignan. Micqueau dit de même, p. 42 : « *Aurelii ad molas frumentarias divi Aniani Ligerim trajiciunt.* »

Il me reste actuellement à faire connoître le pont et les environs d'Orléans. Le pont faisoit à peu près face à la rue des Hôtelleries. Si M. Lebrun des Charmettes avoit jeté les yeux sur quelques plans d'Orléans, il auroit vu que ce pont étoit droit, et il se seroit abstenu

de dire, t. I, p. 120, que l'ancien pont s'étendoit en ligne droite de la porte du Pont jusqu'aux trois quarts et demi du fleuve, que là il faisoit un coude et ne venoit aboutir à la rive du fleuve (sud) qu'en biaisant un peu à l'est ; que le fort des Tournelles étoit placé sur le pont, à l'endroit du coude, dont je viens de parler, et qu'il avoit probablement tiré son nom de l'obligation où on étoit de détourner en cet endroit, pour arriver au rivage opposé.

Ce que dit M. Lebrun des Charmettes prouve qu'il faut toujours se défier de son imagination, quelque féconde qu'elle soit, lorsqu'il s'agit de constater des faits.

L'ancien pont est représenté droit sur tous les plans qui ont été faits, lorqu'il subsistoit encore ; le coude, dont parle M. des Charmettes, n'a donc jamais existé.

Le pont n'étoit pas assez large, pour contenir deux tours et laisser le passage d'une voiture ; car, en supposant que l'ancien pont eût 36 pieds de large, en y comprenant les parapets, ce que je crois exagéré, on ne pouvoit donner moins de trois pieds d'épaisseur aux murs des forts des Tourelles. Les murs de ces forts auroient donc occupé 12 pieds ; il falloit environ 10 pieds pour le passage d'une voiture, il ne restoit plus que 5 pieds de diamètre pour l'intérieur de chaque fort. Auroit-il été possible de disposer des canons et de réunir les personnes nécessaires pour les servir dans un espace de 5 pieds de diamètre?

Puisque les forts des Tourelles ne pouvoient pas avoir été construits sur le pont, il falloit donc qu'ils fussent placés à l'extrémité du pont et aux deux côtés

du pont « *in ulteriore Ligeris ripa* » (Micqeau, p. 12). C'est aussi dans cet endroit que tous les plans les représentent.

Si ces forts se nommoient les forts des Tournelles, ce n'est donc pas parce qu'ils étoient situés à un endroit où il falloit tourner, mais parce que le mot Tournelle signifie une petite tour (*Turnicula*). C'est ce qu'observe le *Dictionnaire de Trévoux*, qui ajoute que ce mot n'est plus guère en usage qu'en parlant de quelque ancien bâtiment. C'est de là aussi qu'ont pris leur nom le palais des Tournelles, et le quai de la Tournelle à Paris.

Aussi n'est-ce pas sans raison que Micqueau, en 1560, appeloit ces forts « *Turriculæ* », et que tous les historiens modernes les ont constamment appelés les Tourelles.

Quoique les Tourelles fussent très fortes par elles-mêmes, il y avoit en avant un boulevart, fait de fagots et de terre, dont les Anglois eurent beaucoup de peine à s'emparer ; lorsque les François virent que le fort des Tourelles étoit tellement ruiné par les canons des Anglois, qu'il n'étoit plus possible de s'y maintenir, ils rompirent une arche du pont, firent un boulevart à la Belle-Croix et s'y retirèrent.

La Belle-Croix étoit une croix de bronze accompagnée de plusieurs statues de saints de même métal qu'on voyoit à peu près au milieu du pont. Je n'ai trouvé aucun historien qui ait déterminé la place précise qu'occupoit la Belle-Croix. M. Polluche dit seulement qu'elle étoit du côté opposé à celui où étoit le monument de la Pucelle, et par conséquent du côté de l'ouest et

plus près du Portereau que d'Orléans. Le Maire dit qu'en 1578, la grande arche de la Belle-Croix fut refaite. Or, je vois, sur les plans d'Orléans, la troisième arche après les mottes, qui paroît avoir été refaite. Il est donc probable que c'est à cet endroit qu'étoit la Belle-Croix. Non loin de cette croix, mais du côté de la ville, il y avoit, de chaque côté du pont, une île garnie de maisons. Ces deux îles avoient nom les Deux-Mottes. Elles ont subsisté jusqu'à ce qu'on ait démoli l'ancien pont. La motte, qui étoit à l'est du pont, s'appeloit la motte des Poissonniers; celle de l'est se nommoit la motte Saint-Antoine, parce qu'il y avoit, sur cette Motte, une église dédiée à saint Antoine. C'étoit l'église d'un hôpital, destiné à recevoir les pèlerins. M. Lebrun des Charmettes se trompe donc lorsqu'il dit, t. I, p. 193, que la maison de l'Aumône, située près la porte Parisie, étoit une maison hospitalière, fondée par la piété, pour offrir un asile aux pèlerins. J'observerai que l'hôpital, situé près la porte Parisie, n'a jamais servi qu'à retirer les malades, et, qu'en 1428, il se nommoit l'hôpital ou Maison Dieu, ou l'Aumône générale, par opposition à l'Aumône Saint-Pouair ou des garçons, à l'Aumône Saint-Paul ou des filles, et à l'hôpital Saint-Antoine, situé sur une des mottes du pont et destiné à recevoir les pèlerins.

Les François construisirent un boulevart qui s'étendoit en partie sur ces deux mottes et en partie sur le pont. On le nomme le boulevart de la Belle-Croix, parce que la partie de ce boulevart, qui étoit placée sur le pont, s'étendoit auprès de la Belle-Croix. Ces forts se voient sur le plan d'Orléans fait par Fleury, en 1640;

on y voit aussi des palissades qui garnissoient les deux mottes du côté du midi, afin d'empêcher les Anglois de s'en emparer. Les François avoient placé, sur le boulevart de la Belle-Croix, un habile canonnier nommé Maître Jean, qui ne manquoit presque jamais d'atteindre les personnes qu'il visoit.

A l'extrémité de la motte Saint-Antoine, il y avoit une chaussée que nos rois avoient fait faire autrefois, lorsqu'ils avoient des moulins à Orléans, afin de diriger l'eau de la Loire sur leurs moulins. On a supprimé les deux mottes lorsqu'on a eu construit le nouveau pont. On a seulement conservé une chaussée, qu'on a prolongée d'un côté jusqu'à la levée, vis-à-vis Saint-Jean-le-Blanc, et de l'autre côté jusqu'à un des piliers du pont, afin de rejeter les eaux de la Loire du côté du pont. Cette digue se nomme duit. Lorsque la Loire est grande, elle couvre tellement le duit que les bateaux passent par dessus sans rien craindre.

Au sud des Tourelles, et à deux cents pas de distance, se trouve l'église des Augustins. Le couvent et les jardins étoient à l'ouest de l'église.

On sortoit du côté de l'est du boulevard qui étoit en face des Tourelles ; on passoit sur le pont-levis, au-dessous duquel les eaux pluviales du Portereau Saint-Marceau se déchargeoient dans la Loire. Ce pont se nommoit le pont Jaquin. En sortant de ce pont, on rencontroit un chemin qui se dirigeoit vers le sud et auquel aboutissoient deux rues, l'une dirigée vers l'est et l'autre vers l'ouest. Trois rues formoient le faubourg d'Orléans, situé au midi de la ville, et portoient le nom de *Portereau*. Celle, qui étoit dirigée vers le sud, se

nommoit le Portereau Saint-Marceau, parce que c'est dans ce portereau que se trouve l'église de Saint-Marceau. Celle qui s'étendoit vers l'ouest étoit appelé le Portereau Tudelle, et celle qui s'étendoit vers l'est le Portereau du Coq. Ces portereaux existent encore actuellement et portent les mêmes noms. C'est pourquoi je suis étonné que M. Lebrun des Charmettes ait dit, t. 1, p. 115, que lorsque les Anglois se rendirent à Meung et à Beaugency, après la prise de Jargeau et de Châteauneuf, ils prirent position à Olivet et de là coururent jusques aux barrières de Saint-Marceau, bourg presque lié au faubourg du Portereau qui s'étend sur cette rive de la Loire au midi de la ville. J'ignore ce que M. des Charmettes entend par les barrières de Saint-Marceau ; je sais, cependant, que le bourg Saint-Marceau est non seulement lié au Portereau, mais qu'il fait une des principales parties de ce faubourg. Aussi, d'après le *Journal du Siège*, au 12 octobre 1428, les Anglois logèrent près de l'un des bourgs qu'on dit Portereau, c'est-à-dire qu'on appelle Portereau. Il est vrai que le Portereau de Tudelle et surtout celui du Coq s'étendent sur la rive de la Loire au midi de la ville, mais il n'en est pas de même du Portereau de Saint-Marceau.

Le Portereau Saint-Marceau conduit à Olivet et le Portereau de Tudelle à Saint-Mesmin. C'est aussi à ce Portereau qu'aboutissoit le chemin qui conduisoit à la levée de Saint-Privé et à cette église. Enfin le Portereau du Coq conduisoit à Saint-Jean-le-Blanc, à Saint-Denis-en-Val et à Sandillon.

Depuis qu'on a bâti le nouveau pont, on a fait une

levée entre la Loire et le Portereau de Tudelle : cette nouvelle levée conduit directement à Saint-Privé. On a aussi fait une levée entre la Loire et le chemin qui conduisoit à Saint-Jean-le-Blanc. En 1428, ce chemin étoit baigné du côté du nord par les eaux de la Loire, et, du côté du midi, il dominait sur les terres cultivées et formoit une véritable levée ou Turcie. C'est pourquoi, dans le *Journal du Siège*, le chemin de Saint-Jean-le-Blanc est nommé ordinairement la Turcie Saint-Privé. Il paroît que M. Lebrun des Charmettes ne croyoit pas que le chemin, qui conduisoit à Saint-Jean-le-Blanc, fût une Turcie ; aussi, au lieu de dire que les Anglois s'étoient cachés derrière la Turcie de Saint-Jean-le-Blanc, il écrit, t. I, p. 155, qu'ils s'étoient cachés dans les bâtiments d'une Turcie élevée un peu au-dessus de Saint-Jean-le-Blanc. Micqueau explique d'une manière fort détaillée comment les Anglois surprirent les François. Il dit que, derrière Saint-Jean-le-Blanc, il y avait des bois et des broussailles qui empêchèrent de voir les troupes qui s'y étoient cachées et que ces troupes, étant tombées à l'improviste sur les François, les mirent en déroute, ce qui est d'autant plus exact que les clos, situés derrière Saint-Jean-le-Blanc, se nomment encore actuellement le quartier des Varennes, c'est-à-dire des Garennes.

Vis-à-vis Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Aignan, mais très près de la Turcie Saint-Jean-le-Blanc, on trouvoit une île qui est représentée dans tous nos anciens plans. Elle avoit 1,800 pieds de long et 300 de large ; elle a subsisté jusqu'à ce que le nouveau pont fût terminé. Alors on a construit la levée des Capucins. Cette levée

occupe une partie de l'emplacement de cette île ; le reste a été employé à la construction de la nouvelle levée et l'île a disparu. On a seulement laissé subsister une partie du canal, qui régnoit au bas de la Turcie Saint-Jean-le-Blanc et qu'on nomme les bassins. Il paroît qu'il y avoit une espèce de pont ou de chemin, qui communiquoit de cette île à la Turcie ; car je lis, dans le *Journal du Siège*, au 17 janvier, que les Anglois des Tournelles ayant gagné, c'est-à-dire s'étant emparés vis-à-vis Saint-Loup d'une charrière et de deux sentines, sur lesquelles on conduisoit à Orléans un convoi considérable de vivres, il y eut une grande escarmouche en une île devant la Croche des Moulins Saint-Aignan, parce que les Anglois rompirent le conduit pour passer la charrière qu'ils avoient gagnée au port Saint-Loup. Je crois effectivement que cette île étoit très peu profonde et que le canal, qui la séparoit de la Turcie, étoit le seul endroit assez profond pour faire passer la charrière ; car, dans un plan d'Orléans, gravé par Beaurin, environ l'an 1700, il y a une petite digue qui joint cette île à la motte Saint-Antoine. Ce fut dans l'île, dont je viens de parler, que la Pucelle rangea son armée en bataille, lorsqu'elle eut pris le fort des Anglois qui étoit à Saint-Jean-le-Blanc. M. Lebrun des Charmettes dit, t. II, p. 74, d'après la déposition de Jean d'Aulon, qu'on fit faire le tour de l'île à deux vaisseaux, qui avoient apporté les troupes, et qu'on les plaça pour servir de pont dans le canal qui la séparoit de la terre ferme. J'ai donc eu droit de placer cette île près la Turcie Saint-Jean-le-Blanc : aussi est-il dit, dans le *Journal du Siège*, que la Pucelle

étant dans cette île, elle y fut attaquée très fort et de près ; et, sans nous dire comment la Pucelle passa le canal qui séparoit l'île de la Turcie, il nous la représente, un instant après, chassant les Anglois jusqu'à leur boulevart et de pleine venue livrant tel assaut au boulevart et bastilles des Augustins qu'elle les prit par force.

Un peu au delà de Saint-Aignan, commençoit une très grande île qui s'étendoit jusqu'auprès de Saint-Loup. Cette île se nommoit l'île de Charlemagne, parce qu'elle avoit été donnée par Charlemagne au chapitre Saint-Aignan. Elle se nommoit aussi l'île aux Bœufs, parce qu'on y faisoit paître des bœufs. M. Lebrun des Charmettes et M. Berriat Saint-Prix, trompés par une chronique du temps, donnent à tort le nom d'île de Charlemagne à celle où les Anglois avoient construit un boulevart entre Saint-Privé et Saint-Laurent. Il y a 60 ans, l'île Charlemagne n'étoit séparée du coteau qui s'étend jusqu'à Saint-Loup que par un canal étroit, dans lequel l'eau ne couloit pas pendant quinze jours, dans l'espace d'une année. Toute la Loire passoit donc auprès de Saint-Denis-en-Val et ne s'approchoit de la ville qu'auprès de Saint-Aignan. Ainsi Saint-Loup étoit assez éloigné du cours de la Loire en 1428 ; mais, auprès de Saint-Loup, il y avoit un canal qui séparoit l'île de Charlemagne des prairies voisines que la Loire a entièrement emportées. On trouve d'ailleurs, auprès de Saint-Loup, un chemin qui conduit à la Loire ; cet endroit étoit un port commode et d'autant plus commode qu'il étoit plus éloigné des Tourelles, où les Anglois avoient leur principale force. Quand on ne se

servoit pas de ce port, il falloit passer l'eau près Saint-Aignan, ce qui étoit dangereux, parce qu'on étoit vu du fort des Tourelles, et ce qui étoit devenu presque impraticable, depuis la construction du fort de Saint-Jean-le-Blanc. Heureusement il ne fut construit que le 20 avril 1429, c'est-à-dire environ dix-huit jours avant la levée du siège.

Lorsque les Anglois vinrent mettre le siège devant Orléans, ils trouvèrent ses habitans déterminés à s'ensevelir sous ses ruines, plutôt que de se livrer aux Anglois. Ils étoient François, et par conséquent inviolablement attachés à leur roi et déterminés à faire tous les sacrifices possibles pour lui conserver une ville, de laquelle dépendroient les destinées de la France, et dont la prise auroit entraîné celle de Blois, de Tours, de Bourges et des autres villes qui étoient du parti de Charles VII. Aussi quand ils surent que, le 12 octobre 1428, les Anglois s'avançoient du côté d'Olivet, s'empressèrent-ils de démolir le couvent et l'église des Augustins et la plus grande partie des maisons du Portereau. « A la fin de novembre, on abattit l'église Saint-Aignan et le cloître d'icelle église, qui étoit très beau à voir, l'église Saint-Michel, l'église Saint-Avit, la chapelle du Martroy, l'église Saint-Victeur ou plutôt de Saint-Victor, l'église Saint-Michel dessus les fossés ou sur l'Étape, les Jacobins, les Cordeliers, les Carmes, Saint-Mathurin, l'aumône Saint-Pouair et Saint-Laurent, et outre plus brûlèrent et démolirent tous les faubourgs d'autour leur cité, qui étoit très belle et riche chose à voir, avant qu'ils fussent abattus, car il y avoit de moult grands édifices et riches tellement qu'on tenoit

que c'étoit les plus beaux faubourgs du royaume. Le 29 décembre furent brûlées et abattues plusieurs autres églises et maisons qui étoient encore demeurées auprès d'Orléans, comme Saint-Loup, Saint-Marc, Saint-Euverte, Saint-Vincent-des-Vignes, Saint-Lazare, Saint-Pouair ou Saint-Paterne et la Madeleine, afin que les Anglois ne se pussent loger, retraire et fortifier. » Que ne pouvoit-on pas attendre de personnes qui faisoient volontairement de si grands sacrifices ?

Mais si nos pères avoient le cœur éminemment françois, ils ne montroient pas moins d'attachement pour la religion. Ils savoient que Dieu est le maître des armées, que c'est lui qui dirige tous les cœurs et qu'il ne fait pas toujours dépendre la victoire du nombre des combattans. Voyant cependant que Charles VII n'avoit presque plus de soldats pour les soutenir, qu'il avoit encore moins de ressources pécuniaires pour les solder, les Échevins ou procureurs de la ville convoquèrent universellement les habitans qui se taxèrent volontairement. Les uns donnèrent, les autres prêtèrent différentes sommes. Le chapitre de Sainte-Croix prêta 200 écus d'or vieux. La ville de Poitiers fit don de 700 liv., celle de Bourges de 900 liv. et celle de la Rochelle de 400 liv., comme il se justifie par les comptes d'Estienne de Bourges et de Jean Hilaire. (Le Maire, in-4°, p. 285.) Après avoir sacrifié leurs faubourgs et une partie de leur fortune, les Orléanois étoient encore déterminés à sacrifier leur vie, s'il étoit nécessaire. Mais, afin de prévenir un si grand malheur, ils firent plusieurs processions générales à Notre-Dame-des-Miracles, pour se mettre sous la

protection de la reine des Anges. Ils conjurèrent saint Aignan, qui avoit déjà délivré Orléans de la fureur d'Attila, de prendre en main leur cause et de combattre pour eux contre les ennemis de leur ville et de leur roi légitime. Ils intéressèrent en leur faveur tous les saints, dont ils possédoient les reliques. Une si ferme espérance n'a pas été vaine. Il falloit un miracle de la droite du Tout-Puissant pour les soustraire à la domination des Anglois, et le Tout-Puissant a opéré ce miracle. Il a suscité une jeune paysanne de 18 à 19 ans. Il lui a fait quitter ses fuseaux pour se revêtir du casque et de la cuirasse. Il lui a inspiré ce courage intrépide qui sait braver les dangers et cette vivacité prudente et réfléchie qui caractérise les vrais héros ; et cette jeune fille, qui n'avoit jamais vu ni camp, ni armée, se trouve aussitôt en état de ranger des armées en bataille, de s'opposer aux projets mal concertés des généraux françois, qui avoient jusque là passé pour les plus grands maîtres dans l'art militaire et dans la science des combats. Peut-on s'empêcher de reconnoître qu'on fait des progrès rapides dans un art quelconque, quand on a Dieu pour maître? Mais avant de parler des exploits de Jeanne d'Arc, je dois dire tout ce que les Anglois avoient fait pour s'emparer d'Orléans.

Ce fut le 12 octobre 1428, que les Anglois se présentèrent devant Orléans pour en faire le siège. M. Lebrun des Charmettes, qui a compulsé avec le plus grand soin tous les historiens du temps, ne nous apprend pas quelles étoient les forces des Anglois, lorsqu'ils vinrent assiéger Orléans. Il me paroît constant qu'ils avoient

à peine 3,000 hommes, car ils ne laissèrent que 500 hommes au fort des Tourelles et, le 9 novembre, ils firent rentrer une partie de leur armée à Jargeau et l'autre à Meung. Or ces villes sont trop petites pour avoir pu recevoir une armée considérable; d'ailleurs, quand ils revinrent à Orléans, le 30 décembre, on doit supposer qu'ils avoient plutôt grossi leur armée qu'ils ne l'avoient diminuée. Cependant, à cette époque, ils n'avoient que 2,500 hommes. M. Lebrun des Charmettes avance que la garnison d'Orléans étoit d'environ 2,000 hommes; comme le *Journal du Siège* n'en dit rien, il auroit été à désirer qu'il eût indiqué l'historien sur lequel il s'étoit appuyé pour avancer le fait. Néanmoins, ce qu'il dit n'a rien que de probable; car la ville d'Orléans étant, pour ainsi dire, le seul rempart que Charles VII pût opposer aux Anglois, on est en droit de supposer qu'il y avoit 2,000 hommes de garnison à Orléans, pour soutenir les habitans, qui, sans en excepter les femmes, étoient autant de soldats déterminés à vaincre ou à mourir. Avec de tels sentimens, de quelle résistance n'est-on pas capable?

Pour juger de la population d'Orléans, lorsque les Anglois vinrent l'assiéger, il ne faut pas comparer l'enceinte de la ville à cette époque avec l'enceinte actuelle. J'avoue que la ville d'Orléans est quatre fois plus grande qu'elle ne l'étoit en 1428. Mais, à cette époque éloignée, les rues d'Orléans étoient très étroites; dans chaque maison il n'y avoit qu'une très petite cour; tous les bâtimens étoient disposés de manière à loger un grand nombre d'habitans. La ville étoit bâtie sur une espèce de coteau; on avoit coutume de creuser dans chaque

maison deux ou trois caves les unes au-dessous des autres, pour servir de magasin; la plupart des maisons étoient reconstruites en bois, ce qui augmentoit d'un pied la profondeur des appartemens : d'ailleurs la simplicité des mœurs de nos pères ne leur avoit pas rendu nécessaire cette multiplicité d'appartemens absolument inutiles que nous regardons comme indispensables. Il y a plus, le même lit suffisoit souvent à plusieurs personnes. La Pucelle, en descendant chez M. Boucher, partagea son lit avec la fille de son hôte. Au lieu que dans la nouvelle enceinte, les rues sont larges ; il y a des places publiques; un grand nombre de maisons vastes ont des jardins multipliés, ce qui me fait croire qu'en 1428 la population d'Orléans pouvoit être la moitié de la population actuelle, surtout si on fait réflexion que, les maisons des faubourgs ayant été démolies, ceux qui les habitoient pouvoient et devoient s'être retirés à Orléans. Lorsqu'on sut que les Anglois se disposoient à assiéger la ville d'Orléans, un grand nombre de braves officiers vinrent dans ses murs pour la défendre. Parmi ces seigneurs se trouvoient Pierre de la Chapelle, gentilhomme (1), les seigneurs de Villars, de Guitry, de

(1) Gentilhomme de Beauce. M. Lebrun des Charmettes dit que son château s'élevoit au bord de la Loire, à peu de distance d'Orléans. Je sais qu'à une lieue d'Orléans, vers l'ouest, il y a une paroisse qu'on nomme la Chapelle-Saint-Mesmin. Mais, si ce gentilhomme eût eu son château en cette paroisse, on n'aurait pas dit qu'il étoit un gentilhomme de Beauce. S'il étoit nécessaire de donner quelque chose à la conjecture, ne pourroit-on supposer qu'il étoit seigneur ou de La Chapelle-du-Noyer ou de La Chapelle-Onzerain, paroisses voisines de Châteaudun, où commandoit le brave Florent d'Illiers, qui rendit tant de services aux habitans d'Orléans pendant le siège?

Courras, de Saintrailles et son frère Poton de Saintrailles, Messire Mathias, Arragonois, et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Le seigneur de Gaucourt étoit gouverneur d'Orléans.

Les Anglois, après avoir réuni leur armée à Meung et à Beaugency, vinrent, par Olivet, assiéger Orléans. Lorsqu'ils furent arrivés à Saint-Marceau, ils se fortifièrent entre le pont et Saint-Charles, et lancèrent sur la ville plus de deux cents pierres dont quelques-unes pesoient plus de cent livres. Ces pierres endommagèrent, il est vrai, quelques toits, mais elles ne tuèrent qu'une seule personne. Alors, la levée actuelle n'existoit pas, ni même les maisons, qui sont entre la levée et le chemin de Saint-Jean-le-Blanc ; ainsi rien n'empêchoit que les Anglois ne pussent diriger leurs canons sur les douze moulins, qui étoient situés au milieu de la Loire entre la Tour-Neuve et la rivière ; bientôt ils furent coulés bas. Les François en construisirent dans l'intérieur de la ville onze nouveaux que des chevaux mettoient en mouvement.

M. Lebrun des Charmettes, t. I, p. 127, suppose que ces moulins furent établis en divers lieux, et il ajoute que les ennemis ignoroient dans quels endroits de la ville ils avoient été placés ; il leur fut impossible de les détruire. Pour moi, je pense qu'ils furent tous construits dans un même endroit, qui est appelé, dans nos anciens plans, la rue de la Vieille Musnerie ou Meusnerie ; je crois aussi que les Anglois, qui faisoient souvent des prisonniers, connaissoient l'endroit où les nouveaux moulins avoient été construits, et que, s'ils n'essayèrent pas de les ruiner, c'est qu'il leur auroit

été presqu'impossible d'y réussir, parce qu'ils étoient construits auprès du mur qui s'étendoit de l'église Saint-Paul à la tour Notre-Dame. Ils étoient donc protégés du côté de l'ouest par le mur, dont nous venons de parler, et, du côté du midi, par la tour Notre-Dame et les murs de ville qui s'étendoient le long du quai.

Ce fut le 21 octobre que les Anglois attaquèrent le boulevart qui étoit assis devant les Tourelles. Ils y éprouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendoient pas ; l'assaut dura quatre heures, pendant lesquelles les femmes d'Orléans ne cessoient de porter très diligemment, à ceux qui défendoient le boulevart, plusieurs choses nécessaires, comme eau, huile, graisse bouillante, chaux, cendres et chausse-trappes. Les Anglois perdirent plus de deux cent quarante soldats à cette attaque, sans compter ceux qui furent blessés.

Les François, désespérant de se défendre plus longtemps dans le boulevart des Tourelles, l'abandonnèrent le 22 octobre et se retirèrent dans le fort des Tourelles ; mais il avoit été tellement battu par les canons des ennemis que les François ne crurent pas pouvoir s'y maintenir : ils le brûlèrent, le 23 octobre, et se retirèrent auprès de la Belle-Croix, où ils se fortifièrent, ayant eu l'attention de rompre une arche pour se garantir de toutes surprises. Les Anglois, de leur côté, étant entrés dans les Tourelles, rompirent deux arches du pont, élevèrent sur le pont même un boulevart de fagots et de terre, et rétablirent le fort des Tourelles et le boulevard qui étoit en avant de ce fort. Ils introduisirent l'eau de la Loire entre le boulevart et le fort, de manière qu'on ne pouvoit passer du boulevart dans le

fort sans traverser un pont. Il y en avoit encore un autre du côté de l'est, pour procurer l'écoulement des eaux pluviales, qui tomboient dans le Portereau Saint-Marceau. Après le siège d'Orléans, on rétablit le boulevart, le fort des Tourelles et le pont qui joignoit le fort au boulevart. C'est ainsi qu'il est représenté dans les anciens plans d'Orléans. Il est certain que les eaux de la Loire séparoient le boulevart du fort : car, la Loire ayant crû beaucoup le 27 février, les habitans d'Orléans pensèrent fermement que les deux boulevarts, faits par les Anglois sur cette rivière au droit de Saint-Laurent et aussi celui des Tourelles, étoient tous minés et abattus ; car elle crût jusqu'aux canonnières des boulevarts. Mais les Anglois mirent telle diligence, tant de jour que de nuit, que les boulevarts demeurèrent en leur état. Le pont, dont je parle, existoit encore lorsque la Pucelle attaqua le fort des Tourelles : et l'on sait que, Glaçidas et un grand nombre de seigneurs anglois voulant se retirer du boulevart dans le fort des Tourelles, ce pont rompit sous eux et qu'ils se noyèrent.

Le jour même que les Anglois prirent les Tourelles, le comte de Salisbury monta dans un appartement élevé de ce fort pour observer la ville d'Orléans et, à l'instant même, il fut blessé à mort d'un coup de canon qu'on crut avoir été tiré de la tour Notre-Dame. Il laissa Glacidas avec cinq cents hommes pour défendre le fort et le boulevart des Tourelles, et il se fit transporter à Meung, où il mourut.

Les Anglois ayant perdu leur général et, leur armée ayant été affaiblie par les pertes considérables qu'ils

avoient faites à l'attaque des Tourelles, prirent le parti de se retirer à Jargeau et à Meung, et laissèrent à Glacidas 500 hommes, pour se maintenir dans le fort et le boulevart des Tourelles. Ils exécutèrent leur retraite le 8 novembre.

Le 1er décembre, Talbot, premier baron d'Angleterre et excellent général, vint à la tête de 300 hommes se jeter dans le fort des Tourelles avec des vivres et des munitions de guerre. Il me paroît étonnant que les François ne se soient pas opposés à l'arrivée de Talbot et qu'ils n'aient pas essayé d'attaquer Glacidas, qui avoit été abandonné par l'armée anglaise. Et j'en suis d'autant plus étonné que, le 25 novembre, le comte de Dunois, le maréchal de Saint-Sévère, Chabannes, Lahire et un grand nombre de François courageux s'étoient jetés dans Orléans, à la tête de 800 combattans. S'ils fussent parvenus à débusquer Glacidas des Tourelles, ils ne se seroient pas vus exposés à la triste nécessité de ruiner toutes les églises et toutes les maisons des faubourgs. Mais la plupart de ces seigneurs savoient mieux combattre dans un moment critique que commander une armée; nous en verrons plus d'une preuve dans la suite.

Le 29 décembre, les Anglois vinrent de nouveau avec 3,500 combattans pour assiéger Orléans. Les François furent au-devant de l'armée angloise ; ils étoient en état de tenir les Anglois des Tourelles en échec et de faire sortir une armée égale ou supérieure en nombre, en associant les habitans de la ville qu'ils trouvèrent toujours d'un courage intrépide. Ils se contentèrent de harceler les Anglois et de se glorifier de quelques beaux

exploits qu'ils accomplirent ce jour-là. Les Anglois arrivèrent donc à Saint-Laurent, y campèrent et s'y fortifièrent. Ils avoient trop peu de troupes pour entreprendre de s'emparer d'Orléans de vive force, ni même pour en faire le blocus ; c'est pourquoi ils campèrent à une distance d'Orléans assez grande pour n'avoir rien à craindre du canon de la place.

L'église Saint-Laurent est sur une hauteur qui domine la Loire. Les Anglois, qui se proposoient d'intercepter la Loire, étendirent leur camp depuis Saint-Laurent jusqu'à une vallée qui est actuellement proche le Sanitas. Cette position formoit un amphithéâtre qui regardoit l'ouest. Elle les garantissoit du canon de la ville, qui étoit à l'est ; elle leur donnoit aussi la facilité de se procurer l'eau de la Loire et de secourir les forts qu'ils se proposoient d'établir au milieu de la Loire et à Saint-Privé. Il paroît que le camp des Anglois étoit plus long que large, autrement ils n'auroient pas été obligés de construire un fort à la Croix-Boissée ou Buisée, peu éloignée de Saint-Laurent. Mais ils crurent devoir élever ce fort, afin de surveiller plus facilement les démarches des François, ce fort étant vis-à-vis la porte Renart, et pouvant également découvrir le flanc du fort de la porte Banier.

Les Anglois, maîtres des villes qui environnoient Orléans, savoient que ses habitans ne seroient secourus que par Charles VII, dont les forces étoient réunies du côté de Blois et de Tours. Or ces troupes ne pouvoient arriver à Orléans que par le midi et par le couchant, voilà pourquoi, après s'être emparés de la tête du pont, ils se fortifièrent du côté du couchant. Outre

leur camp, qu'ils avoient fixé à Saint-Laurent, et le boulevart de la Croix-Buisée, ils s'empressèrent de construire deux nouveaux forts, un dans l'île qui existoit au milieu de la Loire, entre Saint-Laurent et Saint-Privé, et un autre auprès de Saint-Privé, mais entre la levée et la Loire. J'ai dit que le fort construit auprès de Saint-Privé étoit sur le bord de la Loire, ce qui le prouve, c'est que la Loire crût considérablement. Le 28 février, le *Journal du Siège* dit que les habitans d'Orléans craignirent que les deux boulevarts faits par les Anglois sur icelle rivière fussent minés et abattus. Or, si le fort construit auprès de Saint-Privé eût été auprès de l'église et au sud de la levée, il n'auroit eu rien à craindre de l'inondation de la Loire.

Les Anglois, s'étant ainsi assurés du cours de la Loire et ayant établi une communication entre le camp de Saint-Laurent et le fort des Tourelles, essayoient presque tous les jours de surprendre les François qui gardoient le fort de la porte Renart. Parfois aussi, les François sortoient de la ville et alloient attaquer le camp des Anglois ou le fort de la Croix-Buisée. Mais toutes ces attaques se bornoient à tuer quelques personnes de part et d'autre et à faire quelques prisonniers.

De la porte Chesneau et du fort de la Belle-Croix, on tiroit continuellement contre les Tourelles. On parvint même, le mardi 11 février, à faire tomber la couverture du fort des Tourelles, ce qui écrasa six Anglois. De leur côté, les Anglois lançoient du fort des Tourelles des pierres très pesantes, qui écrasoient quelques toits, mais tuoient peu de personnes.

Tant que les Anglois ne construisirent pas de nou-

velles redoutes, toute la partie du nord et de l'est de la ville étoit entièrement libre et rien n'empêchoit que les habitans ne reçussent des secours et des convois de vivres et de munitions. Le midi étoit aussi presqu'entièrement libre. On amenoit à Orléans des provinces méridionales des bœufs et d'autres vivres. Ils faisoient le tour du Loiret, descendoient dans la plaine de Cornay, et passoient la rivière ou auprès de Saint-Loup, ou auprès du fort des Tourelles ; souvent il en sortoit des troupes qui cherchoient à s'emparer des vivres destinés pour Orléans, et quelquefois elles y réussissoient.

Le 16 janvier, Falstof amena aux Anglois 1,200 combattans avec des vivres et des munitions de toute espèce. Ce fut peut-être alors que les Anglois construisirent aux Augustins une nouvelle redoute pour défendre de plus en plus le boulevart et le fort des Tourelles.

Le 7 février, il entra dans Orléans 1,000 hommes commandés par Jean Stuart, connétable d'Écosse, Guillaume Stuart, son frère, par le seigneur de Saucourt, Verduran et plusieurs autres officiers. Il entra encore le même jour dans Orléans 200 hommes commandés par Guillaume d'Albret, et 120 qui appartenoient à Lahire.

On avoit appris qu'il étoit parti de Paris, sous le commandement de Falstof, 1,500 Anglois et un convoi considérable de vivres et de munitions de guerre, surtout une grande quantité de harengs. Car, il paroît qu'en 1428, on observoit encore l'abstinence du carême même dans les camps et les armées. Le comte de Dunois

partit, le 10 février, pour se rendre à Blois et presser le prince de Clermont de venir au secours d'Orléans, avec les troupes qu'il commandoit; on disoit qu'il devoit conduire à Orléans 4,000 combattans. De si nombreux renforts répandirent la joie dans la ville. Les habitans crurent qu'ils touchoient à la fin de leurs maux et qu'ils alloient être en état de forcer les Anglois jusque dans leurs retranchemens. Mais, à quoi servent des soldats, quand ils n'ont à leur tête aucun général qui sache les commander? On avoit pris la résolution d'aller au devant de Falstof, afin d'empêcher sa jonction avec les Anglois qui assiégeoient Orléans et aussi pour s'emparer du convoi qu'il escortoit. Ce parti étoit sage; le comte de Clermont, sans entrer dans Orléans, se rendit à Rouvray-Saint-Denis, bourg situé à environ 12 lieues d'Orléans. Guillaume Stuart sortit de la ville à la tête de 1,500 combattans et arriva un peu avant le comte de Clermont. Comme le *Journal du Siège* dit que, si toutes ces forces eussent été réunies, il se seroit trouvé de trois à quatre mille combattans, j'en conclus que le comte de Clermont n'avoit environ que deux mille à deux mille cinq cents hommes. On rencontra Falstof à Rouvray-Saint-Denis. Les ennemis marchoient sans ordre. Lahire, Poton de Saintrailles et les autres généraux, qui étoient partis d'Orléans, vouloient attaquer les ennemis sans leur donner le temps de se reconnaître. S'ils l'eussent fait, ils les auroient infailliblement vaincus. Mais le comte de Clermont fit défendre à ces officiers d'attaquer avant qu'il se fût joint à eux.

Cependant les Anglois, voyant que les François se disposoient à les attaquer, firent halte, placèrent leurs

charriots derrière leur petite armée et fortifièrent le devant de leur camp par une haie de pieux pointus et inclinés qui offroient à la cavalerie une barrière insurmontable. Les Anglois surent par leurs éclaireurs que le corps de l'armée était encore éloigné. Ils firent donc sortir quelques archers pour essayer d'engager le combat. On étoit convenu que personne ne descendroit de cheval. Mais le connétable d'Écosse étoit impatient d'attaquer les Anglois et il ne pouvoit le faire tant qu'il seroit à cheval. Il en descend avec précipitation; les seigneurs qui l'accompagnoient suivent son exemple. Il se jette sur les Anglois à la tête de 400 combattans. Les Anglois étaient en bien plus grand nombre; ils sortent de leurs retranchemens avec impétuosité, tombent sur ces quatre cents hommes qui n'étoient pas soutenus, les exterminent et répandent la frayeur dans le reste de l'armée. Le comte de Clermont avoit des forces supérieures à celles des Anglois. S'il eût voulu les attaquer avec les 2,500 hommes qu'il commandoit et les restes de l'armée qui s'étoient repliés sur lui, il auroit pu les vaincre et s'emparer de leur convoi. Mais, soit qu'il fût frappé de crainte ou qu'il fût irrité de ce qu'on n'avoit pas exécuté ses ordres, il revint à Orléans, sans oser attaquer les Anglois. Quelques jours après, il en partit avec 2,000 hommes pour retourner à Blois, où il n'y avoit point d'ennemis et laissa les habitans d'Orléans, plongés dans la plus profonde affliction et consternés de se voir victimes ou de la lâcheté ou de la jalousie ou de la témérité des généraux, sur lesquels ils avoient fondé l'espérance de leur salut. Mais cette défaite, qui sembloit devoir occasionner la perte d'Or-

léans, fut le moyen dont Dieu se servit pour hâter sa délivrance. C'est ainsi que Dieu se plaît à déployer la force de son bras, lorsque les ressources humaines viennent à nous manquer. Il révéla à Jeanne d'Arc la défaite de Rouvray-Saint-Denis. Elle s'empressa de l'annoncer à Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, qui avoit refusé jusqu'alors de la faire conduire au roi. Quelques jours après, il apprit les circonstances de cette défaite et il fut si frappé de ce que Jeanne d'Arc lui avoit dit, que, dès ce moment, il prit la résolution de l'envoyer à Charles VII.

Les Orléanois, ne pouvant plus compter sur les François pour faire lever le siège de leur ville, prirent la résolution d'envoyer au duc de Bourgogne des députés, pour lui offrir de remettre leur ville comme en dépôt entre ses mains, jusqu'à ce que le duc d'Orléans, qui étoit en Angleterre prisonnier, pût faire valoir ses droits sur la capitale de son apanage. Mais le duc de Bedfort, qui étoit régent de France pour les Anglois, rejeta ces offres avec une hauteur qui déplut infiniment au duc de Bourgogne et qui le détermina à retirer celles de ses troupes qui étoient occupées au siège d'Orléans. Si les Orléanois ne réussirent pas dans leur projet, ils parvinrent au moins à diminuer les forces de leurs ennemis.

Cependant les Anglois, tout glorieux de la victoire qu'ils venoient de remporter à Rouvray-Saint-Denis, et fortifiés par les 1,500 hommes que Falstof leur avoit amenés de Paris, entreprirent plus vivement le blocus d'Orléans, quoique presque tous les jours il se fit des escarmouches, qui leur donnoient continuellement

de l'occupation. Le 30 janvier, un corps d'Anglois s'étoit répandu dans les vignes entre Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Lazare pour enlever des échalas ; mais un détachement, sorti d'Orléans, avoit repoussé ces maraudeurs, leur avoit tué sept hommes et fait quatorze prisonniers. Le maréchal de Saint-Sévère et La Hire avoient appris qu'un des principaux généraux de l'armée angloise, le seigneur d'Escalles, s'étoit logé au couvent de la Madeleine, avec une escorte de 30 hommes; ils sortirent d'Orléans à la tête de 200 combattants et forcèrent le général d'Escalles à se retirer promptement dans les bastilles de Saint-Laurent. Pour prévenir de semblables incursions, les Anglois prirent la résolution de creuser un fossé qui s'étendoit du boulevart de la Croix-Boissée jusqu'à Saint-Lazare, où ils avoient sans doute construit un autre boulevart, car ce fossé leur auroit été inutile, s'ils n'eussent pas eu au moins à chaque extrémité un fort qui pût les protéger en cas d'attaque (1). Mais les François, qui avoient autant d'intérêt à empêcher la construction de ce fossé que les Anglois en avoient à le creuser, firent une telle

(1) Le *Journal du Siège* nous donne une nouvelle preuve de l'existence du fort Saint-Lazare. Car il rapporte que, le 16 mars, les Anglois, qui étoient au fort Saint-Loup, ayant à mener un grand charroi à leur bastille de Saint-Laurent, firent un grand circuit pour éviter de tomber entre les mains des François, ils marchèrent ainsi en silence jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Saint-Lazare, où ils jetèrent un grand cri. Ils avoient donc trouvé à Saint-Lazare un boulevard qui les mettoit à couvert de tout danger, autrement ils se seroient abstenus d'appeler par leurs cris les ennemis, qui les auroient coupés, avant qu'ils pussent arriver à la bastille Saint-Laurent.

sortie sur les travailleurs qu'il paroit que les Anglois renoncèrent à ce fossé. Il n'en est plus fait mention dans le cours du siège. Mais pour suppléer à ce fossé, les Anglois construisirent auprès de la Grange-de-Cuyveret un nouveau boulevart. Cette bastille fut élevée dans une vallée qui se trouve presque en sortant de la porte Saint-Jean. C'est celle que M. Lebrun des Charmettes nomme la bastille du Colombier-Turpin, sur l'autorité d'une ancienne chronique. Effectivement, avant qu'on eût fait la nouvelle enceinte, la rue du Colombier aboutissoit à l'endroit que j'ai indiqué. Mais M. Lebrun se trompe en disant que cette bastille fut construite à l'endroit où étoit le Colombier-Turpin ; ce colombier étoit peu éloigné de Saint-Mathurin ; car il est dit que, le 2 avril, les François ayant attaqué le fort de la Grange-de-Cuyveret, les Anglois les repoussèrent jusqu'au champ Turpin et à Saint-Mathurin. Or le colombier de Turpin se trouvoit dans le champ qui lui appartenoit ; il étoit donc très éloigné du fort de la Grange-de-Cuyveret. Aussitôt que les François virent paraître le fort de la Grange-de-Cuyveret, ils s'empressèrent d'attaquer les Anglois qui l'occupoient. Ceux-ci, n'étant pas encore en état de résister, se retirèrent dans la bastille de Saint-Laurent, qui n'étoit pas loin de là. Il en sortit un corps de troupe considérable qui repoussa les François jusqu'à l'aumône Saint-Paterne. Ceux-ci, s'étant alors ralliés et ayant probablement grossi leur détachement, tombèrent sur les Anglois qu'ils forcèrent à leur tour de reculer ; mais toutes ces escarmouches n'avoient rien de décisif, pour aucun parti.

Quelques jours avant que l'on construisît le fort de la

Grange-de-Cuyveret, on soupçonna le maître de l'Aumône générale, ou de l'Hôtel-Dieu, d'avoir voulu livrer la ville aux ennemis ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'on s'aperçut qu'on y avoit fait un trou assez large pour introduire un homme armé et qu'on découvrit un mur nouvellement fait dans lequel on avait mis des canonnières. Ce qui semble justifier les soupçons qu'on avoit contre le maître de l'Aumône générale, c'est qu'il disparut lorsqu'on eut fait la découverte, dont je viens de parler. Une pareille trahison étoit bien propre à exciter l'indignation des habitans d'Orléans et à augmenter leur inquiétude. Mais la divine Providence, qui avoit pris leur ville sous sa protection, ne permit pas que cette trahison fût couronnée de succès.

J'ai observé plus haut que les habitans d'Orléans tiroient beaucoup de vivres du Berry et, qu'afin de n'être point inquiétés par la garnison des Tourelles, ils leur faisoient passer la rivière au port Saint-Loup. Les Anglois, pour leur ôter cette ressource, firent construire une redoute à l'endroit où étoit le monastère de Saint-Loup.

Cependant les habitans d'Orléans recevoient fréquemment des vivres de Châteaudun, de Normandie et des provinces situées au Midi de la Loire. Pour interrompre toutes ces communications, les Anglois tirèrent quelques troupes des villes, où ils entretenoient garnison et construisirent trois nouveaux forts, le premier au Pressoir Ars, c'est-à-dire au Pressoir-Brûlé, le second entre Saint-Lazare et Saint-Paterne et le troisième à Saint-Jean-le-Blanc. Ce dernier ne fut terminé que le 20 avril.

Il est dit, au 28 avril, dans le *Journal du Siège*, que « les bouleverts, qui étoient pour lors environ la Grange-de-Cuyveret et le Pressouer Ars ou Brûlé, étoient en aucune vallée qui là étoit d'ancienneté. » J'ai déterminé plus haut la position du boulevard de la Grange-de-Cuyveret. J'ai dit qu'il étoit établi dans une vallée assez voisine de la porte Saint-Jean. Or le fort du Pressoir Ars, étant dans la même vallée, ne pouvoit pas exister du côté de Saint-Laurent, puisque le fort de la Croix-Buisée étoit à peu de distance de ce côté; il falloit donc que le fort du Pressoir Ars ou Brûlé fût placé au milieu de la vallée, qui s'étend de la porte Saint-Jean aux Chartreux où s'élevoit l'église de Saint-Lazare.

Le *Journal du Siège* dit encore que la bastille, construite entre Saint-Pouair et Saint-Lazare, étoit « moult belle et forte, très bien faite et dans une place qui contenoit grande enceinte. » Pour peu que l'on connoisse Orléans, on sait que les Chartreux avoient leur monastère dans l'emplacement de l'église Saint-Lazare ou plutôt de la maladrerie d'Orléans, que c'est le chemin actuel de Paris qui passe près de Saint-Paterne et des Chartreux. Il est donc extrêmement étonnant que M. Lebrun des Charmettes place cette bastille sur l'ancien chemin de Paris qui passoit par le faubourg Saint-Vincent, c'est-à-dire à plus d'un demi quart de lieue de Saint-Paterne et de Saint-Lazare. M. Lebrun ajoute que cette bastille faisoit face à la porte Saint-Vincent, où aboutissoit l'ancien chemin de Paris, en suivant la rue de la Bretonnerie, qui se réunit à la rue Banier à l'endroit où étoit autrefois l'aumône Saint-Pouair et près l'église Saint-Paterne.

Ce même historien ne dit rien que de juste de la bastille Saint-Jean-le-Blanc ; mais M. Berriat Saint-Prix a tort de faire passer la Turcie Saint-Jean-le-Blanc derrière l'église, tandis qu'elle passoit en avant de l'église.

M. Le Brun parle d'une bastille de la Croix-Morin, qui n'a jamais existé, et il cite le *Journal du Siège* qui n'en parle en aucun endroit. Il y est seulement dit que Jeanne d'Arc se transporta près de la Croix-Morin, pour sommer les Anglois de « se rendre leur vie sauve tant seulement » : mais ceci ne prouve pas qu'il y eut une bastille à la Croix-Morin. Comme la bastille de la Croix-Buisée en étoit peu éloignée, les Anglois avoient des gardes qui s'avançoient jusqu'à la Croix-Morin ; c'est à ces gardes que la Pucelle parla. C'est ainsi que du fort Saint-Loup, on envoyoit des gardes avancées jusqu'à l'Orbette. C'est ainsi que, de la bastille construite entre Saint-Pouair et Saint-Lazare, on envoyoit des gardes avancées jusqu'à l'emplacement de l'église Saint-Pouair entre deux traits d'arc de la ville (*Journal du Siège*, 16 avril et 30 avril). Mais, en supposant qu'il y eût un fort à la Croix-Morin, il n'auroit pas été situé à l'endroit qu'on nomme actuellement la Croix, à l'extrémité de la rue du Colombier ; car, dès 1390, et par conséquent, avant le siège d'Orléans, il est parlé du clos Morin, qui tenoit au jardin des Carmes et s'avançoit vers l'Ouest. La Croix-Morin a donc toujours été placée à l'endroit où se réunissent le chemin qui conduit à la porte Madeleine et celui qui mène à la porte Saint-Jean. M. Le Brun convient lui-même qu'il y avoit un autre fort dans la rue du Colombier ; c'est

celui que j'ai appelé le fort de la Grange-de-Cuiveret. A quoi auroit servi un second fort dans la même rue et à peu de distance du premier ? Je conçois que les Anglois ont dû construire un fort aux Augustins en avant de celui des Tourelles, parce que la conservation de ce fort étoit pour eux de la plus grande importance, qu'il falloit pour le défendre plus de monde qu'il ne pouvoit en contenir dans le boulevart des Tourelles, et que, le roi étant maitre des provinces méridionales, on pouvoit les attaquer au midi, avec des forces considérables, sans donner le temps aux troupes qu'ils avoient au nord de la ville de les secourir. Mais tous les autres forts n'avoient été construits que pour bloquer la ville, et les forts qui auroient existé dans un même chemin l'un devant l'autre auroient été inutiles pour remplir ce but ; d'ailleurs, la maison de la Croix ne porte son nom que depuis 1716, époque où les sœurs dites de la Croix sont venues s'y établir.

M. Berriat Saint-Prix place une bastille entre Saint-Lazare et Saint-Vincent. Il en place aussi une sur le chemin de la Croix-de-Fleury ou de Saint-Vincent. Il se fonde sur l'autorité de l'*Histoire de la Pucelle*, publiée par Godefroy, et sur celle d'un manuscrit de la Bibliothèque, qui assurent que les Anglois avoient établi des bastilles sur tous les chemins passans. Comme celui de la porte Saint-Vincent ne conduit guère qu'à la forêt et qu'il est très peu passant, il n'est pas extraordinaire que les Anglois n'aient pas construit de bastille sur ce chemin. Ainsi, lorsqu'on vouloit introduire dans Orléans les munitions qui venoient de Blois, on étoit obligé de leur faire passer la Loire au-dessus

de Saint-Loup, de leur faire faire un long circuit pour arriver par le chemin de Saint-Vincent ou de la Croix-de-Fleury. Mais les Anglois, qui avoient beaucoup de monde dans leur bastille de Saint-Pouair, envoyoient des détachemens jusqu'à la Croix-de-Fleury; ceux qui étoient dans la bastille Saint-Loup faisoient des excursions jusqu'à Saint-Marc et même jusqu'à la Borde-aux-Mignons, qui n'est pas très éloignée du chemin de la Croix-de-Fleury, de manière qu'à la fin du mois d'avril, il étoit très difficile d'introduire des vivres dans Orléans.

M. Le Brun des Charmettes dit, t. I, p. 145, que, pour se rendre à couvert de l'une à l'autre bastille, les Anglois avoient creusé en plusieurs endroits des espèces de tranchées, qui achevoient d'enfermer la ville et qui en rendoient l'accès fort difficile, et il cite le *Journal du Siège* pour appuyer son assertion: cependant le *Journal du Siège* ne dit rien de semblable; il rapporte seulement, comme je l'ai dit cy-dessus, que, le 3 mars, les François saillirent contre les Anglois faisant pour lors un fossé, pour aller à couvert de la Croix-Boissée à Saint-Ladre, afin que les François ne les pussent « voir ne gréver de canons et bombardes » et que cette saillie fit grand dommage aux Anglois. J'ai ajouté que je croyois que ce fossé n'avoit jamais été continué, parce que, pendant le reste du siège, j'ai vu que les vivres arrivoient librement de Châteaudun et de Normandie.

Monstrelet élève à 60 les forts ou bastilles élevées par les Anglois autour d'Orléans. Villaret prétend que six grandes bastilles, élevées vis-à-vis les principales ave-

nues d'Orléans, se communiquoient par soixante redoutes moins considérables, construites dans les intervalles. Comme ces auteurs ne nous citent pas les autorités sur lesquelles ils se fondent et qu'ils contredisent le *Journal du Siège* d'Orléans, qui est regardé de tout le monde comme une pièce authentique, ces assertions doivent être hazardées et je suis dispensé de les réfuter.

A la fin d'avril 1429, les habitans d'Orléans étoient réduits à la plus grande détresse. Leur ville étoit presqu'entièrement bloquée, les Anglois n'avoient plus que deux bastilles à construire, une à la Croix-de-Fleury et l'autre auprès de l'église Saint-Marc, et les Orléanois auroient été bientôt réduits à la famine et obligés de se rendre. Mais, Dieu attendoit ce moment pour faire éclater sa puissance et ruiner pour toujours celle des Anglois ; il suscita Jeanne d'Arc pour faire lever le siège d'Orléans et conduire le roi à Rheims. Il est à propos de faire connoître cette héroïne avant de la présenter à la tête des armées.

HUITIÈME DISSERTATION

DÉLIVRANCE D'ORLÉANS PAR JEANNE D'ARC

Jeanne d'Arc naquit en 1410 ou 1411, à Domremy, village du diocèse de Toul, actuellement du département de la Meuse, et situé à 3 lieues de Vaucouleurs. Son père, Jacques d'Arc, et sa mère, Isabelle Romée, étoient des cultivateurs peu fortunés, qui vivoient du produit de leurs terres et du troupeau peu nombreux qu'ils élevoient. On conserve encore actuellement la chambre où est née la Pucelle, tant on a toujours eu de vénération pour cette fille extraordinaire. Elle avoit trois frères et une sœur ; tant qu'elle demeura chez ses parents, elle les aida dans la culture de leurs terres, à moins qu'elle ne fût occupée aux soins du ménage ou à garder le bétail ou les chevaux de son père. Elle fut élevée d'une manière religieuse ; elle observa exactement les règles de la décence et personne n'osa jamais élever le moindre soupçon sur la pureté de ses mœurs. Aussi, lorqu'on fit une enquête dans son pays sur sa conduite, tous ceux qui l'avoient connue jeune se réunirent, pour certifier qu'elle avoit toujours été chaste, modeste, prudente, très douce, laborieuse et craignant Dieu. Toutes les fois que ses occupations le

lui permettoient, elle se rendoit à l'église, où elle prioit avec autant de recueillement que de ferveur. Elle alloit souvent, et surtout les samedis, dans une chapelle voisine de Domremy, qu'on appeloit l'ermitage de Sainte-Marie. Elle se confessoit et communioit fréquemment. Jamais Jeanne d'Arc ne sut ni lire ni écrire. « Écoutez, dit-elle à Poitiers à ceux qui l'interrogeoient, je ne sais ni A ni B, mais je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siège d'Orléans. » Cependant, elle dictoit très bien une lettre, s'énonçoit clairement et avec une facilité qui n'annonçoit pas une personne élevée dans une campagne retirée. Quand elle écrivoit, elle traçoit une ou deux croix au commencement de ses lettres.

Jeanne d'Arc n'avoit que 13 ans lorsqu'elle reçut la première faveur du Ciel. Un jour d'été, vers l'heure de midi, étant dans le jardin de son père, une grande clarté frappa ses yeux, et elle entendit une voix inconnue qui l'exhorta à fréquenter l'église, à être toujours bonne et honnête, et à compter entièrement sur la protection du Ciel. Quelque temps après, comme elle gardoit le troupeau de son père, elle vit de ses yeux corporels (telle est son expression) des êtres inconnus, au-dessus, par leur forme et la dignité de leur maintien, de tout ce qui jusqu'alors s'étoit présenté à ses regards ; l'un d'eux avoit des ailes aux épaules. Elle apprit dans la suite que c'étoit l'archange saint Michel ; il étoit accompagné d'un grand nombre d'anges et environné d'une clarté extraordinaire. A cette vue, Jeanne d'Arc fut effrayée ; mais l'archange la rassura et lui dit que Dieu avoit pitié de la France, qu'il falloit

qu'elle allât au secours du roi ; qu'elle feroit lever le siège d'Orléans, et que, malgré ses ennemis, elle rétabliroit Charles VII sur le trône de ses pères. Jeanne d'Arc, fondant en larmes, répondit à l'archange qu'elle n'étoit qu'une pauvre fille, qui ne saurait ni monter à cheval ni conduire une armée. L'archange lui répondit qu'elle ne devoit rien craindre, qu'elle iroit trouver Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, que ce chevalier la conduiroit ou la feroit conduire au roi, qu'elle accompliroit ce voyage sans obstacle ; il ajouta que sainte Catherine et sainte Marguerite avoient été choisies pour la guider et l'assister de leurs conseils, qu'elles viendroient la visiter, qu'elle devoit les croire et leur obéir, parce que telle étoit la volonté de Dieu.

Saint Michel et plusieurs autres anges lui apparoissoient fréquemment et lui parloient des malheurs de la France. Ce ne fut qu'à la 3e apparition qu'elle sut que l'archange, qu'elle avoit vu à la seconde apparition, étoit saint Michel. Elle les désignoit ordinairement par ces mots : ma voix m'a ordonné telle chose, mes voix m'ont donné tels conseils. Ces voix ne cessèrent de lui prédire que le roi seroit rétabli sur son trône, que ses adversaires y consentissent ou non.

Conformément à la prédiction de saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite ne tardèrent pas à venir visiter Jeanne d'Arc ; des couronnes très riches brilloient sur leurs têtes, elles se nommoient en la saluant et leurs voix étoient douces et agréables. Elle les a toujours vues sous les mêmes formes et les mêmes habillemens. Elles lui tenoient le même langage que les anges. Jamais Jeanne d'Arc ne demanda, à ceux qui

lui parloient de la part de Dieu, que le salut de son âme, pour récompense finale. Jamais ils ne lui firent espérer autre chose. Les deux saintes lui promirent de la conduire en Paradis. Jeanne d'Arc, qui dans le commencement étoit effrayée à la vue des anges et de ses saintes Protectrices, s'accoutuma tellement à les voir, qu'elle fondoit en larmes lorsqu'ils s'éloignoient. Elle eût bien voulu qu'ils l'eussent emportée avec elles. Tous ces faits sont constatés par les dépositions de Jeanne d'Arc elle-même.

Plus elle avançoit en âge, plus les injonctions des envoyés célestes devenoient fréquentes et pressantes. Elles lui ordonnèrent deux ou trois fois par semaine de partir et d'aller en France. C'étoit le nom qu'on donnoit alors aux provinces qui étoient demeurées fidèles au roi de France.

Cependant, les troupes du duc de Bourgogne firent une excursion dans la paroisse de Domremy, dont les habitans étoient fortement attachés à Charles VII. Les parens de Jeanne d'Arc se retirèrent à Neufchâteau avec leurs troupeaux et ce qu'ils avoient de plus précieux. La personne, qui les reçut chez elle, à Neufchâteau, fut une honnête femme, nommée Larousse. Jeanne d'Arc passoit une partie du temps à conduire les troupeaux de son père dans les champs voisins de la ville et l'autre partie à aider leur hôtesse dans les soins de sa maison. Des témoins oculaires ont déposé, d'une manière authentique, que jamais Jeanne d'Arc, avant son départ pour la France, ne servit personne, hormis son père. Auroit-on pu imaginer que le séjour de Jeanne d'Arc à Neufchâteau eût pu fournir à un de

nos poètes la matière d'un poème licencieux, qui a déshonoré sa plume, tandis qu'il pouvoit donner un libre cours à son imagination brillante, en nous peignant les vertus et les conquêtes d'une héroïne, qui a sauvé la France et qui l'a délivrée pour toujours du joug des Anglois ?

Lorsque le torrent dévastateur, qui avoit ruiné les environs de Domremy, se fut écoulé, les parens de Jeanne d'Arc retournèrent dans leur habitation. On conçoit aisément qu'ils durent être plus irrités que jamais contre les Bourguignons, qui tenoient le parti des Anglois, et plus fortement attachés à la personne de leur souverain légitime. Quoique Jeanne d'Arc n'eût parlé à personne de ses visions, elle n'avoit pas pu se dispenser de dire qu'il y avoit une fille, qui, avant un an, feroit sacrer le roi de France. Elle témoignoit assez publiquement le désir qu'elle avoit d'aller en France. Son père, qui soupçonna qu'elle vouloit partir avec des gens d'armes, disoit que, si la chose arrivoit, il la noyeroit lui-même. Ce fut alors que Jeanne d'Arc commença de faire connoître cette rare prudence que la Providence lui avoit donnée en partage. Il ne lui étoit pas possible de résister à Dieu, qui lui ordonnoit de se rendre auprès du roi ; elle devoit d'un autre côté ménager son père, qui s'opposoit à son voyage. Voici le moyen qu'elle imagina. Elle avoit un oncle, nommé Laxart, qu'elle espéroit trouver favorable à l'exécution de son projet ; elle le pria de demeurer quelque temps dans sa maison. Il y consentit. Laxart alla trouver les parens de Jeanne d'Arc, qui permirent à leur fille de demeurer quelques mois chez lui, afin d'aider de ses

soins sa tante qui étoit enceinte. Lorsque Jeanne d'Arc eut demeuré quelques jours chez son oncle, elle lui dit qu'il falloit qu'elle allât à Vaucouleurs trouver Robert de Baudricourt, qui en étoit gouverneur, pour le prier de la faire conduire au lieu où étoit Mgr le dauphin, pour le faire sacrer. C'est le nom qu'elle donna à Charles VII, jusqu'à ce qu'il fût sacré. Elle répétoit si souvent la même chose, elle paroissoit si convaincue du succès de ce qu'elle projetoit, que Laxart se détermina à aller trouver Robert de Baudricourt, afin de lui faire connoître le désir de sa nièce et les promesses extraordinaires qu'elle faisoit. Baudricourt le reçut fort mal et lui conseilla de renvoyer sa nièce chez ses parens.

Robert de Baudricourt refusant de faire conduire Jeanne d'Arc au roi, elle étoit résolue de partir seule. Son oncle, voyant sa détermination fixe et invariable, crut devoir la présenter à Baudricourt, le 11 mai 1428. Elle lui dit qu'elle venoit vers lui de la part de son seigneur, pour qu'il mandât au dauphin de se bien maintenir et qu'il n'assignât pas de bataille à ses ennemis, parce qu'il lui viendroit du secours, vers la mi-carême. Elle ajouta que le royaume n'appartenoit pas au dauphin, mais à son Seigneur le Roi du Ciel; que toutefois son Seigneur vouloit que le dauphin devînt roi, et qu'il fût chargé de l'administration de ce royaume, et que, malgré ses ennemis, elle le mèneroit sacrer à Rheims. Nous apprenons tous ces détails de Bertrand de Boulengy, qui étoit présent à cette entrevue de Jeanne d'Arc et de Baudricourt. Les voix, qui se faisoient entendre à Jeanne d'Arc, lui avoient prédit

que Baudricourt refuseroit trois fois d'ajouter foi à ses promesses; aussi la renvoya-t-il avec mépris, sans lui rien accorder.

Jeanne d'Arc, étant à Vaucouleurs, ne cessoit de dire qu'il falloit absolument qu'elle allât trouver le dauphin, pour le faire sacrer. Ces discours, soutenus par la conduite la plus pieuse et la plus édifiante, firent une vive impression sur un grand nombre de personnes. Cependant, on mettoit tous les jours de nouveaux obstacles au voyage de Jeanne d'Arc. Elle fut donc obligée de quitter Vaucouleurs et de retourner chez son oncle, pour aider sa tante dans ses soins domestiques.

Au commencement du Carême 1429, Jeanne d'Arc sollicita si vivement son oncle de la conduire à Vaucouleurs, qu'il y consentit ; mais Baudricourt refusa de nouveau de l'envoyer au roi. La Providence permit que Jean de Nouveloupont, surnommé de Metz, gentilhomme considéré dans le pays, vit Jeanne d'Arc chez son hôte. Ayant conversé avec elle, elle lui dit : Je suis venue demander à Robert de Baudricourt qu'il me fît conduire au roi, mais il ne fait aucun cas de moi, ni de mes paroles ; cependant, avant qu'il soit la mi-carême, il faut que je sois devers le roi, dussé-je, pour m'y rendre, user mes jambes jusqu'aux genoux. Et personne au monde ne peut reprendre le royaume que moi, quoique j'aimasse mieux rester à filer auprès de ma pauvre mère. Car ce n'est pas là mon ouvrage. Mais il faut que j'aille et que je fasse, parce que Dieu le veut. Jean de Metz promit à Jeanne d'Arc de la conduire au roi. Il lui demanda quand elle vouloit partir,

Plutôt aujourd'hui que demain, répondit-elle. Depuis ce temps, il s'occupa des moyens d'exécuter sa promesse.

Cependant, le 12 février 1429, les François avoient été battus auprès de Rouvray Saint-Denis, à 12 lieues d'Orléans. « Cestui propre jour, dit le *Journal du Siège d'Orléans*, aussi sceut Jeanne la Pucelle par grâce divine cette déconfiture, et dit à messire Robert de Baudricourt que le roi avoit eu grand dommage devant Orléans et auroit encore plus, s'elle n'étoit menée devant lui. » Une autre chronique, écrite par un auteur contemporain, rapporte le même fait. La nouvelle de la défaite de Rouvray-Saint-Denis étant bientôt arrivée à Vaucouleurs et sa date correspondant exactement avec le jour indiqué par la Pucelle, Baudricourt, frappé d'un juste étonnement, n'hésita plus à envoyer Jeanne d'Arc au roi. Elle voulut prendre des habits d'homme, afin de garantir sa pudeur, en prévenant les pensées que pouvoient faire naître, au milieu des camps, des vêtemens qui auroient continuellement rappelé son sexe. Il paroît, d'après son interrogatoire, qu'elle ne prit ce parti, que d'après le conseil des messagers célestes, qui la dirigeoient. On prétend, sur une seule autorité, que Baudricourt avoit consulté la cour sur la conduite qu'il devoit tenir relativement à Jeanne d'Arc et qu'on lui avoit répondu qu'il falloit l'envoyer au Roi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avoit, auprès de Baudricourt, un envoyé du roi, lorsque Jeanne d'Arc quitta Vaucouleurs et que cet envoyé l'accompagna. Elle partit donc avec ses deux plus jeunes frères, Jean et

Pierre (1), un archer nommé Richard, Jean de Metz et Julien son domestique, et Collet de Vienne, envoyé du roi. Laxart, son oncle, lui acheta un cheval, qui coûta 12 écus; on lui remboursa dans la suite cette somme, et Baudricourt lui donna une épée. Mais il ne voulut entrer pour rien dans la dépense de l'équipement de Jeanne d'Arc et dans celle de son voyage. Cette sainte héroïne, avant son départ, fit écrire une lettre à ses parens, pour les prier de lui pardonner de ce qu'elle partoit contre leur volonté. Elle leur protestoit sans doute qu'elle ne pouvoit se dispenser d'obéir à Dieu, qui lui ordonnoit d'aller trouver le roi. Il paroît qu'ils consentirent enfin à son voyage, puisqu'ils permirent à deux de ses frères de l'accompagner.

La Pucelle et ses compagnons avoient à traverser un pays occupé par les Anglois et les Bourguignons, pour se rendre à la ville de Gien, qui étoit demeurée fidèle

(1) M. Lebrun des Charmettes ne met que Pierre d'Arc, troisième frère de la Pucelle, au nombre de ceux qui l'accompagnèrent, et, pour justifier ce qu'il dit, se fonde sur une requête adressée par Pierre d'Arc, en 1444, au duc d'Orléans, pour obtenir de ce prince la jouissance de l'île aux Bœufs, qu'on appelle depuis longtemps le Bois-de-l'Ile (voyez les titres du château de l'Isle), et dans laquelle il dit être parti de son pays, pour servir aux guerres du Roi et M. le Duc en la compagnie de Jeanne la Pucelle, sa sœur. Cependant, le passage que je viens de citer ne dit pas que Pierre d'Arc soit sorti de son pays avec sa sœur, mais seulement qu'il a servi aux guerres du Roi avec sa sœur. Il est étonnant que M. Lebrun des Charmettes n'ait pas consulté sur ce point le *Journal du Siège*, qui dit que Jeanne d'Arc partit non seulement avec un de ses frères, mais avec deux de ses frères. C'est aussi ce que dit Micqueau : on ne peut pas supposer qu'à Orléans on se soit trompé sur un fait de cette nature.

au Roi et où ils se proposoient de passer la Loire. Plus d'une fois, ils furent effrayés des dangers auxquels ils étoient exposés ; mais Jeanne d'Arc les rassuroit en leur disant : Je ne crains pas les hommes d'armes, j'ai Dieu mon seigneur, qui me fera mon chemin jusqu'à Monseigneur le Dauphin. Ils passèrent près de Joinville et d'Auxerre, et, de cette ville, ils arrivèrent à Gien, et de Gien à Chinon.

Jeanne d'Arc arriva à Chinon, le 24 février 1429. Le roi, avant de lui donner audience, voulut qu'elle fût examinée avec soin. Cet examen lui fut favorable. Cependant le roi étoit toujours irrésolu ; il examina dans son conseil, s'il devoit entendre Jeanne d'Arc. Il fut frappé de ce qu'elle avoit parcouru tant de pays occupés par les ennemis, traversé heureusement ou plutôt miraculeusement tant de rivières, et il décida qu'on la lui présenteroit. Lorsqu'elle fut admise dans l'appartement du roi, il étoit environné d'un grand nombre de seigneurs, plus richement vêtus que lui. Il avoit affecté de se cacher, pour ainsi dire, dans la foule de ses courtisans ; mais les voix célestes, qui dirigeoient Jeanne d'Arc, le lui firent connoître. Elle fit les révérences usitées, avec autant de grâce que si elle avoit toujours été élevée à la cour, et alla se jeter aux pieds du roi, sans paroître intimidée à la vue de tant de grands seigneurs. Charles lui dit qu'il n'étoit pas le roi et, lui montrant un des seigneurs de sa suite, il lui dit : voilà le roi. Mais elle lui répondit : En nom Dieu, c'est vous-même qui êtes le roi et non un autre. Cette première preuve inspira de la confiance à Charles et le disposa à écouter favorablement Jeanne d'Arc.

Elle lui dit : Je suis envoyée de la part du roi des cieux pour prêter secours à vous et au Royaume et faire lever le siège d'Orléans, et vous mande le Roi des cieux, par moi, que vous serez sacré et couronné dans la ville de Rheims et serez lieutenant du Roi des cieux. Car je vous le dis de la part de Messire (de Dieu monseigneur), que vous êtes vrai héritier de France et fils de roi. Elle lui conseilla d'offrir son royaume au Roi des cieux. Le roi tira Jeanne d'Arc à part et s'entretint longtemps avec elle.

Charles d'Aulon, dans sa déposition, rapporte qu'après avoir conféré avec la Pucelle, le roi s'approcha des assistans et leur dit que cette jeune fille venoit de lui révéler certaines choses secrètes, que nul ne savoit, ni pouvoit savoir, Dieu excepté. On a beaucoup cherché à connoître quelles étoient les choses secrètes que la Pucelle avoit dites au roi. Voici ce qui est rapporté dans un extrait du procès de la Pucelle, fait par ordre de Louis XII et de M. de Graville, lequel a été imprimé à Orléans, en 1621, avec le *Journal du Siège d'Orléans*.

« Combien que es chroniques que j'ai vues ne soit pas fait mention d'une chose que long temps ai oy dire et révéler non pas seulement une fois, mais plusieurs, à grands personnages de France, qui disoient l'avoir veu en cronique bien authentique, laquelle chose rédigée par écrit des lors tant pour l'autorité et réputation de celui qui la disoit que pour ce qu'il me sembla que c'étoit chose digne de mémoire, je l'ai bien voulu ici mettre par escript. La Pucelle dit à Charles : Sire, n'avez-vous pas bien mémoire que le jour de la Toussaint dernière, vous étant en la chapelle du château

de Loches, en votre oratoire tout seul, vous fîtes trois requêtes à Dieu? Le roi lui répondit qu'il étoit bien remémoratif de lui avoir fait aucunes requêtes : et alors la Pucelle lui demanda si jamais il avoit dit et révélé lesdites requêtes à son confesseur ne autres. Le roi lui dit que non ; et, si je vous dis les trois requêtes que vous lui feistes, croirez-vous bien en mes paroles? Le roi répondit que oui. A donc la Pucelle lui dit : sur la première requête, que vous feistes à Dieu, fut que vous le priastes que, si vous n'étiez pas vrai héritier de France, que ce fut son plaisir de vous oster le courage de le poursuivre, afin que vous ne fussiez plus cause de faire et soutenir tant de guerres, dont procèdent tant de maux pour recouvrer ledit royaume. La seconde fut que vous le priastes que si les grandes adversités et tribulations, que le pauvre peuple de France souffroit et avoit souffertes si long temps, procèdoient de votre péché et que en fussiez cause, que ce fùt son plaisir en relever le peuple et vous seul en fussiez puni et portassiez la pénitence par mort ou autre telle peine qu'il lui plairoit. La tierce fut que, si le péché du peuple étoit cause des dites adversités, que ce fùt son plaisir, pardonner son dit peuple et appaiser son ire et mettre le royaume hors des tribulations esquelles il étoit, qui jà avoit douze ans et plus. Le roi cognoissant qu'elle disoit vérité, adjousta foi à ses paroles et creut qu'elle venoit de par Dieu et eut grande espérance qu'elle lui ayderoit à recouvrer son royaume et se délibéra soi aider d'elle et croire son conseil en toutes affaires (1). »

(1) Si M. Lebrun des Charmettes avoit eu connoissance de ce que

Robert de Baudricourt, comme on se le rappela alors, avoit écrit que, étant à Vaucouleurs, elle avoit connu le jour et l'heure où la bataille de Rouvray-Saint-Denis avoit été perdue. Il n'en falloit pas davantage, pour convaincre tout le monde qu'elle recevoit des inspirations divines; mais, comme à la cour plus que partout ailleurs, on aime mieux donner dans une espèce d'incrédulité que dans un excès de crédulité, on voulut s'assurer de plus en plus, si les connoissances,

je viens de rapporter, il n'auroit pas dit que Sala est le seul historien qui rapporte ce que le Roi demanda à Dieu. Car, quoique l'historien que je cite ait écrit quatre-vingts ans après le siège d'Orléans, il paroît qu'il vivoit à la cour et qu'il avoit vécu avec quelques seigneurs qui avoient vu la Pucelle ; d'ailleurs, il assure que ce qu'il rapporte a été écrit dans le temps, dans une chronique qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. Son témoignage est donc d'un grand poids. On y voit, comme dans ce que rapporte Sala, que l'inconduite d'Isabeau de Bavière étoit telle, que plusieurs personnes doutoient de la légitimité de Charles VII. C'étoit pour dissiper ce préjugé que la Pucelle lui avoit dit qu'il étoit vrai héritier de France et fils du Roi. On voit aussi, dans la pièce rapportée par l'auteur que je cite, un prince qui aime ses sujets et qui s'offre en sacrifice pour obtenir de Dieu qu'il soulage son peuple, pensée sublime et vraiment digne d'un roi de France. Je ne dois pas oublier de faire remarquer que le même auteur avoit puisé la plus grande partie de ce qu'il dit dans des ouvrages écrits par des Anglois, puisqu'il donne des copies parfaitement exactes de pièces intéressantes, qui étoient entre les mains des Anglois : savoir, de la lettre de la Pucelle aux Anglois, de la sommation faite par l'évêque de Beauvais au duc de Bourgogne et à Jean de Luxembourg pour le même objet, et des lettres du roi d'Angleterre pour ordonner que la Pucelle fût remise à l'évêque de Beauvais.

Il a été d'autant plus facile de savoir ce que la Pucelle avoit révélé au Roi qu'elle lui fit cette révélation en présence du duc d'Alençon, de Christophe de Harcourt, du seigneur de Trèves et Machet, son confesseur. (*Histoire de la Pucelle*, p. 506.)

qu'avoit la Pucelle, venoient de l'esprit de Dieu ou de l'esprit des ténèbres. Elle fut donc examinée de nouveau à Chinon. Le roi, non content de ces examens, fit conduire Jeanne d'Arc à Poitiers, où étoient alors le Parlement et les plus célèbres docteurs de l'Université de Paris. Un de ces docteurs lui demanda quel signe elle donnoit de sa mission. Elle lui répondit : Je ne suis point venue à Poitiers pour faire des miracles ; mais le signe qui m'a été donné pour montrer que je suis envoyée de Dieu, c'est de faire lever le siège d'Orléans. Qu'on me donne des gens en telle et si petite quantité qu'on voudra et j'irai. Les commissaires s'informèrent de la manière de vivre de Jeanne d'Arc ; ils apprirent qu'elle étoit bonne chrétienne et bonne catholique, qu'elle n'étoit jamais oisive et qu'elle consacroit un temps considérable à la prière. Ce témoignage se trouva conforme à celui des personnes qu'on avoit envoyées à Domremy et à Vaucouleurs, pour prendre des renseignemens sur la conduite qu'elle avoit tenue dans sa jeunesse. Les examinateurs déclarèrent qu'attendu son état, ses réponses étoient si prudentes qu'elles leur sembloient inspirées ; ainsi que vu le péril imminent, où se trouvoient la ville d'Orléans et tout le royaume, ils étoient d'avis que le roi pouvoit accepter ses services et l'envoyer au secours d'Orléans ; plusieurs même déclaroient hautement qu'ils la croyoient envoyée de Dieu. Jeanne d'Arc attendoit cette décision avec la plus grande impatience, afin de pouvoir exécuter les grandes choses, pour lesquelles elle étoit envoyée. Elle ne cessoit de répéter qu'il était temps et besoin d'agir.

Le roi décida enfin dans son conseil qu'il se serviroit

de Jeanne d'Arc, attendu que, pour ce faire, elle lui venoit de par Dieu et qu'elle seroit envoyée dans la cité d'Orléans. Sala, auteur contemporain, assure même qu'il commanda qu'on ne fit rien sans appeler la Pucelle, et la suite des événemens prouve la vérité de l'assertion de Sala. Après cette résolution, la Cour qui s'étoit rendue à Poitiers, pour assister à l'examen qu'on devoit faire de Jeanne d'Arc, revint à Chinon, et on permit, peu de jours après, à Jeanne d'Arc de se rendre à Tours, en attendant qu'on eût fait, à Blois, les prépatifs du convoi qu'on vouloit envoyer à Orléans. Le roi lui fit faire alors une armure complète et propre à la forme de son corps et lui donna un état de maison qui convenoit à un général d'armée, c'est-à-dire, un écuyer, nommé Jean d'Aulon, deux pages, un aumônier, deux héraults d'armes, un maître d'hôtel et deux valets. L'aumônier étoit un religieux Augustin, de la maison de Tours, recommandable par ses lumières et sa piété ; il se nommoit Jean Pasquerel. Jeanne d'Arc ou la Pucelle, car elle se donnoit ce nom, envoya chercher une épée, qui portoit cinq croix, et qui étoit enfouie dans l'église de Sainte-Catherine de Fierbois, à quelques lieues de Chinon. On la trouva à l'endroit qu'elle avoit indiqué ; elle fit aussi faire un étendard, qui représentoit le Sauveur du monde tenant un globe dans ses mains et assis sur son tribunal dans les nuées du ciel. A ses côtés on voyait deux anges en adoration, l'un desquels tenoit une fleur de lis, sur laquelle Dieu répandoit sa bénédiction. Ces mots *Jesus*, *Maria*, étoient écrits sur les côtés de l'étendard. Le fond en étoit blanc et parsemé de fleurs de lys : il étoit orné d'une frange

de soie. Jeanne d'Arc portoit presque toujours son étendart, afin de ne point se servir de son épée ; car elle n'aimoit pas répandre le sang de ses semblables. Elle fit faire une bannière, qui représentoit Jésus attaché à la croix ; cette bannière précédoit les troupes qu'elle commandoit. Quand le convoi fut presqu'entièrement préparé, la Pucelle vint à Blois, pour en accélérer le départ, et elle y fit bénir son étendard.

Les habitans d'Orléans avoient appris, quelques mois auparavant, qu'il étoit passé par Gien une jeune fille extrêmement pieuse, qui se disoit envoyée de Dieu, pour faire lever le siège d'Orléans et faire sacrer le roi à Rheims, et qu'elle se rendoit à Chinon, pour parler au roi. Comme on croit volontiers ce qu'on désire ardemment, cette nouvelle avoit fait naître la joie dans le cœur des Orléanois. Mais le comte de Dunois qui commandoit à Orléans, en qualité de lieutenant-général du roi, craignant que les Orléanois ne conçussent de fausses espérances, avoit envoyé à Chinon le seigneur de Villars et Jamet du Tilloy, pour s'informer exactement de la vérité. Ils furent présents, lorsque le roi eut la première entrevue avec la Pucelle. Ils revinrent à Orléans, pleins de l'enthousiasme que la jeune prophétesse inspiroit à tous ceux qui la voyoient. Le comte de Dunois assembla les habitans, et, les deux seigneurs leur ayant fait le récit de ce qu'ils avoient vu, tous les cœurs étoient ouverts à l'espérance. La Pucelle arrivant à Blois y trouva les maréchaux de Saint-Sevère et de Ruys, l'amiral de Calan et plusieurs seigneurs, qui commandoient dans Orléans et qui s'étoient rendus à Blois, pour accompagner le convoi. Il fut facile à Jeanne d'ap-

prendre de ces seigneurs quelles étoient les forces des Anglois et la position de leurs bastilles, et le nom des officiers anglois qui commandoient, qui faisoient le siège d'Orléans. Elle vouloit qu'on conduisît par la Beauce les troupes qui alloient se rendre à Orléans. « En nom Dieu, disoit-elle, nous les mettrons dedans Orléans à notre aise, et si il n'y aura Anglois qui saille ni qui fasse semblant de l'empêcher. » Mais avant d'attaquer les Anglois, elle voulut les sommer de lever le siège d'Orléans et de se retirer dans leur pays. La copie de cette lettre, qui est insérée dans l'abrégé du procès de la Pucelle, dont j'ai parlé plus haut, étant plus exacte en certains endroits que celle qu'a fait imprimer M. Le Brun des Charmettes, n° 5,965, j'ai cru devoir l'insérer ici en entier, d'après un manuscrit de la bibliothèque du roi.

Jésus, Maria.

Roy (1) d'Angleterre, et vous, duc de Bethfort, qui vous dictes régent du royaume de France; vous, Guillaume de la Poulle; vous, de Suffort; Jean, sire de Talbot, et vous, Thomas, seigneur d'Escalles, qui vous dictes lieutenants du dict Bethfort, faites raison au roi du ciel (2). Rendez à la Pucelle, qui est envoyée de par Dieu le roy du ciel, les clefs de toutes les villes que vous avez prises et volées en France. Elle est venue

(1) Il y a quelque différence dans les noms des seigneurs auxquels la lettre est adressée.

(2) La Pucelle déclara, dans son cinquième interrogatoire, qu'on avoit ajouté à sa lettre ces mots: « rendez à la Pucelle », au lieu de: « rendez au Roi ».

ici de par Dieu, pour réclamer le sang royal. Elle est toute preste de faire paix, si vous lui voulez faire raison : par ainsi (1) que vous *voulez vuider de France et qu'amendez les dommages que y avez faicts, et rendez les deniers que vous avez receus de tout temps que l'avez tenu* et entre vous, archers compagnons de guerre, gentils *hommes* et autres qui êtes devant la ville d'Orléans, allez vous en de par Dieu en votre pays, et, si ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle qui vous ira voir bresvement à vos bien grands dommages.

Roy d'Angleterre, si ainsi ne faictes (2), je suis chef de la guerre et vous *asseure* qu'en quelque lieu (3) je trouverai vos gens en France, je les *combattray* et les *chasseray* et feray aller hors, veullent ou non; et, s'ils ne veullent obéir, je les feray tous occire. Je suis ici envoyée de par Dieu, le roi du ciel, pour les combats (4) et les mettre hors de toute la France, et, s'ils veullent obéyr, je les prendrai à mercy, et n'ayez point dans votre opinion d'y demeurer plus. Car vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu, le roy du ciel,

(1) A la place des mots soulignés : « par ainsi que France vous mettrez sus en sus et payerez ce que vous l'avez tenu, » il est évident que, dans le texte de M. Lebrun, il y a une lacune qui est remplie par la copie que j'ai transcrite.

(2) « Je suis chef de la guerre », la Pucelle a déclaré que ces mots avoient été ajoutés à sa lettre.

(3) Au lieu de ces mots *je trouverai*, il y a dans l'exemplaire de M. Lebrun *je atteindrai*.

(4) Je crois qu'il y a une faute d'impression et qu'il faut lire « combattre ». On avoit ajouté dans certains exemplaires *corps pour corps*. La Pucelle s'est plainte qu'on avoit ajouté ces mots.

fils de la Vierge Marie ; ains le tiendra Charles, le vrai héritier. Car, Dieu le roy du ciel le veut, et lui est révélé par la Pucelle que *bien brief* (1) il entrera à Paris en bonne et belle compagnie : et si vous ne voullez croire les nouvelles de par Dieu et de par la Pucelle, *je vous advise que*, dans quelque lieu nous vous trouverons, nous vous *fierons* (2) et *frapperons* dedans et y ferons un si grand (3) *hay*, *hay*, que, depuis mille ans, en France, si y en eut un si grand, et croyez fermement (4) que le roi du ciel envoyera tant de forces à la Pucelle, *que ne vous ne vos gens d'armes, ne lui scauriez nuire ne aux gens de sa compaignie* et aux horions (5) verra l'on (6) qui aura le meilleur droit. Et vous, duc de Bethfort, qui tenez le siège devant Orléans, la Pucelle vous prie que vous ne faciez point détruire, et se vous lui faites la raison, encore pourrez-vous venir *veoir* que les François feront le plus beau

(1) Ces mots *que dans brief il entrera*, etc., sont essentiels pour le sens. M. Le Brun s'est contenté de dire *lequel entrera*, etc.

(2) Nous vous fierons, *fiere*, *fierer*, *ferir*, sont trois mots qui viennent de *ferire* ; fiere et fierer sont encore usités en quelques provinces. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

(3) C'est-à-dire nous vous ferions crier *hay*, *hay* comme ont coutume de crier ceux qu'on frappe très fort.

(4) Ce qu'on lit ici est bien plus intelligible que ce que rapporte M. Le Brun. « Le roi du ciel, dit-il, enverra plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assaults à elle et à ses bonnes gens d'armes. » Il est plus clair de dire avec l'auteur que j'ai copié : « Le Roi du ciel envoiera tant de forces à la Pucelle que vous ne vos gens d'armes ne lui scauriez nuire ne aux gens de sa compaignie. »

(5) Aux horions, c'est-à-dire aux coups que nous porterons.

(6) Verra l'on pour verra-t-on.

fait pour la chrétienté, et vous prie me faire responce, si vous voulez faire paix en la cité d'Orléans, *où nous espérons être bien brief*; et, si ainsi ne le faictes, de vos gros dommages vous souvienne (1). Escrit ce mardi de la semaine sainte. »

Les Anglois furent indignés des hardiesses de la Pucelle; ils vomirent contre elle mille injures et déclarèrent publiquement que, si elle tomboit entre leurs mains, ils la feroient brûler.

Cependant, le convoi qu'on vouloit envoyer à Orléans étant prêt, on le fit partir de Blois, avec une escorte de 7,000 hommes, selon un auteur attaché au duc de Bourgogne, et, selon Villaret, de 6,000 seulement. Quand on supposeroit qu'elle n'eût été que de 5,000 hommes, je prouverai dans la suite que les Anglois n'avoient pas de forces suffisantes, pour les combattre sans dégarnir leurs bastilles et s'exposer à les voir enlever par ceux qui défendoient la ville. Jeanne d'Arc avoit donc raison de vouloir qu'on conduisît ce convoi par la Beauce. Cependant les généraux, qui commandoient ce convoi, lui firent prendre la route de Sologne, faisant croire à la Pucelle qu'ils se dirigeaient du côté de la Beauce, et elle fut obligée de suivre son armée (2).

(1) La lettre est datée du mardi de la semaine sainte, ainsi que la copie qui est insérée dans le *Journal du Siège*. C'est aussi la date du manuscrit d'Urfé, et celle qu'a suivie Richer, qui répond au 22 mars 1429, selon notre manière actuelle de compter les années.

(2) M. Le Brun des Charmettes suppose qu'on fit prendre à la Pucelle le chemin de Sologne en lui laissant croire qu'on lui faisoit prendre la route de Beauce; il me semble impossible qu'on l'ait

Avant de partir de Blois, Jeanne d'Arc avoit ordonné à tous ses soldats de se confesser et de chasser toutes les femmes de mauvaise vie. Quand il fallut partir, elle fit ouvrir la marche par sa bannière, qui représentoit Jésus-Christ attaché à la Croix ; suivoit un groupe de prêtres qui chantoient des hymnes et des cantiques (1). Jeanne d'Arc portoit elle-même son étendard et s'unissoit à leurs chants. Le lendemain de son départ, elle entendit la messe et communia en présence de son armée ; quels exemples de piété ! Cependant nous verrons bientôt Jeanne d'Arc affronter tous les dangers, combattre avec toute l'intrépidité d'un héros, diriger les armées avec une sagesse qui savoit tout prévoir et

trompée de cette manière. Jeanne d'Arc, ayant pris à Blois des renseignements exacts sur Orléans, ne pouvoit pas ignorer qu'en traversant le pont, elle arriveroit à Orléans par la Sologne et non par la Beauce. Je crois donc qu'on ne put tromper la Pucelle qu'en faisant prendre à l'armée le chemin de la Sologne, sans l'avoir prévenue.

(1) Nous sommes étonnés de voir une armée précédée d'une bannière et de prêtres. Mais le P. Daniel, dans l'*Histoire abrégée de la milice françoise*, t. I, p. 45, remarque qu'avant que Charles VII eût donné une force nouvelle à l'armée, nos rois avoient réglé qu'on lèveroit des milices dans les villes, qui étoient érigées en communes, afin d'être moins dépendants de la noblesse. Ces milices étoient payées par le roi, lorsqu'elles s'éloignoient de leurs demeures au delà d'une certaine distance. On régla, dit Daniel, que les villes lèveroient elles-mêmes des troupes de bourgeois pour les faire marcher à l'armée par paroisses, les curés à leur tête, avec la bannière de l'église. Ces curés n'alloient pas à l'armée pour combattre, mais pour prêcher et confesser leurs paroissiens. Le P. Daniel présume que c'est de là qu'est venu l'usage de porter des bannières aux processions ; car le mot de bannière vient évidemment de celui de *ban* ou *bannum*, qui signifioit l'ordre intimé par le souverain à ceux qui devoient marcher à l'armée.

une hardiesse qui animoit ses soldats et laissoit à peine aux ennemis le temps de se reconnaître. Qu'on nous dise maintenant qu'on ne pourroit rien attendre de grand et de courageux de soldats véritablement pieux ; l'exemple de la Pucelle confondra ces détracteurs de la religion, et les confondra d'autant plus efficacement, qu'ils ne reconnaissent dans Jeanne rien de surnaturel et de divin.

La Pucelle arriva, avec sa petite armée, sur le coteau d'Olivet, d'où elle put voir Orléans. M. Berriat-Saint-Prix dit qu'il falloit que les Anglois fussent, en quelque façon, pétrifiés pour laisser passer le convoi qu'il leur eût été si facile d'inquiéter. J'observerai tout d'abord que l'armée de la Pucelle passa à une lieue des redoutes des Anglois. Je me demande ensuite où les Anglois pouvoient prendre des troupes capables d'inquiéter la Pucelle. Je prouverai qu'ils n'avoient pas plus de 6,000 hommes distribués en onze bastilles ou boulevarts ; il auroit donc fallu évacuer toutes les bastilles, pour arrêter une armée de 6,000 hommes. Si un détachement considérable se fût dirigé vers le Loiret, on l'auroit observé du haut de la tour de ville, et les généraux, qui commandoient dans Orléans, eussent été peu expérimentés, s'ils n'eussent pas profité de cette occasion, pour s'emparer des bastilles, qui se seroient trouvées sans défenseurs. La plupart de ceux, qui lisent l'histoire du *Siège d'Orléans*, sont prévenus en faveur des guerriers, qui commandoient dans cette ville, et ils ne peuvent attribuer leur inaction qu'à la grande supériorité des forces angloises ; et, dans cette fausse persuasion, on attribue les revers des Anglois au

découragement de leurs troupes, et les succès des François à l'enthousiasme que la Pucelle avoit su leur communiquer. Mais les calculs, que j'établirai dans la suite sur des bases incontestables, prouveront que les Anglois n'ont jamais eu des forces très supérieures à celles des François, parce que ceux-ci devoient compter non seulement sur leurs soldats, mais encore sur un grand nombre d'habitans d'Orléans.

L'armée de la Pucelle s'avança jusqu'au delà de la source du Loiret, et descendit dans la plaine de Cornay, ainsi appelée parce qu'il y avoit, dans cette plaine, le château de Cornay qu'on a démoli depuis quelques années. Le parti le plus sage à prendre auroit été d'aller attaquer la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, afin de se rendre maître d'un passage sur la Loire et de faire passer promptement à Orléans les vivres et les munitions qu'on avoit amenées de Blois. La bastille de Saint-Jean-le-Blanc ne renfermoit pas un grand nombre de combattans, et les Anglois ne pouvoient pas faire sortir du boulevart des Augustins et des Tourelles assez de troupes pour opposer quelque résistance à une armée de 5,000 hommes. Aussi, quelques jours après, le fort de Saint-Jean-le-Blanc fut-il emporté d'emblée. Plusieurs auteurs prétendent même que les Anglois l'évacuèrent d'eux-mêmes, lorsqu'ils virent qu'on alloit l'attaquer. Mais les généraux françois s'opposèrent encore au projet de Jeanne d'Arc, et l'armée traversa la paroisse de Saint-Denis-en-Val, pour s'approcher de la Loire, vis-à-vis Chécy (1). Là on fit passer

(1) M. Le Brun des Charmettes rapporte, sur l'autorité de Pas-

la rivière aux chariots qui portoient les vivres et les munitions. On leur fit prendre par terre la route d'Orléans, et afin d'empêcher les Anglois d'inquiéter ce convoi, les François sortirent en grand nombre d'Orléans, allèrent attaquer la bastille Saint-Loup et continuèrent leur attaque jusqu'à ce que le convoi fût entré dans la ville (1). A Chécy, la Pucelle fut reçue au château de Reuilly, par Guy de Cailly, qui en étoit le seigneur, et qui depuis s'attacha à elle. Elle auroit désiré conduire avec elle, à Orléans, les soldats qui l'avoient accompagnée et qui étoient bien confessés, pénitents et de bonne vie; mais les généraux s'y opposèrent, et, malgré les représentations de la Pucelle, il n'y eut que 1,200 hommes, qui l'accompagnèrent jusqu'à Orléans.

querel, que l'armée approcha si près de la forteresse Saint-Jean-le-Blanc que les guerriers des deux nations pouvoient mutuellement distinguer leurs traits. Cependant, ceux qui connaissent les environs d'Orléans, savent qu'il n'y a jamais eu moins de trois quarts de lieue ou d'une lieue de distance entre l'armée de la Pucelle et le fort Saint-Jean-le-Blanc.

(1) M. Berriat Saint-Prix dit que les Anglois pouvoient inquiéter le convoi pendant l'embarquement et le débarquement des effets, avec leur seule artillerie et sans quitter leur bastille. Il ne savoit pas que les chariots qui les conduisoient n'avoient pas été déchargés à Chécy, distant de 2 lieues d'Orléans. — M. Le Brun des Charmettes donne ici un libre cours à son imagination ; il suppose qu'on déchargea les vivres et les munitions et qu'on les embarqua sur la Loire, et aucun des auteurs qu'il cite ne le dit. Il falloit un grand nombre de bateaux pour exécuter son projet. Il se plaît à nous peindre ces difficultés chimériques et il ne voit pas qu'il étoit tout naturel de faire passer les chariots tout chargés, qu'en embarquant les vivres dans les bateaux, les eaux étant très basses, il étoit à craindre que quelque bateau ne fût arrêté par un ban de sable, ce qui auroit pu retarder l'arrivée du canon et l'exposer à être inquiété

Le reste de l'armée retourna à Blois par la route, qu'elle avoit suivie en se rendant à Chécy.

Il est difficile de peindre la joie des Orléanois, lorsqu'ils virent la jeune héroïne dans leurs murs. Elle avoit prédit que le convoi entreroit dans Orléans, sans que les Anglois fissent rien pour l'empêcher. Cette prédiction, qui venoit d'être vérifiée par l'événement, augmentoit encore la persuasion où l'on étoit qu'elle venoit de par Dieu, pour faire lever le siège d'Orléans; la joie et l'espérance renaissoient dans les cœurs. Tout le monde admiroit la modestie de Jeanne d'Arc, sa piété, son excessive réserve, sa douceur et la grâce avec laquelle elle savoit tenir son étendard et conduire son cheval. La Pucelle elle-même étoit au comble de la joie de se voir dans Orléans, où Dieu l'appeloit depuis si longtemps et où elle désiroit si ardemment de se rendre. Elle avoit fait cinq prédictions, qui commencèrent bientôt à recevoir leur accomplissement et qui prouvèrent qu'elle étoit envoyée de Dieu. Elle avoit prédit : que les Anglois

par les ennemis ; qu'après avoir échappé au danger, on étoit encore exposé à être attaqué par les troupes du fort de Saint-Jean-le-Blanc. Car à l'époque du siège d'Orléans, la Loire couloit presqu'entièrement du côté de Saint-Denis-en-Val, à l'endroit qu'occupe une vaste prairie, qui, depuis trois cents ans, s'est formée par alluvion, près de la maison du Boucher ; les bateaux auroient donc dû prendre leur direction entre l'île Charlemagne et la levée de Saint-Jean-le-Blanc, passer ensuite près de l'église Saint-Jean-le-Blanc et arriver au port de la Tour-Neuve. Quand la Loire étoit basse, il ne couloit pas d'eau auprès de Saint-Loup; il y avoit vis-à-vis ce monastère une vaste prairie que la Loire n'a détruite que depuis soixante ans. M. Le Brun se trompe donc lorsqu'il dit que le convoi, qu'il suppose embarqué, passa entre la rive droite de la Loire et l'île aux Bœufs et sous le canon de Saint-Loup.

seroient détruits et qu'ils lèveroient le siège, qu'ils avoient mis devant Orléans; qu'elle seroit blessée, en forçant les Anglois à lever le siège d'Orléans, mais qu'elle ne cesseroit pas d'agir pour cela; que le roi seroit sacré à Rheims; que la ville de Paris rentreroit sous l'obéissance du roi; enfin que le duc d'Orléans reviendroit d'Angleterre.

Jeanne d'Arc arriva, le soir, à Orléans et fut conduite à la maison de M. Boucher, trésorier du Duc d'Orléans. Cette maison étoit près de la porte Renart et on y voit encore la chambre que la Pucelle a occupée. Les Orléanois assiégeoient continuellement cette maison; ils accompagnoient leur libératrice dans nos temples, surtout dans la Cathédrale, où elle se rendoit fréquemment, pour rendre à Dieu ses hommages, recevoir ses ordres et lui demander cette sagesse, qui est la compagne inséparable de son trône, et le prier de lui inspirer ce courage, que le maître des dons excellens refuse ordinairement aux personnes de son âge et de son sexe. Quoique les Orléanois fussent ravis de posséder Jeanne d'Arc dans leurs murs, cependant ils avoient vu avec peine que les troupes qui l'avoient accompagnée, jusqu'à Chécy, avoient repris la route de Blois. Ils savoient que le comte de Clermont étoit encore dans cette ville, que c'étoit lui qui avoit envoyé six mille hommes pour escorter le convoi qu'ils venoient de recevoir. Ils se rappeloient que, deux mois auparavant, il leur avoit amené deux mille hommes qu'il n'avoit fait que leur montrer. Ils craignoient donc que, quand les troupes seroient de retour à Blois, il ne les retînt; la Pucelle le craignoit elle-même et ces craintes

étoient fondées. Car le chancelier de France s'opposa à leur retour. Le comte de Dunois, qui s'étoit rendu à Blois, pour accélérer leur retour, ne put, comme l'assure l'*Histoire de la Pucelle*, en obtenir que le tiers. Voici ses expressions : « On conclut qu'on iroit par la Beauce, combien qu'à l'autre fois, ils vinrent par la *Soulongne*, et toutes fois ils étoient trois fois plus de gens qu'on étoit à venir par la Beauce. » Elles revinrent six jours après leur départ de Chécy (1) et amenèrent des vivres et des munitions; elles suivirent la route de la Beauce que la Pucelle avoit voulu qu'elles suivissent en se rendant pour la première fois à Orléans, et afin d'empêcher que les Anglois ne les inquiétassent, Jeanne d'Arc alla au-devant d'elles avec 500 hommes qui tinrent les Anglois en échec.

En attendant l'arrivée du secours, Jeanne d'Arc avoit sommé les Anglois une seconde fois, au nom de Dieu, de se retirer de devant Orléans, leurs vies sauves. Mais ils ne lui avoient répondu que par des injures. Glacidas, qui commandoit le fort des Tourelles, fut celui qui insulta la Pucelle de la manière la plus grossière et la plus révoltante. Jeanne d'Arc en fut indignée et elle se contenta de lui prédire que, malgré eux tous, ils

(1) Le silence des historiens sur les 200 lances, qui suivirent la Pucelle jusque dans Orléans, rend au moins suspect ce fait qui n'est constaté que par la dépositon de Simon de Beaucroix. Il me paroît démenti par le *Journal du Siège* et par l'*Histoire de la Pucelle*, qui disent que, lorsque la Pucelle entra dans Orléans, ceux qui l'avoient accompagnée jusqu'à Chécy se retirèrent à Blois, sans parler des deux cents lances, qui l'accompagnoient et qui faisoient un corps de 1,200 hommes. — On auroit dit aussi qu'elle entra dans Orléans avec ces 200 lances.

partiroient bientôt ; mais qu'il ne le verroit pas et que la plus grande partie de ses gens seroient tués.

J'ai observé que la Pucelle étoit convaincue qu'il étoit temps et besoin d'agir ; c'est pourquoi, le lendemain de son arrivée à Orléans, elle fit assembler tous les généraux chez le comte de Dunois. Elle fut d'avis qu'il falloit profiter de la bonne volonté des Orléanois, pour donner l'assaut aux bastilles angloises. Deux généraux, La Hire et Florent d'Illiers, partagèrent l'avis de la Pucelle. Le premier s'étoit distingué en forçant les Anglois de lever le siège de Montargis, et le second en conservant au roi la ville de Châteaudun. Mais tous les généraux jugèrent qu'avant d'agir, il falloit attendre l'arrivée de l'armée. La dispute s'échauffa si vivement que Jean de Gamache dit aux chevaliers, qui étoient présents, que, s'ils préféroient l'avis d'une personne de bas lieu à celui d'un chevalier tel que lui, il remettoit sa bannière, parce qu'il aimoit mieux avoir un homme noble pour maître qu'une femme qu'on ne connoissoit pas. On rejeta l'avis de la Pucelle qui se retira fort irritée de ce qu'on n'avoit pas voulu donner l'assaut aux bastilles ennemies. On convint seulement que le comte de Dunois iroit à Blois hâter le retour de l'armée, et la Pucelle, incapable de se livrer à une basse jalousie, fit une sortie, lorsque le comte de Dunois partit d'Orléans, afin d'empêcher que les Anglois ne l'inquiétassent, lui et les seigneurs qui l'accompagnoient.

Jeanne d'Arc auroit pu se prévaloir de l'ordre, que le roi avoit donné à ses généraux, de lui obéir en toutes choses. Cependant elle crut devoir ménager les esprits, te, pour se conformer à la décision du conseil, non seu-

lement elle s'abstint d'attaquer les bastilles ennemies, mais encore elle crut devoir s'abstenir de secourir La Hire, qui, malgré la décision du conseil, attaqua les Anglois auprès de leur grande bastille de Saint-Paterne. Il donna, dans cette occasion, une nouvelle preuve de ce que j'ai avancé plusieurs fois, que les généraux, qui s'étoient réunis à Orléans, avoient plus de courage que de vrais talens militaires. Les Anglois s'étoient avancés jusqu'à l'église de Saint-Paterne où ils avoient un corps de gardes. La Hire les repoussa jusque dans leur bastille et auroit mis le feu à leurs baraques, s'il avoit eu des fagots pour les incendier. On cria, dit le *Journal du Siège*, « tout au long de la cité à cette heure que chacun apportât pailles et fagots pour bouter le feu ès logis des Anglois dedans leur ost (leur camp), mais on n'en fit rien. » Un plus habile général, en partant d'Orléans, pour attaquer les bastilles des Anglois et y mettre le feu, s'il pouvoit en approcher suffisamment, se seroit fait suivre de la quantité de paille et de combustibles nécessaires, pour exécuter son dessein, et auroit réussi dans son projet. Mais, tandis que La Hire demandoit de toutes parts des fagots, les Anglois se réunirent, chargèrent fortement le général, le forcèrent de rentrer dans la ville, et cette opération mal combinée n'eut d'autre résultat que d'avoir été la cause de la mort de plusieurs Anglois et de plusieurs François.

Le lendemain de l'arrivée de la Pucelle à Orléans, il s'étoit tenu un conseil, où, contre l'avis de la Pucelle, on avoit arrêté qu'on n'attaqueroit pas les bastilles des Anglois avant l'arrivée de l'armée ; mais, aussitôt que cette armée fût entrée dans Orléans, la bastille de

Saint-Loup fut attaquée. Le *Journal du Siège* se contente de nous dire que Jeanne d'Arc attaqua ce fort à la tête de 1,500 hommes ; il paroît que celui, qui le rédigeoit, avoit des égards pour les seigneurs qui étoient venus défendre Orléans, avec les troupes dont ils pouvoient disposer, et qu'il n'a pas voulu nous instruire de plusieurs faits qui pouvoient leur déplaire, et nous devons savoir gré à M. Le Brun des Charmettes de nous avoir fait connoître, par les dépositions des témoins oculaires, des détails intéressans que nous aurions ignorés, si nous avions été privés de son précieux recueil. Voici donc comment il raconte l'attaque de la bastille Saint-Loup, d'après le témoignage de plusieurs témoins oculaires, entr'autres, d'après celui des pages de la Pucelle.

Plusieurs seigneurs étoient venus à Orléans avec des troupes qu'ils avoient levées dans leurs terres ; ils se regardoient comme maîtres de leurs soldats et souvent ils s'en servoient pour agir par eux-mêmes et sans consulter les généraux. Si leurs exploits étoient couronnés de succès, ils en avoient tout l'honneur et tout le profit ; s'ils échouoient, la perte retomboit sur eux. C'est ainsi que, le lendemain de l'arrivée de la Pucelle à Orléans, La Hire voulut se distinguer, en attaquant le boulevart de Saint-Paterne. Quelques seigneurs voulurent de même acquérir de la gloire, en attaquant la bastille Saint-Loup, sans faire part de leur projet, ni à la Pucelle ni au comte de Dunois. L'assaut, disent les Anglois du temps, avoit été fier et merveilleux ; les seigneurs françois s'étoient même emparés du boulevard qui étoit en avant de la bastille ;

mais bientôt ils furent repoussés par les Anglois, un grand nombre fut blessé, tous prirent la fuite et se retirèrent vers Orléans. La Pucelle, qui, le matin avoit été au devant de l'armée, avec un détachement, se trouvant fatiguée, s'étoit jetée sur son lit et y prenoit un peu de repos. Un moment après, elle s'éveille en faisant grand bruit et disant : En nom Dieu, mon conseil m'a dit d'aller attaquer les Anglois, où sont ceux qui me doivent armer? Dans ce moment, son conseil lui apprit que le sang des François couloit devant une bastille des Anglois et qu'il y avoit beaucoup de soldats blessés. Elle s'arme avec précipitation, monte à cheval et prend son étendard. On entend alors par toute la ville de grands cris qui annoncent l'événement fâcheux, qui venoit d'arriver ; la Pucelle vole au secours des François (1) ; elle rencontre à la porte Bourgogne un grand nombre de blessés, s'attendrit sur leur sort, ranime les fuyards, les conduit de nouveau à l'attaque de la Bastille. Sa troupe se grossit d'un détachement, que le comte de Dunois faisoit sortir de la ville, pour secourir ceux qu'il croyoit encore en présence de l'ennemi, et peut-être d'un

(1) M. Le Brun remarque, avec une chronique, « que la Pucelle alla aussi droict, comme si elle eut bien sçu le chemin auparavant, et toutes fois oncques n'y avoit-elle entré. » (T. I, p. 58.) Il est étonnant que M. Le Brun ait rapporté une circonstance qui prouve que le chroniqueur ne connoissoit pas Orléans ; car la Pucelle étant logée dans la partie de la rue qui traverse la ville dans toute sa longueur, elle n'avoit pas besoin de se détourner pour se rendre à la porte Bourgogne et à Saint-Loup. Il est également faux qu'elle n'eût jamais parcouru ce chemin, puisqu'elle l'avoit suivi en entrant dans Orléans.

grand nombre de personnes qui voulurent partager sa fortune. Elle arrive à Saint-Loup à la tête de 1,500 combattans ; elle attaque le fort. Tous les témoignages nous représentent cette bastille comme étant également redoutable, sous le double rapport de la force de son enceinte et du courage de ceux auxquels on en avoit confié la garde. Aussi fut-elle vaillamment défendue ; l'attaque dura trois heures, pendant lesquelles Thibault rapporte que Jeanne d'Arc déploya autant de présence d'esprit, d'habileté et de courage, que si elle eût fait la guerre toute sa vie. La bastille fut enfin emportée. On y fit 40 prisonniers et on compta 114 ennemis, qui avoient été tués, pendant l'attaque. Les François démolirent et brûlèrent la bastille et rentrèrent triomphants dans Orléans. Tous les Orléanois se réunirent aux vainqueurs, pour aller remercier le Dieu des armées du succès qu'il venoit de leur accorder, et, pour la première fois, le son de toutes les cloches d'Orléans annonça aux François le commencement de leurs victoires et aux Anglois celui de leurs défaites.

Pendant qu'on attaquoit la bastille Saint-Loup, Talbot, qui commandoit la bastille Saint-Poair, et qui s'y étoit rendu, s'étoit empressé de réunir un grand nombre de combattans, pour aller au secours du fort Saint-Loup. Mais ces deux bastilles étoient éloignées d'environ trois quarts de lieue. Ceux, qui étoient sur la Tour de ville, ayant vu les Anglois sortir de la bastille Saint-Poair, sonnèrent à deux fois la cloche du Beffroy, pour donner le signal d'alarme. Aussitôt, le maréchal de Saint-Sévère, le seigneur de Graville, et plusieurs

autres chevaliers, écuyers, gens de guerre et citoyens, au nombre de 600 combattans, sortirent promptement d'Orléans, probablement par la porte Saint-Vincent, en très belle ordonnance. Quand les Anglois virent la manière dont les François se présentoient, pour leur livrer le combat, ils se retirèrent dans leur bastille, craignant d'affaiblir leurs forces inutilement; peut-être aussi le canon de la bastille de Saint-Loup, ayant cessé de se faire entendre, fit connaître au général Talbot, qu'il se présenteroit trop tard, pour défendre un fort qui venoit de tomber au pouvoir des ennemis.

Ce premier succès, qu'on ne devoit qu'au courage et à l'intelligence de Jeanne d'Arc, ranima de plus en plus le courage et les espérances des habitans d'Orléans. Mais, s'il en faut croire Jean Chartier, historien de Charles VII et témoin d'une partie des événemens qu'il rapporte, les grands seigneurs, qui commandoient dans Orléans, en conçurent de la jalousie contre Jeanne d'Arc. Elle avoit pris la résolution de ne point combattre le jour suivant, auquel on célébroit la fête de l'Ascension; les grands seigneurs, dont je viens de parler, tinrent grand conseil chez le Chancelier d'Orléans; ils ne l'appelèrent à leur conseil que lorsque leur résolution fut prise. Ils avoient arrêté qu'on feroit une fausse attaque à la bastille de Saint-Laurent, afin de déterminer les Anglois à tirer une partie des troupes, qu'ils avoient aux Augustins et au fort des Tourelles, pour aller au secours de celles qui étoient à la bastille Saint-Laurent. Ils devoient profiter du moment, où les forces des ennemis seroient affaiblies, pour attaquer les Tourelles; ils décidèrent en

même temps qu'on ne diroit rien à la Pucelle du projet qu'on avoit formé d'attaquer les Tourelles. De peur qu'elle ne découvrit cette résolution, on se contenta de lui dire qu'on attaqueroit le lendemain la bastille Saint-Laurent. Jeanne d'Arc fit voir qu'elle connoissoit les résolutions qu'on avoit prises, sans que personne les lui eut communiquées. Elle répondit avec fermeté : Dites ce que vous avez conclu, je garderois un bien plus grand secret. Alors le comte de Dunois lui exposa le plan d'attaque qu'on avoit arrêté. Jean Chartier fait dire à Jeanne d'Arc qu'il lui sembloit que cette conclusion étoit bonne, expression qui ne signifie rien. L'auteur, qui a fait l'abrégé du Procès de la Pucelle, rapportant ce même fait, met dans la bouche de la Pucelle une réponse des plus justes. Elle dit qu'elle « louoit la dicte délibération. » Elle ne fut pas de cette opinion ; c'est pourquoi les seigneurs et capitaines n'osèrent exécuter ce qu'ils avoient résolu et lui firent demander ce qu'ils devoient faire : elle leur répondit qu'il lui sembloit avis qu'on devoit attaquer les forts qui étoient de l'autre côté de la rivière, ce qui fut conclu. Il fut donc décidé, dit le *Journal du Siège*, « qu'on assaudroit les Tournelles et les boulevarts du bout du pont et, par ce, fut par les capitaines commandé que chacun fût prest le lendemain bien matin, et garni de toutes choses à faire assaut, auquel commandement fut bien obéy. Car, dès le soir, fut fait tant grande diligence que tout fut prest au plus matin et noncé à la Pucelle. » Elle fit proclamer que, le lendemain, personne ne fût assez hardi pour sortir de la ville et aller à l'attaque des bastions, s'il n'avoit été

confessé. Elle ordonna aussi aux hommes d'armes de renvoyer les femmes de mauvaise vie et surtout de les empêcher d'approcher, parce que, pour punir les péchés des hommes, Dieu permet souvent la perte des batailles. Elle-même se confessa de grand matin et entendit la messe. Le 5 au soir, la Pucelle somma les Anglois, pour la troisième fois, de remettre les clefs de toutes les bonnes villes qu'ils avoient prises et violées en France. Les Anglois ne lui répondirent que par des insultes. Ils avoient retenu un des héraults qu'elle leur avoit envoyés ; mais, Dunois les ayant menacés de faire mourir les Anglois, qui étoient prisonniers à Orléans, ils renvoyèrent à Jeanne d'Arc son hérault et le chargèrent de lui notifier qu'ils la feroient brûler, si elle tomboit entre leurs mains.

Le 6 mai, l'armée, que commandoit Jeanne d'Arc, passa la Loire un peu au-dessus de l'église Saint-Aignan. Elle étoit composée de 4,000 hommes, qui se réunirent dans une île, qui touchoit presque à la levée ou turcie de Saint-Jean-le-Blanc, et qui n'en étoit séparée que par un canal très étroit. Lorsqu'une partie de l'armée eut traversé la Loire, on attaqua la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, qu'on emporta de prime face, dit le *Journal du Siège*. Quelques auteurs, cités par M. Le Brun, disent que les Anglois, voyant qu'on alloit attaquer ce fort et qu'il n'étoit pas capable de faire résistance, ordonnèrent à leurs troupes de l'évacuer et de se replier dans les bastilles des Augustins et des Tourelles. C'est aussi le sentiment, qu'a suivi M. Le Brun. Mais pourquoi s'écarter d'un journal, dont l'exactitude est connue? N'est-il pas mieux de dire avec

Micqueau (p. 134), que les Anglois, qui gardoient la bastille de Saint-Jean-le-Blanc, furent attaqués avec tant d'impétuosité qu'ils n'eurent pas le temps de prendre leurs armes pour se défendre et que la plupart cherchèrent leur salut dans la fuite. La Pucelle, s'étant mise à la tête de la cavalerie, poursuivit les fuyards, jusqu'au boulevart des Augustins, où elle planta son étendard. Mais, dans ce moment, il s'éleva un cri qui annonçoit que les Anglois passoient la Loire à Saint-Privé, pour venir au secours de ceux qui défendoient les bastilles des Augustins et des Tourelles. Ceux qui accompagnoient la Pucelle furent tellement épouvantés, qu'ils prirent la fuite et se retirèrent avec précipitation dans l'île voisine de Saint-Jean-le-Blanc, et Jeanne d'Arc, en grande douleur, fut obligée de les suivre, accompagnée de peu de gens.

Les Anglois, jetant aussi de grands cris, sortent en grand nombre des Augustins et des Tourelles et poursuivent la Pucelle jusque dans l'île, où toutes ses troupes s'étoient réunies. Après la prise du fort de Saint-Jean-le-Blanc, les généraux françois, croyant n'avoir pas de forces suffisantes pour attaquer les bastilles des Augustins, vouloient repasser la Loire et ramener leurs troupes dans la ville. Mais, quand ils virent les Anglois, qui les attaquoient, ils renoncèrent à ce projet. Jeanne d'Arc et La Hire se joignent ensemble avec une partie de leurs gens, traversent avec promptitude le faible courant qui séparoit l'île de la Turcie Saint-Jean-le-Blanc, tombent sur les Anglois avec tant de force et de hardiesse, qu'ils les forcent de fuir jusqu'à leurs bastilles, et ils entrent, avec les

fuyards, dans le boulevart des Augustins. Le succès, dont leur courage est couronné, inspire de l'ardeur au reste de l'armée, tout le monde veut partager l'honneur de la victoire. En vain Glacidas anime ses troupes au combat, en vain les Anglois font tout ce qu'on peut attendre de guerriers, animés par la honte et le désespoir ; à chaque instant de nouveaux François soutiennent ceux qui avoient pénétré les premiers dans le boulevart des Augustins, la terre est inondée du sang des Anglois, presque tous, déterminés à ne point survivre à leur défaite, n'ambitionnent qu'une mort glorieuse. D'un autre côté, les François, encouragés par les exemples encore plus que par les discours de Jeanne d'Arc, font des prodiges de valeur ; un grand nombre d'infortunés, que les Anglois retenoient prisonniers dans cette bastille, sont rendus à la liberté, et les François se trouvent maîtres des vivres et des richesses que les Anglois y avoient amassés. La Pucelle vouloit qu'on profitât de l'ardeur des soldats et de l'abattement des Anglois, pour attaquer de suite le fort des Tourelles. Mais Micqueau assure que, les autres généraux ayant été d'un avis contraire, on se contenta de mettre le siège devant le boulevart, qui protégeoit les Tourelles, et les soldats, qui avoient pris la bastille des Augustins, y passèrent la nuit. On ordonna, à ceux qui les commandoient, d'observer avec soin toutes les démarches des ennemis et de se tenir prêts à combattre, si les Anglois faisoient une sortie ; mais ils étoient tellement épuisés de fatigue, qu'ils avoient plus grand besoin de repos que les François. La Pucelle vouloit passer la nuit avec ceux qu'elle avoit laissés de l'autre

côté de la ville, pour commencer le siège des Tourelles. Laisserons-nous là nos gens en péril, répondit-elle à ceux qui l'engageoient à rentrer dans la ville, et cependant elle déféra enfin à leur avis et se rendit chez son hôte, où elle fut dans une inquiétude continuelle. Pendant toute la nuit, les habitans d'Orléans ne cessèrent de traverser la Loire et de porter du pain, du vin et d'autres vivres, à ceux qui passoient la nuit devant les Tourelles.

Aussitôt que les généraux eurent repassé la Loire, ils tinrent conseil et furent unanimement d'avis, qu'étant si peu de monde en comparaison des forces angloises, les victoires qu'ils venoient d'obtenir étoient une grande grâce de Dieu. Ces choses considérées, et la ville étant (1) maintenant pleine de vivres, ils pensoient qu'ils pourroient bien garder la cité et attendre un nouveau secours du roi, et ne trouvoient pas expédient que les troupes sortissent le lendemain de la ville.

Ce fait, rapporté par Pasquerel dans sa déposition,

(1) Ce mot *maintenant* semble indiquer qu'on avoit fait entrer dans la ville les vivres considérables qu'on avoit trouvés dans la bastille des Augustins. Il ne paroît donc pas que la Pucelle ait fait mettre le feu à ces vivres, dans la crainte que les soldats, s'étant abandonnés au pillage, n'eussent été attaqués par les ennemis et n'eussent été vaincus. Aussi, le *Journal du Siège*, ni aucune déposition de témoins oculaires, ne parlent-ils d'un ordre aussi impolitique qui auroit privé les habitans d'une précieuse ressource; n'étoit-il pas facile d'empêcher le pillage? Le respect pour les ordres de la Pucelle ne devoit-il pas empêcher les soldats de se livrer au pillage, comme on suppose qu'il les détermina à mettre le feu à toutes les richesses qu'on avoit trouvées dans la bastille des Augustins?

est confirmé par l'histoire de la Pucelle. Peut-on imaginer un aveuglement aussi extraordinaire que celui des généraux qui commandoient à Orléans ? Quand les Anglois auroient eu des forces supérieures aux troupes qui étoient en garnison à Orléans, ne devoient-ils pas compter sur les habitans qui avoient donné constamment les marques d'un courage à toute épreuve ? D'ailleurs il n'est pas prouvé que les forces des Anglois fussent supérieures à celles des François, et quand elles auroient été supérieures, n'étoient-elles pas disséminées dans un grand nombre de bastilles ? n'avoient-elles pas été diminuées par les pertes que les Anglois venoient d'éprouver à l'attaque des bastilles de Saint-Loup, de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins ? Lorsqu'on notifia à la Pucelle la délibération qu'on venoit de prendre dans le conseil, elle répondit : Vous avez été en votre conseil et j'ai été au mien, et croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira et que celui des hommes périra. Elle pria ensuite son aumônier de se tenir prêt avant la pointe du jour et prédit de nouveau qu'elle seroit blessée devant la bastille des Tourelles.

Jeanne prit alors un peu de repos, dont elle avoit un grand besoin, car elle avoit combattu presque toute la journée et avoit été blessée au pied par une chausse-trape. L'*Histoire de la Pucelle* assure que les Anglois retirèrent, le soir, les troupes qu'ils avoient dans le fort de Saint-Privé. Si ce fait est vrai, les généraux françois n'avoient donc plus de prétexte pour craindre que les Anglois de la rive droite de la Loire vinssent secourir ceux qui défendoient les Tourelles. Pourquoi persistoient-ils donc dans leur résolution ? Cependant la

Pucelle ne jouit que d'un sommeil agité, tant son esprit étoit occupé des projets qu'elle méditoit, tant elle craignoit que les Anglois ne vinssent attaquer les troupes qu'elle avoit laissées pour commencer le siège des Tourelles (1).

Voyant que les généraux contrarioient ses plans, elle convoqua les habitans d'Orléans et leur fit part du dessein qu'elle avoit formé d'attaquer les Tourelles. Ils approuvèrent sa résolution ; mais un grand nombre d'entre eux et une partie des troupes qui gardoient la ville voulurent l'accompagner et partager les dangers et la gloire de l'attaque des Tourelles. Le plus grand matin possible, elle satisfit à ses dévotions ordinaires et se présenta avec sa troupe à la porte Bourgogne. Quelle fut sa surprise, lorsqu'elle y rencontra Gaucourt, gouverneur d'Orléans, à la tête de ses hommes d'armes, qui lui déclara que personne ne sortiroit (2). « Vous êtes un méchant homme, dit-elle à Gaucourt ; mais, veuillez ou non, les gens d'armes viendront et obtiendront comme ils ont déjà obtenu (3). » Elle

(1) On lit, dans M. Lebrun des Charmettes (t. II, p. 87), « soit qu'on entendit du haut des remparts le bruit que faisoient en se rembarquant les Anglois de Saint-Privé, soit qu'on ne put bien juger dans l'obscurité quel étoit l'endroit d'où s'élevoient les flammes du fort qu'ils réduisoient en cendres. » Ces détails prouvent que M. Le Brun n'avoit pas une connaissance exacte des environs d'Orléans. En effet, Saint-Privé étoit éloigné d'une demi-lieue à vol d'oiseau, de la maison qu'occupoit la Pucelle ; comment pouvoit-elle entendre le bruit qui se faisoit à une si grande distance ?

(2) Un fait si extraordinaire est constaté par la déposition de plusieurs témoins oculaires.

(3) Elle avoit déjà prédit à son hôte que, le soir même, elle repasseroit par dessus le pont, après avoir pris les Tourelles.

commanda alors d'ouvrir la porte, la foule se précipita pour exécuter cet ordre, et les hommes d'armes n'osèrent s'y opposer. L'impatience d'aller combattre les Anglois étoit telle qu'on força également la porte de la Tour-Neuve, et on passa la Loire sans rencontrer d'obstacle. Quand on fut arrivé près de Saint-Jean-le-Blanc, la Pucelle fit assembler les chefs de guerre qui étoient restés devant les Tourelles, afin d'arrêter avec eux ce qu'il y avoit de mieux à faire pour s'emparer de ce fort.

Monstrelet, auteur contemporain et favorable au duc de Bourgogne, avoue que cette bastille étoit « merveilleusement et puissamment édifiée, et si estoient dedans la fleur des meilleurs gens de guerre de l'Angleterre. »

Le *Journal du Siège* dit également que les Anglois étoient « grand nombre, fort combattans et garnis abondamment de toutes choses défensibles » ; et, quelques pages plus bas, il ajoute que, pendant ce siège, « furent trouvés innumérables engins, nouvelletés et subtilités de guerre et plus que long temps paravant n'avoit été fait devant nulle autre cité, ville et château de ce royaume. »

Il fut arrêté qu'on réuniroit d'abord toutes les forces pour emporter d'assaut la grande redoute qui couvroit le fort des Tourelles (1). L'artillerie des François étoit

(1) M. Le Brun dit, sur la déposition de Louis de Coutes, qu'il étoit dix heures du matin, lorsqu'on commença l'attaque du boulevart des Tourelles, « au plus matin. » Il dit ensuite que « celui assaut dura depuis le matin jusqu'au soleil couchant. »

Il paroît que, lorsqu'on vit que la Pucelle étoit partie pour aller

considérable ; mais celle des Anglois n'étoit pas moins redoutable. Les François s'exposoient à tous les dangers avec tant de courage qu'on auroit cru, en voyant leur intrépidité, qu'ils se sentoient invincibles ou immortels. A chaque instant, ils essayoient d'escalader les boulevarts, à chaque instant, ils étoient repoussés. Les échelles étoient souvent brisées par les pierres et les boulets qu'on lançoit contre elles ; ceux qui montoient étoient blessés par les traits des ennemis. Ceux qui avoient le bonheur d'arriver jusque sur le sommet du mur étoient percés à coups de lance, assommés avec des maillets de plomb, mutilés à coups de hache, ou même saisis par les ennemis et jetés dans les fossés. La Pucelle, voulant animer ses soldats, ne cessoit de leur dire : « Que chacun aye bon cueur et bonne croyance en Dieu, car l'heure approche où les Anglois seront déconfits », et, joignant l'exemple aux paroles, elle descend elle-même dans le fossé, saisit une échelle et l'applique contre le boulevart ; au même instant, elle est frappée d'un trait qui pénètre si avant entre l'épaule et la gorge, qu'il passoit outre.

Gamache, qui voit la Pucelle blessée, court à elle, lui présente son cheval ; elle l'accepte et se soustrait ainsi au danger. On imagine aisément combien les assiégeans furent affligés de cette blessure (1).

attaquer les Tourelles, plusieurs gentilshommes traversèrent la Loire pour se joindre à elle ; nous verrons bientôt que le comte de Dunois se trouvoit à l'attaque. Florent d'Illiers et La Hire durent aussi s'y trouver, car ils accompagnoient partout la Pucelle et ils approuvoient ordinairement ses plans.

(1) M. Le Brun dit que, lorsque la Pucelle fut blessée (t. II,

Le comte de Dunois et plusieurs autres capitaines viennent aussitôt trouver la Pucelle et la conjurent de différer l'assaut jusqu'au lendemain. En vain elle essaye de les rassurer. Elle leur affirme que bientôt on s'emparera du boulevart ; toutes ses représentations sont inutiles. Le comte de Dunois ordonne aux troupes de se retirer dans la ville et d'y conduire l'artillerie. Par son ordre, les trompettes sonnent la retraite et l'attaque du boulevart est interrompue.

La Pucelle, désolée, sans s'occuper de sa blessure, court au-devant des soldats, les arrête, les ranime, leur promet qu'ils s'empareront bientôt de la redoute, leur ordonne de se reposer un peu, de boire, de manger ; elle parvient à les retenir, parce qu'ils lui obéissent *à merveille*.

Lorsque la Pucelle se vit blessée, elle fut d'abord affligée et ne put retenir ses larmes ; mais un moment après, elle reprit courage et dit à ceux qui étoient présents qu'elle venoit d'être consolée. Sainte Catherine et sainte Marguerite lui apparurent ; ses deux protectrices lui inspirèrent le plus grand courage. Jeanne d'Arc arracha elle-même le trait de sa blessure, le sang coula aussitôt avec abondance et il étoit difficile de l'arrêter. Quelqu'un se présenta pour charmer sa bles-

p. 95), « elle fut investie aussitôt par une troupe d'Anglois, qu'enhardit sa chute. Elle se relève à demi, les repousse à coups d'épée et se défend avec autant d'adresse que de courage. Jean de Gamache s'avance pour délivrer la jeune héroïne, massacre avec la hache plusieurs ennemis et les écarte. » Cependant, il venoit de nous dire que la Pucelle étoit dans le fossé de la redoute ; comment les Anglois qui étoient au haut pouvoient-ils donc l'investir ?

sure : « J'aimerois mieux mourir, dit-elle, que de faire quelque chose que je saurois être contre la volonté de Dieu. » On mit alors sur la plaie un bizarre appareil, composé de lard et d'huile d'olives. Peu de temps après, Jeanne d'Arc se confessa, se retira à l'écart et pria pendant un quart d'heure le Dieu des armées ; sa prière finie, elle prend son étendard, s'avance au bord du fossé, en disant aux François : « Tout est vôtre et y entrez. » A ces mots, ranimés et pleins de confiance, les François montent à l'assaut, poussés comme par une puissance toute divine. On tire contre les Anglois des coups de canon, de grosses arbalètes et d'autres traits ; les Anglois se défendent vaillamment et tirent de leur côté tant de canons et de traits, que leur poudre et leurs traits étoient sur le point de leur manquer et qu'ils alloient être réduits à ne se défendre qu'avec leurs lances, leurs guisarmes et leurs bâtons ferrés ; en un mot, suivant les dépositions de Dunois, de Gaucourt et de Lhuillier, l'assaut fut fier et merveilleux plus que nul qui eût été vu de la mémoire des vivans.

Cependant les guerriers, restés dans Orléans, voyant qu'on revenoit à l'assaut, veulent aussi partager la gloire et le danger des assiégeans ; ils se précipitent sur le pont, accompagnés d'une foule de citoyens qui traînoient des gouttières, des échelles et des planches, pour couvrir ces échelles. Ils traversent la bastille de la Belle-Croix, se servent de ces gouttières et de ces échelles pour établir un pont sur chacune des arches qui avoient été rompues.

Une de ces gouttières se trouve trop courte ; un char-

pentier y joint, avec des chevilles, une pièce de bois, qui la rend assez longue. Giresme, chevalier de Rhodes et de Saint-Jean de Jérusalem, passe le premier sur ce pont volant. Son ardeur l'empêche d'apercevoir le danger et d'entendre le mugissement des eaux qui le menacent d'une mort prochaine. Son exemple entraîne un grand nombre de soldats et d'habitans d'Orléans, toujours prêts à exposer leur vie, pour sauver leur patrie.

Les Anglois, occupés à repousser Jeanne d'Arc, qui les attaquoit du côté du sud, n'opposent qu'une faible résistance du côté du nord, et le boulevart, qu'ils avoient élevé sur le pont en avant des Tourelles, est emporté en un instant.

Du côté du sud, les Anglois ne pouvant plus défendre le boulevart qu'attaquoit la Pucelle, Glacidas, leur général, essaye de se retirer dans le fort des Tourelles avec les combattans qui lui restent encore. Mais les bombardes des François avoient lancé des pierres énormes, qui avoient ébranlé le pont, par lequel on passoit du boulevart dans le fort des Tourelles. Lorsque Glacidas voulut passer sur ce pont, avec ceux qu'il commandoit, le pont s'écroula ; en un instant Glacidas, les seigneurs anglois et les soldats sont engloutis dans les eaux et écrasés sous les débris du pont. Le peu d'Anglois qui restoit, ayant perdu leur général et se voyant attaqués de tous les côtés, n'offrent plus de résistance. On dresse à la hâte un pont volant pour remplacer celui qui vient de s'écrouler. Les François se précipitent en foule dans le fort. Ceux qui le défendoient se rendent et demandent la vie ; on l'accorde à environ deux cents Anglois ; trois cents autres furent

tués ou noyés. « De quatre ou cinq cents combattans qu'ils étoient furent tous tués ou noyés, excepté aucuns peu qu'on retint prisonniers. » (*Journal du Siège.*) C'est une chronique citée par M. Le Brun, qui fixe à deux cents le nombre des prisonniers (1). L'attaque avoit duré depuis le matin jusqu'au soir.

On établit promptement des ponts volants solides et commodes sur les arches, qui avoient été rompues, et, le soir, la Pucelle passa sur ces ponts volants, pour rentrer à Orléans. C'est ainsi que fut accomplie la prophétie qu'elle avoit faite à son hôte en lui disant : Ce soir, je passerai le pont, après avoir pris les Tourelles.

On vit encore, ce même jour, l'accomplissement de plusieurs prédictions de la Pucelle : 1° De celle qu'elle

(1) Monstrelet prétend que les Anglois perdirent 5 ou 600 hommes à l'attaque des trois bastilles de Saint-Loup, des Augustins et des Tourelles. Quelle exagération ! Elle est d'autant plus extraordinaire qu'il convient qu'il n'y avoit que 3 à 400 hommes dans la bastille de Saint-Loup. Ainsi, il y auroit eu, suivant lui, environ 5,000 hommes dans les deux bastilles des Augustins et des Tourelles, et environ 2,500 hommes dans chacune de ces deux bastilles. Cependant, celle des Augustins étoit trop près de celle des Tourelles, pour que celle-ci pût contenir un si grand nombre de combattans. Il vaut mieux croire l'auteur du *Journal du Siège*, qui avoit intérêt à grossir le nombre des Anglois, afin de relever la gloire de ses compatriotes, et qui, pourtant, ne place que 4 ou 500 hommes dans le boulevart et la bastille des Tourelles. Cette bastille étoit plus importante et elle fut beaucoup plus difficile à enlever aux Anglois que celle des Augustins ; il n'y avoit donc pas plus de 4 à 500 hommes dans cette dernière bastille, surtout dans un temps où les armées les plus considérables étoient si peu nombreuses ; aussi, quoiqu'à l'attaque du fort Saint-Loup, il n'y eût que 1,500 combattans, selon le *Journal du Siège*, Jean d'Aulon dit-il qu'il n'avoit jamais vu tant de gens d'armes de leur parti, comme il fit alors. (T. II, p. 60.)

avoit faite la veille, en disant à son confesseur : Tenez-vous toujours auprès de moi, car j'aurai demain beaucoup à faire et plus que je n'ai eu jusqu'à présent; il sortira demain du sang de mon corps au-dessus du sein, je serai blessée devant la bastille du pont; 2° de celle qu'elle avoit faite à Glacidas, en lui disant que, « malgré eux tous, ils partiroient bien bref; mais il ne le verroit jà, et si seroit grand partie de sa gent tuée. » Effectivement Glacidas ne vit pas le départ des Anglois, puisqu'il périt, la veille du jour où ils levèrent le siège; et 3° de la première des deux prophéties, qu'elle avoit faite au roi, en lui disant qu'elle avoit été envoyée de Dieu pour faire lever le siège d'Orléans et le faire sacrer à Rheims. L'accomplissement de la première partie de cette prophétie n'étoit-il pas la preuve la plus sûre qu'elle étoit envoyée de Dieu, qui, étant tout-puissant, lui avoit communiqué les talens d'un grand général et lui avoit fait connoître les événemens qu'il avoit arrêtés dans ses décrets immuables?

Aussitôt que la Pucelle fut rentrée dans Orléans, on fit venir un habile chirugien, pour panser sa plaie. Elle s'empressa alors d'aller dans la cathédrale remercier Dieu de ce qu'il l'avoit préservée des dangers, qu'elle avoit courus, et protester, à la face des autels, qu'à lui seul appartenoit tout l'honneur de la victoire qu'elle venoit de remporter. Les cloches de toutes les églises invitèrent tous les habitans à se joindre à leur libératrice. Ils y accoururent en foule, remercièrent le Dieu des armées de leur avoir envoyé une jeune héroïne, qui, dirigée par ses inspirations, les avoit rendus vainqueurs de leurs ennemis. Ils le conjurèrent de

mettre la dernière main à ce qu'il avoit si heureusement commencé, en forçant les Anglois à lever entièrement le siège qu'ils avoient mis devant leur ville, depuis près de sept mois.

On assure, sur le témoignage de plusieurs prisonniers anglois, que, pendant l'action, « ils avoient vu tant de peuples, que merveilles, et croyoient que tout le monde étoit là assemblé ». En effet, il est certain que le nombre des assaillants étoit considérable, surtout relativement au nombre des Anglois, puisque, le 6, la Pucelle étoit sortie d'Orléans à la tête de 4,000 hommes, qui passèrent la nuit auprès des Tourelles et, que, le lendemain, une partie de la garnison et un grand nombre des habitans s'étoient joints à la Pucelle, pour aller attaquer les Tourelles ; ainsi il n'étoit pas étonnant que les assiégeans leur parussent si nombreux.

M. Le Brun regarde comme une chose inconcevable que le comte de Suffolk, le célèbre Talbot et les autres généraux anglois n'aient point essayé de secourir ceux qui défendoient les Tourelles. Mais comment auroient-ils pu y réussir ? Si les Anglois avoient affaibli leurs bastilles, les troupes, qui étoient dans la ville, se seroient réunies aux citoyens et se seroient emparées de leurs bastilles, et ils auroient perdu l'espérance de prendre la ville d'Orléans. C'est donc, sans aucune espèce de fondement, que M. Le Brun dit que l'armée françoise, qui vint de Blois au secours d'Orléans, n'étoit qu'une poignée d'hommes, comparée à celle des Anglois et qu'on s'étonne que les ennemis n'aient pas osé paroître dans la plaine. L'armée partie de Blois pour se rendre à Orléans, étoit celle qui avoit accompagné

la Pucelle jusqu'à Chécy et qui étoit au moins de 5,000 hommes, c'est-à-dire qu'elle égaloit ou surpassoit toutes les troupes des Anglois ; comment auroient-ils pu envoyer un détachement pour l'attaquer? Il étoit donc impossible aux Anglois d'aller au secours.

Jeanne d'Arc, voyant que Glacidas et un grand nombre d'officiers anglois avoient été engloutis dans les flots, sans avoir eu le temps de se réconcilier avec Dieu, fondit en larmes et se désola, en songeant au péril où devoient se trouver en ce moment Glacidas et tant de guerriers cruels, qui étoient alors cités au tribunal du Souverain Juge. Quels exemples de vertu ! Jeanne d'Arc oublie que Glacidas étoit son plus cruel ennemi, qu'il étoit celui qui l'avoit accablée des injures les plus grossières. Loin de se réjouir de sa mort, elle s'intéresse à son salut éternel. Elle avoit voulu lui sauver la vie, lorsqu'elle se fut emparée du boulevart des Tourelles. Glacidas, lui avoit-elle dit, rends-toi au Roi des cieux. J'ai grand pitié de ton âme et de celle des tiens. L'intrépide guerrier refuse de l'écouter ; il s'élance avec les siens sur le pont qui s'écroule sous ses pas. Jeanne d'Arc, n'ayant pu lui sauver la vie, ordonne de retirer son corps de l'eau et de le rendre à ses compatriotes. Il n'appartient qu'à la religion d'inspirer des sentimens si nobles et si généreux.

Les Anglois, voyant les François en possession des forts de Saint-Loup, de Saint-Jean-le-Blanc, des Augustins et des Tourelles, comprirent facilement qu'on attaqueroit successivement tous les autres forts avec des forces supérieures à celles qu'ils avoient, et qu'ils perdroient inutilement les troupes qui leur restoient : c'est pour-

quoi, pendant la nuit du 7 au 8 mai, ils évacuèrent toutes leurs bastilles. Suffolk partit pour Jargeau, avec une partie de la garnison. Le reste de l'armée se réunit dans le camp de Saint-Laurent, et, le matin, se présenta en bataille à peu de distance de la ville. La Pucelle fit de même sortir ses troupes et les rangea en bataille. Mais, ce jour étant un dimanche, elle défendit aux François d'attaquer les Anglois ; elle leur permit seulement de se défendre, s'ils étoient attaqués, et leur promit la victoire ; elle fit célébrer deux messes à la vue des deux armées. Les Anglois n'osèrent troubler cette auguste cérémonie ; à la fin de la seconde messe, ils se retirèrent par Meung et Beaugency et partirent en belle ordonnance et leurs étendards déployés. La Pucelle se contenta de dire : Laissons-les partir et allons remercier Dieu, nous ne les poursuivrons pas, parce que c'est aujourd'hui dimanche.

Cependant les François souffroient impatiemment qu'on leur eût défendu d'attaquer les Anglois. J'ai observé que les seigneurs, qui avoient levé les troupes, pour leur compte, étoient en droit d'agir comme ils le jugeoient à propos et que souvent ils refusoient de se conformer aux ordres des généraux. On ne put retenir La Hire et Ambroise de Lore. La Pucelle eut beau intercéder pour les Anglois, en disant : Laissez-les aller et ne les tuez pas ; ils s'en vont, il me suffit de leur départ. Ceux qui poursuivirent les Anglois tombèrent à différentes fois sur leur arrière-garde et leur prirent plusieurs bombardes, gros canons, arcs, arbalètes et autre artillerie.

Tous les Orléanois, persuadés qu'ils ne devoient

l'expulsion des Anglois qu'à un vrai miracle de la Providence, se rendirent à l'envi dans les temples et surtout dans la Cathédrale, pour remercier le Seigneur. Les vieillards eux-mêmes se firent conduire au pied des autels, pour s'acquitter envers Dieu d'une dette qu'ils regardoient comme sacrée. « Celui même jour, dit le *Journal du Siège*, et lendemain aussi, firent très belles et solennelles processions les gens d'église, seigneurs, capitaines, gens d'armes, bourgeois étant demourants dedans Orléans et visitèrent les églises par moult grande dévotion. » Tout le monde avoit les yeux fixés sur la jeune héroïne, qui avoit forcé les Anglois à lever le siège d'Orléans. Les Orléanois ne savoient comment lui témoigner leur reconnaissance. Ceux qui avoient admiré son intrépidité et son courage au milieu des combats, n'admiroient pas moins son recueillement et sa piété dans nos temples, et surtout son humilité qui n'attribuoit qu'à Dieu les victoires qu'elle avoit remportées. Elle résistoit tant qu'elle pouvoit à ce que le peuple l'honoràt et lui donnàt la gloire de sa délivrance. Pour perpétuer leur reconnoissance envers la divine Providence, les Orléanois réglèrent que, tous les ans, on feroit, le 8 mai, une procession des plus solennelles. Jusqu'en 1562, époque à laquelle les Calvinistes pillèrent les églises et brûlèrent toutes les reliques, on payoit, comme on le voit par les Comptes de la ville, jusqu'à 104 hommes, pour porter les chàsses, qui contenoient les reliques des saints honorés à Orléans. Les Orléanois ont toujours témoigné le plus grand zèle pour contribuer à la solennité de cette procession. Elle n'a jamais été interrompue, tant qu'on

a permis à Orléans le libre exercice de la religion catholique. Pendant plusieurs années, un des descendants des frères de la Pucelle, qui habitoit le château de Villiers, paroisse d'Ardon, se rendoit à Orléans le 8 mai, assistoit à la procession générale immédiatement après le clergé, précédé d'un appariteur, qui portoit devant lui un cierge allumé (1).

Selon une chronique, les Anglois, « mettant à l'abandon tous leurs malades, tant prisonniers, comme aultres, avec une partie de leurs bombardes, des canons, artillerie, pouldre, pavois, habillemens de guerre et tous les vivres et biens », ils emportèrent ce qu'ils purent. Ils avoient donc enlevé une partie de leurs bombardes, puisque nous avons vu qu'en poursuivant l'arrière-garde, on l'avoit forcée d'abandonner des canons, des

(1) La procession du 8 mai, qu'on appelle vulgairement la procession de la Pucelle, a toujours attiré un si grand concours de peuple à Orléans, qu'en 1442, les habitans de Bonneval y vinrent avec leurs châsses portées par 16 hommes. On a toujours prononcé dans l'église cathédrale un discours en l'honneur de la Pucelle; ensuite, la procession générale se rendoit aux Augustins, c'est-à-dire à l'endroit même où la Pucelle avoit fait éprouver aux Anglois un échec considérable. De là, elle alloit à Saint-Paul où étoit la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles. On n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à rendre la fête plus brillante. On tiroit les canons. On dressoit un échaffaud auprès des Augustins et auprès de Saint-Paul et de la porte dunoise. On y faisoit chanter en musique des motets en action de grâce de la délivrance d'Orléans. Anciennement, on y représentoit quelque pièce analogue à cette fête. Le jour même, il se donnoit un repas à l'Hôtel-de-Ville, auquel on invitoit le prédicateur et son compagnon, ce qui prouve que ce prédicateur étoit ordinairement un religieux, et les chanoines qui avoient les fonctions de célébrant, de diacre, de sous-diacre et de choristes. Depuis longtemps, les ecclésiastiques, dont je viens de parler, n'étoient pas

bombardes et autre artillerie. Les Anglois n'avoient donc pas laissé toute leur artillerie dans leur camp. Effectivement, il est difficile de croire que les Anglois, qui prirent d'eux-mêmes la résolution de lever le siège et de se retirer à Meung, qui n'est éloigné d'Orléans que de quatre lieues, n'aient pas fait partir pendant la nuit une grande partie de leurs munitions et de leurs provisions; mais le défaut de chariots ne leur permit pas de tout emporter, et, s'ils se présentèrent en bataille, le lendemain, dès le matin, quoiqu'ils ne voulussent pas combattre, n'est-il pas probable qu'ils le firent pour tenir en échec les troupes, qui étoient dans Orléans, et donner aux chariots, qui transportoient leurs vivres et leurs munitions, le temps d'arriver en sûreté jusqu'à Meung (1)?

invités à ce repas; mais le maire et les échevins leur envoyoient un gâteau et deux bouteilles de vin, et, le jour de la procession, on donnoit à tous les chanoines une couronne de fleurs qu'ils portoient au bras et un livre noté qui renfermoit tout ce qui devoit être chanté à la procession. Cet usage a subsisté jusqu'à la Révolution. A cette procession, un jeune garçon, vêtu à peu près comme on l'étoit au temps de la Pucelle, représente cette héroïne, et porte un étendard parsemé de fleurs de lys. Avant la Révolution, on portoit en outre une bannière qui étoit bien différente de celle de la Pucelle. Le lendemain de la fête de la Pucelle, on célèbre encore, dans l'église de Saint-Aignan, un service solennel pour les habitans d'Orléans qui sont morts pendant le siège. Le maire et les officiers municipaux assistent à ce service.

(1) Talbot retenoit prisonnier un capitaine françois, nommé le Bourg du Bar, dont il espéroit une grosse rançon. Il l'avoit confié à un Augustin qui étoit son confesseur. C'étoit ce religieux qui lui donnoit à manger. Il le chargea de conduire ce prisonnier à Meung. Comme il avoit les fers aux pieds, il ne pouvoit marcher que très lentement. Il se vit bientôt fort éloigné des Anglois. Du Bar prit

M. Le Brun dit, d'après Jean Chartier, que Falstoff, qui amenoit un convoi de vivres aux Anglois, arriva dans leur camp, le 5 mai, jour de l'Ascension. Mais est-il croyable que la Pucelle n'ait pas été au-devant de ce général, pour empêcher sa jonction avec ceux qui faisoient le siège d'Orléans, surtout s'il faut en croire ce que M. Le Brun rapporte, t. II, p. 54. Il dit que, le 4 mai, le comte de Dunois avertit la Pucelle qu'un capitaine anglois, nommé Falstoff, devoit bientôt venir pour fortifier l'armée ennemie et lui amener des vivres et qu'il savoit, par gens de biens, qu'il étoit déjà à Janville ; il ajoute que la Pucelle s'écria : « Bastard, Bastard, au nom de Dieu, je te commande que tantost que tu sauras la venue dudit Falstoff, tu me le fasses scavoir, car, s'il passe sans que je le sache, je te promets que je te ferai oster la tête. » Cette réponse de la Pucelle, si elle étoit vraie, prouveroit d'une manière évidente le désir que la Pucelle avoit de combattre Falstoff, et, puisqu'elle n'est pas allée au-devant de lui, sa conduite, jointe au silence de tous les historiens, me paroît donc une preuve complète qu'il n'arriva pas avant la levée du siège d'Orléans.

alors l'Augustin « à bons poings, lui dit qu'il n'iroit pas plus avant et que, s'il ne le portoit jusqu'à Orléans, il lui feroit ou lui feroit faire déplaisir, et quoiqu'il y eut toujours des Anglois et des François qui escarmouchoient, cet Augustin le porta sur ses épaules jusqu'à Orléans. » Ce trait fut trouvé si plaisant que tout le monde en parloit encore longtemps après, que tous les historiens qui ont relaté avec quelque étendue les circonstances du siège d'Orléans, n'ont pas manqué de le rapporter, et que, dans un ancien plan qui représente Orléans, lorsque cette ville fut assiégée par les Anglois, on a représenté le religieux Augustin, portant sur ses épaules le Bourg du Bar,

Au reste, je ne peux me persuader que la Pucelle ait répondu au comte de Dunois ce que M. Le Brun lui met dans la bouche, d'après la déposition d'une seule personne. Est-il croyable qu'une jeune fille de dix-neuf ans, qui ne s'étoit encore fait connoître par aucun exploit, ait osé prendre ce ton d'autorité sur le comte de Dunois, lieutenant du roi à Orléans, et le menacer de lui faire couper la tête : en auroit-elle eu le pouvoir? D'ailleurs on ne menace que ceux de qui on éprouve un refus; or le comte de Dunois ne refusoit rien à la Pucelle, il la prévenoit au contraire. On assure même qu'il lui répondit qu'il étoit dans l'intention de lui faire savoir l'arrivée de Falstoff. La réponse que l'on prête à la Pucelle ne me paroît donc pas probable.

Je pense bien que Falstoff se disposoit, au commencement de mai, d'amener des troupes et des vivres aux Anglois, qui étoient devant Orléans et qu'il travailloit à Paris à faire tous les préparatifs nécessaires. Ceux qui en avoient averti le comte de Dunois n'avoient donc pas trompé sur le fond de l'affaire, mais seulement sur une circonstance, en lui disant que Falstoff étoit déjà à Janville. Nous ne verrons Falstoff arriver à Meung que le 28 juin. Il paroît que Falstoff, ayant appris, à Paris, la levée du siège d'Orléans, différa son départ jusqu'à ce qu'il sût précisément l'endroit où il pourroit joindre les Anglois. Le 12 juin, on avoit répandu le bruit que Falstoff alloit venir faire lever le siège de Jargeau. Cette ville ayant été prise le 14 juin, les projets de Falstoff furent encore déconcertés; il prit alors la résolution de se joindre à l'armée, qui s'étoit retirée à Meung entre Orléans et Beaugency.

Messire Florent d'Illiers, capitaine très renommé, qui commandoit à Châteaudun, ayant appris qu'on faisoit partir de Blois une armée considérable, pour forcer les Anglois à lever le siège d'Orléans, voulut contribuer au succès d'une entreprise qui devoit être si utile à la France. Il étoit donc parti de Châteaudun, pour se rendre à Orléans, où il arriva, le 28 avril, accompagné du frère de La Hire et de quatre cents combattants. Lorsqu'il vit que les Anglois avoient levé le siège d'Orléans et qu'ils se retiroient du côté de Meung, il craignit qu'ils ne vinssent attaquer Châteaudun; c'est pourquoi, le 8 mai, après-midi, il partit avec ses combattans, pour défendre le poste qui lui avoit été confié. Les Orléanois lui firent les plus sincères remerciemens du service important qu'il leur avoit rendu. Effectivement La Hire et Florent d'Illiers étoient les deux généraux qui avoient le mieux secondé Jeanne d'Arc dans ses opérations (1).

Les Anglois, pour diminuer la honte de leurs défaites, s'efforcèrent de répandre dans le public que la Pucelle s'étoit servie contre eux de sortilèges et d'enchantemens. Gerson, ce pieux et savant chancelier de l'Université de Paris, entreprit la défense de Jeanne d'Arc, dans un ouvrage qu'il fit paroître à Lyon, le

(1) Florent d'Illiers ayant fait aux habitans le récit des événemens merveilleux dont il avoit été témoin et auxquels il avoit pris tant de part, ils voulurent témoigner leur joie et leur reconnoissance envers Dieu, par une fête qu'ils nommèrent *la Pucelle*, et qui subsistoit encore en 1661, lorsque Godefroy écrivoit l'histoire de Florent d'Illiers. Le nom donné à cette fête prouve de la manière la plus complète que Florent d'Illiers lui-même attribuoit à la Pucelle la levée du siège d'Orléans.

14 mai 1429, et qui a été inséré dans la grosse du procès de révision de la Pucelle.

Cependant la Pucelle ne cessoit de presser le roi de se mettre en marche pour aller se faire sacrer à Rheims. Le duc d'Alençon nous apprend qu'elle disoit souvent au roi : « Je ne durerai qu'un an et guère au-delà. Il faut tâcher de bien m'employer cette année. » Jeanne d'Arc avoit promis à Charles VII qu'elle feroit lever le siège d'Orléans et qu'elle le feroit sacrer à Rheims. Le succès avoit confirmé la première prédiction et devoit avoir prouvé au roi qu'elle accompliroit avec autant de facilité sa seconde prédiction. Les ennemis étoient frappés de terreur; les esprits des François étoient électrisés. Tous les chevaliers, en état de servir pour leur roi légitime et pour leur patrie, vouloient combattre sous les ordres de la Pucelle. De toutes parts, ils se rangeoient auprès du roi; son armée augmentoit tous les jours. Il falloit profiter de cet enthousiasme, pour attaquer les Anglois sans leur donner le temps de se reconnoître. Mais Charles n'étoit point alors ce qu'il se montra dans la suite; l'indécision étoit encore le trait distinctif de son caractère. Charles fut donc quelque temps à se déterminer à se mettre en marche, pour se rendre à Rheims. Plusieurs seigneurs conseilloient de chasser les Anglois de la Normandie, avant de se diriger du côté de la Champagne. Le roi désiroit savoir ce que la Pucelle avoit appris de ses voix sur le parti qu'il falloit prendre; mais il n'osoit le lui demander. La Pucelle connut le désir du roi et lui dit : « En nom Dieu, je sais ce que vous pensez et voulez dire de la voix que j'ai oye touchant votre sacre, et je

vous dirai : je me suis mise en oraison en ma manière accoutumée et me complaignois de ce qu'on ne vouloit pas croire ce que je disois, et alors la voix me dit : Fille, va, va, va, je serai ton ayde, et, quand cette voix me vient, je suis tant réjouye que merveilles; et en disant ces paroles, levoit les yeux vers le ciel en montrant signe de grande attention. Ces choses oyes, le roi conclut qu'il croiroit la Pucelle et qu'il iroit à Rheims. » Il arrêta qu'on commenceroit par chasser les Anglois des places qu'ils tenoient sur les bords de la Loire, au-dessous et au-dessus d'Orléans. Le roi nomma le duc d'Alençon, lieutenant-général de l'armée, qui devoit le conduire à Rheims, et il commanda expressément à ce prince qu'il « usast et feist entièrement par le conseil de la Pucelle. » Cet ordre du roi ne déplut pas au duc d'Alençon, qui avoit toujours été tellement frappé du mérite de la Pucelle, qu'il lui avoit fait présent d'un superbe cheval, avant qu'elle se rendît à Orléans. La Pucelle, de son côté, étoit flattée de combattre dans la compagnie d'un seigneur, de qui elle n'avoit à attendre que des marques d'estime et de bonté.

Le rendez-vous général de l'armée étoit à Orléans. Le duc d'Alençon y arriva avec un corps considérable de troupes, que les plus grands seigneurs avoient levées et qu'ils soldoient, les revenus du roi ne lui permettant pas de faire une telle dépense. Les habitans d'Orléans furent extrêmement heureux de revoir leur libératrice. Ils ne pouvoient se rassasier de la voir et de la contempler. Le duc d'Alençon et la Pucelle passèrent quelques jours à Orléans. Ils en partirent, le 11 juin 1429, à la tête d'environ 8,000 combattants, « tant à

cheval comme à pied », pour aller assiéger Jargeau. Peu de temps après la levée du siège d'Orléans, le comte de Dunois et plusieurs autres chevaliers, écuyers et gens de guerre, étoient sortis d'Orléans, pour assiéger cette ville ; mais, après l'avoir attaquée pendant trois heures, ils furent obligés de renoncer à leur entreprise, prétendant que les eaux étoient trop hautes. Si ces généraux avoient voulu prouver qu'ils pouvoient vaincre les Anglois, sans avoir besoin du secours de la Pucelle, le mauvais succès de leur entreprise convainquit tout le monde que la victoire ne vouloit suivre que l'étendard de Jeanne d'Arc. Suivant le *Journal du Siège*, il y avoit six à sept cents combattans dans Jargeau. Cette ville étant extrêmement petite, à peine trois ou quatre cents habitans de Jargeau purent-ils se joindre aux Anglois. Le comte de Suffolk et ses frères, Jean et Alexandre de la Pôle, commandoient les Anglois. C'étoient deux braves officiers, très versés dans l'art de la guerre; ils avoient une redoutable artillerie et désiroient ardemment conserver au roi d'Angleterre la seule place qu'il eût au midi de la Loire. Ayant appris que l'armée françoise avoit quitté Orléans pour assiéger Jargeau, ils sortirent de la ville, surprirent les François, qui ne s'attendoient pas à cette attaque, et ils les auroient enfoncés, si la Pucelle ne se fût élancée au milieu de la mêlée. Les troupes, qui plioient déjà, enhardies par les discours et encore plus par les exemples de Jeanne d'Arc, se réunissent autour d'elle, pressent de toutes parts les Anglois et les forcent de se retirer dans la ville. Soit que les ordres du duc d'Alençon fussent mal exécutés, soit que

ce prince n'eût pas le talent nécessaire pour commander un siége, il convient, dans sa déposition, que la ville étoit si mal gardée pendant la nuit, que, si les ennemis eussent fait une sortie, l'armée auroit été dans le plus grand danger.

Le lendemain, la Pucelle disposa l'artillerie des François avec ce talent extraordinaire que tout le monde reconnoissoit en elle. En peu d'heures, les fortifications de la place furent fort endommagées. L'artillerie des Anglois n'étoit pas moins bien servie que celle des François. La Pucelle, qui observoit attentivement tous les mouvemens de l'ennemi, vit une machine qui étoit dirigée contre le duc d'Alençon; elle l'en avertit à l'instant et lui conseilla de s'éloigner promptement. Le duc suivit son conseil; dans ce moment un gentilhomme, qui avoit pris la place du duc d'Alençon, fut tué par l'explosion de la machine des Anglois. Ainsi le duc d'Alençon dut son salut à Jeanne d'Arc, ce qui l'attacha de plus en plus à cette jeune héroïne.

Les ennemis commençoient à être pressés très vivement, lorsqu'il se répandit dans le camp des François que Falstoff arrivoit avec une armée considérable, pour faire lever le siége de Jargeau. Au même instant, sans consulter la Pucelle et le duc d'Alençon, qui commandoit en chef, sans même examiner si ce bruit étoit fondé ou non, plusieurs chefs se retirent, d'autres disent qu'il faut abandonner le siége, pour aller combattre Falstoff. La Pucelle alloit rester presque seule devant la place ennemie. Elle se vit encore une fois obligée d'arrêter les fuyards, de rassurer ceux qui commençoient à être ébranlés. Elle parvient à commu-

niquer aux soldats et aux généraux le courage dont elle est animée. Le siège est repris avec plus d'ardeur. La nuit seule interrompit l'attaque. Vers la pointe du jour, la plus forte tour fut renversée. Cependant les Anglois, qui s'attendoient à être secourus, ne parloient pas de se rendre. Cette journée se passa comme la précédente en canonnades continuelles, en attaques inutiles, où les assiégeans montrèrent le plus grand courage et la plus grande intrépidité. Enfin, le matin du troisième jour, le comte de Suffolk demanda une suspension d'armes de quinze jours que la Pucelle refusa. « Que les Anglois aient la vie sauve, dit-elle, et qu'ils partent, autrement ils seront pris d'assaut. » Le comte de Suffolk ne put se résoudre à accepter des conditions aussi humiliantes. La Pucelle ordonne donc de monter à l'assaut. Le duc d'Alençon vouloit qu'on différât encore quelque temps. Gentil duc, lui dit la Pucelle, tu as peur, ne sais-tu que j'ai promis à ton épouse de te ramener sain et sauf. Il est temps d'agir quand Dieu veut qu'on agisse et qu'il agit lui-même. Dans un instant les fossés sont comblés de fascines, des échelles sont appliquées de tous côtés contre les murs de la ville. Les assiégés repoussent à coups de lances ceux qui arrivent sur le haut de leurs remparts. Ils lancent des pierres énormes, qui brisent une partie de leurs échelles, et qui renversent ceux qu'elles portoient. En un mot, dit un historien du temps, l'assaut fut merveilleux et terrible. Le comte de Suffolk veut parler au duc d'Alençon ; on refuse de lui répondre. Ce refus augmente la fureur des assiégés ; réduits au désespoir, ils songent à mourir les armes à la main et

tomber en mourant sur des monceaux d'ennemis immolés à leur fureur. Jeanne d'Arc veut partager elle-même les dangers de l'attaque ; son étendard à la main, elle descend dans le fossé à l'endroit où les Anglois opposoient la plus forte résistance; elle monte elle-même à l'assaut, une pierre lancée contre elle la frappe à la tête et la renverse. Des cris de joie se font entendre sur les remparts ennemis ; mais ce triomphe fut de courte durée. La Pucelle se relève aussitôt et d'un ton prophétique : Amis, dit-elle aux François, ayez bon courage, notre Sire, c'est-à-dire Dieu, a condamné les Anglois, à cette heure ils sont tout nôtres. Les François montent en foule à l'assaut ; ils renversent tous ceux qui se présentent à eux. Le comte de Suffolk se retire sur le pont en combattant. Il a la douleur de voir un de ses frères tomber mort à ses pieds. Il est enfin obligé de fuir et de se rendre à un gentilhomme françois, nommé Regnault. La ville de Jargeau, dont les habitans avoient témoigné tant d'attachement à l'usurpateur, fut livrée au pillage. Le comte d'Alençon assure, et son témoignage n'est pas suspect, qu'il périt onze cents personnes dans Jargeau, parmi lesquelles il n'y avoit que quatre à cinq cents Anglois.

On fit prisonniers tous les combattans, qui échappèrent au fer ennemi. De ce nombre furent le frère du comte de Suffolk et plusieurs seigneurs anglois. La Pucelle les fit embarquer sur la Loire, afin de les soustraire à la férocité du soldat. Ils arrivèrent heureusement à Orléans. Plusieurs autres furent tués en chemin, dans un débat qui s'ourdit entre aucuns François pour la part des prisonniers.

Le soir même de cette victoire, le duc d'Alençon et Jeanne d'Arc se rendirent à Orléans. Notre héroïne y reçut les éloges que méritoient son intrépidité et ses talents militaires, et le duc d'Alençon les félicitations qu'on prodigue toujours aux princes qui sont heureux. On dépêcha un courrier au roi, pour lui annoncer la prise de Jargeau et les circonstances qui l'avoient accompagnée. La prise de cette ville fut suivie de la reddition de Sully. Cette ville appartenoit à la Trémouille qui avoit le plus grand crédit sur l'esprit de Charles VII. Il le détermina à se rendre dans cette ville et à y demeurer jusqu'à ce qu'on eût fait les préparatifs, pour se rendre à Rheims. Les habitans d'Orléans, qui avoient donné au roi tant de marques de leur attachement, lui firent connoître combien ils désiroient lui témoigner à lui-même leur respect et lui protester qu'ils seroient toujours disposés à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la conservation de sa personne et de son royaume. En vain la Pucelle sollicita cette faveur auprès de Charles; son favori ne lui permit jamais de se rendre aux désirs empressés des Orléanois.

Le lendemain de la prise de Jargeau, l'armée se mit en marche pour aller faire le siège de Meung et de Beaugency. M. Le Brun dit qu'il n'est pas possible aujourd'hui d'expliquer pourquoi elle suivit la rive gauche de la Loire, pour se rendre à Meung et à Beaugency, qui sont sur la rive droite de cette rivière. Essayons de faire connoître le motif qui détermina la Pucelle à faire prendre à son armée la route de la Sologne. Son plan étoit d'ôter aux Anglois toute communication avec la rive droite de la Loire. Or, quand elle se seroit emparée

de Meung, les Anglois auroient toujours eu cette communication libre tant qu'ils auroient été maîtres du pont, parce que ce pont ne touchoit pas à la ville ; il étoit au-dessus de la ville à une distance assez considérable. J'ai vu une arche de ce pont qui subsistoit encore, elle répondoit vis-à-vis le port de Meung et non vis-à-vis la ville. D'ailleurs, en 1429, la Loire ne baignoit pas les murs de Meung ; elle passoit encore dans l'endroit de la plaine de Dry, qu'on nomme l'ancienne rivière ; il y avoit, entre Meung et la Loire, non seulement la largeur du lit actuel de la Loire, mais encore les terres qui forment la ferme de Roclin, qui, pour cette raison, a toujours été de la paroisse de Saint-Pierre de Meung. Ce n'est que vers la fin du XVIe siècle qu'on a changé le lit de la Loire, pour le rapprocher de la ville de Meung. A cette époque, on acheta aux différens particuliers les terres, qui répondent au lit actuel de la Loire. La plus grande partie de ces terres fut achetée à l'évêque d'Orléans. On creusa ce lit et on fit une levée pour contenir la Loire et l'empêcher de rentrer dans son ancien lit. Cette entreprise coûta des sommes considérables. Pour les payer, le roi fit une imposition de trois sols six deniers sur chaque minot de sel qui seroit vendu dans les généralités d'Orléans, Tours, Bourges et Moulins. Nous apprenons tous ces détails des lettres patentes de Henry IV, données à Paris, le 18 août 1599, et qui affectent ces mêmes trois sols six deniers à la reconstruction de l'église cathédrale d'Orléans. Voici ce qu'on lit dans ces lettres patentes : « Ayant été averti que l'imposition de trois sols neuf deniers tournois, qui se lève sur chaque minot de sel à

vendre ès greniers et chambres à sel desdites généralités, cy-devant affectés tant à l'évêque d'Orléans qu'autres particuliers, pour leur remboursement des prés et héritages qui ont été pris pour la construction du nouveau canal, naguères fait pour la rivière de Loire, près Meung, qu'au paiement de ce qui étoit et est encore dû aux entrepreneurs et adjudicataires dudit canal, a été à peu près suffisant pour l'effet, auquel elle étoit destinée, et que lesdits évêque, particuliers, adjudicataires, entrepreneurs, étoient remboursés ou peu s'en faut de ce dont ils étoient assignés sur icelle... » On voit donc qu'il entroit dans le plan de la Pucelle de s'emparer du pont de Meung. Elle alla aussitôt assiéger Beaugency, qui avoit aussi un pont sur la Loire, sans s'attarder à faire le siège de Meung.

Les Anglois avoient fortifié les deux extrémités du pont de Meung, surtout celle qui répondoit du côté de la Sologne. « Combien que les Anglois eussent fortifié ce pont et fort garni de vaillans gens, qui le cuidèrent bien défendre (et qui étoient commandés par les seigneurs de l'Escalles et de Warwik), mais nonobstant leur défense fut pris de plain assault, sans guères arrêter. » (*Journal du Siège*).

La Pucelle fit passer la Loire à son armée et prendre la route de Beaugency, ce qui étoit d'autant plus facile, que cette route passe à environ une portée de fusil de la ville de Meung. L'armée angloise, qui s'étoit repliée sur Meung, étoit trop inférieure à celle des François pour oser lui présenter la bataille. Ceux-ci arrivèrent donc à Beaugency, sans avoir été inquiétés dans leur marche. A leur approche, les Anglois éva-

cuèrent la ville de Beaugency et se retirèrent dans le château et les fortifications qu'ils avoient construites à la tête du pont. Cependant quelques Anglois, s'étant embusqués dans des maisons, tirèrent sur les François lorsqu'ils entrèrent dans la ville; mais ils furent bientôt obligés de se retirer dans le château ou sur le pont. La garnison de Beaugency avoit été fortifiée de celle que les Anglois avoient placée dans le château de la Ferté-Hubert, situé dans la Sologne, à quelque distance de Beaugency. La Pucelle, qui ne perdoit pas un seul instant, fit canonner vivement le château; elle chargea le duc de Richemont d'attaquer en même temps les fortifications, qui étoient à la tête du pont. Les Anglois, désespérant de pouvoir tenir plus longtemps contre des ennemis si redoutables, demandèrent, la nuit suivante, à capituler. On leur permit de se retirer, avec leurs chevaux et harnois et des meubles jusqu'à la valeur d'un marc d'argent, et on leur fit promettre, avec serment, que, pendant dix jours, ils ne porteroient pas les armes contre les François.

La garnison de la place en sortit au lever du soleil. A peine avoit-elle pris le chemin de Meung, qu'elle rencontra Talbot et Falstoff qui s'avançoient à la tête de quatre mille hommes pour faire lever le siège de Beaugency. Falstoff étoit parti de Paris, avec environ quinze cents hommes, des vivres et des munitions de guerre, dans le but de secourir Jargeau. Mais, ayant appris que cette ville avoit été prise d'assaut, il se réunit aux troupes que les Anglois avoient à Meung. Il se présenta en bataille rangée à peu de distance de Beaugency. La Pucelle fit aussi ranger toutes ses

troupes : alors les Anglois, voyant la supériorité de l'armée française, ne voulurent pas risquer l'événement d'une bataille. La Pucelle les suivit. Quand les Anglois surent que l'armée ennemie étoit sur le point d'arriver, ils abandonnèrent la ville de Meung et se dirigèrent sur Patay, pour aller, de là, gagner la ville de Janville.

L'armée françoise suivit celle des Anglois. On envoya quinze cents hommes de cavalerie, pour les joindre le plus tôt possible, les inquiéter et les empêcher de se fortifier, retarder leur marche et donner le temps au corps de l'armée d'arriver et de les combattre. Les quinze cents hommes, qui formoient l'avant-garde de l'armée, rencontrèrent les Anglois à une demi-lieue de Patay. Les Anglois avoient quatre mille hommes et, en outre, les garnisons de Meung et de Beaugency et celles des châteaux de Montpipeau et de Saint-Sigismond qui étoient venues se joindre à l'armée, après avoir mis le feu aux châteaux qui étoient confiés à leur garde. La Hire et Poton de Xaintrailles, qui commandoient les quinze cents hommes, se livrant à toute l'impétuosité de leur courage, tombent sur les Anglois avec une hardiesse dont ceux-ci sont étonnés. En un instant, ils furent enfoncés et dispersés. Falstoff, qui ne vouloit pas qu'on s'exposât à l'incertitude d'une bataille, se mit à fuir au commencement de l'action et abandonna Talbot. Le corps d'armée des François arriva lorsque les Anglois étoient déjà en pleine déroute et acheva de les mettre en pièces. Le *Journal du Siège* ne fait monter le nombre de ceux qui furent tués qu'à 2,200 hommes, d'autres le poussent jus-

qu'à 4,000. La Pucelle n'eut pas occasion de déployer ses talents dans une action où l'ennemi n'opposa aucune résistance, dit Monstrelet. « Ils furent en assez brief terme et légièrement ruez sus déconfits et du tout vaincus. » Mais elle avoit prédit cette victoire aux principaux généraux ; car, les voyant effrayés, en pensant qu'ils alloient combattre les Anglois qui, depuis longtemps étoient sortis victorieux de tous les combats, elle leur répondit avec confiance : « Qu'on aille hardiment contre les Anglois, sans faille, ils seront vaincus ; en nom Dieu, il les faut combattre ; s'ils étoient pendus aux nues, nous les aurions, car Dieu nous a envoyés pour les punir. Le gentil Roi aura aujourd'hui la plus grande victoire qu'il eut piéça ; et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nôtres. » Ces détails sont d'autant plus certains, qu'ils nous sont donnés par le duc d'Alençon, qui avoit le plus intérêt à s'attribuer tout l'honneur de la victoire, puisque c'étoit lui qui commandoit l'armée royale. Jeanne d'Arc donna, dans cette occasion, de nouvelles preuves de ce caractère compatissant qu'on a toujours admiré en elle. Elle empêcha, par tous les moyens qui étoient en son pouvoir, que les soldats françois ne maltraitassent les prisonniers anglois. Thibault d'Armagnac a déposé que cette bataille ne coûta aux François que la perte d'un seul gentilhomme de sa compagnie. Il est certain même par le témoignage de Monstrelet que cette bataille « ne fit pas grand dommaige aux François. » Le général Talbot, Henry Bramhe, le sire de l'Escalles, Thomas Rampston ou Rameston Hongrefort et plusieurs vaillants chevaliers furent faits prisonniers.

Mais Xaintrailles donna un exemple de générosité, qui lui fit beaucoup d'honneur. Il obtint du Roi la permission de renvoyer Talbot sans rançon.

Autant cette bataille fut funeste aux Anglois, autant fut-elle décisive pour Charles VII. La ville de Janville ferma ses portes aux Anglois. Le courage des François fut ranimé. Ils virent avec plaisir que la fortune se réconcilioit avec Charles. De tous côtés, il se rendoit à Orléans des gentilshommes qui offroient leurs services à leur roi légitime, et, en peu de temps, Charles VII se trouva à la tête de 12,000 hommes, avec lesquels il partit de Gien pour se rendre à Rheims, où il arriva le 16 juillet, et où il fut sacré le 17, conformément à la prédiction de la Pucelle (1). Mais le détail de ces événemens et des autres actions de la Pucelle étant étranger à mon objet, je me bornerai à dire qu'après le sacre du roi, elle témoigna le désir de retourner auprès de ses parens, que, sa mission étant terminée, elle n'agit plus comme inspirée; qu'elle ne se permit plus de contrarier les projets des généraux, mais seulement de commander de comman- avec eux, et qu'elle témoigna toujours la même intrépidité, le même courage et la même constance à exécuter les plans qu'elle avoit approuvés.

(1) Jean de Saint-Michel, évêque d'Orléans, fit au sacre d Charles VII les fonctions de pair ecclésiastique.

NEUVIÈME DISSERTATION

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES HABITANTS ET DES SOLDATS QUE LES ANGLOIS ONT EU A COMBATTRE PENDANT LE SIÈGE D'ORLÉANS EN 1428 ET 1429

Les successeurs de Hugues Capet trouvèrent le royaume occupé par un grand nombre de seigneurs puissants, qui leur donnoient souvent de l'inquiétude et qu'ils étoient cependant obligés de ménager. Un des moyens les plus efficaces qu'ils employèrent pour augmenter leur puissance, en affaiblissant celle des principaux feudataires de la couronne, fut l'établissement des communes. En érigeant les principales villes du royaume en communes, ils les détachoient de la juridiction des grands seigneurs ; ils flattoient les habitans, en leur donnant le droit de se garder et de se faire gouverner par des procureurs ou des échevins, qu'ils nommoient eux-mêmes. Ils augmentoient ou maintenoient, en même temps, les droits de la couronne, en plaçant, dans ces villes, un bailly ou gouverneur, qui représentoit la personne du Souverain, et un prévost, qui rendoit la justice en son nom, tout en se réservan un impôt annuel, le droit de lever des tailles extraordinaires, lorsque le besoin de l'État l'exigeoit, et celui de

demander des troupes, qui servoient dans leurs armées aux dépens des communes. La politique de nos rois avoit prévu que les habitans des communes pourroient être tentés d'abuser des privilèges, dont ils jouiroient; pour les contenir dans une juste dépendance, ils leur avoient défendu de convoquer aucune assemblée générale, sans l'agrément du bailly ou du prévost, et d'exiger la moindre contribution des habitans, sans y être autorisés par le roi. C'étoit le bailly ou son lieutenant qui confirmoit l'élection des procureurs ou échevins, qui recevoit leurs comptes et qui commandoit les troupes de la ville, lorsqu'elles étoient obligées de se mettre en campagne. Telle étoit la manière dont Orléans étoit gouverné en 1428, et cet ordre de choses subsistoit depuis long-temps, puisque nous savons que Maubert a été prévôt d'Orléans en 1067 et qu'Albert Nourry l'a été en 1082. (*Essais historiques sur Orléans*, p. 179.)

Les habitans des villes érigées en communes regardoient comme le privilège le plus avantageux, celui de se garder eux-mêmes; parce qu'avant Charles VII les troupes, étant mal payées et ayant la force en main, vivoient à peu près à discrétion dans les endroits qu'elles habitoient et commettoient toutes sortes d'excès. Aussi les habitans d'Orléans mettoient-ils la plus grande importance à n'admettre aucunes troupes dans leur ville. Ils ne vouloient pas même avoir de troupes dans l'Orléanois. En 1412, 1413 et 1414, ils ne cessoient d'envoyer des procureurs à M. le Gouverneur, au Roi, au duc d'Orléans, pour ordonner aux capitaines des gens d'armes d'évacuer leur province. En 1414, ils donnèrent 1.000 liv. à Arménion d'Albert et à Poinçon de

la Tour, pour les déterminer à se retirer des environs d'Orléans. Quand ils passèrent par Orléans, on fit tendre toutes les chaînes et armer le guet et tous les sergents. (*Compt. de 1413 et 1414.*)

Au mois de mai 1419, ils apprirent que M. le Régent vouloit mettre dans leur ville garnison de gens d'armes; ils envoyèrent aussitôt deux procureurs de la ville à M. le comte de Vertus, qui étoit à Parthenay, pour le prier d'interposer ses bons offices auprès du Dauphin et lui faire changer de projet. (*Compte de forteresse, 1419*, art. 9.)

Au mois de septembre 1420, on accusa les habitants d'Orléans d'avoir fait un traité d'alliance avec les Anglois. Le dauphin voulut de nouveau mettre une garnison dans leur ville, afin de s'assurer d'une place aussi importante, et il nomma M. de Mortemart, pour la commander. Ce seigneur vint à Orléans et, désirant ménager les esprits des habitans, il leur représenta qu'ils avoient besoin d'une garnison pour la sûreté de leur ville et des campagnes voisines, afin que « un chacun put labourer » tranquillement ses champs; mais ils ne prirent pas le change; ils furent extrêmement mécontents et envoyèrent une députation à M. le Régent, pour le prier de leur faire connoître ceux qui les avoient calomniés et on ne leur donna aucune garnison (1).

(1) Compte de forteresse, 1419, art. 45-50. — M. Polluche a vu, dans les archives de la ville, des lettres patentes imprimées du 23 janvier 1576, par lesquelles Henri III prend la ville et ses habitans sous sa protection et défend d'y faire loger aucun soldat. (Ms. d'Orléans 434, p. 187.)

Il faut donc admettre, comme un principe, qu'avant que les Anglois assiégeassent Orléans, cette ville n'avoit point de garnison. C'est aussi ce que le *Journal du Siège* dit positivement, p. 161 : « Les bourgeois, au commencement et devant que le siège fut assis, ne vouloient souffrir entrer nulles gens de guerre dedans la cité, d'autant qu'ils ne voulsissent piller ou maîtriser trop fort; toutes fois en laissèrent-ils après entrer tant qu'il y en vouloit venir. » Lorsqu'on étoit menacé de guerre, tous les habitans de la ville et des faubourgs étoient obligés de faire le guet et de garder les portes et les murs de la ville.

Ces observations étant présupposées, je vais tâcher de déterminer :

1° Combien, en 1428, il y avoit de bourgeois en état de porter les armes,

2° Combien, pendant le siège, il est entré de troupes dans Orléans, pour aider les habitans à répousser les Anglois.

J'avoue que je n'ai pas de renseignements précis et positifs qui puissent me faire connoître combien, en 1428, il y avoit d'habitans en état de porter les armes; mais voici des rapprochemens qui jetteront beaucoup de jour sur cette matière.

Il est vrai que l'enceinte actuelle d'Orléans est quatre fois plus grande qu'elle ne l'étoit, en 1428; mais à cette époque toutes les rues étoient étroites; les maisons n'avoient que de très petites cours; tout le terrain étoit occupé par des bâtimens propres à loger quelque ménage. Il existoit peu de magasins; pour y suppléer, les

maisons avoient deux ou trois caves, les unes au-dessous des autres. Au contraire, dans la dernière enceinte, les rues sont larges, les maisons ont de vastes cours, de grands jardins, des remises, une grande quantité d'appartemens dans lesquels personne ne couche, de manière qu'il y a souvent moins de monde dans une grande maison, qu'il n'y en avoit anciennement dans une petite.

J'observe en outre que Le Maire, dans l'édition in-4° des *Antiquités*, imprimées en 1645, dit que 20 ans auparavant, on avoit fait le recensement de toutes les maisons renfermées dans l'enceinte d'Orléans et que ce nombre montoit à 4.796. Il donne ensuite le détail du nombre de maisons que renfermoient les différentes paroisses d'Orléans (1). Or, la moitié de ces maisons étoit comprise dans l'espace, qui répondoit à la

(1) Voici le tableau du nombre des maisons renfermées dans les paroisses qui répondent à la seconde enceinte, suivant Le Maire. Il y avoit, en 1625, 875 maisons dans la paroisse de Saint-Paul, 660 dans celle de Saint-Laurent et de Recouvrance. Je ne compterai dans la première paroisse que 480 maisons de la seconde enceinte et 100 dans la deuxième.

1. Saint-Paul	480	12. Saint-Liphard . . .	74
2. Recouvrance	100	13. Sainte-Colombe . . .	27
3. Saint-George	32	14. Saint-Pierre-Lentin .	48
4. Saint-Michel	84	15. Saint-Pierre-Empont.	61
5. Saint-Sulpice	89	16. Saint-Pierre-le-Puellier	130
6. Sainte-Catherine . .	293	17. L'alleu Saint-Mesmin	44
7. Saint-Hilaire	105	18. Saint-Éloi.	100
8. Saint-Donatien . . .	306	19. Saint-Maclou	80
9. Saint-Germain . . .	89	20. Saint-Étienne. . . .	22
10. Saint-Benoist	86	21. La Conception. . . .	92
11. Bonne-Nouvelle. . .	64		

deuxième enceinte. Je suis donc autorisé à croire que la moitié de la population d'Orléans se trouvoit renfermée dans l'espace dont je viens de parler.

Cette population est portée dans les bureaux de la mairie à 28,500 ; il y a donc actuellement environ 14,250 habitants, dont les maisons sont bâties sur le terrain qu'occupoit la seconde enceinte.

Mais, en 1428, la ville d'Orléans étoit bien plus peuplée que la portion de la ville, qui lui correspond actuellement. D'abord, les faubourgs, qui étoient presque aussi grands que la ville, ayant été détruits, la majeure partie de ceux qui les habitoient avoit été obligée de se retirer dans la ville, ce qui devoit avoir augmenté sa population de 7,000 à 8,000 âmes. Ensuite, dans le XVe siècle, il régnoit un usage tout à fait opposé à nos mœurs actuelles; presque personne ne couchoit seul dans son lit. La Pucelle elle-même, quoique ayant le pouvoir et le train d'un général d'armée, se faisoit un devoir de partager son lit avec la fille de son hôte ou avec quelque femme prudente et sage. Sala nous atteste aussi que Charles VII lui-même permettoit quelquefois à M. Gouffier de Boisy de coucher dans son lit.

Je crois donc qu'on ne peut pas nier qu'à l'époque du siège d'Orléans, cette ville ne contînt environ 30,000 habitans. Dans les 15,000 hommes, il y en avoit environ deux tiers ou trop jeunes ou trop âgés ou trop infirmes pour pouvoir porter les armes. Ainsi on trouvoit environ 5,000 hommes en état de combattre et de repousser les ennemis. Ce nombre est d'autant moins exagéré que tous les habitans étoient déterminés à

s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de la livrer aux Anglois. Les épouses et les mères, au lieu de chercher à modérer le courage de leurs époux et de leurs enfans, furent les premières à l'exciter, tant elles redoutoient le joug des Anglois. On les a vues se précipiter en foule sur le boulevart des Tourelles, lorsqu'il fut attaqué; et je ne crains pas d'assurer que, si les hommes eussent refusé de combattre, les femmes, comme autant de Jeanne d'Arc, auroient endossé la cuirasse, pris en main la lance et repoussé seules les ennemis.

Mais, si les habitans d'Orléans avoient été abandonnés à leurs propres forces, il est probable qu'ils n'eussent pas été en état de résister longtemps aux Anglois. C'est pourquoi, lorsque les ennemis de la France vinrent assiéger leur ville, ils laissèrent entrer autant de troupes qu'il y en voulut venir. Le Roi leur envoya des Italiens, des Espagnols, des Écossois et même des François, qu'il avoit pris à sa solde. Il y eut aussi plusieurs seigneurs, qui accoururent avec leurs troupes défendre une ville, de laquelle dépendoit le salut de la France. Je vais essayer de déterminer le nombre des combattans qui vinrent au secours des habitans d'Orléans.

J'ai observé qu'ils n'admirent dans leur ville de troupes étrangères, que lorsqu'ils se virent sur le point d'être assiégés. Il est vrai, cependant, que, le 8 octobre 1428, le comte de Salisbury, ayant paru en ordre de bataille auprès d'Orléans, les bourgeois commandés par le Bâtard d'Orléans et accompagnés de La Hire, de

Poton de Saintrailles et de quelques gentilshommes, sortirent de la ville au-devant du seigneur anglois et qu'il y eut de fort grandes escarmouches là où les Anglois perdirent. Mais il est certain que La Hire se retira bientôt après, puisqu'il revint à Orléans le 24 octobre; s'il y resta quelques troupes, elles se réduisirent à celles que commandoit Poton de Saintrailles, qui se trouva dans Orléans, le 21 octobre, lorsque le boulevart des Tourelles fut attaqué.

Nous lisons, dans le *Journal du Siège*, p. 60, que le jeudi 21 octobre, lorsque les Anglois assiégèrent le boulevart des Tourelles, « il fut défendu par le sieur de Villars, capitaine de Montargis, messire Mathias, Arragonois, le seigneur de Guitry, le sieur de Courras, gascon, le seigneur de Saintrailles et son frère Poton de Saintrailles, Pierre de La Chapelle, gentilhomme de Beausse, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, sans les citoyens d'Orléans qui, tous, se portèrent très vaillamment. » L'*Histoire de la Pucelle*, p. 50, y joint Nicole de Giresme, chevalier de Rhodes. J'aurois désiré que quelque auteur contemporain nous eût fait connoître le nombre des troupes qui combattirent sous les ordres de ces seigneurs; mais je ne peux pas me persuader que ces troupes excédassent 4,000 hommes. En effet, je n'ai porté qu'à 700 le nombre des Anglois qui furent tués ou blessés à l'attaque du boulevart des Tourelles, et le *Journal du Siège* dit positivement p. 60, « qu'à cet assaut plusieurs furent blessés d'une partie et d'autre; mais trop plus des Anglois. » On ne peut donc pas supposer qu'il y ait eu du côté des assiégés plus de 600 personnes tuées ou blessées, c'est-

à-dire environ 300 soldats et 300 bourgeois. Car tout le monde convient que les bourgeois se rendirent en grand nombre au boulevart des Tourelles, pour le défendre. Or, l'auteur de l'*Histoire de la Pucelle* dit expressément, p. 501, que lorsque les Anglois attaquèrent le fort même des Tourelles « elles étoient peu garnies de gens de faict, car la plupart avoient été blessés à l'assaut des Tourelles. » Or, si 300 blessés réduisirent presque à rien les troupes de la garnison, il est donc prouvé qu'elles ne pouvoient pas s'élever à plus de 400 hommes (1).

De ce que je viens de dire, il suit que Rapin Thoyras (2) et Villaret (3), qui l'a copié, se sont trompés, lorsqu'ils ont avancé qu'au commencement du siège, la garnison d'Orléans étoit de 1,200 hommes (4). M. Le Brun des Charmettes s'éloigne encore plus de la vérité, lorsqu'il la porte à 2,000 hommes. L'historien anglois commet une seconde erreur, en supposant qu'à la fin de décembre, la garnison d'Orléans étoit de 3,000 hommes ; car je vais prouver qu'à cette époque, elle ne s'élevoit qu'à 1,200.

Après avoir établi qu'au 21 octobre 1428, la garnison d'Orléans n'étoit composée que de 400 hommes, il me sera facile de déterminer de combien ce nombre a été augmenté, parce que le *Journal du Siège* fait un

(1) On lit, dans le compte de commune de 1428, qu'on emprunta 100 liv. pour récompenser les troupes qui avoient si courageusement défendu le fort des Tourelles.

(2) *Histoire d'Angleterre*, t. IV, p. 48.

(3) *Histoire de France*, t. XIV, p. 361 et 362.

(4) T. I, p. 117.

dénombrement exact des troupes arrivées à Orléans pendant le cours du siège.

Le Bâtard d'Orléans n'étoit pas dans cette ville, lorsque les Anglois attaquèrent le boulevart des Tourelles. Il paroît qu'il étoit allé à la cour exposer au Roi combien les habitans avoient besoin de secours. Il revint le 25 octobre, c'est-à-dire le lendemain de la prise du fort des Tourelles, « avec le seigneur de Saint-Sévère, maréchal de France, le seigneur du Bueil, messire Jacques de Chabannes, sénéchal du Bourbonnois, le seigneur de Chaumont-sur-Loire, messire Théaulde de Valpergue, chevalier lombard (1), et un vaillant capitaine gascon, nommé Étienne Vignoles, dit La Hire, qui pour lors étoit capitaine de Vendôme, messire Cernay Arragonois (2), et plusieurs autres

(1) Dans l'*Histoire chronologique de France*, par Berry, p. 370, on lit qu'en 1423 il étoit arrivé en France Mire Théaulde de Valpergue, Mire Borne Caqueran et Mire Luquin Ruis ou Rus, lesquels amenèrent à Charles VII de par le duc de Milan, six cents lances et 1,000 hommes de pied. Or, Mathieu de Coucy, dans son *Histoire de Charles VII*, p. 545 (édit. de Denis Godefroy), nous apprend qu'une lance étoit comptée pour 6 hommes, savoir, trois archers, un coustillier (qui portoit une coustille, c'est-à-dire une épée longue et étroite), l'homme d'armes et son page, qu'on appeloit souvent son valet, mais improprement. Ainsi le duc de Milan avoit envoyé à Charles VII 3,600 cavaliers et 1,000 fantassins, en supposant que chaque lance fut composée de 6 hommes. L'infanterie italienne portoit des targons, c'est-à-dire de petits targes. Ces targons étoient des boucliers convexes et également larges en haut et en bas ; les targes étoient de grands boucliers qu'on portoit auprès de ceux qui s'approchoient d'une ville ennemie, afin de les préserver des traits. (*Histoire de la milice française*, t. I, p. 391.)

(2) Dès l'an 1419, Charles, n'étant encore que dauphin, avoit demandé du secours aux rois de Castille et d'Arragon. Ce dernier lui

accompagnés de 800 combattans, tant hommes d'armes comme archers, arbalétriers avecque autre infanterie d'Italie qui portoient targon. » (*Journal du Siège*, p. 64.)

Le 5 janvier, vint M[re] Loys de Culan, amiral de France, et deux cents combattans avec lui et, malgré les Anglois, passa la Loire au port Saint-Loup, « auquel et à ses gens fut faite grande chère et furent moult loués. » (*Journal du Siège*, p. 76.)

Le lundi 24 janvier, environ quatre heures après-midi, arriva dans Orléans La Hire et, avec lui, trente hommes d'armes (*Journal du Siège*). J'ai observé plus haut que, par une lance ou un homme d'armes, on entendoit six cavaliers; ainsi ces trente hommes d'armes formoient cent quatre-vingts cavaliers.

Le samedi 5 février, « vindrent à portes fermées dedans Orléans vingt-six combattans, très vaillants hommes de guerre, qui venoient de Souloigne et estoient au maréchal de Saint-Sévère. » (*Journal du Siège*, p. 87.)

Le mardi 8 février, « entrèrent dedans Orléans plusieurs très vaillants hommes de guerre bien habillés, et entre les autres Guillaume Estuart, frère du connétable d'Écosse (1), les seigneurs de Saucourt, de Ver-

envoya des troupes et même une flotte, qui battit complètement les Anglois, après avoir fait sa jonction avec quelques vaisseaux françois, commandés par le bâtard d'Alençon.

(1) L'an 1420, Charles encore Dauphin avoit fait venir à son secours 6,000 Écossais ; ils étoient commandés par Jean Stuart, comte de Bukan, et par Jean Stuart, connétable d'Écosse. Le premier étoit fils du duc d'Albanie, régent du royaume, et oncle de Jacques Stuart, roi d'Écosse, lequel étoit prisonnier en Angleterre

duran, et plusieurs autres chevaliers et écuyers accompagnés de mille combattans tellement habillés pour le faict de la guerre, que c'étoit une moult belle chose à voir. » (*Journal du Siège*, p. 88.)

Pour témoigner sa reconnaissance au duc d'Albanie, Charles nomma son fils connétable de France. Le s ..ond étoit fils d'Alexandre Stuart, duc de Darnley, parent du prem·er, mais à un degré assez éloigné. Il donna à Jean Stuart la terre d'Aubigny en Berry. Les lettres patentes de cette donation sont datées de Bourges, le 26 mars 1422 (1423 n. st.). Cette terre devoit retourner à la couronne, si la ligne masculine venoit à s'éteindre. C'est ce qui a eu lieu en 1672.

Le roi d'Angleterre demanda alors au roi de France la terre d'Aubigny pour la duchesse de Portsmouth et pour son fils naturel, le duc de Richemont. Louis XIV la leur accorda; il l'érigea même en duché pairie, en 1684. Les ducs de Richemont l'ont possédée jusqu'à la Révolution.

Charles VII donna encore à Jean Stuart le comté d'Évreux par ses lettres patentes datées de Montluçon, le 26 janvier 1426. (1427, n. st.)

Ces seigneurs passèrent par Orléans pendant le carême de 1420. Les Procureurs de la ville firent à l'un et à l'autre un magnifique présent de poisson, et, au lieu d'un pot de vin, qu'on avoit coutume d'offrir aux seigneurs qui passoient par Orléans, on donna deux traversins de vin au comte de Bukan et un au connétable d'Écosse. Ce seigneur écossois affectionnoit tellement Orléans que, dès l'an 1421, il fonda à perpétuité une messe *de Beata* qui se chantoit tous les jours à Sainte-Croix, après Matines, par les enfans de chœur de la cathédrale, ainsi que je le dirai plus bas. Le 24 septembre 1425, le connétable d'Écosse passant par Orléans, on lui offrit 37 pintes de vin et 4 chappons de haulte graisse, « pour le plaisir qu'il fait chacun jour aux bourgeois d'Orléans, et pour ce qu'il lui a plu dire que, si la ville a à besogner devers le Roi, il fera pour icelle autant qu'il voudroit faire pour les gens de son pays. » (Forteresse, 1426, art. 6.)

Il est probable que c'est ce seigneur qui a établi dans le Berry plusieurs Écossois qui l'avoient suivi. Leurs descendants existent encore actuellement entre Bourges et Enrichemont, auprès de la

Le même jour, arrivèrent de nuit deux cents combattans, qui étoient à Mire Guillaume d'Albret. (*Ibid.*, p. 83.)

Le même jour et de nuit arrivèrent six vingt combattans, étant à la Hire. (*Ibid.*, p. 88.)

forêt de Saint-Palais, de celle de Saint-Martin-d'Osigny, ce qui les a fait nommer les *Foratiers* par les gens du pays. Ils occupent et possèdent la plus grande partie de la paroisse de Saint-Palais, de Saint-Martin-d'Osigny et la moitié de la paroisse de Menetou. Ils ne s'allient qu'entr'eux ; ils ont conservé un patois particulier et leurs anciens usages, auxquels ils sont très attachés. Ils trouvent, dans le chanvre qu'ils recueillent et dans la laine de leurs moutons, la matière première de leurs vêtements, qu'ils fabriquent eux-mêmes ; leurs grains et leurs bestiaux, qu'ils élèvent, servent à leur nourriture. Les pères exercent sur leurs enfans et petits-enfans cette autorité qu'on appelle dans le droit romain la puissance paternelle. Ils les gardent dans leurs maisons. Ils ont seuls le droit de toucher l'argent que chacun d'eux gagne. Ils s'appliquent beaucoup à la culture des arbres, dont ils transportent les fruits dans tout le Berry et même jusqu'à Orléans. Il n'y a pas de semaine qu'il n'en vienne dans cette ville. Leur activité les met dans l'aisance et contraste fortement avec l'apathie des gens du pays.

Une partie des Écossois envoyés en France en 1420 périt, en 1423, à la bataille de Crevant. L'année suivante, cinq ou six cents Écossois vinrent au secours de Charles VII. Ils étoient commandés par le comte de Douglas, beau-père du comte de Bukan. Ces deux seigneurs et le jeune comte de Douglas périrent à la bataille de Verneuil, livrée en 1424, avec une partie de leurs troupes. Jean Stuart et Guillaume Stuart furent tués à la bataille des Harengs. Le premier et son épouse Élisabeth ont été inhumés dans la chapelle de la Sainte-Vierge de Sainte-Croix d'Orléans. C'est ce que nous apprend une addition faite au nécrologe de Sainte-Croix qu'on voyoit avant la Révolution à la bibliothèque du séminaire d'Orléans. Voici ce qu'on y lisoit au 16 février : « Hac die celebratur anniversarium nobilis et magnifici domini Johannis Stewart militis, Domini de Derulé et d'Aubigny Constabularii Scotorum, qui pro defensione istius civitatis ab Anglis obsessæ interfectus fuit, in quo anniversario distribuuntur 60 solidi parisienses... et fit cum tali solemnitate sicut consuetum est pro

Le mercredi 9 février, arriva dedans la ville d'Orléans Gilbert de Fayete c'est-à-dire de la Fayete, natif de Bourbonnois et maréchal de France, qui amena avec lui trois cents combattans. (*Journal du Siège*, p. 90.)

regibus fieri, et in dicto anniversario associata nobilis Domina Domina Helizabeth, uxor prædicti Domini, quorum corpora requiescunt in capella beatæ Mariæ Albæ : fundavit dictus Dominus missam beatæ Mariæ perpetuo in exitu matutinarum per Canonicum et pueros chori celebrandum cum luminari. »

Jean Stuart avoit donné, dès l'an 1421, au chapitre de Sainte-Croix, une rente de cent livres pour la fondation d'une messe *de Beata* qui devoit être célébrée tous les jours à la chapelle de la Sainte-Vierge par un chanoine et chantée par les enfans de chœur à l'issue des matines. C'est pour cette raison qu'on la nommoit ordinairement la messe des enfans de chœur ; il existoit, dans les archives de Sainte-Croix, des titres où elle étoit appelée la messe écossaise, à cause de son fondateur qui étoit connétable d'Écosse. On y trouvoit encore une première charte de Charles VII, datée d'Amboise, le 23 août 1421, par laquelle il amortit ces 100 livres parisis de rente, et une seconde, datée de Tours, le 22 septembre 1421, qui déclare que ces 100 livres parisis doivent être évaluées, non à la faible monnoie qui avoit cours alors, mais à la forte monnoie, à prendre le marc d'argent pour 5 liv. 8 s. parisis ou 6 liv. 15 s. tournois. Ce qui avoit probablement déterminé Jean Stuart à faire cette fondation, c'est que, dès l'an 1420, deux seigneurs de Douglas, ses parens, avoient été inhumés dans le chœur de Sainte-Croix ; ils avoient donné au chapitre, pour leur anniversaire, 140 écus d'or et 10 aunes de damas rouge. Voici ce qu'on lisoit, au 23 octobre, dans l'ancien nécrologe dont j'ai parlé plus haut : « Eadem die fit anniversarium pro nobilibus viris Dominis Guillelmo de Douglas, domino de Drumlangregis et Guillelmo de Douglas, Domino de Kyrros, regni Scotiæ militibus consanguineis, sepultis ante magnum altare in hac ecclesia, qui decessserunt in servitio Domini nostri Regis, anno millesimo ccccxx ; qui pro anniversariis suis perpetuis dederunt huic ecclesiæ 140 scuta auri et decem ulnas panni Damasci rubei, in quorum anniversario distribuuntur 64 solidi parisienses. »

Le 10 février, « se partit d'Orléans le Bastard d'Orléans et deux cents combattans, pour aller à Blois devers le comte de Clermont, et Mre Jean Estuart, connétable d'Écosse, le seigneur de la Tour, baron d'Auvergne, le vicomte de Thouars, seigneur d'Amboise, et autres chevaliers et écuyers accompagnés, comme on disoit, de bien quatre mille combattans, tant d'Auvergne, Bourbonnois, comme d'Écosse, pour savoir d'eux l'heure et le jour qu'il leur plairoit mettre d'assailler les Anglois et faux François amenant de Paris vivres et artillerie à leurs gens tenant siège. » (*Ibid.*, p. 90.)

La renommée avoit doublé le nombre des troupes, que commandoit le comte de Clermont. Elles ne s'élevoient qu'à deux mille hommes, même en y comprenant les deux cents hommes, que le Bâtard d'Orléans avoit conduits à Blois, pour la sûreté de sa personne; car il est dit, *Journal du Siège*, p. 91, que, le 9 février, « partirent d'Orléans plusieurs seigneurs accompagnés de mille cinq cents combattans et tendans eux trouver et assembler avec le comte de Clermont, et, quand ils furent tous assemblés, ils se trouvèrent de trois à quatre mille combattans. » Le comte de Clermont n'avoit donc pas amené avec lui plus de deux mille soldats, et dans ce nombre se trouvoient les deux cents hommes, avec lesquels le Bâtard d'Orléans avoit été au-devant de lui. On ne doit ainsi évaluer qu'à mille huit cents hommes les nouvelles troupes que le comte de Clermont conduisit directement de Blois à Rouvray-Saint-Denis.

Le 24 avril, le bourg ou bâtard de Mascaran entra dans Orléans accompagné de quarante combattans. (*Ibid.*, p. 135.)

Le mardi 26 avril, entra dans Orléans Alain de Giron, accompagné de cent combattans. (*Ibid.*)

Le mercredi 27 avril, « vint reconfort de soixante combattans, venant de Beaune-en-Gâtinois, qui amenoient des pourceaux. »

Le jeudi 28 avril, « arrivèrent après-midi dedans Orléans, un capitaine moult renommé appelé messire Florent d'Illiers et avecques lui le frère de La Hire accompagné de quatre cents combattans qui venoient de Châteaudun. » (*Ibid.*, p. 136.)

Le 29 avril, « arrivèrent cinquante combattans habillés de guisarmes et autres habillemens de guerre, et venoient du pays de Gâtinois où ils avoient été en garnison. » (*Ibid.*, p. 138.)

En faisant la récapitulation des troupes qui sont venues défendre Orléans, depuis le commencement du siège jusqu'au 29 avril 1429, jour auquel les Orléanois reçurent la Pucelle dans leurs murs, on trouvera que ce nombre s'élève à cinq mille six cent soixante-seize.

Maintenant, si on veut savoir de combien de soldats étoit composée la garnison d'Orléans, le 29 avril 1429, j'observerai que, de cinq mille six cent soixante-seize hommes, il faut retrancher :

1° Deux mille hommes, que le comte de Clermont emmena d'Orléans à Blois, le 18 février 1429 (1) ;

(1) *Journal du Siège*, p. 107.

2° Quatre cents hommes, qui ont péri à la bataille des Harengs (1);

3° Environ trois cent soixante-seize hommes, qui ont été tués, ou qui sont morts de leurs blessures, ou qui ont été mis hors de combat, soit en défendant le boulevart des Tourelles, le 21 octobre, soit dans les différentes escarmouches qui ont eu lieu pendant le siège, ou même qui sont morts naturellement ou qui étoient malades, le 29 avril 1429. Ainsi, en arrivant à Orléans, la Pucelle n'y a trouvé qu'une garnison *d'environ trois mille hommes.*

Depuis le 29 avril jusqu'à la levée du siège, il n'est entré dans Orléans que les troupes que le Bâtard d'Orléans alla chercher à Blois le 1er mai. Or, l'*Histoire de la Pucelle* nous apprend qu'il ne put obtenir que le tiers des troupes qui avoient accompagné la Pucelle, lorsqu'elle vint de Blois à Orléans; il est donc nécessaire de déterminer de combien d'hommes cette armée étoit composée, pour savoir combien il est entré de combattans à Orléans, depuis le 29 avril.

La Pucelle déclare, dans son interrogatoire du 27 février 1431, qu'elle partit de Blois accompagnée de dix à douze mille hommes. Je n'oserois pas m'inscrire en faux contre un témoignage aussi positif et aussi respectable que celui de la Pucelle; mais je suis fortement porté à croire qu'il s'est glissé une faute dans la rédaction de la réponse de la Pucelle. Car il me paroît difficile de croire que Charles VII ait pu réunir une armée aussi nombreuse. Ce qui donne le plus grand

(1) *Journal du Siège*, p. 96.

poids à ma conjecture, c'est qu'au mois de juin 1429, lorsqu'on fit le siège de Jargeau, on n'y conduisit que « huit mille combattans tant à cheval comme à pied. » (*Journal du Siège*, p. 166.) Cependant le seigneur de Laval, parlant de cette armée, écrivoit à sa mère qu'on disoit que le roi n'eut jamais une si grande compagnie qu'on espéroit être à Jargeau. (*Histoire de Charles VII*, par Denis Godefroy, p. 896). Mais si la Pucelle ne fut pas accompagnée de dix à douze mille hommes, il est certain que cette armée étoit considérable. Le chroniqueur bourguignon la porte à sept mille combattants et Villaret à six mille. Puisque le Bâtard amena à Orléans le tiers des troupes que la Pucelle avoit avec elle en sortant de Blois, il a donc amené de deux mille à deux mille cinq cents hommes ; ainsi, le 4 mai, la garnison d'Orléans se trouva de cinq mille à cinq mille cinq cents. Mais je crois que le premier nombre doit être préféré, parce qu'après la prise de la bastille des Augustins, les capitaines françois se regardoient comme inférieurs en force aux Anglois. Il est vrai qu'outre la garnison, il y avoit dans Orléans quatre à cinq mille bourgeois, toujours prêts à combattre. Mais les généraux, qui commandoient pour le roi, étoient si peu accoutumés à trouver un tel courage dans les habitans des autres villes, qu'ils ne croyoient pas devoir compter sur cette ressource et qu'ils ne mesuroient leurs forces que sur le nombre des troupes, qui composoient la garnison. La Pucelle, qui connoissoit le courage et l'intrépidité des habitans d'Orléans, sut en tirer un parti avantageux, et je prouverai bientôt que, si elle a seule la gloire d'avoir dirigé l'attaque des

Tourelles, les habitans d'Orléans ont eu seuls celle de l'avoir accompagnée.

Il suit de ce que je viens de dire que, pendant le cours du siège, la garnison auroit été insuffisante pour défendre la ville, si elle n'eût été soutenue par les bourgeois, et que ceux-ci n'auroient pas pu résister aux Anglois, s'ils n'avoient pas eu de soldats.

Mais il s'est présenté, pendant le cours du siège, deux circonstances décisives, où la gloire d'avoir conservé Orléans ne peut être attribuée qu'aux Bourgeois. En effet, « après la perte de la bataille des Harengs et la retraite du comte de Clermont, les capitaines et gens d'armes, qui étoient dans Orléans, appelèrent les bourgeois et marchands de la dite ville, auxquels ils remontrèrent comme ils ne pouvoient avoir vivres qu'avec bien grandes difficultés et qu'ils ne voyoient point les moyens comment ils pourroient longuement tenir ladite ville, attendu qu'ils n'avoient que trop petite ou point d'espérance que le roi leur peust donner secours, et leur prièrent qu'ils leur déclarassent ce qu'ils vouloient faire : à quoi *tous ensemble* répondirent que, pour mourir, ils ne se rendroient à subjection des Anglois et quelques remontrances que lesdits capitaines sceussent faire du danger auquel ils étoient, ils demeurèrent dans leur opinion de ne rendre point ladite ville (1). » Que fût devenu Orléans, si ses habitans eussent eu la faiblesse d'écouter les capitaines, qui auroient dû animer leur courage et soutenir leur espérance ; et si, à l'unanimité ils n'eussent pas déclaré

(1) *Histoire de la Pucelle*, p. 5.

qu'ils étoient determinés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville. plutôt que d'ouvrir leurs portes aux ennemis de la France ? C'est donc au courage seul des habitans d'Orléans qu'on doit la conservation de leur ville dans la circonstance critique, dont je viens de parler.

Le vendredi, 6 mai 1429, le soir même du jour où la Pucelle s'étoit emparée de la bastille des Augustins, les capitaines, qui commandoient dans Orléans, s'assemblèrent et déclarèrent qu'étant moins nombreux que les Anglois, ils devoient regarder, comme un effet de la bonté de Dieu, les avantages qu'ils avoient eus et ils défendirent que le lendemain on attaquât les ennemis. La Pucelle ne pouvoit donc pas compter, pour attaquer les Tourelles, sur les troupes qui composoient la garnison. Les seigneurs, qui les commandoient, n'auroient jamais consenti à les envoyer combattre sous ses ordres. Que fit donc notre héroïne ? Pendant la nuit, elle assembla les habitans d'Orléans, leur proposa de marcher le lendemain à leur tête, pour attaquer les Tourelles ; presque tous acceptent une proposition, qui étoit si conforme à leurs intentions. Ils trouvent, à la porte Bourgogne, le sire de Gaucourt qui la gardoit avec une troupe armée et qui refuse de la leur ouvrir ; ils le menacent d'user de violence, s'il refuse de les laisser sortir. Il est obligé de céder à l'ardeur qui anime les bourgeois : ceux-ci s'empressent d'aller attaquer le boulevart des Tourelles sous les ordres de la Pucelle. Ils forcent les généraux à rougir de la proposition qu'ils avoient faite le jour précédent et à se joindre à eux, pour ne pas se couvrir de honte et d'un opprobre éternel. C'est donc à la Pucelle et aux habitans

d'Orléans, qu'est due la gloire d'avoir emporté le boulevart et le fort des Tourelles et d'avoir mis les Anglois dans la nécessité de lever le siège d'Orléans.

Qu'on me reproche maintenant d'avoir affaibli la gloire des habitans d'Orléans, en prouvant que tous les historiens modernes ont exagéré le nombre des Anglois, qui ont assiégé leur ville ! Je demanderai si je n'ai pas établi la gloire de mes ancêtres sur les fondemens les plus inébranlables, en prouvant que c'est à leur courage et à leur intrépidité que la France entière est redevable de la conservation d'Orléans et de la levée du siège de cette ville.

Mais, avant d'exposer leur vie pour la défense de la patrie, quels sacrifices s'étoient imposés les habitants d'Orléans ! Ils avoient eux-mêmes démoli leurs faubourgs, qui étoient les plus beaux du royaume. Ils avoient abattu tous les temples et tous les monastères, existant hors de l'enceinte de leurs murailles, non afin de détruire pour toujours des monumens élevés à l'honneur de la religion par la piété de leurs pères, mais uniquement pour empêcher les Anglois de s'y fortifier, fermement résolus de les rétablir au plus tôt et avec une grande magnificence.

C'étoit à leurs dépens qu'ils avoient augmenté et réparé les fortifications de leur ville, fait fondre plus de soixante-dix pièces de canon, acheté la poudre et les boulets nécessaires pour tant de canons, réuni une abondante provision de traits d'arbalètes ; enfin, ils avoient acheté presque toutes les munitions de guerre et de bouches, dont on a si grand besoin pendant un long siège ; ils ont encore nourri tous les soldats qui

les ont aidés à défendre leur ville. Le *Journal du Siège* nous apprend qu'ils les « départoient entre eux, en leurs hôtels, et les nourrissoient de tels biens, que Dieu leur donnoit, aussi familièrement que s'ils eussent été leurs propres enfans. »

Il est vrai cependant, que, le 24 mars, les Procureurs de la ville d'Orléans firent aux principaux seigneurs, qui étoient dans la ville, une distribution de vin et de blé proportionnée au nombre des soldats qu'ils avoient sous leurs ordres. Mais elle procura une bien faible ressource aux habitans qui nourrissoient la garnison. En effet, j'ai prouvé ci-dessus qu'au 24 mars, il y avoit, dans Orléans, environ 2,400 soldats. Or, en ne leur donnant que 30 poinçons de vin et 178 mines de blé, c'est à peu près un poinçon de vin et 6 mines de blé par 30 personnes ou 3 pintes de vin et 4 livres de pain par personne.

J'ai cru devoir copier cette distribution, telle qu'on la lit à la fin du compte de forteresse de 1429, parce qu'elle est propre à faire connoître combien chaque seigneur avoit de soldats sous ses ordres.

« Distribution faite par les Receveurs et Procureurs de la quantité (1) de 14 muys 10 mines de bled, 15 ton-

(1) Le muy étoit de 12 mines et chaque mine pesoit 50 livres. Un tonneau de vin valoit deux traversins ou poinçons, chaque traversin contenoit 210 pintes d'Orléans ou 240 litres. On voit par les Comptes de la ville qu'environ l'an 1400, le vin se vendoit dans de gros tonneaux, qui valoient deux de nos poinçons ; on a supprimé, peu de temps après, ces grosses pièces, qui étoient trop pesantes. Cependant, jusqu'à la Révolution, on avoit continué à vendre le vin au tonneau. La futaille, qui tient le demi-poinçon, se nomme quart, parce qu'elle étoit le quart de l'ancien tonneau.

neaux de vin et 9 liv. 12 s. parisis, reçu le jeudi absolu 24 mars 1429 (n. st.) par maître Jehan le Prestre, garde de la Prévôté d'Orléans, et par Jehan Le Camus, l'un desdits procureurs, en la personne de Jehan Cailly, notaire du Châtelet d'Orléans, d'aucuns particuliers de la ville d'Orléans, par emprunt, comme il appert par un roole sur ce faict. Ladite distribution faicte aux gens de guerre, estant en icelle ville, pour leur aider à vivre et du consentement des bourgeois, manans et habitans d'icelle ville :

« 1° Aux Écossois estant en icelle ville, 3 tonneaux et demi dudit vin et 3 muys et demi dudit bled ;

« 2° A Mgr de Graville, 1 tonneau et demi de vin et 1 muy et demi de bled ;

« 3° A Madre, 1 traversin de vin et demi muyd de bled ;

« 4° A Denys de Chailly, 1 tonneau et demi de vin et 1 muy et demi de bled ;

« 5° A Thibault de Thermes, 1 traversin de vin et 5 mines de bled ;

« 6° A Mgr de Guitry, 1 traversin de vin et 8 mines de bled ;

« 7° A Mgr de Coaraze, 1 traversin de vin et 5 mines de bled ;

« 8° A Mre Théaude, 1 tonneau et demy de vin et 1 muy et demi de bled ;

« 9° A Mre Cernay, 1 traversin de vin et 6 mines de bled ;

« 10° A Poton de Saintrailles, 1 tonneau de vin et 10 mines de bled ;

« 11° A Mgr le Mareschal, 2 tonneaux de vin et 2 muys de bled ;

« 12° A Mgr de Villars, 1 tonneau et demy de vin et 1 muy et demy de bled. »

On sait, par le *Journal du Siège*, qu'il y avoit à Orléans un seigneur arragonois, nommé Mathias, dont il n'est point parlé dans cette distribution ; on y trouve au contraire un seigneur nommé Madre, qui n'est point cité dans l'histoire du siège d'Orléans. Il me paroît donc probable que le mot *Madre* est une corruption du mot Mathias et je conclus, de la distribution de vin qui a été faite, le 24 mars 1429, qu'il y avoit dans Orléans 560 Écossois, 160 Arragonnois, 240 Lombards ou Italiens, 240 soldats sous les ordres de l'amiral de Graville, 80 sous ceux du seigneur de Coaraze, 160 sous ceux de Poton de Saintrailles, 320 sous ceux du maréchal de Saint-Sévère et 240 sous ceux de M. de Villars.

Le *Journal du Siège* dit expressément, p. 107, qu'après le départ du comte de Clermont, « ne demoura dedans Orléans que le Bastard d'Orléans, le maréchal de Saint-Sévère et leurs gens. » Donc, si l'on excepte les 320 hommes que commandoit le maréchal de Saint-Sévère, tous les autres, quoique étant sous les ordres de différens seigneurs, formoient les gens du Bâtard d'Orléans, qui commandoit pour le Roi en qualité de son lieutenant général. Toutes ces troupes étoient donc à la solde du Roi à l'exception de celles du maréchal de Saint-Sévère (1). Les habitans

(1) On m'objectera peut-être que, d'après les calculs que je viens de faire, il est prouvé que, le 24 mars 1429, les seigneurs de Villars, de Guitry, de Saintrailles, de Coaraze et le seigneur Mathias Arragonnois, avoient 560 combattants sous leurs ordres. Or ils devoient

d'Orléans doivent ainsi être pénétrés de reconnoissance pour Charles VII, qui leur a envoyé tous les secours dont il pouvoit disposer, qui leur a fait passer ou du moins escorter plusieurs convois, et qui, pour les récompenser de la manière la plus noble et la plus généreuse, dont ils se sont comportés pendant le siège de leur ville, leur a donné, comme aux personnes nobles d'extraction, le privilège de posséder toute espèce de fief, sans payer aucun droit de franc fief, celui d'être exemptés de tailles, privilèges qui leur ont été confirmés par presque tous les rois de France à leur avènement à la couronne. Il a également voulu que les armoiries de la ville fussent trois cœurs de lys, pour faire connoître à toutes les générations que, si les habitans d'Orléans n'avoient pas eu dans le cœur un si fort attachement pour les fleurs de lys, elles auroient cessé de briller de ce vif éclat qui, depuis longtemps, excitoit l'envie de l'Angleterre.

en avoir un plus grand nombre, le 12 octobre 1428, parce que, pendant le cours du siège, ils ont nécessairement perdu du monde aux différentes escarmouches, qui ont eu lieu jusqu'au 24 mars. Ils avoient donc au moins 600 hommes au commencement du siège. On doit en conclure que j'ai eu tort de supposer que ces seigneurs n'avoient, au 12 octobre 1428, que 400 hommes sous leurs ordres.

A cette objection, je répondrai qu'après le départ du comte de Clermont, il y avoit à Orléans mille hommes de garnison de plus qu'au 1er février, que plusieurs gentilshommes qui commandoient ces troupes étant morts à la bataille des Harengs, on dût répartir leurs soldats dans les corps que commandoient les seigneurs de Villars, de Saintrailles, etc.; par conséquent il n'est pas étonnant qu'ils fussent plus considérables au 24 mars 1429, qu'ils ne l'étoient au 12 octobre 1428.

Mais aussi quelle reconnoissance ne doivent pas tous les Orléanois et même tous les François :

Au Bâtard d'Orléans, auquel le duc d'Orléans confirma le don du comté de Dunois, par ses lettres du 28 octobre 1445, pour le dédommager des grands « frais, mises et dépenses qu'il a eus et soutenus pour la délivrance de sa personne et de M[gr] le comte d'Angoulême et aussi à la défense du pays, terres, et seigneureries de mon dit seigneur Duc d'Orléans, à l'encontre des anciens ennemis du roi notre dit seigneur, les Anglois ; en quoi il a employé son corps et chevances sans y rien épargner. »

Au maréchal de Saint-Sévère, qui, après le départ du comte de Clermont, n'a pas cessé de demeurer à Orléans et qui perdit un grand nombre de chevaux aux grandes escarmouches qu'il y eut pendant le siège d'Orléans, parce qu'il fut « de grande entreprise et hardie et qui gouverna tant honorablement les gens de guerre qu'il tenoit à Orléans qu'ils y séjournèrent depuis la Toussaint jusqu'à l'Ascension sans faire aucun excès à ceux d'Orléans (1). » Aussi est-il dit dans le *Journal du Siège*, p. 117, que ceux d'Orléans l'aimoient et prisoient, parce qu'il leur avoit fait plusieurs biens et aussi pour les grands faits d'armes que lui et ses gens avoient exécutés pour leur défense.

A messire Gilles de Rais, conseiller et chambellan du roi, maréchal de France, auquel Charles VII, par ses lettres patentes du 21 juin 1429, ordonna être baillée la somme de mille livres « pour aucunement le

(1) *Histoire de la Pucelle*, p. 117.

récompenser des grands frais, mise et dépens que faire lui avoit convenu, afin d'avoir soi naguère mis sus et assemblé par l'ordonnance du roi certaine grosse compagnie de gens d'armes et de traits et iceux avoit entretenus (1). »

Au sire Théaude de Valpergue, qui est employé dans le compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres du roi au chapitre de l'avitaillement et secours sur les Anglois de la ville d'Orléans, pour une somme de 135 livres pour plusieurs parties, entr'autres pour un cheval tué sous lui devant les bastilles des Augustins (2).

Au sire Raimond Arnauld de Coaraze, chevalier béarnois, qui est employé pour plusieurs parties dans le même compte (3).

A Mre Guillaume Cernay ou Surnay, chevalier, qui, d'après le même compte, reçut une somme de soixante

(1) *Histoire de Charles VII,* par Godefroy, p. 897.

(2) Ce compte se trouve dans les archives de la Chambre des comptes. (Voyez le manuscrit de la bibliothèque publique d'Orléans, no 451, p. 13.)

(3) Manuscrit de la bibliothèque publique d'Orléans, p. 25. Hémon Raguier, trésorier du Roi, avoit été arrêté à Orléans, au mois de mai 1413, lorsque la populace de Paris étoit dans la plus grande effervescence et qu'on se saisissoit des personnes recommandables par leur attachement au roi ou par leurs richesses ; mais il fut élargi et on paya à Jacquet le Prestre 3 s. 4 d., lorsqu'on cria à trois fois différentes parmi la ville, en plusieurs lieux, à la trompette que « nul ne prist personne ne emprisonnast, ne meist à finance, ne autrement, pour ce qu'on avoit pris Hémon Raguier, trésorier du Roi, et y fust Mtre Houdre-Sergent, son crieur, la trompette, Jehan de Troie (notaire) et aucuns des Procureurs. » (Forteresse, 1413, art. 37.)

liv. pour plusieurs objets et, entre autres, pour « avoir été avec les bourgeois d'Orléans en Auvergne par devers M. le comte de Clermont luy dire et notifier certaines choses touchant le faict du siège et pourvoir au liévement d'iceluy (1) ».

Au maréchal Gilbert de la Fayéte, qui se rendit à Orléans à la tête de trois cents combattans.

A Mre Florent d'Illiers, capitaine de Châteaudun, qui pratiqua si adroitement la noblesse du pays, qu'il avoit attiré avec lui une troupe considérable et qui arriva à Orléans, le 20 avril 1429, avec quatre cents combattans.

A Mre Étienne de Vignoles, dit la Hire, qui « étoit de moult grand renom et vaillant (2) ».

A Mres Pierre et Poton de Saintrailles, renommés par leur courage.

A trois seigneurs espagnols, Mre Mathias, Arragonnois, Cernay, capitaine de Vendôme, et Alphonse de Patarda.

A Mgr Jean Stuart, connétable d'Écosse, et Guillaume Stuart, son frère, qui ont été tués à la bataille des Harengs.

A Mgr de Gaucourt, chevalier, conseiller et Chambellan du roi notre Sire, gouverneur du Dauphiné, capitaine et gouverneur du Duché d'Orléans, qui, le jour de l'attaque des Tourelles, courant à cheval pour donner des ordres, tomba près Saint-Pierre-Empont et se cassa le bras. Il ne faut pas confondre ce Raoul de Gaucourt

(1) Archives de la Chambre des comptes.
(2) *Journal du Siège*, p. 136.

avec Jean de Gaucourt, chevalier, maître de l'hospice du roi, qui a déposé, lorsqu'on a fait une enquête à Orléans, pour réhabiliter la mémoire de la Pucelle, et qui étoit à Chinon, lorsqu'elle fut présentée au roi.

Au S[r] Jean de la Chapelle, gentilhomme de Beauce, qui a été blessé en défendant le boulevart des Tourelles, le 21 octobre 1428, et est mort de ses blessures.

A M[re] Guillaume d'Albret, S[gr] d'Orval, au S[r] de Verduran ou de Barbazin, à M[re] de Nilhac de Châteaubrun, à M[re] Loys de Rochechouart, S[gr] de Montpipeau, à M[re] Chabot, qui furent tués à la bataille des Harengs.

Au S[r] de Villars, capitaine de Montargis, et au S[r] de Chaumont, S[gr] de Guitry (1), qui se rendirent à Orléans dès le commencement du siège.

Au S[r] Alain de Giron, qui amena à Orléans cent combattans.

Au S[r] le Bourg de Mascaran, qui s'y rendit à la tête de quarante combattans (2).

Au S[r] du Beuil, à M[re] de Chabannes, sénéchal de Bourbonnois, à M[re] Louis de Culan, amiral de France, à M[re] Denis de Chailly, à M[re] Jean Lescot, Gascon, au S[r] de la Tour, baron d'Auvergne, au vicomte

(1) Nous avons possédé, quelques années, à Orléans, un digne descendant de ce fameux Quitry ou Guitry, M. le comte de Chaumont Quitry, ancien chevalier de Malte, maréchal des camps et armées du roi, commandant de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Ses vertus morales et religieuses et son attachement inviolable à la famille des Bourbons le faisoient respecter de tous ceux qui avoient l'avantage de le connoître ; il est mort le 18 décembre 1814.

(2) Dans le manuscrit de la bibliothèque d'Orléans, n° 451, p. 65, on prétend qu'en Gascogne le mot *bourg* signifie *bastard*.

de Thouars, au Sr de Graville, à Mre Regnault de Fataines, au baron de Coulouces, au Bourg de Bar, très vaillant homme d'armes, au Bâtard de Lange, au Sr Ambroise de Lore, qui fut depuis prévost de Paris, et qui accompagna la Pucelle de Blois à Orléans. A Jamet de Tilloy, au Sr Nicole de Giresme, chevalier de Rhodes, qui commandoit les troupes, chargées de défendre le pont d'Orléans, au Sr de Vernade, écuyer gascon, au capitaine Amadie, au Sr Canède, capitaine écossois, au Sr de Saucourt, aux Srs Gasquet et Védille, officiers, gascons, au Sr Richard de Gontaut, à Mre Jean de Gamaches, à Oudin de Boissy, capitaine d'une compagnie de gens d'armes, qui eut un de ses gens blessés à l'assaut du boulevart du Portereau (*Compte de 1429*, art. 16) et à un grand nombre d'autres gentilshommes, dont les noms ne sont pas arrivés jusqu'à nous, et dont le courage et le désintéressement ont arraché, pour ainsi dire, la France aux Anglois qui la regardoient comme une proie ne pouvant leur échapper.

Nous devons aussi des remerciements au Sr Robert de Baudricourt, qui a envoyé la Pucelle à la Cour de Charles VII, aux deux frères de cette héroïne, Pierre et Jean d'Arc, au Sr Jean de Novelempont ou de Metz et au Sr Bertrand de Foulengy, qui l'accompagnèrent (1), à Jean d'Aulon, depuis sénéchal de Beaucaire,

(1) Dans la *Chambre des comptes*, au 8me compte de Guillaume Charrier, receveur général de toutes les finances, depuis 1427 jusqu'en 1429, folio IXxx XIIII (194), p. 897, on lit ce qui suit : « A Jean de Metz, écuyer, la somme de 100 liv. pour le défrayement de lui et d'autres gens de la compagnie de la Pucelle, venue par devers le Roi du pays de Barrois, à cause des frais qu'ilz avoient faits en la

qui a été son écuyer, et à Jean de Contes (1), qui lui fut donné pour page.

Je n'ai pas voté de remerciemens au comte de Clermont, qui, par son inaction, a fait perdre la bataille des Harengs, et qui a jeté la consternation dans tous les cœurs, en retirant d'Orléans deux mille hommes, nécessaires à la défense de cette ville, pour les emmener à Blois où ils étoient entièrement inutiles.

Je dois aussi à la gloire de mes compatriotes de faire connoître les noms des principaux habitans d'Orléans, auxquels Charles VII accorda un impôt à percevoir sur toutes les marchandises, qui sortiroient de leur ville ou qui y passeroient, en considération, dit le roi, « de la grande et bonne loyauté qu'ils ont eue et ont envers nous et pour pourvoir à l'utilité et bien de ladicte ville, et demeurant en icelle, qui ne pouvoient plus fournir ce qui étoit nécessaire pour la fortification et emparements d'icelle, obstant les grans pertes et dommaiges qu'ils ont soufferts des Anglois, qui, par l'espace de huit mois ou environ, ont siégés devant ladicte ville, et la diminution de leurs chevances, dont la plupart ils ont exposés durant ledict

ville de Chinon et qu'il leur convenoit faire, au voyage qu'ils avoient l'intention de faire lors pour servir iceluy seigneur en l'armée par luy ordonnée pour le secours d'Orléans par lettres du roi du 21 avril 1429. » (*Histoire de Charles VII*, par D. Godefroy, p. 907.)

(1) Peut-être étoit-il d'une famille d'Orléans qui portoit le même nom et qui a donné plusieurs procureurs ou échevins à cette ville.

siège, à la défense de ladicte ville au soustenement des gens d'armes et de traits qui étoient en icelle et autrement (1). »

J'ai trouvé, à la fin du compte de Commune de 1427 et 1428, les noms des principaux habitants dans l'état des personnes qui ont prêté de l'argent, du vin, du blé, de l'avoine, aux mois de septembre, octobre et décembre 1428 ; on y voit plusieurs femmes peu fortunées, qui avoient offert quelques sols dérobés à leur plus strict nécessaire, afin de se glorifier d'avoir contribué à chasser les Anglois de la France.

Je me bornerai à faire connoître les noms des bourgeois d'Orléans, dont les descendans ont été longtemps connus à Orléans, et ceux, dont les familles subsistent encore actuellement, 1823.

LISTE

Des principaux habitants d'Orléans qui ont défendu cette ville en 1428-1429.

Guillaume et Pierre Acarie.
Sandrin Anquetil.
Jehan des Allais.
Jehan Aubelin.
Girard et Guyot Boillève.
Girard, Guyot, Aubery et deux Jehan Boileau.
Jehan de Bonneval.
Perrin Brunet.
Guillaume Beauharnois.

(1) Lettres-patentes de Charles VII, données à Meun-sur-Yèvre, 26 janvier 1430. Elles se trouvent au commencement du compte de forteresse de 1429-1430.

Pierre Baillevache (1).
Loys Baudry.
Donmangin Barbier.
Pierre Baratin.
Loys et Renaud Brune.
Jacques Bouchier, trésorier du duc d'Orléans (2).
Pasquier Boucher.
Guillaume le Berruyer.
Jean de Blois.
Guillot Bezard.
Thomas de Boissy.
Estienne Barbeau.
Jehan Bruneau.
Estienne de Bourges.
Jehan Bordier.
Alain du Bey, prévost d'Orléans.
Jean et Pierre Bourdon, seigneurs de l'Isle.
Philippon Boulart.
Cosme de Comy.
Jehan Chefdeville.
Jehan et Fouquet de Champeaux.
Jehan et Guillaume de Coullons.
Gérard Chauvreaux.
Guillaume Chenu.
Jean et Pierre de Chartres.
Jehan et Jaquet Compaing.
Guillot Chauveau.

(1) Il est plus que probable que le sieur Baillevache, ou quelques-uns de ses descendants, possédoit, dans la paroisse de Saint-Marc, une maison qui a donné son nom au quartier de Baillevache.

(2) On distingue dans cet état deux *Bouchers*, l'un qu'on écrit avec un *i* et l'autre sans *i*. Jacques Bouchier étoit trésorier du duc d'Orléans en 1429. C'est chez lui que la Pucelle a logé pendant son séjour à Orléans. Il a eu, pour petit-fils, François Boucher, conseiller à la cour du Parlement, contre lequel les Procureurs de la ville intentèrent un procès, en 1513, parce qu'il s'étoit fait céder l'emplacement des anciens boulevards de la porte Renart. Ils achetèrent eux-mêmes cet emplacement. Ce François Boucher étoit fils de Jean Boucher, aux enfans duquel les procureurs de la ville vendirent à rente, en 1515 ou 1516, une place touchant l'ancien portail de la porte Renart. Cette place a passé à Michel Boucher qui l'a vendue en 1526 à ....., qui l'a vendue à Sevin, seigneur d'Ymonvilliers, dont la veuve l'a vendue à M. François Colas des Francs, peu d'années avant 1560. Ces faits sont constatés par les comptes de la ville.

Philippon Charles.
Jaquet et Raoul Chartier.
Raoullet le Chappellier.
Denis de Cangy.
Jaquet et Pierre Cormereau.
Innocent et Gentien Cabu.
Guillot Colas.
Antoine de Contes.
Jehan Dureau.
Guillaume et Jehan Durant.
Jehan Dumuys.
Jehan Daviau.
Guillaume Douce.
Jacques de Loynes.
Regnault de l'Estelle.
Simon et Michelet Filleul.
Thomassin Foubert.
Simon Faure.
Pierre Framberge.
Jehan Fournier.
Simon et Guyon Du Fossé.
Robin Gautier.
Guillaume Girault.
Gervaise Godin.
Perrin Gault.
Jehan Garnier.
Micheau Guitry.
Jean Guéret.
Perrinet le Gastellier.
Jehan Hatte.
Jehan et Perrinet Hüe.
Jehan Janvier.
Guillaume Julian.
Girard Jaquet.
Jehan, Jacques et Charlot Luillier.
Jehan Leclerc.
Jaquet de L'homme.
Charlot Lelong.
Jehan, Pierre et Drouot Ligier.
Jehan et Grégoire Langlois.
Jaquet Largentier.
Jehan Langevin.
Estienne Ladmirault.
Jehan et Bernard Lallemand.
Hervé Laurent, lieutenant-général.
Guillaume Lemaire.
Jehan Leprestre.
Deux Jehan Martin.
Gilet et Agnan de Saint-Mesmin.
Vincent Mariette.
Pierre Milet.
Jehan Monceau.
Guillaume Merlin.
Raoulet, Robin et Estienne Lefebvre.
Guillaume Laureau.
Macé Lelièvre.
Jehan Lecharpentier.
Deux Jehan Legrant.
Perrin Lamy.
Jaquet Lesbahy.
Jehan et Guillaume Lecharron.
Jehan Lecamus.
Pierre Leprince.

Deux Jehan et Colin Mahy.
Henri Moreau.
Perrinet, Henry, Guiot et Robin de Mareau.
Jehan Monsire.
Jehan Morchoasne.
Huguet Malier.
Estienne Maupu.
Jehan Maillart.
Jehan Ménager.
Denis et Étienne Nicolas.
Colin et Philippot Nolet.
Jehan Ogier.
Gilet Odeau.
Deux Jehan Petit.
Deux Jehan Prévost.
Jehan Pillas de Viabon.
Jehan Petitbois.
Jehan Paré.
Jehan Papin.
Mire Guillaume Pencoreille.
Guillot Potier.
Sanson Pinurier.
Denis des Planches, chastelain de Romorantin.
Jaque le Renvoisie, vicomte d'Orbei.
Philippe Paris.
Jehan de la Roiche.
Guillaume et Colin Rousseau.
Thomas de la Rivière.
Deux Jehan de la Ronce.
Étienne Renier.
Jean, Henri et Pierre Regnault.
Jean et Fouquet Rose.
Jehan Roue.
Bertier Renart.
Raoulet de Recourt.
Jehan, Guillot et Gaultier Simon.
Gilet Saget.
Jacques de Sancerre.
Jehan Salmon.
Étienne Saunier.
Jehan Solerre ou Soulaire.
Jean Thoinon et Berthaut Sevin.
Philippot Souldan.
Jehan de Troyes.
Bernard de Thaumestières.
Jehan Triquoys.
Sevestre de Thou.
Jehan de Ville en désert.
Jehan Volant.
Noël Vincent.
Estienne de Villedart.
Jacques de Villiers.
Jehan Ytasse.
Jehan Ysambert (1).

(1) On voit, par la liste que je viens de donner, qu'en 1428, l'usage étoit de ne donner à chaque personne qu'un seul nom de bap-

Quoique le clergé d'Orléans n'ait jamais été fort riche et qu'il fut exempt de toute taille, cependant, lorsqu'il s'agissoit de défendre la ville et qu'elle étoit attaquée par les ennemis, il se faisoit un honneur de donner à tous les habitans d'Orléans l'exemple de la générosité et du dévouement. Il payoit le quart des sommes qu'on levoit sur tous les habitans de la ville et des faubourgs. Dans la circonstance présente :

Le Chapitre Sainte-Croix prêta 200 écus d'or.

Le Chapitre de Saint-Aignan, 40 écus d'or.

Le Chapitre de Saint-Pierre-Empont, 30 écus d'or.

Le Chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier, 5 écus et 3 liv. 4 s.

Les fabriciens de la paroisse Saint-Marceau se distinguèrent par leur libéralité, ils prêtèrent 22 écus.

Le Prieur de Saint-Hilaire prêta 3 écus.

Le Prieur de Saint-Donatien, 2 écus.

Les habitans d'Orléans avoient décidé, à la presqu'unanimité, qu'il seroit fait un emprunt, et qu'on détermineroit, par un rôle, ce que chacun devoit prêter. Il y avoit cependant quelques particuliers qui refusoient de prêter les sommes auxquelles ils étoient taxés. C'est pourquoi les procureurs de la ville obtinrent du Bâtard d'Orléans l'autorisation, pour les sergents royaux et ceux de Mgr le duc d'Orléans, qui seroient requis, de saisir et de vendre les biens de ceux qui diffé-

tême; lorsque deux personnes portoient le même nom, on les distinguoit par leur profession, la rue où ils demeuroient, leur âge, etc. Un tiers des personnes portoient le nom de Jean.

reroient ou refuseroient de remettre entre les mains du receveur des deniers la somme qu'ils devoient prêter.

Comme on trouva dans la suite que la voie des emprunts étoit insuffisante, on imposa, sur les Orléanois, une taille de six mille livres, dont les habitans des faubourgs ne payèrent presque rien, parce qu'on avoit détruit leurs maisons et qu'on les avoit forcés de se retirer dans la ville ou de s'expatrier. Cette taille fut encore autorisée par une ordonnance du Bâtard d'Orléans.

J'ai cru qu'on me sauroit gré d'insérer ici ces deux ordonnances, comme un monument précieux qui fait connoître les titres, que prenoit le Bâtard d'Orléans, et l'étendue des pouvoirs que lui donnoit sa qualité de lieutenant-général du roi. Elles commencent par ces mots : Jehan et Bastard d'Orléans, qui signifient Jean d'Orléans et Bâtard d'Orléans. Ces deux ordonnances sont tirées du Compte de commune de 1427-1428.

« Jehan et Bastard dOrléans, comte de Porcien et de Mortaing, grant chambellan de France et lieutenant général du roy nostre Seigneur sur le faict de la guerre, et page de nostre très redoubté Seigneur Mgr le duc dOrléans, au premier sergent roial, qui sur ce sera requis, et à Pierre Liberge, Jehan Cristofle, Estienne Gules et Jehan de Saint-Avy, sergens de mondict seigneur le Duc et à chascun d'eulx, Salut.

« Come pour résister à lentreprinse des Anglois,

anciens ennemis de ce royaume, et pourveoir à la garde et défense de la ville dOrléans, les bourgeois, manans et habitans de ladicte ville aient esté daccord et consenti que, pour faire plusieurs réparations et emparemens nécessaires et achepter plusieurs habillemens de guerre pour la tuicion et défense de la dicte ville, soient faicts emprunts sur les dicts habitans, se avant come mestier sera, et que à payer ceulx qui feront les dicts prests, les procureurs de la dicte ville obligent icelle ville et habitans, depuis lesquels accord et consentement, lesdicts procureurs et commis ayent envoyés par devers plusieurs des dicts habitans à ce que ils prestassent, chascun selon ses facultés, et pour faire les choses dessus dictes. Ains aulcun d'iceulx ont esté et sont refusans de ce faire, par quoy lesdictes réparations pourroient demourer non faictes et ladicte ville estre et demourer en péril, se par nous ne éstoit sur ce pourveu : pour ce est il que nous voulant le bien et seureté de ladicte ville, vous mandons, commettons et expressément enjoingnons et à chascun de vous de par le roy nostre dict Seigneur, que vous vous transportiez par devers toutes les personnes, dont par le recepveur des deniers de ladicte ville, vous serez requis et qui, par roole signé de son seing manuel, vous apparoistront ordonnés à faire lesdicts prests, et leur faictes commandement de par le roy nostre dict Seigneur et de par nous que, tantost et sans aulcun délay, ilz baillent et portent audict recepveur chascun ce qui est ordonné que il prestera et en aille quérir l'obligation, en les contraingnant par prenant et vendant de leurs biens promptement et sans aulcun terme

ne délay, ne garder les nuiz ne aultres solennités accoustumées, jusques à la valeur des sommes à quoy en seront et par la prinse et emprisonnement de leurs corps, se mestier est, ou aultrement, ainsy que en cas déminent péril peut estre faict nonobstant quelconques oppositions ou appellations. De ce faire, vous donnons povoir, auctorité et mandement espécial. Mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subjects du roy nostre dict Seigneur dOrléans à vous estre obéy en ce faisant. Donné à Orléans, soubs nostre sceel, le seixiesme jour de septembre, lan de grace 1428. Ainsy signé par Mgr Le Comte lieutenant général, F. de Champeaux. »

« Jehan et Bastard dOrléans, etc... au Gouverneur et Prévost dOrléans et à leurs lieutenans et à chascun deulx, Salut.

« Come pour aidier à supporter les grans frais et missions que ont faict et font chascun pour les bourgeois et manans et habitans de ladite ville dOrléans, tant pour faire plusieurs réparations et emparemens en ladicte ville dOrléans, avoir et achepter plusieurs engins et habillemens de guerre convenables et nécessaires à la garde et défense de ladicte ville que aultrement, affin de résister à la dampnable entreprinse des Anglois, anciens ennemis de ce royaume, qui tiennent le siège devant ladicte ville, et sefforcent de toute leur puissance icelle mettre en leur subjection, lesdicts bourgeois, manans et habitans de ladicte ville duement assemblés ayent dun commun assentiment esté daccord que la somme de six mille livres tournois feust

assise, cueillie, et levée sur eulx et leurs biens par manière de taille (1). Nous vous mandons, commettons et expressément enjoingnons et à chascun de vous que incontinent et sans aulcun délay, vous imposez, asséez et faictes asseoir, imposer et cueillir et lever ladicte somme de six mille livres tournois sur lesdicts bourgeois, manans et habitans de ladicte ville, le plus également que faire pourrez, ainsy que on a accoustumé faire les aides qui ont esté levés pour mon dict seigneur le roy, et contraingniez et faictes contraindre chascun desdicts habitans à payer ce à quoy ilz seront imposés, come pour les propres debtes de mon dict seigneur le roy, et par prenant et vendant promptement leurs biens, sans y garder les nuiz, ne aultres solennités accoustumées, cessans et non obstans quelconques oppositions et appellations, et la dicte somme faictes porter par devers le recepveur des deniers de ladicte ville ou aultres commis à le recepvoir : lequel recepveur ou commis sera tenu vous en rendre compte, quand requis en sera ; et y procédez à telle diligence que,

(1) Lorsqu'on imposoit, sur les habitants d'Orléans, une somme quelconque en forme de taille, les Procureurs de la ville en faisoient la répartition sur les différentes paroisses et faisoient approuver leur rôle par le lieutenant général. Les habitans de ces paroisses déterminoient ensuite ce que chacun devoit payer et nommoient les collecteurs chargés de recueillir l'imposition des habitans de la paroisse. Les Procureurs de la ville étoient taxés dans leurs paroisses ; mais ils étoient dispensés de payer leur quote-part. Elle étoit diminuée sur l'imposition de la paroisse, où ils demeuroient, et portée en dépense sur le compte du Receveur des deniers de la commune. C'étoit un dédommagement qu'on croyoit devoir leur accorder, pour les peines qu'ils prenoient d'administrer les affaires de la ville.

par défault desdicts deniers, aulcun inconvénient ne se ensuive, de ce faire vous donnons povoir, mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subjects de mon dict seigneur le roy, que à vous et à vos commis et députés en ce faisant obéissent et entendent diligemment. Donné à Orléans, le vingt sixiesme jour du mois de décembre, lan de grace 1428. Ainsy signé : Par Mgr le Comte lieutenant général, J. de Gyvès. »

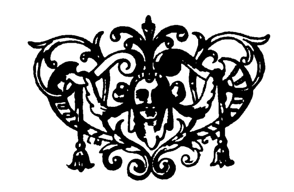


TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS CITÉS

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

P

Q

R

S

TABLE DES MATIÈRES


AVRELIA
H. HERLVISON


ORLÉANS, IMPRIMERIE PAUL PIGELET





